



Bruxelles, le 6.6.2018
COM(2018) 457 final

PART 1/2

RAPPORT DE LA COMMISSION
AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL ET À LA COUR DES COMPTES
Rapport annuel 2017 sur la gestion et la performance du budget de l'UE

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	1
AVANT-PROPOS.....	2
SYNTHÈSE	4
INTRODUCTION	13
SECTION 1 PERFORMANCE ET RÉSULTATS	15
Performance du budget de l'UE	16
Budget 2017 de l'UE	17
Compte rendu sommaire des progrès accomplis sur les questions horizontales	19
1.1. Compétitivité pour la croissance et l'emploi (rubrique budgétaire 1A).....	22
1.2. Cohésion économique, sociale et territoriale (rubrique budgétaire 1B).....	35
1.3. Croissance durable: ressources naturelles (rubrique budgétaire 2).....	43
1.4. Sécurité et citoyenneté (rubrique budgétaire 3)	55
1.5. L'Europe dans le monde (rubrique budgétaire 4)	72
1.6. Instruments spéciaux.....	84
SECTION 2 CONTRÔLE INTERNE ET GESTION FINANCIÈRE	85
2.1. Évaluation du cadre de contrôle interne	88
2.2. Assurance de gestion et réserves	102
2.3. Protection du budget de l'UE: corrections financières et recouvrements	107
2.4. Assurance obtenue grâce aux travaux du service d'audit interne (IAS).....	111
2.5. Synthèse des conclusions sur les travaux du comité de suivi des audits	113
2.6. Suivi des recommandations concernant la décharge et l'audit externe.....	116
2.7. Conclusions concernant les réalisations en matière de contrôle interne et de gestion financière.....	117
2.8. Gestion organisationnelle	118

Avant-propos

Si 2016 a semé le doute quant à l'avenir du projet européen, notamment en raison de la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne (UE), 2017 a vu l'espoir renaître et de nouveaux horizons s'ouvrir. Le 60^e anniversaire du traité de Rome a servi de toile de fond à une période de réflexion profonde sur l'avenir de l'Europe et a offert l'occasion de réaffirmer notre attachement aux valeurs de l'Union et de définir les priorités pour l'Union des 27.

L'UE a pu se pencher sur les conditions d'une reprise économique durable. Les taux de croissance de l'UE et de la zone euro ont dépassé les attentes en 2017, atteignant 2,4 %, soit leur plus haut niveau depuis 10 ans. L'UE a dû également relever une série de défis en matière de compétitivité, de migration, de sécurité et de solidarité, entre autres, et faire face à des catastrophes naturelles.

Le budget de l'UE est un atout unique pour l'Union, puisqu'il aide à traduire ses ambitions en résultats concrets sur le terrain. Il complète les budgets nationaux en apportant une valeur ajoutée européenne dans les domaines où une réponse coordonnée est la manière la plus efficace et efficiente de concrétiser nos priorités.

Le **rapport annuel sur la gestion et la performance du budget de l'UE** décrit les nombreuses façons dont le budget de l'UE a contribué à la réalisation de nos objectifs communs en 2017.

2017 a été la quatrième année de mise en œuvre du cadre financier pluriannuel actuel et tous les programmes financiers sont à présent pleinement opérationnels. Parallèlement, en raison de nombreuses difficultés inattendues, l'importance de faire preuve de souplesse dans l'exécution du budget a, une fois de plus, été confirmée.

La stimulation des investissements est demeurée une priorité absolue. Le Fonds européen pour les investissements stratégiques, qui fait partie du plan d'investissement pour l'Europe, a déjà généré plus de 287 milliards d'EUR de nouveaux investissements et a contribué à la création de plus de 300 000 emplois. En décembre, le Parlement européen et le Conseil ont décidé d'augmenter et d'étendre le Fonds de manière à porter sa capacité de financement à hauteur de 500 milliards d'EUR d'ici à 2020. La solidarité et l'aide ont également été importantes. Ainsi, l'UE a mobilisé 1,2 milliard d'EUR au titre du Fonds de solidarité de l'UE, soit la somme la plus élevée jamais mobilisée en une seule

tranche, à la suite des séismes qui ont frappé les régions italiennes des Abruzzes, du Latium, des Marches et de l'Ombrie en 2016 et 2017.

Le budget de l'UE a également continué de soutenir la réponse européenne globale à la crise migratoire et à la gestion des frontières extérieures de l'Europe. Financée par le budget de l'UE, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, dotée d'un mandat élargi, a considérablement renforcé sa présence aux frontières extérieures de l'UE dans le but de soutenir les activités de gestion des frontières des États membres et de garantir une gestion intégrée conjointe des frontières au niveau de l'UE.

Le budget de l'UE a également permis à l'Union de jouer un rôle important au-delà des frontières de l'Europe au cours d'une période parsemée de troubles dans les pays voisins de l'Europe et d'enjeux mondiaux tels que le changement climatique.

Une performance optimale du budget de l'Union est une priorité pour la Commission Juncker depuis le premier jour. Nous soutenons fermement le fait que le Parlement européen, les États membres et la Cour des comptes européenne attachent de plus en plus d'importance non seulement à la manière dont les programmes sont gérés, mais également à la question de savoir s'ils produisent des résultats dans les domaines qui comptent réellement pour les citoyens européens.

Le **rapport annuel sur la gestion et la performance du budget de l'UE** reflète la double priorité accordée par la Commission européenne à la **performance et à la bonne gestion financière du budget de l'UE**. Le présent rapport fait partie du paquet d'information financière intégrée de la Commission et constitue un élément essentiel de notre système perfectionné de responsabilité financière. **Par le présent rapport, nous assumons la responsabilité politique générale de la gestion du budget de l'UE**. Il s'agit d'une responsabilité que nous prenons très au sérieux.

Tournée vers l'avenir, la Commission a récemment présenté ses propositions pour le futur cadre financier pluriannuel. Fondées sur un examen approfondi des dépenses des programmes financiers actuels, ces propositions montrent la manière dont le futur budget de l'UE contribuera à la réalisation de l'ambitieux programme convenu par les dirigeants dans les déclarations de Bratislava et de Rome. Elles proposent un budget plus moderne,

rationalisé et flexible, ciblant les domaines dans lesquels la mise en commun des ressources crée une réelle valeur ajoutée pour tous les citoyens européens. La performance et la bonne gestion financière sont au cœur de ces propositions.

La Commission continuera de jouer pleinement son rôle, de concert avec les États membres, afin d'exploiter les possibilités offertes par le budget de

l'UE pour investir dans la croissance et la création d'emplois et relever les défis communs.

Günther H. Oettinger
Commissaire pour le budget et les ressources humaines

Synthèse

Le présent **rapport annuel sur la gestion et la performance du budget de l'UE** réunit les dernières informations disponibles sur les résultats obtenus grâce au budget de l'UE (section 1) et sur la manière dont ce dernier est géré et protégé (section 2).

Il fait partie du paquet annuel d'information financière intégrée, qui fournit des informations détaillées sur les recettes, les dépenses, la gestion et la performance du budget de l'UE conformément aux bonnes pratiques en matière de transparence et d'obligation de rendre compte. Ce paquet constitue également la principale contribution de la Commission à la procédure annuelle de décharge budgétaire.

La section 1 du présent rapport porte sur les résultats obtenus grâce au budget de l'UE dans toutes les rubriques budgétaires et dans tous les domaines d'action. Elle explique la manière dont les programmes financiers de l'UE ont concouru à la réalisation des priorités politiques de l'Union et résume les résultats des dernières évaluations sur la

performance des programmes de l'UE au cours de la période 2014-2020.

2017 a été la quatrième année de l'actuel cadre financier pluriannuel et la troisième du mandat actuel de la Commission. Cette dernière a proposé un budget qui reflète et soutient les priorités politiques fixées par le président Jean-Claude Juncker, notamment en contribuant dans toute la mesure du possible à l'emploi, à la croissance et à l'investissement, et en apportant une réponse européenne coordonnée aux défis posés par la gestion des flux migratoires et la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Parallèlement à la concrétisation de ces deux priorités bien précises, le budget de l'UE et d'autres instruments permettront à la Commission de continuer de progresser vers la création d'un marché unique numérique connecté, d'une union de l'énergie résiliente, comprenant l'action pour le climat, d'une Union sociale et d'une Union plus forte en tant qu'acteur sur la scène internationale et dans le domaine de la défense.

Emploi, croissance et investissements

Le redressement de l'économie européenne s'est poursuivi en 2017. Des emplois sont créés, les finances publiques sont bien plus solides et les réformes structurelles jettent les bases d'une croissance durable à long terme. Ombre au tableau, des risques subsistent, par exemple en ce qui concerne l'économie mondiale et la volatilité des marchés financiers mondiaux. La priorité pour le budget de l'UE en 2017 était de consolider la reprise soutenue et, notamment, de combler le déficit d'investissements dont souffre l'économie européenne.

Le **Fonds européen pour les investissements stratégiques**, qui fait partie du plan d'investissement pour l'Europe, était au cœur de ces efforts. À la fin du premier semestre de 2018, le Fonds avait déjà mobilisé plus de 287 milliards d'EUR en nouveaux investissements dans les domaines des transports, du numérique, de l'énergie, des soins de santé, de la recherche et de l'innovation dans toute l'UE. Ces investissements ont déjà permis de créer plus de 300 000 emplois, de fournir un accès à l'internet haut débit à 11 millions de ménages,

d'approvisionner en énergies renouvelables plus de 4 millions de ménages et de dispenser de meilleurs soins de santé à 1 million de citoyens¹.

On estime que les projets financés par le Fonds européen pour les investissements stratégiques engendreront une augmentation de 0,7 % du produit intérieur brut de l'Union et créeront 700 000 nouveaux emplois d'ici à 2020².

Il existe également de fortes synergies entre le Fonds européen pour les investissements stratégiques et d'autres instruments financiers soutenus par le budget de l'UE, par exemple le mécanisme de garantie de prêts du **programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME)**. Fin 2017, le COSME avait financé plus de 275 000 petites et moyennes entreprises (dont 50 % étaient des jeunes entreprises) dans 25 pays qui auraient autrement eu du mal à obtenir un financement du secteur privé en raison de leur profil de risque élevé.

Le **Fonds européen de développement régional** a

également contribué à la réussite des petites et moyennes entreprises, en finançant plus de 457 000 d'entre elles.

Quelque 156 000 emplois devraient être créés directement dans les petites et moyennes entreprises soutenues par le Fonds européen de développement régional (projets sélectionnés à la fin de 2016).

Le **mécanisme pour l'interconnexion en Europe** soutient les investissements ciblés dans les projets d'infrastructures dans les secteurs de l'énergie, des transports et des services numériques. 86 % des investissements dans le secteur des transports sont alloués à des projets transfrontaliers qui permettront d'améliorer significativement les infrastructures de transport en Europe et de renforcer le marché unique européen.

Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe a contribué à :

- la modernisation d'un important tronçon ferroviaire dans le nord-est de la Pologne (Białystok-Ełk) dans le cadre du projet Rail Baltica;*
- la construction d'une nouvelle ligne électrique entre Alytus (Lituanie) et la frontière lituanienne avec la Pologne, qui a mis fin à l'isolement énergétique des États baltes;*
- l'utilisation dans 16 États membres de la plateforme de services centrale dans le domaine de la santé en ligne, facilitant ainsi la sécurité des patients et la continuité des soins à l'étranger.*

Horizon 2020, le programme phare de l'UE pour la recherche et l'innovation, est essentiel pour promouvoir l'innovation et l'émergence d'une économie de la connaissance. Ainsi, le projet phare Graphène est un exemple éloquent de la forte valeur ajoutée européenne du programme Horizon 2020. En raison de sa combinaison unique de propriétés supérieures, le graphène est un matériau de base

crédible pour mettre au point de nouvelles technologies révolutionnaires dans un large éventail de domaines. Plus de 150 partenaires industriels et universitaires dans plus de 20 pays européens œuvrent ensemble pour développer des applications dans des domaines tels que les technologies mobiles 5G, les batteries, l'aérospatiale, les applications médicales et l'automobile.

Grâce au programme de l'UE pour la recherche et l'innovation, le premier microprocesseur permettant d'examiner l'activité cérébrale en haute résolution a été mis au point, donnant ainsi une impulsion majeure à la lutte contre les maladies comme l'épilepsie.

Grâce aux actions Marie Skłodowska-Curie, le programme a financé 36 000 chercheurs à tous les stades de leur carrière, indépendamment de leur âge ou de leur nationalité, contribuant de manière significative à maintenir, à développer et à attirer les chercheurs de talent en Europe.

Les entreprises agricoles ont également bénéficié d'un important soutien du budget de l'UE en 2017 grâce à la politique agricole commune. Ces investissements ont permis de sauvegarder l'économie rurale, l'une des plus grandes richesses de l'UE, qui, malgré une régression, a maintenu une croissance positive de près de 9 % depuis 2005, tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre de 24 % depuis 1990 et en réduisant l'utilisation des engrais, ce qui a eu une incidence positive sur la qualité de l'eau.

Fin 2016, les programmes de développement rural avaient contribué à la restructuration et à la modernisation de près de 45 000 exploitations agricoles.

L'importance accordée à l'environnement, au climat et au monde rural au sens large dans lequel l'agriculture fonctionne a été considérablement accrue dans le cadre de cette politique.

Réponse européenne au défi migratoire et à la lutte contre le terrorisme

En 2017, l'adoption de mesures en réponse à la crise des réfugiés et au défi migratoire a figuré en tête des priorités de la Commission. Le budget de l'UE y a contribué en apportant un soutien financier à la gestion efficace des frontières et à l'intégration des réfugiés. Il a été fait pleinement usage de la flexibilité du budget de l'UE pour mobiliser les fonds nécessaires et apporter ainsi un soutien inestimable

aux États membres dans un domaine où une politique européenne coordonnée est indispensable.

À l'intérieur de l'UE...

La gestion des flux migratoires à l'intérieur de l'UE est soutenue par le **Fonds «Asile, migration et intégration»** et par le **Fonds pour la sécurité intérieure**. Entre 2013 et 2017, le nombre de personnes ayant bénéficié d'une assistance (au titre des régimes d'accueil et d'asile) est passé de 18 944 à 184 122.

Fin 2017, 26 849 personnes ayant besoin d'une protection internationale avaient été réinstallées et 33 151 personnes relocalisées. Une part du budget de l'UE a été allouée en particulier à l'appui des deux programmes de relocalisation en faveur de l'Italie et de la Grèce (651 millions d'EUR) et du programme de réinstallation (872 millions d'EUR).

En 2017 également, le budget de l'UE a été mobilisé pour mettre en œuvre l'approche des «hotspots» (centres de crise), au titre de laquelle les agences de l'UE travaillent sur le terrain pour rapidement identifier et enregistrer les migrants entrants, après avoir relevé leurs empreintes digitales. Ce travail s'est poursuivi en Grèce et en Italie, avec la mise à disposition d'une capacité totale d'environ 5 600 places en Grèce³ et 1 850 en Italie.

Fin 2017, plus de 45 000 réfugiés et migrants étaient toujours bloqués en Grèce. Depuis la mi-2016, près de 40 000 personnes ont bénéficié en Grèce du programme d'aide d'urgence à l'intégration et à l'hébergement et du programme d'assistance en espèces au titre de l'**instrument d'aide d'urgence**.

Au cours du premier semestre de 2017, l'instrument d'aide d'urgence a permis à quelque 1 000 mineurs non accompagnés d'être hébergés dans des centres prévus à cet effet.

En août, les autorités grecques ont pris en charge le financement de ces centres d'hébergement dans le cadre de leur programme national relevant du Fonds «Asile, migration et intégration».

Une gestion efficace des frontières est également importante pour répondre aux défis migratoires

actuels. **Frontex, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes**, est devenue un acteur essentiel pour faire appliquer la législation en matière migratoire au niveau européen, en assumant de nouvelles responsabilités et en adoptant de nouveaux outils pour renvoyer les personnes qui ont épuisé tous les moyens légaux pour légitimer leur séjour dans l'UE. Le rythme des opérations de retour organisées par l'Agence n'a cessé d'augmenter, 14 271 personnes au total ayant été renvoyées en 2017.

L'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes a contribué au sauvetage de 111 000 migrants arrivés en Italie par la route de la Méditerranée centrale.

Le contrôle des frontières extérieures a également été amélioré grâce à la poursuite du développement de systèmes informatiques, en particulier du **système d'information sur les visas** et du **système d'information Schengen**. Début 2018, le système d'information sur les visas contenait des informations sur 55 millions de demandes de visa de court séjour.

Dans ce contexte, le **Fonds pour la sécurité intérieure** a contribué à la formation de 8 134 agents des services répressifs sur des questions transfrontières (terrorisme, criminalité organisée, corruption).

De plus, des projets d'infrastructures terrestres, maritimes et spatiales de grande envergure financés par le budget de l'UE ont joué un rôle dans la réponse apportée à la crise des réfugiés. Le service de recherche et de sauvetage de **Galileo** permet de réduire considérablement le temps de détection des balises de détresse, celui-ci passant de trois heures à dix minutes à peine, et d'améliorer grandement la précision des localisations.

... et en partenariat avec nos voisins

Pour répondre aux défis migratoires et s'attaquer aux causes profondes, il était indispensable de promouvoir un partenariat coordonné et collaboratif avec les régions voisines et les pays tiers. C'est pour cette raison qu'une part croissante de l'aide non humanitaire de l'UE en faveur des pays voisins de la

Syrie a été allouée par le **fonds fiduciaire régional de l'UE en réponse à la crise syrienne (fonds Madad)**. En 2017, le financement a atteint l'objectif de 1 milliard d'EUR.

Le fonds Madad a permis à plus de 450 000 enfants et adolescents des familles de réfugiés et des communautés d'accueil de bénéficier d'un meilleur accès à un enseignement de qualité, à une protection et à un soutien psychosocial⁴.

La Libye est restée le principal pays de départ vers l'Italie. En réponse, le rythme de mise en œuvre de la fenêtre «Afrique du Nord» du **fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique** s'est considérablement accéléré. Huit nouveaux programmes ont été approuvés, pour un montant total de 232,5 millions d'EUR, ainsi qu'un programme multifenêtre de 8,6 millions d'EUR.

Fin 2017, près de la totalité des 3 milliards d'EUR alloués à la **facilité en faveur des réfugiés en Turquie** avait été consacrée à des projets visant à répondre de manière globale et coordonnée aux besoins des réfugiés et des communautés d'accueil en Turquie.

Cet instrument a permis à quelque 2 millions de réfugiés d'accéder à des services de soins de santé primaires et à environ 1 million de réfugiés de bénéficier de services de réadaptation centrés sur la santé mentale⁵.

En 2017, le budget de l'UE a continué de soutenir fermement de nombreuses autres priorités politiques de l'Union

Parallèlement à ces priorités, la Commission a pu compter sur d'autres programmes de dépenses de l'UE pour accomplir des progrès dans d'autres

domaines (Union sociale, action extérieure, union de l'énergie résiliente, action pour le climat, marché unique numérique connecté, défense, etc.)

Investissement social et jeunesse

L'emploi, l'inclusion sociale et l'éducation ont également fait partie des priorités du budget 2017. L'**initiative pour l'emploi des jeunes** vise à réduire le taux de chômage des jeunes dans l'ensemble de l'Union. Ce programme a apporté une aide aux jeunes vivant dans les régions affichant un taux de chômage des jeunes supérieur à 25 % en 2012. Son enveloppe budgétaire a été augmentée en 2017 pour venir en aide aux régions dans lesquelles le taux chômage des jeunes était supérieur à 25 % en 2016.

Depuis 2014, environ 790 000 personnes ont retrouvé un emploi, 820 000 personnes ont obtenu un diplôme et 276 000 personnes ont entamé des études ou une formation à la suite de l'adoption de mesures financées par le Fonds social européen, qui comprend l'initiative pour l'emploi des jeunes.

*Au cours de la période 2014-2016, quelque 8 millions de personnes ont bénéficié d'une aide pour trouver un emploi, suivre une formation ou entamer des études grâce à toutes les actions financées par le **Fonds social européen**.*

Le programme **Erasmus+** a célébré son 30^e anniversaire en 2017. Depuis 2014, plus de 1,8 million d'étudiants ont participé à des activités de mobilité et plus de 240 000 organisations prennent part à des projets de coopération. L'évaluation à mi-parcours indique que:

La volonté de s'établir à l'étranger est plus élevée chez les participants Erasmus+ (31 % de plus que chez les non-participants); ils s'identifient également davantage en tant que citoyens de l'UE (19 % de plus).

Les actions de volontariat financées par le programme Erasmus+ et huit autres programmes et instruments de l'UE ont contribué à offrir de nouvelles possibilités aux jeunes dans le cadre du corps européen de solidarité. Un an après son lancement, plus de 42 000 jeunes de l'ensemble des États membres se sont inscrits. Fin 2017, un an après l'ouverture de l'outil d'enregistrement en ligne, plus de 2 500 placements ont été offerts aux jeunes⁶.

Action extérieure

Le budget 2017 a également contribué à **renforcer le rôle de l'UE en tant qu'acteur sur la scène internationale**. L'UE a débloqué plus de 2,2 milliards d'EUR pour apporter une **aide humanitaire** dans 80 pays différents⁷. Avec ses États membres, l'Union est demeurée le principal donateur d'aide humanitaire dans le monde.

Le financement humanitaire de l'UE a permis à plus de 4,7 millions d'enfants dans plus de 50 pays de bénéficier de projets d'éducation en contexte d'urgence⁸.

En 2017, un accord sur le **Fonds européen pour le développement durable** a été conclu. Ce Fonds fait partie du plan d'investissement extérieur de l'UE, qui a pour but de renforcer la participation du secteur privé au développement socio-économique dans les pays partenaires. La réponse à l'appel à propositions dans le cadre des deux premières allocations d'investissements a été très positive, 30 propositions émanant de 12 institutions partenaires ayant été reçues pour une valeur totale de plus de 2,5 milliards d'EUR.

Action pour le climat et environnement

Le budget de l'UE est demeuré un instrument important dans la lutte contre le changement climatique. Pour y parvenir, des mesures visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter sont intégrées dans tous les grands programmes de dépenses de l'UE, parmi lesquels en particulier le Fonds européen de développement régional et le Fonds de cohésion, les programmes dans les domaines de l'énergie, des transports et de la recherche et innovation, la politique agricole commune et la politique de développement de l'UE.

En 2017, la contribution budgétaire totale à l'intégration de la question du changement climatique (c'est-à-dire les dépenses budgétaires consacrées à des projets environnementaux) a été estimée à 20,3 %.

Des progrès ont également été constatés dans le domaine **de l'efficacité énergétique dans l'Union**. L'UE s'est fixé pour objectif de réduire de 20 % sa consommation d'énergie d'ici à 2020 (par rapport à la consommation d'énergie prévue en 2020), ce qui équivaut à peu près à la fermeture de 400 centrales électriques.

*Les projets sélectionnés jusqu'en 2016 dans le cadre du **Fonds de cohésion** devraient aboutir à la production de 2 000 mégawatts supplémentaires à partir de sources d'énergie renouvelables et à une réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de plus de 3 millions de tonnes d'équivalents de CO₂.*

En outre, une réduction des émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 3 millions de tonnes d'équivalents de CO₂ devrait résulter des projets financés au titre du **Fonds européen de développement régional**.

Marché unique numérique

Le Fonds européen pour les investissements stratégiques et le **mécanisme pour l'interconnexion en Europe** ont également contribué à l'achèvement du **marché unique numérique**. En outre, jusqu'à la fin de 2017, quelque 5 500 projets ont été sélectionnés dans le cadre du Fonds de cohésion pour soutenir la réalisation d'un marché unique numérique connecté.

Grâce au Fonds européen de développement régional, 1 million de ménages supplémentaires ont pu accéder au haut débit en 2016.

Défense

Le lancement en 2017 du Fonds européen de la défense a marqué le début d'un nouveau chapitre de la coopération en matière de défense. Ce Fonds aidera les États membres à dépenser de manière plus rationnelle dans les capacités de défense communes, à renforcer la sécurité des citoyens européens et à promouvoir une base industrielle compétitive et innovante.

Contrôle interne et gestion financière

Outre les résultats obtenus grâce aux dépenses de l'UE, la façon dont le budget de l'UE est géré a une incidence importante sur sa performance globale. C'est la raison pour laquelle la Commission s'efforce d'atteindre les normes de gestion financière les plus élevées en matière d'efficacité, d'efficacités et de rapport coût-efficacité. Il s'agit là de l'objet de la section 2 du rapport annuel sur la gestion et la performance.

Un cadre de contrôle interne renforcé

En 2017, la Commission a poursuivi le renforcement de son cadre de contrôle interne, en s'appuyant sur les bonnes pratiques et les normes internationales. L'objectif est de passer d'une approche fondée sur la conformité à un système fondé sur la performance. Un tel système garantira un contrôle interne solide tout en procurant la souplesse nécessaire aux services de la Commission pour l'adapter à leurs besoins et à leur contexte spécifiques. Bien que 2017 ait été une année de transition, un tiers des services ont déjà fait état de l'effet que ces nouveaux principes ont eu sur l'efficacité de leurs contrôles. **Dans l'ensemble, tous les services de la Commission ont conclu que les normes et principes de contrôle interne fonctionnaient bien et étaient mis en œuvre de manière efficace.** Le nouveau cadre de contrôle interne permet également une évaluation plus nuancée, certains services ayant fait état de la nécessité d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de certains principes ou normes spécifiques.

Les systèmes de gestion et de contrôle financiers du budget de l'UE se sont considérablement améliorés au fil du temps. Ces progrès ont également été reconnus par la Cour des comptes européenne. Pour la première fois, la Cour des comptes européenne, dans sa dernière déclaration d'assurance⁹, a émis une opinion avec réserve plutôt qu'une opinion défavorable sur la légalité et la régularité des paiements du budget de l'UE. Le taux d'erreur a diminué dans tous les domaines d'action, ce qui a permis au taux d'erreur global estimé de poursuivre sa tendance à la baisse. Le taux d'erreur était inférieur à 2 % pour environ la moitié des dépenses de l'UE, et aucune erreur significative n'a été constatée dans les recettes.

La Commission continue néanmoins d'améliorer ses systèmes de contrôle.

Gestion et protection efficaces du budget de l'UE

La Commission veille, en y accordant une priorité absolue, à ce que le budget de l'UE soit bien géré et à ce que les mesures nécessaires soient en place pour **protéger l'argent du contribuable.**

Bien que la Commission soit responsable en dernier ressort de la gestion du budget, 68 % des dépenses sont exécutées par les autorités des États membres dans le cadre de la gestion partagée et 8 % par des entités responsables dans le cadre de la gestion indirecte.

La Commission recourt principalement à deux types de mécanismes pour protéger le budget de l'UE (c'est-à-dire les dépenses de l'Union) des dépenses indues ou irrégulières:

- des mécanismes préventifs (contrôles ex ante, interruptions et suspensions de paiements, etc.); et
- des mécanismes correcteurs (contrôles ex post, etc.: il s'agit essentiellement des corrections financières imposées aux États membres, mais aussi le recouvrement auprès des bénéficiaires de sommes versées par l'UE).

Si des erreurs peuvent être détectées au cours de n'importe quelle année donnée, elles sont aussi dûment corrigées les années suivantes. Une analyse pluriannuelle de ces erreurs et corrections est donc nécessaire et appropriée. **Dans le contexte du cadre financier pluriannuel, les programmes de dépenses, la plupart des systèmes de contrôle et les cycles de gestion de la Commission sont également pluriannuels par défaut.**

En 2017, le montant global à risque estimé au moment du paiement s'élevait à 1,7 % des dépenses pertinentes totales.

En 2017, en ce qui concerne les corrections financières et les recouvrements, les systèmes de contrôle pluriannuels des services de la Commission leur ont permis de **déceler et de corriger** 897 millions d'EUR avant la libération des fonds et 1,949 milliard d'EUR après la libération des fonds.

Le montant global à risque à la clôture, c'est-à-dire une fois toutes les corrections effectuées, qui a un caractère prospectif, est estimé à 0,6 % du total des dépenses pertinentes.

Cela signifie que les mécanismes de contrôle pluriannuels des services de la Commission garantissent généralement une gestion appropriée des risques relatifs à la légalité et à la régularité des opérations et que les corrections financières et les recouvrements effectués au cours des années suivantes ont bien pour effet de protéger globalement le budget de l'UE.

Dans l'intervalle, d'autres mesures sont prises pour les programmes qui présentent constamment des niveaux d'erreur élevés afin de s'attaquer à leurs causes profondes et de prévenir, de détecter et de corriger la fraude¹⁰. En outre, l'Office européen de lutte antifraude a pour mission de mener des enquêtes indépendantes sur la fraude et la corruption portant sur des fonds de l'UE et d'élaborer des politiques de l'UE pour lutter contre la fraude.

Assurance de gestion

Dans leur rapport annuel d'activité pour 2017, les 50 ordonnateurs délégués ont tous déclaré avoir une assurance raisonnable que: i) les informations contenues dans leur rapport étaient sincères et véritables, ii) les ressources allouées aux activités avaient été utilisées aux fins prévues et conformément au principe de bonne gestion financière, et iii) les procédures de contrôle mises en place donnaient les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes.

Par souci de transparence, dans les rapports annuels d'activité, des réserves ont été émises au sujet des programmes pour lesquels le taux d'erreur résiduel n'est pas (encore) tombé au-dessous des 2 % au moment de l'établissement des rapports. 30 ordonnateurs délégués ont fourni une assurance sans réserve, tandis que 20 déclarations ont été assorties, au total, de 38 réserves pour 2017 (37 en 2016). Dans tous les cas, les ordonnateurs délégués concernés ont arrêté des mesures pour remédier aux faiblesses sous-jacentes et atténuer les risques qui en découlent.

L'incidence financière des réserves sur l'assurance de gestion a été ramenée à 1,053 milliard d'EUR pour les dépenses (1,621 milliard d'EUR en 2016) et à 431 millions d'EUR pour les recettes (517 millions d'EUR en 2016). La génération «héritée» des programmes 2007-2013, qui disparaissent progressivement, représente la moitié du nombre de réserves, mais seulement une part mineure du montant total à risque.

Un autre domaine dans lequel la transparence s'est accrue concerne les fonds fiduciaires de l'UE. Compte tenu de l'importance croissante de ces fonds, les services qui en sont responsables tiennent intégralement compte des fonds dans leurs rapports de gestion. Ils font ainsi état: i) des contributions du budget de l'UE et du Fonds européen de développement versées à ces fonds, et ii) des opérations effectuées à partir de ces fonds (y compris les fonds d'autres donateurs).

Des systèmes de contrôle interne efficaces, efficaces et offrant un bon rapport coût-efficacité

Des normes strictes en matière de gestion financière exigent la mise en place de mesures offrant un bon rapport coût-efficacité pour garantir une protection efficace du budget de l'UE.

Dans cette optique, des mesures sont prises pour **créer des synergies et accroître l'efficacité**, par exemple en simplifiant les règles et les procédures, en améliorant et en reliant les systèmes informatiques financiers, et en renforçant la mutualisation de l'expertise financière. Il en résulte en définitive une charge bureaucratique moindre, des coûts proportionnés en matière de contrôle des bénéficiaires, des taux d'erreur inférieurs, des données de meilleure qualité et des délais de paiement plus courts.

Le **délai moyen de paiement** des services de la Commission **a diminué de manière constante** au fil des ans et est maintenant inférieur à 30 jours. En 2017, le délai moyen global des paiements nets est de 20,4 jours.

En outre, les services de la Commission prennent de plus en plus de mesures afin de veiller à ce que leurs systèmes de contrôle continuent **de prendre en considération différents niveaux de risque (en d'autres termes, plus les risques sont élevés, plus les contrôles sont poussés et/ou fréquents) et d'offrir un bon rapport coût-efficacité**. Fin 2017, il est ressorti des évaluations des systèmes de contrôle réalisées périodiquement par l'ensemble des services de la Commission que ces systèmes offraient un bon rapport coût-efficacité.

En outre, pour la prochaine génération de programmes de dépenses, les services sont invités à justifier (dans les fiches financières législatives annexées à leurs propositions législatives) pourquoi le(s) mode(s) de gestion, le(s) mécanisme(s) d'exécution du financement et les modalités de paiement proposés sont considérés comme les solutions les plus appropriées, non seulement au regard des objectifs des politiques/programmes, mais également en matière d'équilibre entre trois des objectifs du contrôle interne, à savoir les paiements rapides, les erreurs peu nombreuses et le faible coût des contrôles.

Introduction

Le budget de l'UE est essentiel à la mise en œuvre des politiques et des priorités européennes. Les investissements réalisés grâce au budget de l'UE permettent d'aboutir à des résultats à part entière et servent de catalyseur pour mobiliser des investissements supplémentaires provenant d'autres sources publiques et privées. Conjointement avec d'autres instruments mis en place au niveau européen et national, le budget de l'UE aide l'Union à relever les nombreux défis auxquels elle doit faire face et lui offre de nouvelles possibilités.

Contrairement aux budgets nationaux, le budget de l'UE est principalement axé sur les investissements. De nature pluriannuelle, ses programmes assurent un cadre stable et prévisible qui convient parfaitement pour soutenir les investissements stratégiques à moyen et à long terme. Le budget de l'UE se concentre sur les domaines dans lesquels une mise en commun des ressources nécessaires pour relever les défis communs peut produire des résultats qui profitent à l'ensemble des citoyens européens et qui ne pourraient être obtenus de façon aussi efficace et efficiente si les États membres agissaient seuls.

Il s'agit de domaines aussi divers que les infrastructures transfrontières, la gestion des frontières extérieures, les projets spatiaux de grande envergure et la recherche paneuropéenne. Dans tous ces domaines, le budget de l'UE est le mieux à même de produire des résultats qui profitent à l'ensemble des citoyens européens. C'est l'essence même de la «valeur ajoutée européenne». Il s'applique également aux politiques communes telles que la politique agricole commune et la politique de cohésion.

La Commission joue un rôle central dans la gestion du budget, soit en gérant directement les programmes (par exemple dans les domaines de la recherche ou de la mobilité des jeunes) soit en collaborant avec les États membres (par exemple dans le domaine de la politique de cohésion).

Elle est chargée de veiller à ce que le budget de l'UE soit géré de manière responsable et dans le respect des règles applicables afin de protéger l'argent du contribuable. À cette fin, la Commission applique un système efficace de gouvernance et de contrôle interne. La gestion du budget de l'UE fait l'objet d'un contrôle externe de la Cour des comptes européenne.

Le renforcement de la gestion financière au cours des dernières années a permis de mettre davantage

l'accent sur la **performance** du budget et de déterminer si le budget de l'UE est utilisé de la meilleure façon qu'il soit pour produire des résultats concrets qui profitent à l'ensemble des Européens. La Commission ne peut pas s'en assurer seule. Il s'agit d'une responsabilité qu'elle partage avec les États membres, les régions, les organisations non gouvernementales, les promoteurs de projets et tous ceux qui participent à l'exécution du budget de l'UE.

Le **rapport annuel 2017 sur la gestion et la performance du budget de l'UE** traite de ces deux questions de la gestion et de la performance dans un seul rapport. Il donne un aperçu des dernières informations sur la performance du budget et contient des informations détaillées sur les questions soulevées en rapport avec la gestion et la protection du budget de l'UE. Il représente la principale contribution de la Commission à la «procédure de décharge» annuelle par laquelle le Parlement européen et le Conseil examinent l'exécution du budget de l'UE.

La **section 1** du rapport décrit, exemples à l'appui, la manière dont le budget de l'UE soutient les priorités politiques de l'Union et fournit les dernières données disponibles sur les résultats obtenus jusqu'à la fin de 2017. Ces informations sont issues des fiches de programmes qui font partie de la proposition de budget pour 2019, des rapports annuels d'activité 2017 produits par les services de la Commission, et d'autres sources telles que les rapports de mise en œuvre des programmes de l'UE. Dans le cadre du présent rapport, les évaluations à mi-parcours ont constitué une précieuse source d'informations supplémentaires sur la performance.

La **section 2** fournit des informations sur le contrôle interne, la gestion financière et la protection du budget de l'UE en 2017. Ces informations reposent sur les rapports annuels d'activité des services de la Commission, qui décrivent en détail l'environnement du contrôle interne et les questions connexes. Si des problèmes ont été constatés au cours de l'année, le rapport présente la manière dont les services de la Commission y ont remédié. La section 2 résume les informations sur:

- la **réalisation des objectifs de contrôle interne** (gestion des risques en matière de légalité et de régularité, rapport coût-efficacité des contrôles, et stratégies antifraude);
- la **protection du budget de l'UE**; et
- l'**assurance de gestion** fournie au collège des commissaires.

Cette assurance se fonde sur les conclusions des directeurs généraux de la Commission, qui reposent sur des indicateurs statistiques et non statistiques concernant les résultats des contrôles et les corrections effectuées. Ces conclusions sont également recoupées avec les avis des parties indépendantes, y compris le service d'audit interne (SAI) de la Commission et la Cour des comptes européenne, ainsi qu'avec les conclusions des travaux du comité de suivi des audits.

Les conclusions générales du présent rapport tirées sur la base de l'assurance de gestion reçue de tous les services et de l'assurance obtenue grâce aux travaux d'audit interne permettent à la Commission, par l'adoption du présent rapport, d'assumer **la responsabilité politique générale** de la gestion du budget 2017 de l'UE.

Le rapport intègre également la précédente **communication sur la protection du budget de l'UE¹**. Comme l'année dernière, il fera partie du **paquet d'information financière intégrée sur le budget de l'UE**, qui comprend également les comptes annuels.

Section 1

Performance et résultats

À de nombreux égards, 2017 a été une année bien remplie pour l'Union, la reprise économique ayant abouti à la création d'emplois dans toute l'Union. Ainsi, **l'Union a pu porter une attention accrue à la concrétisation de ses priorités politiques dans des domaines tels que la politique sociale, le marché unique numérique et l'achèvement de l'Union économique et monétaire**. Elle a continué de travailler sur l'adoption d'une approche globale des questions internes et externes de la migration et sur la protection des frontières extérieures de l'Union. De nouvelles initiatives ont été lancées dans le but de renforcer les capacités de sécurité et de défense de l'Union.

2017 a également été une année de **réflexion sur l'avenir de l'Union** à la suite de la décision du Royaume-Uni de s'en détacher. Le Livre blanc de la Commission sur l'avenir de l'Europe a ouvert un débat paneuropéen sur ce que devraient être les priorités de la future Europe à 27. Le document de réflexion sur l'avenir des finances de l'UE a examiné ce défi et a mis sur la table les principaux éléments de discussion.

Sur le plan budgétaire, 2017 a été la quatrième année de mise en œuvre du cadre financier pluriannuel actuel. Après un temps de latence, la plupart des programmes financiers sont à présent pleinement opérationnels et les résultats sont visibles sur le terrain.

Les investissements sont demeurés une priorité, la mise en œuvre du Fonds européen pour les investissements stratégiques s'étant poursuivie afin de combler le déficit d'investissements de l'Europe. **Le budget a également été mobilisé pour apporter une réponse européenne globale aux questions internes et externes de la migration, ainsi qu'aux menaces croissantes et diverses pour la sécurité**. À mi-parcours de la mise en œuvre des programmes actuels, un certain nombre d'évaluations intermédiaires ont été effectuées en 2017, fournissant une analyse complète de la valeur ajoutée européenne, de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience et de la cohérence des programmes.

La section 1 commence par un résumé sommaire des cadres de performance intégrés aux programmes financiers de l'UE. Elle présente ensuite les dernières informations sur les résultats obtenus grâce au budget de l'UE jusqu'à la fin de 2017. **Le type de données communiquées dépend de l'état d'avancement des programmes, allant des données d'entrée aux résultats des dépenses réalisées depuis le début de cette période**. Les analyses d'impact finales relatives aux différents programmes ne sont pas encore disponibles. Par conséquent, un rapport définitif ne sera pas possible avant un certain moment.

La section 1 est structurée autour des rubriques du cadre financier pluriannuel actuel. Elle porte sur les principaux programmes de chaque rubrique. Le rapport décrit également la manière dont ces programmes contribuent à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 et des priorités politiques de la Commission Juncker. En outre, il fait la synthèse des données disponibles sur les résultats des programmes financiers, mais aussi sur les domaines dans lesquels les résultats ont été en deçà des attentes. Il répertorie également les lacunes dans la conception des programmes mises en évidence par les évaluations et les travaux d'audit.

Ces informations servent à éclairer les décisions relatives à la mise en œuvre des programmes financiers actuels, mais aident également les législateurs à formuler les propositions concernant le futur cadre financier pluriannuel, qui ont été avancées par la Commission au cours des dernières semaines. Le présent rapport complète l'examen des dépenses accompagnant les récentes propositions de la Commission concernant le futur cadre financier pluriannuel¹¹. En effet, lors de la formulation de ses propositions, la Commission s'est efforcée de tirer des enseignements des cadres financiers actuels et passés afin d'établir des programmes performants qui généreront des résultats positifs pour l'économie et la société européennes dans leurs domaines respectifs.

Performance du budget de l'UE

Cadre de performance de la période 2014-2020

La mise en place d'un cadre de performance solide pour le budget de l'UE est une condition préalable à des programmes de l'UE axés sur les résultats et bien gérés. Pour le cadre financier pluriannuel 2014-2020, des cadres de performance ont été inclus comme nouveaux éléments obligatoires dans le cadre juridique de tous les programmes financiers. Cela a permis de mettre davantage l'accent sur les résultats dans l'ensemble du budget. Ces cadres exigent l'établissement d'objectifs et d'indicateurs clairs et mesurables, ainsi que des modalités nécessaires concernant le suivi, l'information et l'évaluation. Bien que des améliorations puissent encore être apportées, la Commission estime que les indicateurs, ainsi que les autres sources d'information sur la performance, telles que les évaluations, constituent une base solide pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'un programme. Ils permettent aussi d'anticiper les problèmes dans la mise en œuvre d'un programme et de les résoudre lorsqu'ils apparaissent.

Au cours des premières années de la mise en œuvre d'un programme, les informations relatives à la performance reposent essentiellement sur les ressources mises en œuvre (enveloppe financière pour un programme particulier) et, lorsque cela est possible, sur les résultats obtenus. Ce type d'informations donne une bonne indication de départ sur la manière dont le budget de l'UE est dépensé et dont il contribue à la réalisation des priorités politiques. Au fil de la mise en œuvre d'un programme, des informations sur les résultats et les retombées des dépenses seront disponibles. Cependant, cela peut prendre un certain temps avant que les retombées finales sur l'économie et la société européennes puissent être évaluées.

2017 est la quatrième année de mise en œuvre et de nombreux programmes commencent à faire rapport sur les résultats directs. Cependant, certains programmes ont de longs cycles de mise en œuvre et les indicateurs sur les réalisations ne sont pas encore pleinement disponibles ni communiqués dans les fiches de programmes. C'est notamment le cas des programmes à gestion partagée.

Les audits de la Cour des comptes européenne contribuent également à améliorer la performance des programmes, ainsi que l'efficacité et l'efficacités des opérations, des systèmes de gestion et des procédures des organismes et des institutions qui gèrent les fonds de l'UE. Ainsi, 19 rapports ont récemment confirmé la nécessité de simplifier les

règles et de renforcer ou de rationaliser les cadres de performance.

Les enseignements tirés des audits et l'expérience pratique de la mise en œuvre, ainsi que les conclusions des évaluations à mi-parcours, ont été intégrés dans l'examen complet des dépenses accompagnant les récentes propositions de la Commission concernant le futur cadre financier pluriannuel et les programmes sectoriels connexes. Ces propositions mettent l'accent sur l'importance de simplifier et de rationaliser les règles de mise en œuvre et les cadres de performance.

Rapports sur la performance

Dans son rapport annuel 2016, la Cour des comptes européenne s'est intéressée plus particulièrement à la qualité des rapports sur la performance du budget de l'UE. Bon nombre de ces rapports sont rédigés par la Commission. L'analyse a montré que si ces rapports ont considérablement gagné en qualité, des améliorations pourraient être apportées à plusieurs niveaux, dont:

- **la qualité des données:** dans ses rapports sur la performance, la Commission s'appuie sur les indicateurs de performance qui ont été énumérés dans le cadre juridique des programmes et communiqués chaque année dans les fiches de programmes. Les données proviennent d'un large éventail de sources. La Cour et le service d'audit interne ont recommandé la divulgation de ces sources ainsi qu'une évaluation de la qualité des données collectées. Reconnaisant l'importance de la qualité des données, les services de la Commission ont accordé cette année une attention particulière à la qualité des données sur la performance lors de l'élaboration de leur rapport d'activité 2017. Toutes les sources de données et les préoccupations relatives à la qualité des données sont clairement indiquées. Dans certains cas, les services de la Commission ont cessé de rendre compte de certains des indicateurs lorsque les données disponibles n'étaient pas suffisamment précises ou pertinentes;
- **l'équilibre des rapports:** dans son rapport annuel 2016, la Cour a recommandé, sur la base du rapport annuel 2015 sur la gestion et la performance du budget de l'UE, que la Commission redouble d'efforts pour s'assurer que les rapports sur la performance brossent un tableau équilibré, couvrant à la fois les réalisations des programmes et les défis rencontrés. La Commission s'est engagée à

produire des rapports équilibrés. Ainsi, le présent rapport donne un aperçu complet des enseignements tirés des évaluations à mi-parcours des programmes financiers;

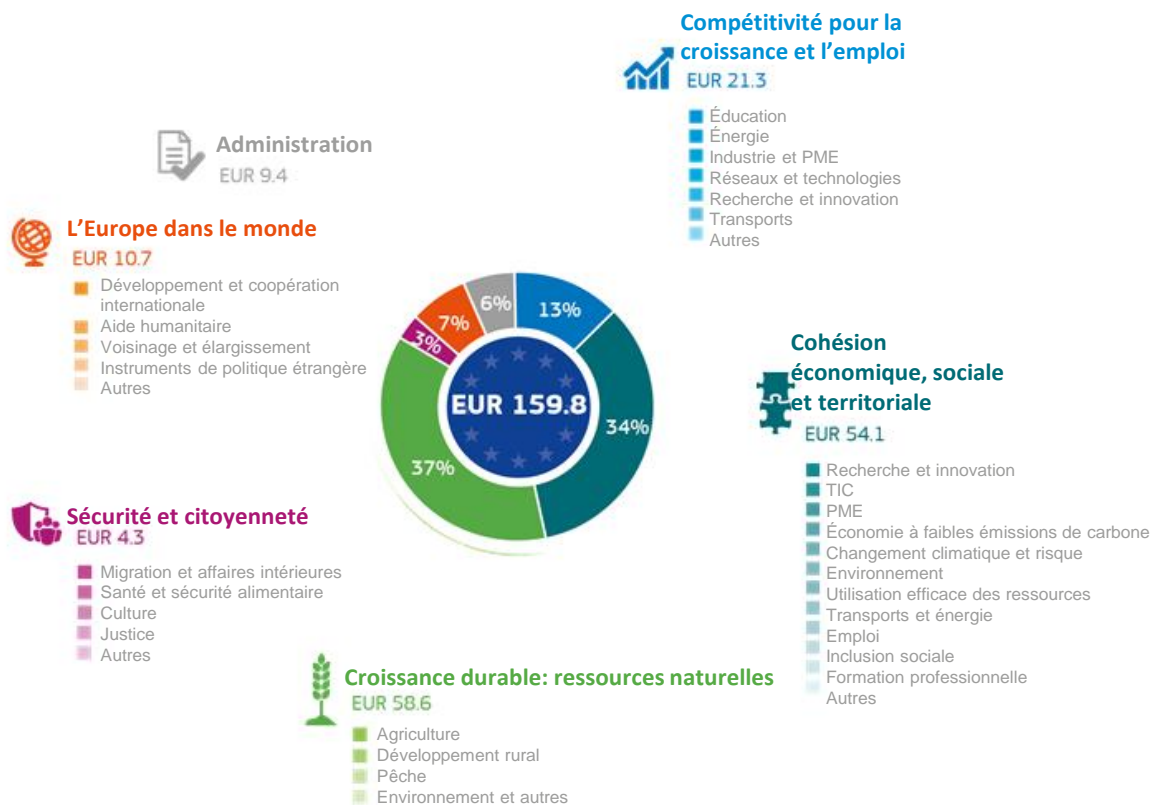
- **les liens entre les cadres de performance:** la Cour a recommandé à la Commission d'utiliser plus systématiquement les renvois entre les rapports sur la performance afin de faire ressortir plus clairement les liens et les complémentarités entre les rapports et entre le cadre de performance du budget de l'UE (par exemple les fiches de programmes) et le cadre des services de la Commission;
- **la lisibilité:** sur recommandation de la Cour, la Commission a continué d'améliorer la présentation visuelle de ses rapports, en utilisant, le cas échéant, des moyens visuels, des graphiques, des diagrammes, des tableaux ou

des encadrés pour présenter des données sur la performance et transmettre des messages clés sur la performance.

Responsabilité partagée en matière de résultats

Les trois quarts environ du budget de l'UE sont exécutés en gestion partagée avec les États membres. Bien que la Commission assume en dernier ressort la responsabilité financière de la gestion du budget de l'UE, **la responsabilité des résultats atteints grâce au budget de l'UE est partagée avec un grand nombre d'acteurs** aux niveaux européen, national et régional. Chacun de ces acteurs a un rôle à jouer pour veiller à ce que chaque euro dépensé sur le budget de l'UE serve avec efficacité et efficacie les fins auxquelles il est destiné.

Budget 2017 de l'UE



Graphique: budget 2017 de l'UE par rubrique budgétaire Tous les montants sont exprimés en milliards d'EUR.

Le budget de l'UE, budgets rectificatifs compris, s'élevait à 159,8 milliards d'EUR en 2017. Près de la moitié de ce montant (75,4 milliards d'EUR) a été consacrée à la croissance intelligente et inclusive. L'aide financière accordée au secteur agricole européen s'est chiffrée à 58,6 milliards d'EUR. 4,3 milliards d'EUR ont été consacrés au renforcement des frontières extérieures de l'Union ainsi qu'à la lutte contre la crise des réfugiés et la migration irrégulière. 10,7 milliards d'EUR ont été alloués à des actions menées à l'extérieur de l'UE et 9,4 milliards d'EUR

ont été consacrés à l'administration des institutions de l'UE. En 2017, six budgets rectificatifs ont été adoptés. Mis à part les ajustements standards des recettes, deux projets de budgets rectificatifs ont été adoptés pour la mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE et des ajustements ont été nécessaires à la suite de l'adoption de l'examen à mi-parcours.

En dehors des plafonds du cadre financier pluriannuel, il existe des instruments spéciaux: la réserve d'aide d'urgence, le Fonds de solidarité de l'UE, l'instrument de flexibilité et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.

Compte rendu sommaire des progrès accomplis sur les questions horizontales

Le budget de l'UE et la stratégie Europe 2020

Le budget à long terme actuel est conçu pour contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Les objectifs relèvent d'une responsabilité partagée entre l'Union et ses États membres, et leur réalisation nécessite la combinaison de multiples instruments stratégiques, dont le budget de l'UE et les budgets nationaux.

La Commission suit la réalisation des grands objectifs de la stratégie Europe 2020 à l'aide de neuf indicateurs. Les informations relatives à l'évolution de ces indicateurs sont régulièrement actualisées et publiées sur le site internet d'Eurostat¹². Le tableau ci-dessous présente les dernières données disponibles relatives à ces indicateurs.

Les États membres progressent vers la réalisation des objectifs qu'ils ont fixés il y a huit ans dans la stratégie Europe 2020. Dans l'ensemble, l'UE se rapproche de ses objectifs en matière d'éducation, d'énergie, de climat et d'emploi. 14 États membres ont déjà atteint leurs objectifs nationaux en matière de réduction du décrochage scolaire et d'augmentation du nombre de diplômés de

l'enseignement supérieur. 11 États membres ont atteint leurs objectifs dans le domaine des énergies renouvelables. L'objectif de l'UE consistant à parvenir à un taux d'emploi de 75 % en 2020 est en bonne voie d'être atteint, pour peu que la tendance actuelle se poursuive, et sept États membres ont déjà atteint leurs objectifs nationaux. Il s'agit là d'un résultat remarquable compte tenu des graves conséquences de la crise sur l'emploi. Cependant, le nombre de personnes menacées par la pauvreté ou l'exclusion sociale a atteint un pic en 2012 et a baissé depuis lors pour revenir à un niveau proche d'avant la crise. En conséquence, il est peu probable que l'objectif soit atteint en 2020. De même, l'objectif de 3 % du produit intérieur brut investis dans la recherche et le développement est loin d'être atteint et nécessitera des efforts importants¹³.

La contribution à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 ne devrait pas être confinée dans un programme unique, mais elle devrait plutôt être perçue comme une contribution mutuellement renforcée du budget de l'UE dans son ensemble. On estime que 59 % des engagements budgétaires de l'UE en 2017 sont liés à la stratégie Europe 2020.

Objectifs de la stratégie Europe 2020 pour l'UE	Données 2010	Dernières données disponibles	En 2020, selon les dernières tendances
1. Augmentation à au moins 75 % du taux d'emploi des 20-64 ans	68,6 %	72,3 % (T3-2017)	Objectif probablement atteint
2. Augmentation des investissements combinés publics et privés en R & D à 3 % du PIB	1,93 %	2,03 % (2016)	Objectif probablement non atteint
3a. Réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % par rapport aux niveaux de 1990	Réduction de 14 %	Réduction de 23 % (2016)	Objectif probablement atteint
3b. Augmentation à 20 % de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale	12,5 %	17,04 % (2016)	Objectif probablement atteint
3c. Rapprochement de l'objectif de 20 % en matière d'efficacité énergétique	5,7 % (pour la consommation d'énergie primaire)	16,0 % (2016) (pour la consommation d'énergie primaire)	Objectif probablement atteint
4a. Réduction du taux de décrochage scolaire à moins de 10 %	13,9 %	10,6 % (2017)	Objectif probablement atteint
4b. Augmentation à au moins 40 % de la proportion des 30-34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur	33,8 %	39,9 % (2017)*	Objectif probablement atteint
5. Soustraction d'au moins 20 millions de personnes au risque de pauvreté et d'exclusion	Augmentation de 0,5 million (par rapport à	Augmentation de 1 million (par rapport à	Objectif probablement

sociale	l'année de référence 2008)	l'année de référence 2008)	non atteint
----------------	----------------------------	----------------------------	-------------

Tableau: progrès dans la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 Sources: https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/2018-european-semester-country-report-communication_fr.pdf et mises à jour* d'Eurostat:

http://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=fr&pcode=t2020_40&plugin=1:

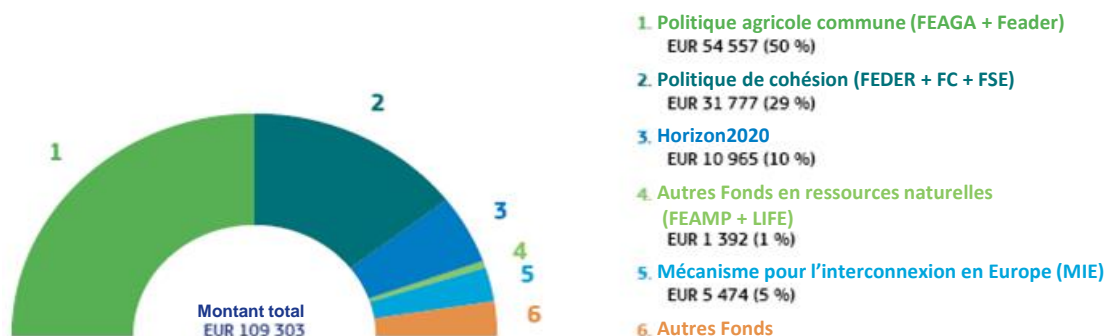
http://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=fr&pcode=t2020_41&plugin=1

Intégration de l'action pour le climat et de la biodiversité

Le budget de l'UE est également un instrument important pour la réalisation d'objectifs transversaux tels que l'action pour le climat et la biodiversité. Pour répondre aux problèmes et aux besoins d'investissement liés au changement climatique, l'UE a décidé de consacrer au moins 20 % de son budget pour la période 2014-2020, soit 200 milliards d'EUR sur toute la période, à des actions liées au changement climatique. Pour y parvenir, des mesures visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter sont intégrées dans tous les grands programmes de dépenses de l'UE, parmi lesquels en particulier le Fonds européen de développement régional et le Fonds de cohésion, les programmes dans les domaines de l'énergie, des transports et de la recherche et innovation, la politique agricole commune et la politique de développement de l'UE.

Depuis le projet de budget 2014, les estimations des dépenses liées au climat font l'objet d'un suivi annuel au moyen des indicateurs climatiques de l'UE, adaptés des «marqueurs de Rio» utilisés par l'OCDE pour assurer le suivi de l'aide au développement. En 2017, le montant était supérieur à 31 milliards d'EUR, soit 20,3 % du budget total, portant ainsi le montant total alloué à l'intégration de la question du changement climatique à plus de 100 milliards d'EUR à la fin de 2017.

La procédure de suivi des dépenses liées à la biodiversité prévoyait que 9,3 % du budget 2016 et 8,1 % du budget 2017 serviraient à enrayer et à inverser le déclin de la biodiversité dans l'UE, apportant ainsi une contribution notable aux objectifs de croissance durable de la stratégie Europe 2020.



Graphique: intégration de l'action pour le climat (2014-2017). Tous les montants figurant dans le graphique sont exprimés en millions d'EUR. Le montant réel pour la période 2014-2017 s'élève à 109 milliards d'EUR. Le montant prévu pour l'ensemble de la période 2014-2020 s'élève à 200 milliards d'EUR.

Le budget de l'UE et les objectifs de développement durable

Le programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles, adoptés par les Nations unies en septembre 2015, ont donné un nouvel élan aux efforts déployés au niveau mondial pour parvenir à un développement durable. L'UE a joué un rôle important dans la définition de ce programme en organisant des consultations publiques, en engageant un dialogue avec ses partenaires et en réalisant des études approfondies. Elle est résolue à jouer un rôle actif afin de maximiser les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, comme indiqué dans sa communication «Prochaines étapes pour un avenir européen durable» [COM(2016) 739 final]. **Les objectifs de développement durable sont fermement ancrés dans les traités européens et intégrés dans tous ses programmes, politiques sectorielles et initiatives.**

Chaque année, l'UE poursuit ses efforts, au moyen de

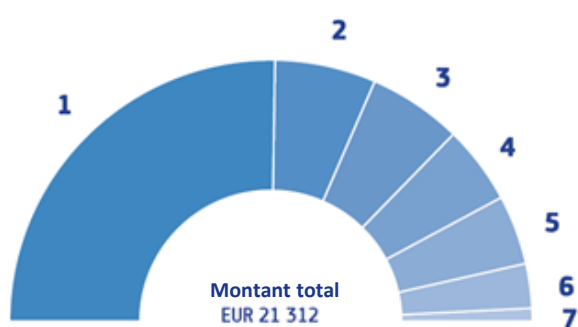
ses instruments stratégiques et réglementaires, en vue de réaliser les objectifs de développement durable. Elle joue un rôle clé en soutenant, en coordonnant et en complétant sur le plan financier les actions des États membres à l'aide du budget de l'UE.

Les fiches de programmes 2018 ont mis plus particulièrement en évidence les initiatives les plus récentes et les plus pertinentes qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable, bien que ce soit souvent de manière indirecte et non quantifiable. Ces fiches sont fournies à titre d'information et ne constituent pas un rapport officiel sur la contribution du budget de l'UE à la réalisation des objectifs de développement durable. Étant donné que les objectifs de développement durable sont interdépendants, de nombreuses actions de l'UE peuvent contribuer à la réalisation de plusieurs de ces objectifs.

1.1. Compétitivité pour la croissance et l'emploi (rubrique budgétaire 1A)¹⁴

21,3 milliards d'EUR ont été alloués en 2017 aux programmes en faveur de la compétitivité pour la croissance et l'emploi (engagements de la rubrique 1A), soit 13 % du budget total annuel. La rubrique 1A comprend 23 programmes de dépenses différents. Les principaux programmes de la rubrique budgétaire «Compétitivité pour la croissance et l'emploi» sont: le programme-cadre pour la recherche et l'innovation Horizon 2020, les programmes de financement de projets d'infrastructures de grande envergure [Galileo, réacteur thermonucléaire

expérimental international (ITER), Copernicus et système européen de navigation par recouvrement géostationnaire (EGNOS)], le programme Erasmus+ de financement des actions dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe destiné à financer la mise en place de réseaux transeuropéens dans les secteurs des transports, de l'énergie et du numérique et le Fonds européen pour les investissements stratégiques, qui fait partie du plan d'investissement pour l'Europe.



1. Recherche et innovation (y compris Horizon 2020)
EUR 10 765 (50.5%)
2. Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI)
EUR 2 661 (12.5%)
3. Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)
EUR 2 470 (11.6%)
4. Éducation, formation et sport (Erasmus+)
EUR 2 070 (9.7%)
5. Projets d'infrastructures de grande envergure
EUR 1 827 (8.6%)
6. Autres programmes
EUR 1 170 (5.5%)
7. Compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME)
EUR 349 (1.6%)

Graphique: principaux programmes financés en 2017 au titre de la rubrique 1A. La catégorie «Autres programmes» inclut, entre autres, le programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI), le programme Douane et le programme Fiscalis. Tous les montants sont exprimés en millions d'EUR.

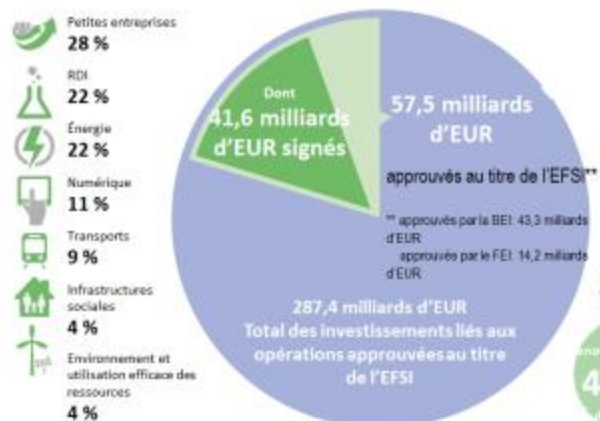
Soutien aux priorités de la Commission européenne

Les programmes relevant de cette rubrique budgétaire contribuent essentiellement à la réalisation des priorités «Emploi, croissance et investissement», «Marché unique numérique», «Union de l'énergie et climat», et «Une Union économique et monétaire plus approfondie et plus équitable» de la Commission Juncker. Ils contribuent également à la réalisation des priorités de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, principalement grâce aux effets sur la création d'emplois et l'employabilité du programme-cadre Horizon 2020 et du programme Erasmus+. Les programmes relevant de cette rubrique budgétaire concourent également à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 en stimulant la recherche et l'innovation, en améliorant les niveaux de compétences et la formation (tout au long de la vie), en promouvant l'esprit d'entreprise, en facilitant l'utilisation des réseaux intelligents et en exploitant l'économie numérique, en mettant en place des réseaux transeuropéens interconnectés, en investissant dans les infrastructures paneuropéennes et en parvenant à une plus grande efficacité énergétique et à une utilisation plus efficace des ressources.

Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI)

Chiffres du Groupe BEI Au 15.5.2018

Investissements au titre de l'EFSI par secteur*

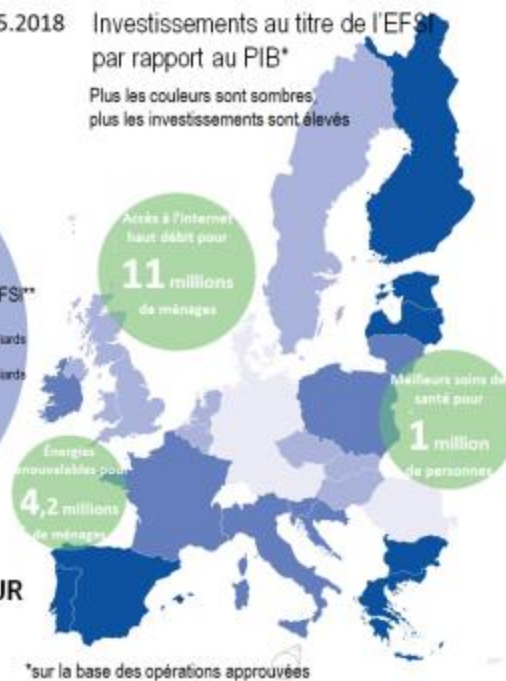


Objectif à l'horizon 2020 **500 milliards d'EUR**



Investissements au titre de l'EFSI par rapport au PIB*

Plus les couleurs sont sombres, plus les investissements sont élevés



Graphique: tableau de bord de l'EFSI Source: chiffres du Groupe BEI au 15 mai 2018, source: <http://www.eib.org/efsi/index.htm>

L'objectif général du plan d'investissement pour l'Europe lancé en 2014 était de relancer les investissements en Europe et, partant, de restaurer la compétitivité de l'UE et de stimuler la croissance et l'emploi. Le plan est centré sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques qui combine un fonds de garantie de l'UE avec les ressources de la Banque européenne d'investissement, la plateforme européenne de conseil en investissement qui est un point d'entrée unique pour les services de conseil et l'assistance technique, et le portail européen de projets d'investissement qui met en relation les promoteurs de projets avec les investisseurs.

Le Fonds européen pour les investissements stratégiques devait mobiliser 315 milliards d'EUR d'investissements dans l'économie réelle. En décembre 2017, le volume des investissements mobilisés par les opérations approuvées du Fonds européen pour les investissements stratégiques s'élevait à 81 % de l'objectif initial.

Cumulativement, depuis le lancement du Fonds, les projets approuvés représentent un volume total d'investissements de 287 milliards d'EUR répartis entre les deux volets: 186,2 milliards d'EUR pour le volet «Infrastructures et innovation» et 101,2 milliards

d'EUR pour le volet «Petites et moyennes entreprises». Plus de 445 000 petites entreprises devraient en bénéficier et ces investissements ont permis de créer plus de 300 000 emplois¹⁵.

Fin 2017, l'UE a formalisé¹⁶ la décision de prolonger la durée du Fonds et de mobiliser 500 milliards d'EUR d'ici à 2020 en vue de stimuler davantage les investissements et d'assurer la stabilité des promoteurs de projets.

L'aide apportée au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques est axée sur des secteurs d'importance capitale pour l'économie européenne, parmi lesquels:

- les infrastructures stratégiques dans les domaines du numérique, des transports et de l'énergie;
- l'éducation, la recherche, le développement et l'innovation;
- les énergies renouvelables et l'utilisation efficace des ressources;
- l'aide aux petites et moyennes entreprises.

Ces investissements ont permis de fournir un accès à l'internet haut débit à 11 millions de ménages, d'approvisionner en énergies renouvelables plus de 4 millions de ménages et de dispenser de meilleurs soins de santé à 1 million de citoyens¹⁷.

La Commission accroît activement la visibilité des projets. Fin 2017, 239 projets de 27 États membres étaient publiés sur le portail européen de projets d'investissement lancé¹⁸ en 2016.

Ces projets comprennent:

- la création d'un parc éolien terrestre en Suède;
- la recherche de nouvelles voies de traitement de la maladie d'Alzheimer et des maladies artérielles en Espagne;
- l'aide à la production de solutions de remplacement des sacs en plastique à usage unique par des sacs réutilisables et compostables en République tchèque;
- l'extension et l'amélioration de l'accès sans fil à haut débit en Italie;
- la construction de logements sociaux en Pologne.

Le Fonds européen pour les investissements stratégiques devrait engendrer une augmentation de 0,7 % du produit intérieur brut de l'Union et créer 700 000 nouveaux emplois d'ici à 2020¹⁹.

Horizon 2020

Le programme-cadre Horizon 2020 vise à renforcer la base scientifique de l'UE, à consolider l'hégémonie industrielle de l'UE, à améliorer la capacité d'innovation dans le secteur privé et à favoriser la contribution de la recherche et de l'innovation pour relever les défis sociétaux (tels que la sécurité alimentaire ou l'action pour le climat). Il soutient les priorités stratégiques de l'UE, telles qu'elles sont renforcées par le cadre des objectifs de développement durable.

En 2017, le programme-cadre Horizon 2020 a alloué des financements à hauteur de 8,5 milliards d'EUR qui, combinés aux investissements supplémentaires directs, se sont élevés à un total de 10,6 milliards d'EUR. Quelque 5 000 projets ont été financés. Des subventions ont ainsi été accordées à des chercheurs de renommée mondiale, à des projets

Les conclusions préliminaires de l'évaluation en cours soulignent qu'en dépit d'une amélioration des investissements et de l'accès au financement des petites et moyennes entreprises, les besoins de financement persistent et restent considérables. L'évaluation met clairement en évidence l'effet de levier du Fonds. Pour certains projets aux avantages sociaux élevés, un faible effet multiplicateur a été constaté en raison de la réticence des investisseurs privés. Il est également possible d'améliorer les synergies entre le Fonds européen pour les investissements stratégiques et d'autres instruments financiers soutenus par le budget de l'UE, par exemple les instruments financiers du programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME).

En outre, l'expérience acquise jusqu'à présent avec le Fonds européen pour les investissements stratégiques a montré qu'il était encore possible d'accroître la contribution pour s'attaquer aux questions sociales, étant donné que seuls 4 % des projets approuvés et signés portent sur des infrastructures sociales²⁰. C'est pourquoi, dans le cadre du socle européen des droits sociaux, il a été convenu de rassembler les contributions du Fonds européen pour les investissements stratégiques avec celles du programme pour l'emploi et l'innovation sociale.

de recherche scientifique de pointe ou à des petites et moyennes entreprises (PME) novatrices afin qu'elles puissent créer de nouveaux produits et offrir de nouveaux services²¹.

Jusqu'à présent, le programme-cadre Horizon 2020 a financé, au titre des actions Marie Skłodowska-Curie, 36 000 chercheurs à toutes les étapes de leur carrière, indépendamment de leur âge et de leur nationalité. Ces investissements ont contribué de façon significative à maintenir, à développer et à attirer les meilleurs chercheurs en Europe.

2017 a marqué le 20^e anniversaire des actions Marie Skłodowska-Curie et le 150^e anniversaire de la naissance de celle dont elles tirent leur nom, la franco-polonaise Marie Skłodowska-Curie, double lauréate

d'un prix Nobel. À cette occasion, plusieurs événements ont été organisés en Europe et au-delà.

Deux des trois chercheurs de 2017, qui ont reçu le prix Nobel 2017 de chimie pour avoir optimisé les microscopes électroniques, ont participé à des actions Marie Skłodowska-Curie et à d'autres projets de recherche financés par l'UE, tandis que 14 doctorants financés par des actions Marie Skłodowska-Curie ont contribué au projet de détection historique des ondes gravitationnelles qui a été récompensée du prix Nobel 2017 de physique.

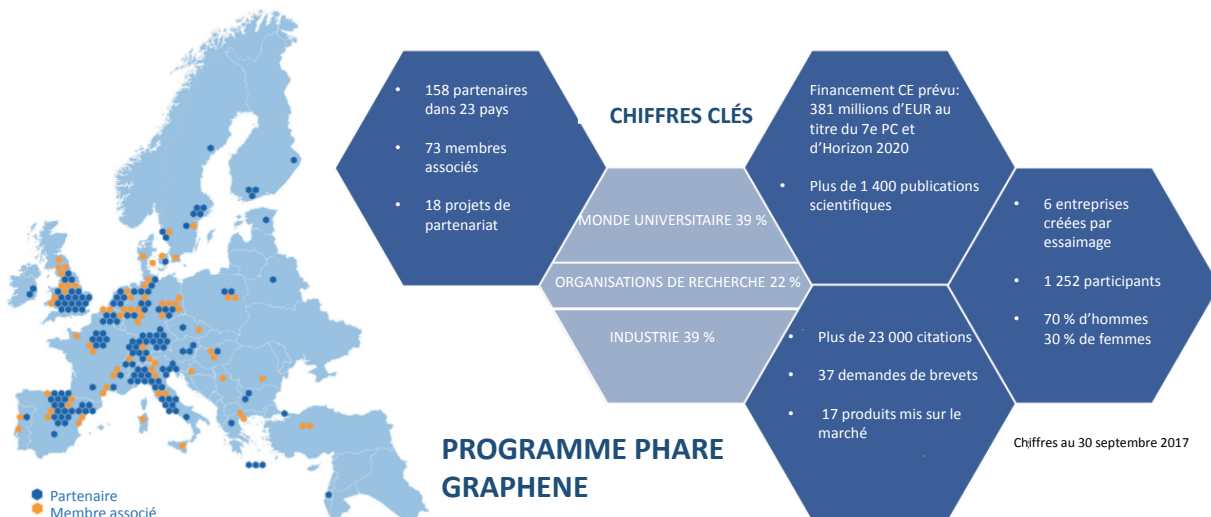


Illustration: chiffres clés du projet phare Graphène, source: https://graphene-flagship.eu/SiteCollectionDocuments/EC_leaflet.pdf

Le projet phare Graphène est un exemple éloquent de la forte valeur ajoutée européenne du programme-cadre Horizon 2020. D'une durée de 10 ans, ce projet de recherche est l'un des plus importants jamais financés en Europe. Plus de 150 partenaires industriels et universitaires de plus de 20 pays européens œuvrent ensemble pour développer des applications dans des domaines tels que les technologies mobiles 5G, les batteries, l'aérospatiale, les applications médicales et l'automobile. Parmi les avancées récentes figure le premier microprocesseur fabriqué à partir d'un matériau similaire au graphène qui offre de nombreuses possibilités d'utilisation dans des objets du quotidien et d'application pour examiner l'activité cérébrale en haute résolution, ce qui peut aider à mieux comprendre des maladies telles que l'épilepsie.

Horizon 2020 a également contribué au développement et au déploiement de systèmes d'observation intégrés de la Méditerranée. Le programme a octroyé 8,4 millions d'EUR au consortium international ODYSSEA pour intégrer les réseaux de systèmes d'observation et de prévision dans le bassin méditerranéen. Le consortium réunit 28 organisations partenaires de 14 pays, principalement autour du bassin méditerranéen.

En 2017, une équipe financée par le Conseil européen de la recherche a découvert les failles de sécurité dans les processeurs informatiques Meltdown et Spectre, ouvrant de nouvelles voies pour une sécurité renforcée dans la conception des systèmes informatiques modernes.

Également financé par Horizon 2020, le projet E-ferry vise à construire un ferry électrique assurant les liaisons moyen-courriers destiné au transport de passagers et de véhicules et disposant du plus grand bloc-batterie jamais installé sur un navire. Ce projet répond à un besoin urgent de réduire les émissions de CO₂ et la pollution atmosphérique dues aux transports par voie navigable. Il nécessite 56 tonnes de batteries de dernière génération au lithium-titanate, à haute efficacité énergétique et à capacité de charge rapide, pour effectuer 7 voyages par jour et transporter 31 véhicules et près de 200 passagers sur une distance de 40 km entre le continent danois et l'île d'Ærø. L'E-ferry utilise 50 % d'énergie en moins chaque année et réduit la pollution à hauteur de 2 000 tonnes de CO₂.

Il ressort de la récente évaluation à mi-parcours du programme-cadre Horizon 2020, achevée en 2017²², que le programme a procuré d'importants avantages supplémentaires par rapport aux mécanismes

nationaux et régionaux de soutien de la recherche et de l'innovation sur le plan de la taille, de la vitesse et de la portée. Il a également permis d'améliorer l'avantage concurrentiel des participants, tout en renforçant l'attrait mondial de l'UE en tant que lieu de recherche et d'innovation. Horizon 2020 instaure une concurrence à l'échelle de l'UE dans le domaine de la recherche et de l'innovation, en lançant des appels à propositions transnationaux compétitifs et en cernant les projets de recherche et d'innovation les plus prometteurs.

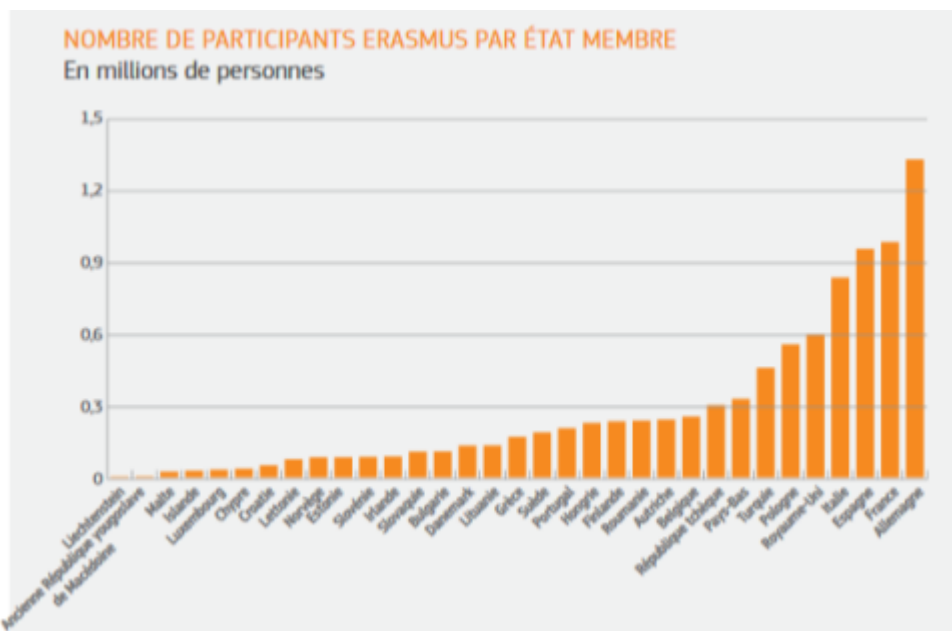
L'évaluation révèle également que les mesures de simplification introduites dans Horizon 2020 (comme le taux de remboursement unique, le taux forfaitaire des coûts indirects ou le portail des participants) ont permis de réduire les coûts de participation et le délai d'octroi des subventions. Ce délai est désormais de 192 jours en moyenne, soit une réduction de plus de 100 jours par rapport au septième programme-cadre.

Par rapport au programme précédent, des efforts accrus ont été consentis pour renforcer les synergies entre Horizon 2020 et d'autres programmes, notamment les Fonds structurels et d'investissement européens et le Fonds européen pour les investissements stratégiques. Parmi les exemples de synergies accrues figure l'attribution d'un label

d'excellence aux propositions ayant obtenu une note supérieure au seuil de qualité, mais n'ayant pas obtenu de financement, afin de leur faciliter l'accès à d'autres sources de financement privées ou publiques. Ce label aide les organismes de financement intéressés et désireux d'investir dans des propositions prometteuses (y compris les autorités nationales et régionales par l'intermédiaire des Fonds structurels et d'investissement européens) à repérer plus facilement ces projets. Le label d'excellence pourrait toutefois bénéficier d'une harmonisation accrue des règles en vigueur pour accroître les possibilités de financement des projets concernés.

L'évaluation à mi-parcours a également relevé un certain nombre de points à améliorer, notamment la nécessité d'une plus grande flexibilité pour s'adapter aux nouvelles priorités et l'importance de disposer de systèmes de suivi plus adéquats pour mesurer les progrès accomplis. En outre, l'évaluation a relevé la nécessité que le programme ait une plus grande incidence et touche davantage les citoyens. Il s'agit là d'un aspect important pour améliorer la communication concernant la contribution de la recherche et de l'innovation à la résolution de problématiques sociétales et technologiques et adopter à l'avenir une approche plus axée sur les missions et sur l'impact.

Erasmus+



Graphique: nombre de participants Erasmus par État membre, source: https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/leaders-working-lunch-mobility_fr.pdf

En 2017, le programme Erasmus a célébré son 30^e anniversaire. Ce programme vise à renforcer la

coopération entre États au moyen d'échanges universitaires afin qu'un plus grand nombre d'étudiants réalisent leurs études à l'étranger. Lancé

en 1987 comme modeste programme de mobilité pour les étudiants de l'enseignement supérieur, avec seulement 3 200 étudiants lors de la première année, il est aujourd'hui devenu l'un des programmes européens qui a le plus de succès, sa renommée projetant une image positive de l'Union, bien au-delà de ses frontières.

Trente ans après son lancement dans l'enseignement supérieur, Erasmus+ s'est étendu à d'autres secteurs tels que l'enseignement secondaire, l'enseignement et la formation professionnels, l'éducation des adultes, la jeunesse et le sport.

En 2017, la campagne «D'Erasmus à Erasmus+» a marqué le 30^e anniversaire d'Erasmus+ dans l'UE et au-delà. Plus de 750 000 personnes ont participé à plus de 1 900 événements dans 44 pays pour célébrer le programme, discuter des effets positifs des activités soutenues par Erasmus et débattre de son avenir. Ce programme est systématiquement considéré par les citoyens comme l'un des trois résultats les plus positifs de l'intégration européenne.

En juin 2017, la nouvelle application mobile Erasmus+ a été lancée pour aider les étudiants, y compris ceux qui participent à des échanges à destination ou en provenance de pays tiers, les jeunes en formation professionnelle et les participants à des échanges de jeunes à être mieux préparés à leur période de mobilité. Elle leur permet de suivre facilement l'état d'avancement de leurs différentes démarches administratives avant, pendant et après leur séjour à l'étranger. Depuis son lancement, l'application a déjà été téléchargée plus de 27 000 fois. La récente évaluation à mi-parcours du programme Erasmus+ (2018)²³ a montré que le programme est sur la bonne voie pour atteindre ses indicateurs de performance, notamment grâce à la participation de plus de 1,8 million de personnes à des activités de mobilité et de plus de 240 000 organisations à des projets de coopération jusqu'à présent. Les bénéficiaires des programmes déclarent des taux de satisfaction supérieurs à 90 %. Le programme encourage la volonté de travailler ou d'étudier à l'étranger, améliore les compétences en langues étrangères, favorise l'adoption d'un comportement civique positif et renforce le sentiment d'appartenance européenne (+ 19 % par rapport aux non-participants).

Erasmus+ a un effet positif sur l'acquisition d'aptitudes et de compétences, permettant ainsi de renforcer l'employabilité et l'esprit d'entreprise et de raccourcir la période de transition entre le système éducatif et le monde du travail (de 13 % par rapport aux personnes n'ayant pas participé à Erasmus+ ou aux programmes antérieurs). À la lumière des résultats obtenus, l'évaluation a mis en évidence la

valeur ajoutée européenne indéniable d'Erasmus+. Celle-ci résulte du volume important et de la portée étendue des activités financées, ainsi que de l'accès équitable à la mobilité à des fins d'apprentissage, de la généralisation des bonnes pratiques, de l'approfondissement de l'intégration européenne et de la dimension internationale évidente. Les autres programmes finançant des actions comparables au niveau national restent de volume et de portée considérablement inférieurs. Il est peu probable qu'ils puissent se substituer au financement au titre d'Erasmus+.

L'évaluation a également permis de constater qu'il était possible de mettre en place des actions mieux ciblées afin d'optimiser la pertinence des activités Jean Monnet, la cohérence dans le domaine du sport et la valeur ajoutée du programme dans le secteur de l'éducation des adultes. Il ressort de l'évaluation que la contribution du programme dans le secteur de l'éducation des adultes est très fragmentée en raison de la diversité qui caractérise ce secteur. Dans le domaine du sport, il conviendrait de ne pas trop saupoudrer les ressources pour obtenir des résultats significatifs. En ce qui concerne les activités Jean Monnet, il est nécessaire de faire mieux connaître et comprendre aux jeunes générations (notamment les écoliers) l'intégration européenne.

Le corps européen de solidarité permet aux jeunes âgés de 18 à 30 ans de participer à tout un éventail d'activités de solidarité dans l'ensemble de l'UE, le but étant que 100 000 jeunes y adhèrent d'ici à la fin de 2020. Le corps européen de solidarité propose des placements en volontariat, des placements en stage et des placements professionnels. Il permettra à l'avenir également aux participants de mettre sur pied leurs propres projets de solidarité ou de s'engager dans des actions de volontariat en groupe.



Aaron (Pays-Bas) est déployé à Berlin, où il est bénévole dans une école et une crèche pour **enseigner à des réfugiés syriens** et créer des projets théâtraux en leur compagnie afin de les aider à s'intégrer dans la société.

Denisa (Roumanie) et Andrew (Irlande) sont déployés à Rotterdam, où ils **organisent des activités pour les jeunes défavorisés**, y compris des activités culturelles, des jeux et des activités sportives pour les enfants présentant des besoins particuliers.

Theodoros (Grèce) est bénévole à Stuttgart, où il aide à **améliorer les chances des jeunes** de la région du Danube à trouver un emploi qui correspond à leurs compétences et à leur niveau d'instruction.

Les actions de volontariat financées par le programme Erasmus+ et huit autres programmes et instruments de l'UE ont contribué à offrir de nouvelles possibilités aux jeunes dans le cadre du **corps européen de solidarité**. Un an après son lancement, plus de 42 000 jeunes de l'ensemble des États membres se sont inscrits. Fin 2017, un an après l'ouverture de l'outil d'enregistrement en ligne, plus de 2 500 placements ont été offerts aux jeunes²⁴. En août 2017, 16 volontaires du corps européen de solidarité sont arrivés à Norcia, en Italie, une des villes durement frappées par plusieurs séismes violents entre août 2016 et janvier 2017. Ils aident à réparer les dégâts occasionnés et à reconstruire les services sociaux pour la communauté locale. Au total, 230 volontaires auront été déployés d'ici à 2020 dans les régions italiennes frappées par les séismes.

Programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME)

Le programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises est un programme diversifié qui prévoit de nombreuses actions en faveur des petites et moyennes entreprises financées au moyen de subventions et d'instruments financiers. Le programme poursuit quatre objectifs spécifiques: améliorer l'accès au financement pour les PME, améliorer l'accès aux marchés, créer un environnement favorable à la compétitivité des entreprises et encourager la culture d'entreprise.

Les **instruments financiers** utilisés dans le cadre du programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises répondent aux intérêts des intermédiaires financiers dans les pays de l'UE et dans les pays tiers participant au programme, en particulier pour le mécanisme de garantie de prêts. Fin 2017, le Fonds européen d'investissement avait signé 87 accords de garanties de prêts pour un montant total de 859 millions d'EUR. Parmi ces accords, 72 étaient soutenus par le Fonds européen pour les investissements stratégiques. De même, plus de 275 000 petites et moyennes entreprises avaient déjà reçu plus de 12,8 milliards d'EUR de financement au titre de ces accords. Le régime de financement du programme a un important effet de levier qui multiplie par 30 chaque euro du budget de l'UE en financement pour les petites et moyennes entreprises.

La signature d'accords au titre du mécanisme de financement en capital-risque de la croissance des entreprises (Equity Facility for Growth; EFG) a pris plus de temps, car les fonds propres supposent des procédures plus complexes de diligence raisonnable et de collecte de fonds. Fin 2017, le Fonds européen d'investissement avait investi au titre de l'EFG dans 12 fonds, pour un montant total de 157 millions d'EUR, afin de soutenir la phase d'expansion et de croissance de petites et moyennes entreprises.

Deux tiers (365 millions d'EUR) des fonds réservés à l'objectif du programme consistant à améliorer l'accès des entreprises aux marchés sont consacrés au **réseau Entreprise Europe**, le plus grand réseau mondial de centres de services aux entreprises. Ces centres offrent un grand nombre de services de soutien à l'internationalisation et à la gestion de l'innovation, ainsi que des services de conseil et de partenariat pour les petites et moyennes entreprises qui cherchent à exporter au sein du marché unique de l'UE et en dehors de l'Europe. Les services incluent, entre autres, la fourniture d'informations sur les questions de l'UE, l'organisation de visites d'entreprises et de campagnes de sensibilisation, la

fourniture de services de conseil spécialisé, ainsi que l'organisation de missions d'entreprises, d'événements de mise en relation et de rencontres de partenariat technologique.

Les données sur les bénéficiaires pour 2017 ne sont pas encore disponibles en raison de la durée de 2 ans des subventions, mais environ 254 000 petites et moyennes entreprises ont bénéficié d'une aide en 2016 et un nombre similaire de bénéficiaires était attendu pour 2017. Quelque 3 000 membres du réseau ont participé à des événements locaux et ont fourni des services de conseil spécialisé à 70 000 petites et moyennes entreprises sur l'accès au financement, les droits de propriété intellectuelle, les possibilités d'affaires, les technologies disponibles et l'utilisation efficace des ressources. Quelque 25 000 petites et moyennes entreprises ont participé à des événements de mise en relation.

Depuis sa reconduction en 2015, le réseau Entreprise Europe a permis la conclusion de 8 620 accords de partenariat entre petites et moyennes entreprises.

En 2017, le réseau a élargi ses services de conseil en mettant à disposition des conseillers spécialisés dans l'expansion des entreprises chargés d'aider les jeunes petites et moyennes entreprises innovantes à développer leurs activités à l'étranger. Les données finales relatives à la période opérationnelle 2017-2018 sont attendues en mars 2019.

En 2017, le programme **Erasmus pour jeunes entrepreneurs** comptabilisait déjà 5 800 échanges entre nouveaux entrepreneurs et entrepreneurs chevronnés depuis son lancement. Actuellement, le programme est mis en œuvre par un réseau de 175 organisations intermédiaires locales dans 33 pays (sur 38 participants).

Les résultats préliminaires de l'évaluation à mi-parcours²⁵ du programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises permettent de conclure à l'efficacité du concept général de ce programme pour répondre aux besoins des entrepreneurs sur le marché européen.

Les nouveaux entrepreneurs qui ont participé au programme entre 2014 et 2016 ont créé jusqu'à présent 241 nouvelles entreprises et plus de 1 000 nouveaux emplois. Les entrepreneurs d'accueil ont également confirmé les effets positifs, puisqu'ils ont également créé 1 000 nouveaux emplois de leur côté.

58 % des entrepreneurs chevronnés participant au programme COSME ont enregistré une augmentation de leur chiffre d'affaires et une hausse de 41 % de l'emploi.

Les résultats préliminaires de l'évaluation à mi-parcours indiquent que le programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME) permet de réaliser des économies d'échelle dans des domaines tels que le soutien aux petites et moyennes entreprises à l'étranger ou à l'application des droits de propriété intellectuelle grâce au regroupement des efforts nationaux et à la création de services qui

Mécanisme pour l'interconnexion en Europe

Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe est un instrument de financement clé de l'UE qui soutient les investissements dans les infrastructures nécessaires au développement de réseaux transeuropéens performants, durables et parfaitement interconnectés dans les secteurs des transports, de l'énergie et des services numériques. Le programme met l'accent sur les projets de l'UE visant à financer la construction de tronçons transfrontières, à supprimer les goulets d'étranglement dans les transports, à mettre fin à l'isolement énergétique, à accroître la sécurité d'approvisionnement en énergie et à fournir des solutions paneuropéennes dans les infrastructures de services numériques qui peuvent bénéficier à tous les Européens.

L'extension du réseau central et des corridors aux pays voisins améliore la connectivité et contribue à renforcer le rôle de l'UE sur la scène internationale. L'analyse en cours de la troisième version des plans de travail relatifs aux corridors du réseau central indique que les investissements nécessaires à la construction des neuf corridors du réseau central jusqu'en 2030 pourraient générer quelque 4 500 milliards d'EUR de PIB cumulé sur cette période, soit une augmentation de 1,8 % du PIB par rapport à 2015. La construction des neuf corridors du réseau central pourrait aboutir à la création d'environ 13 millions d'emplois par année²⁶.

Des tronçons majeurs ont été achevés en 2017, comme les liaisons ferroviaires Berlin-Munich ou Paris-Bordeaux, toutes deux ouvertes à l'usage public. Les deux projets ont requis de nombreuses années avant d'être terminés et constituent des tronçons essentiels des corridors du réseau central.

manqueraient de masse critique s'ils étaient fournis au niveau national. Les résultats indiquent en outre que le programme apporte une valeur ajoutée européenne, par exemple par l'entremise du réseau Entreprise Europe qui aide les entreprises européennes à élargir leur marché en dehors de l'UE.

Cependant, 20 % du budget est réparti entre un grand nombre d'actions relativement petites. Sans remettre en question l'utilité des actions pilotes flexibles qui sont, en raison de leur nature même, de petite envergure, cette fragmentation a une influence négative sur le potentiel de rentabilité de ces actions et peut entraver l'orientation et la coordination stratégiques du programme.

Les projets retenus en 2017 pour un financement au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe incluent:

Dans le secteur des transports: la modernisation du tronçon ferroviaire Białystok-Elk, qui s'étend sur plus de 100 km dans le nord-est de la Pologne dans le cadre des travaux de modernisation du projet Rail Baltica; la modernisation des systèmes de gestion du trafic aérien dans l'ensemble des États membres de l'UE; le parachèvement du tunnel routier des Karawanken qui relie la Slovénie et l'Autriche; la mise en place d'un réseau de recharge rapide pour les véhicules électriques en Suède, au Danemark, en Allemagne, en France, au Royaume-Uni et en Italie.

Dans le secteur de l'énergie: l'interconnexion électrique LitPol Link. Ce projet a permis de relier pour la première fois les réseaux des pays baltes à ceux de l'Europe occidentale (interconnexion entre la Lituanie et la Pologne), mettant fin à l'isolement énergétique des pays baltes.

Dans le secteur du numérique: 16 États membres utilisent la plateforme de services centrale dans le domaine de la santé en ligne, facilitant ainsi la sécurité des patients et la continuité des soins à l'étranger.

Le premier appel à propositions «mixte» a été lancé en 2017 dans le cadre du volet «Transports» du mécanisme pour l'interconnexion en Europe. Il visait à combiner les subventions du mécanisme pour l'interconnexion en Europe à des financements provenant de la Banque européenne d'investissement et du Fonds européen pour les

investissements stratégiques, ainsi que des banques de développement nationales ou des investisseurs du secteur privé. L'objectif est de soutenir des projets économiquement viables utilisant des fonds privés en fournissant une subvention de l'UE pour combler le déficit de financement. Lors de la première phase de l'appel à propositions «mixte» de 2017, la plus grande partie du financement a été consacrée au développement du réseau ferroviaire européen (719,5 millions d'EUR), à la décarbonisation et à la modernisation du transport routier (99,6 millions d'EUR), ainsi qu'au développement des ports maritimes (78,9 millions d'EUR) et des voies navigables intérieures (44,7 millions d'EUR).

Les projets soumis au titre de l'appel à propositions «mixte» de 2017 comprennent des initiatives telles que l'augmentation de la vitesse transfrontalière de la ligne d'accès ferroviaire au tunnel du Fehmarn Belt entre le Danemark et l'Allemagne; l'extension et la modernisation de la ligne ferroviaire Divača-Koper en Slovénie en vue d'améliorer sa capacité, sa sécurité et sa fiabilité; l'adaptation de la plus importante voie navigable intérieure belge, le canal Albert, à un transport de marchandises plus important; et l'amélioration de la capacité du port de Gdansk en Pologne. Dans le domaine de l'innovation et des carburants alternatifs, plusieurs projets englobant divers États membres ont été sélectionnés dans l'objectif de déployer des stations de recharge ultrarapide pour les véhicules électriques.

Il ressort de l'évaluation à mi-parcours²⁷ du

Espace

L'économie et la société de l'UE dépendent de plus en plus des applications et des services spatiaux, ce qui risque d'avoir une incidence négative sur les recettes des entreprises et, plus important encore, sur la sécurité des citoyens²⁸.

Copernicus est le programme de l'Union pour l'observation et la surveillance de la Terre, qui constitue, en tant que tel, l'un des principaux fournisseurs de données du monde. Il apporte une valeur ajoutée considérable, en particulier par rapport à ce qui pourrait être réalisé au niveau national. S'appuyant sur un système de satellites et de capteurs (stations terrestres, capteurs aériens, capteurs maritimes), Copernicus fournit des informations fiables et actualisées grâce à sa composante services qui intègre les services

mécanisme pour l'interconnexion en Europe que les besoins d'investissement dans le développement des infrastructures restent élevés et que des défaillances du marché persistent, en particulier dans les projets transfrontières de grande envergure pour lesquels les coûts sont supportés au niveau local ou national, alors que les avantages sont tirés à l'échelle européenne, et pour lesquels la répartition des coûts et des avantages des projets entre plusieurs États membres est asymétrique. Le programme reste donc pertinent et en grande partie efficace, bien que de nombreux projets à long terme ne soient toujours pas terminés.

Dans le secteur des transports, 86 % des fonds sont actuellement alloués à la mise en œuvre de projets d'infrastructures de transport transfrontières, en particulier à la construction du réseau central et des neuf corridors qui doivent être achevés d'ici à 2030. Dans le secteur de l'énergie, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe contribue au renforcement de l'interconnectivité en vue de mettre fin à l'isolement énergétique et d'achever le marché intérieur de l'énergie. Dans le secteur du numérique, le programme contribue au déploiement d'infrastructures de services numériques permettant aux administrations, aux citoyens et aux entreprises de bénéficier de services transfrontières en ligne. Cependant, il demeure nécessaire de renforcer sa visibilité afin d'exploiter pleinement son potentiel. Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe a continué d'utiliser et de mettre au point des instruments financiers innovants, mais l'évaluation a mis en évidence que leur déploiement a été limité en partie en raison des nouvelles possibilités offertes par le Fonds européen pour les investissements stratégiques.

suivants: service de surveillance des terres, service de surveillance du milieu marin, service de surveillance de l'atmosphère, service concernant le changement climatique, service de gestion des urgences et service de sécurité. Ces informations soutiennent diverses politiques et applications de l'UE, allant de la protection de l'environnement à la planification régionale et locale en passant par l'agriculture, le développement durable et la surveillance des frontières.

Galileo et le système européen de navigation par recouvrement géostationnaire (EGNOS) sont les programmes de navigation par satellite de l'UE. Ensemble, ces programmes fournissent des signaux de positionnement et de synchronisation qui sont utilisés dans des domaines essentiels de l'économie

(réseaux de téléphonie mobile, systèmes de navigation embarqués, précision accrue pour les aéronefs en phase d'atterrissage).

Le service d'urgence Copernicus a été activé plus de 80 fois en 2017 pour venir en aide aux acteurs de la protection civile et de l'aide humanitaire lors de situations d'urgence. Parmi les catastrophes concernées figurent: les tempêtes et les inondations en Europe, les incendies de forêt en Espagne, au Portugal et en Grèce, l'ouragan Ophelia en Irlande, les vents violents en Pologne et, au niveau international, les tremblements de terre au Mexique et en Iraq et les ouragans Harvey et Irma aux États-Unis et dans les Caraïbes.

Galileo compte 22 satellites en orbite, dont 18 sont opérationnels et 4, lancés en décembre 2017, sont en phase expérimentale. En outre, 2017 a vu le taux de pénétration de cette technologie augmenter, quelque 75 millions de smartphones compatibles avec Galileo ayant été vendus. Ainsi, les appareils produits par Apple, Samsung et Sony incluent des puces compatibles avec Galileo.

D'après l'évaluation à mi-parcours achevée en 2017²⁹, Copernicus est sur la bonne voie et atteint ses objectifs, même si tous ne le sont pas dans la même mesure. Les données fournies sont de bonne qualité et fiables, ce qui, avec l'adoption de la politique de l'accès libre aux données, est l'un des atouts du programme. Cependant, l'évaluation a également fait apparaître la nécessité d'améliorer la distribution et l'accès aux données et de renforcer l'intégration des données spatiales avec d'autres sources de données et d'autres domaines d'action et secteurs économiques afin de parvenir à une adoption accrue par les utilisateurs.

Tant Galileo que le système européen de navigation par recouvrement géostationnaire progressent bien dans la réalisation de leurs objectifs, comme le montre l'évaluation intermédiaire³⁰. Fin 2016, plus de 250 aéroports de 20 pays utilisaient le système européen de navigation par recouvrement géostationnaire lors de la phase d'atterrissage³¹.

Depuis 2018, tous les nouveaux modèles de voitures vendus dans l'Union européenne s'appuient sur le système européen de navigation par recouvrement géostationnaire et sur Galileo pour calculer la position des appels d'urgence en cas d'accident³².

L'évaluation a également permis de pointer certaines déficiences liées à la structure de gouvernance, par exemple la faible réactivité du processus de prise de décisions en raison du nombre d'acteurs concernés,

mais également d'une structure de gouvernance différente entre les modes de déploiement, d'exploitation et de fonctionnement de l'Agence du GNSS européen et de l'Agence spatiale européenne. La gouvernance de la sécurité constitue également une source d'inefficacité: le lancement des services initiaux et la transition entre la phase de déploiement et la phase d'exploitation ont soulevé des problèmes qui doivent être dûment résolus afin de maintenir et d'améliorer le niveau de sécurité approprié.

Ces projets ont également joué un rôle dans la crise des réfugiés. Copernicus, le programme européen d'observation de la Terre, a fourni par exemple des images pour aider à surveiller les ports et les plages considérés comme points de départ pour les navires de migrants en 2015 et 2016. Le service de recherche et de sauvetage de Galileo permet de réduire considérablement le temps de détection des balises de détresse, celui-ci passant de trois heures à dix minutes à peine, et d'améliorer grandement la précision des localisations.

Réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER)

Le réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER) vise à démontrer la valeur de la fusion en tant que source d'énergie viable et durable. À cette fin, la construction et l'exploitation d'un réacteur de fusion expérimental constituent un pas important dans la bonne direction. En raison de ses nombreux avantages, tels que la disponibilité d'importantes réserves de combustible et l'absence d'émissions de CO₂, la fusion pourrait grandement contribuer à la stratégie à long terme de l'UE de décarbonisation du système énergétique de manière sûre, efficace et sécurisée. Il s'agit d'un projet de collaboration scientifique à long terme unique qui a été convenu à l'échelle internationale entre sept partenaires (UE, États-Unis, Russie, Japon, Chine, Corée du Sud et Inde). La construction du réacteur expérimental a pour but de prouver la viabilité de la fusion en tant que source d'énergie durable.

Étant donné que le projet prévoit la construction de plus de 10 millions de composants, des centaines de contrats ont été conclus avec des entreprises et des institutions de recherche européennes. En décembre 2017, la moitié des travaux de construction nécessaires à la première phase opérationnelle d'ITER étaient achevés³³.

ITER nécessite des aimants pour assurer la stabilité du plasma. En 2017, l'aimant supraconducteur le plus sophistiqué jamais conçu a été dévoilé³⁴. Il est en cours de construction en Europe.

Cet aimant, qui mesure 14 mètres de haut et 9 mètres de large, pèse 110 tonnes. Il est le premier des 18 bobines de champ toroïdal nécessaires au confinement du plasma dans ITER. Les bobines créeront une puissante cage magnétique qui piégera le combustible de fusion qui devrait atteindre 150 millions de degrés Celsius. Les bobines de champ toroïdal d'ITER généreront un champ magnétique qui sera environ 1 million de fois plus puissant que le champ magnétique de la Terre. L'Europe en fabriquera neuf, plus une de rechange. Les neuf autres seront fabriquées au Japon. Au moins 600 personnes de 26 entreprises participeront à la production de ces aimants.

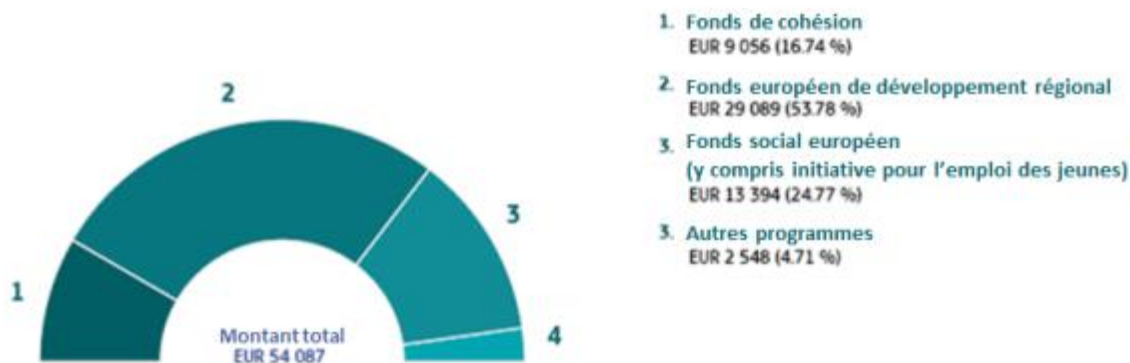
Des produits inédits ont été mis au point en Europe, conférant ainsi aux entreprises européennes un avantage en matière d'innovation et de compétitivité, ainsi que des possibilités de développer des connaissances, des compétences et de possibles technologies et produits dérivés. Au 30 septembre 2017, 601 contrats liés aux marchés opérationnels et 322 subventions pour un total de 3,97 milliards d'EUR (valeur de 2008) avaient été signés.

L'Europe travaille également sur la construction d'une partie de la chambre de confinement magnétique qui accueillera la réaction de fusion (enceinte sous vide). Une installation d'essai unique en son genre a également été construite en Europe pour tester les systèmes de chauffage qui seront nécessaires à ITER³⁵.

1.2. Cohésion économique, sociale et territoriale (rubrique budgétaire 1B)³⁶

En 2017, un montant de 54 milliards d'EUR a été alloué aux programmes de la rubrique 1B, soit 34 % du budget total de l'UE pour la même année. La rubrique 1B comprend six programmes de dépenses différents. Elle englobe le Fonds européen de développement régional, le Fonds de cohésion, le

Fonds social européen³⁷, qui comprend l'initiative pour l'emploi des jeunes (qui constitue une enveloppe spécifique complémentaire), et le Fonds européen d'aide aux plus démunis. Tous ces programmes font l'objet d'une gestion partagée.



Graphique: principaux programmes financés en 2017 au titre de la rubrique 1B. La catégorie «Autres programmes» comprend la contribution au mécanisme pour l'interconnexion en Europe, à l'aide européenne aux régions les plus défavorisées, aux régions ultrapériphériques et aux régions peu densément peuplées, aux projets d'assistance technique et aux projets pilotes et aux actions préparatoires. Tous les chiffres sont exprimés en millions d'EUR.

Soutien aux priorités de la Commission européenne

Les actions menées dans le cadre de la politique de cohésion contribuent à la réalisation de plusieurs des priorités de la Commission Juncker, notamment de la priorité «Emploi, croissance et investissement». C'est l'instrument d'investissement le plus important de l'UE pour réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020 en faveur de la croissance et de la création d'emplois au niveau de l'UE et des réformes structurelles au niveau national. La politique de cohésion est devenue un élément clé de la gouvernance économique de l'Europe et contribue pour beaucoup à tous les éléments du triangle vertueux des investissements, des réformes structurelles et des finances publiques responsables. Les conditions ex ante ont favorisé la mise en place d'un contexte législatif et structurel propice à des investissements sains dont les retombées positives dépassent le simple cadre de la politique de cohésion. La politique revêt de plus en plus d'importance pour s'attaquer aux effets de la crise économique à court terme et pour valoriser le potentiel endogène de développement des régions à moyen terme. Outre les conditions macroéconomiques du secteur, qui créent un nouvel élan pour des politiques macroéconomiques saines, le règlement régissant la politique de cohésion prévoit une reprogrammation à la discrétion de la Commission si de nouvelles recommandations par pays en matière d'investissement sont formulées dans le cadre de l'exercice annuel. La politique de cohésion contribue au plan d'investissement pour l'Europe et complète le Fonds européen pour les investissements stratégiques. Cette contribution se fait de plusieurs manières: en mobilisant les investissements publics et privés, en soutenant les réformes structurelles et en améliorant l'accès au financement. En investissant de manière stratégique dans la recherche et l'innovation et en soutenant les petites entreprises et les technologies numériques, la politique de cohésion contribue aux objectifs de croissance intelligente de l'UE.

Elle contribue également à la réalisation des priorités «Marché unique numérique» et «Union de l'énergie et climat». Grâce à la plus grande enveloppe budgétaire de l'UE jamais consacrée aux investissements dans l'énergie, l'environnement, le climat et les transports durables, une contribution significative est apportée pour accompagner la transition de l'Europe vers une économie à faible intensité de carbone.

La politique de cohésion contribue également à la création du marché intérieur ainsi qu'à la mise en place d'un certain nombre d'actions en réponse à la crise des réfugiés, à la politique migratoire et à plusieurs questions sociales. Il s'agit notamment d'actions visant à atténuer les effets de la pauvreté et de l'exclusion sociale des personnes qui se trouvent dans des situations de privation sévère et à soutenir l'emploi (chez les jeunes).

Le **Fonds européen de développement régional** et le **Fonds de cohésion** visent à renforcer la cohésion économique et sociale de l'UE en réduisant les disparités entre ses régions et en soutenant la pleine intégration des régions moins développées au sein du marché intérieur de l'UE. Le **Fonds social européen** est le principal instrument de l'UE pour soutenir l'emploi, aider les personnes à trouver des emplois de meilleure qualité, offrir des perspectives professionnelles plus équitables à l'ensemble des citoyens et soutenir le renforcement des compétences et le recyclage. Le **Fonds européen d'aide au plus démunis** soutient les actions menées par les pays de l'UE pour apporter une aide matérielle (nourriture et vêtements) aux plus démunis. Cette aide matérielle s'accompagne de mesures d'intégration sociale afin d'aider ces personnes à sortir de la pauvreté.

La politique de cohésion est la principale politique d'investissement de l'UE. Elle cible toutes les régions et villes de l'UE afin de soutenir la création d'emplois, la compétitivité des entreprises, la croissance économique et le développement durable, ainsi que d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

Par rapport au cadre financier pluriannuel 2007-2013, le cadre réglementaire de la politique de cohésion pour la période 2014-2020 a nécessité six mois de plus avant d'être adopté. Cette adoption tardive des actes juridiques ainsi que l'application de nouvelles exigences visant à améliorer l'efficacité de la politique et la qualité d'exécution (conditions ex ante,

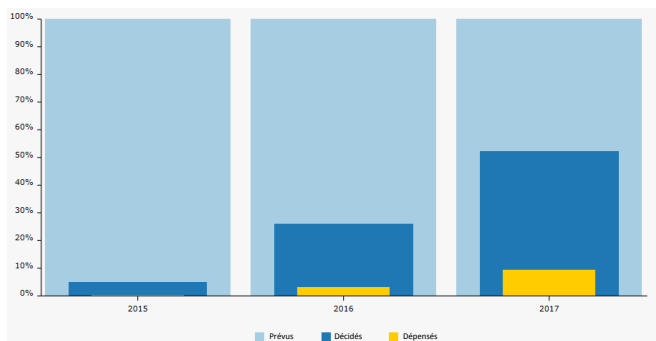
désignation des autorités responsables de la gestion des programmes, etc.) ont entraîné un retard dans la mise en œuvre des programmes 2014-2020.

Malgré ce retard, les données relatives aux premières années de mise en œuvre de ces programmes indiquent que les premiers résultats commencent à se faire sentir.

Après une progression plus lente qu'au cours de la période 2007-2013, le taux de sélection de projets au cours de la période de programmation actuelle a à présent comblé son retard. En janvier 2018, 673 800 projets avaient été retenus pour bénéficier d'un financement du Fonds européen de développement régional, du Fonds de cohésion, du Fonds social européen et de l'initiative pour l'emploi des jeunes dans toute l'Europe, soit 260 milliards d'EUR ou 54 % du financement total disponible pour cette période. Ce nombre de projets retenus au cours de la période 2014-2016 est comparable à celui des premières années de la période 2007-2013³⁸ et l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les taux d'exécution à partir de maintenant soient sensiblement analogues à ceux de la période précédente.

Fin 2017, 99 % des plans d'action liés aux conditions ex ante applicables au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen de développement régional avaient été achevés. Ces conditions devaient inciter les États membres à mettre en œuvre des changements structurels et des réformes, y compris ceux liés aux recommandations par pays³⁹.

Graphique: état d'avancement de la mise en œuvre (coût total) du Fonds européen de développement régional – Période couverte jusqu'au 31 décembre 2017.



Source: <https://cohesiondata.ec.europa.eu/funds/erdf>

Les taux de sélection de projets ont considérablement augmenté, atteignant 53 % pour le Fonds européen de développement régional, soit des investissements à hauteur de 147 milliards d'EUR en faveur de 160 000 projets (contre 72 milliards d'EUR fin 2016) et 64,3 % pour le Fonds de cohésion, soit des investissements à hauteur de 48 milliards d'EUR en faveur de 8 600 projets (contre 19,6 milliards d'EUR fin 2016). Ces taux soutiennent largement la comparaison avec ceux atteints au cours de la même période en 2007-2013. Les données à la fin de 2017 font état de progrès plus homogènes dans la plupart des États membres et des thématiques.

Compte tenu du caractère spécifique à long terme des investissements réalisés au titre des Fonds, le niveau d'exécution financière (paiements de l'UE) au cours des premières années de la période de programmation a tendance à être faible, comme ce fut le cas au cours des années 2014-2016, avec une augmentation lors des dernières années de programmation. Ce constat vaut en particulier pour les grands projets qui, étant donné qu'ils requièrent des investissements importants en infrastructures, ont généralement un long cycle de vie et une phase de démarrage (planification, programmation, autorisations) sans exécution financière importante. Fin 2017, les paiements en faveur des programmes s'élevaient à 13 % pour le Fonds européen de développement régional et à 18 % pour le Fonds de cohésion.

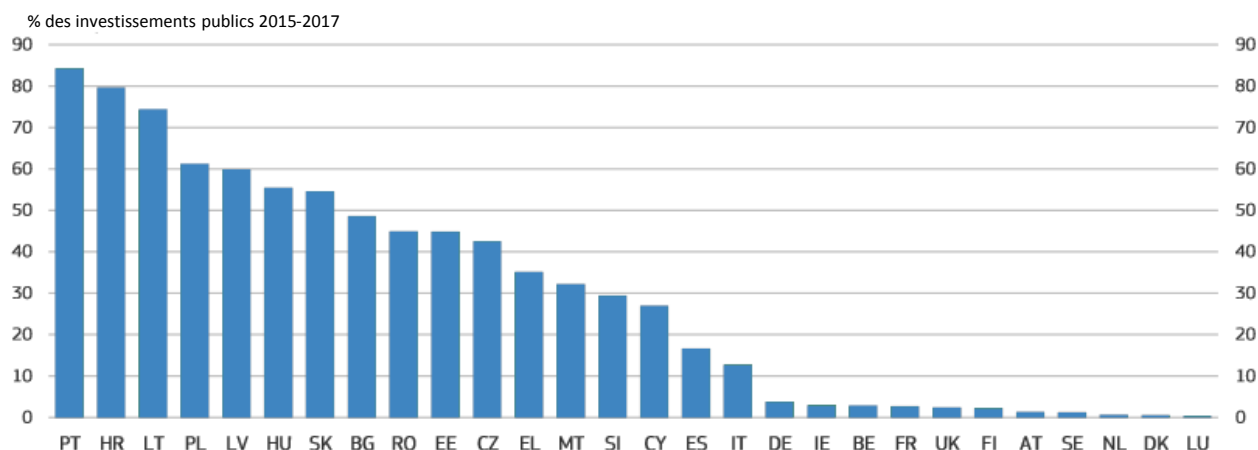
Le Fonds européen de développement régional et le Fonds de cohésion soutiennent la création du marché unique, tout en produisant des effets qui se

répercutent depuis les régions moins développées vers le reste de l'Europe, notamment grâce à une connectivité et à des flux commerciaux accrus. L'incidence positive nette moyenne des programmes de la période 2007-2013 sur les pays non bénéficiaires de la politique de cohésion est estimée à 0,12 % du produit intérieur brut d'ici à 2023⁴⁰.

En ce qui concerne les réalisations des programmes communiquées par les États membres jusqu'à la fin de 2016, les projets réalisés au titre du Fonds de cohésion et du Fonds européen de développement régional ont déjà abouti à des résultats:

- fourniture d'une aide à 84 579 entreprises, dont plus de 36 000 sont soutenues par des instruments financiers;
- mobilisation de plus de 593 millions d'EUR d'investissements privés, correspondant à l'aide publique aux entreprises (subventions et autres);
- création de 10 300 emplois et engagement de 636 nouveaux chercheurs;
- amélioration de la classe de consommation d'énergie pour 41 800 ménages et diminution de 14,9 millions de kWh/an de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics;
- accès de 2,7 millions de personnes à des services de santé améliorés; accès à des services améliorés d'approvisionnement en eau pour 156 000 personnes supplémentaires et à des services améliorés d'assainissement pour 73 000 personnes supplémentaires;
- construction de 54 km de nouvelles routes sur le réseau transeuropéen de transport (RTE-T), reconstruction ou modernisation de 217 km de routes et reconstruction ou modernisation de 92 km de voies de chemin de fer.

Il ressort de données récentes⁴¹ que les fonds structurels représentent plus de 40 % des investissements publics dans un nombre important d'États membres au cours de la période 2015-2017.



Graphique: financement au titre de la politique de cohésion exprimé en part estimée des investissements publics, 2015-2017. Source: Eurostat, DG Regio http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/reports/cohesion77cr.pdf

En ce qui concerne en particulier la priorité «Emploi, croissance et investissement», les projets sélectionnés jusqu'à la fin de 2016 ont pour objectif de créer 155 600 emplois directs dans les petites et moyennes entreprises.

Jusqu'à la fin de 2017, les projets sélectionnés pour un financement au titre du Fonds européen de développement régional ont soutenu plus de 450 000 petites et moyennes entreprises. Parmi ces projets:

- plus de 200 000 de ces entreprises bénéficieront de services de conseil (ce qui correspond à 45 % de l'objectif final);
- plus de 70 000 jeunes entreprises ont été retenues pour bénéficier d'un soutien (46 % de l'objectif), les projets déjà menés à bien bénéficiant déjà à plus de 16 800 d'entre elles;
- plus de 9,5 milliards d'EUR d'investissements privés seront mobilisés dans le cadre des projets sélectionnés jusqu'à la fin de 2016, ce qui correspond au soutien du secteur public aux entreprises (subventions et autres), 600 millions d'EUR ayant déjà été collectés.

Fin 2017, quelque 30 700 projets de recherche et d'innovation avaient également bénéficié d'un soutien, permettant d'assurer un important niveau d'investissement dans ce domaine et d'avoir une incidence positive sur les dépenses intérieures brutes de l'UE consacrées à la recherche et au développement.

Un grand nombre d'actions dans les domaines de l'**éducation** (plus de 16 500 investissements dans les infrastructures) et de l'inclusion sociale ont également bénéficié d'un financement du Fonds européen de développement régional et du Fonds de cohésion, contribuant ainsi à la réalisation des grands objectifs connexes.

La contribution apportée à la réalisation du **marché unique numérique** dans le cadre des programmes 2014-2020 est également de plus en plus élevée. Jusqu'à la fin de 2017, environ 5 500 projets ont été sélectionnés en vue de soutenir l'achèvement d'un marché unique numérique connecté, ce qui correspond à un investissement total de 9,1 milliards d'EUR (Fonds européen de développement régional et cofinancement national).

Des résultats notables devraient également être obtenus dans le domaine de **l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables** dans le cadre des projets sélectionnés jusqu'à la fin de 2016, avec la production de 2 000 mégawatts supplémentaires à partir de sources d'énergie renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de plus de 3 millions de tonnes d'équivalents de CO₂, contribuant ainsi aux objectifs liés au changement climatique.

Fin 2016, on estime que 1 million de ménages supplémentaires ont pu avoir accès au haut débit, permettant ainsi de créer les conditions appropriées pour que les réseaux et services numériques puissent prospérer et, partant, de donner aux consommateurs et aux entreprises un meilleur accès aux biens et services numériques dans toute l'Europe, en particulier dans les zones rurales.

La politique de cohésion a également contribué activement aux efforts de la Commission visant **l'intégration effective des migrants**, grâce à des investissements en matière de santé, d'éducation, de logement et d'aide à l'enfance, ainsi que dans le domaine du social et dans les infrastructures, plus de 3 500 projets ayant déjà sélectionnés et mis en œuvre dans le domaine de l'inclusion sociale. Afin d'accorder une plus grande importance aux investissements en faveur des migrants et des réfugiés, une nouvelle priorité d'investissement a été

proposée à cet effet dans le règlement sur le Fonds européen de développement régional.

Les données d'évaluation des États membres sur les incidences et les résultats de la période de programmation 2014-2020 devraient arriver début 2018, étant donné que, jusqu'à présent, seules des données sur l'avancement des programmes sont disponibles. En 2018, les projets seront à un stade plus avancé et les premiers résultats seront évalués.

Fonds social européen et initiative pour l'emploi des jeunes

Le Fonds social européen est le principal instrument financier de l'UE pour soutenir les réformes structurelles dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de la formation, avec un lien direct avec les priorités et les grands objectifs de la stratégie Europe 2020 sur le plan de l'emploi, de l'éducation et de la pauvreté. Il contribue à promouvoir la cohésion économique et sociale et l'inclusion sociale dans l'UE et sert d'instrument de solidarité financière et d'intégration économique.

De nombreuses données démontrent la valeur ajoutée européenne des politiques soutenues par le Fonds social européen, qui n'auraient pas été mises en œuvre ou auraient été réalisées dans une moindre mesure si elles n'avaient pu bénéficier d'un financement de l'UE. Parallèlement, grâce aux fonds européens, les États membres investissent dans des domaines et des groupes cibles, ou poursuivent des réformes qu'ils n'auraient pas menées, quand bien même des fonds nationaux étaient disponibles. En tant que tel, le Fonds social européen sert d'instrument important pour soutenir les efforts de réforme de nombreux États membres dans des domaines d'importance cruciale pour l'économie européenne, conformément aux recommandations formulées dans le cadre du Semestre européen: réformes des politiques du marché du travail, emploi des jeunes, modernisation de l'enseignement et de la formation professionnels, régimes de protection sociale et réformes administratives.

2017 a marqué une forte accélération dans la mise en œuvre de tous les programmes opérationnels en dépit de disparités importantes entre les États membres et les programmes. Le rapport stratégique 2017⁴² souligne que les Fonds structurels et d'investissement européens établissent un cadre d'investissement stable à long terme pour les États membres et leurs régions.

Au cours de l'année 2017, près de 11 milliards d'EUR ont été versés aux programmes du Fonds social européen pour la période 2014-2020 (y compris les préfinancements). Fin 2017, le taux d'absorption (paiements intermédiaires par rapport aux allocations pour la période 2014-2020) était de

La Commission a également lancé une évaluation des grands projets soutenus par le Fonds européen de développement régional et le Fonds de cohésion entre 2000 et 2013. Au cours de l'année 2018, la Commission procédera également à l'examen à mi-parcours de l'initiative «Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes» (Jaspers).

8,25 %. Malgré la faiblesse du niveau des dépenses certifiées, le taux moyen de sélection de projets dépassait 42 %, ce qui atteste que la mise en œuvre sur le terrain est bien en cours, ouvrant ainsi la voie à une forte contribution des fonds structurels à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 dans ces domaines.

En ce qui concerne l'initiative pour l'emploi des jeunes, sa mise en œuvre s'est accélérée en 2017. Fin 2017, le coût total éligible des opérations sélectionnées pour bénéficier d'un financement s'élevait à pratiquement 7 milliards d'EUR et plus de 3,2 milliards d'EUR avaient été déclarés par les bénéficiaires. La Commission avait reçu des États membres des demandes de paiement au titre de l'initiative pour l'emploi des jeunes à hauteur de quelque 2,7 milliards d'EUR (y compris les paiements intermédiaires et les préfinancements initiaux et annuels).

Pour la mise en œuvre du Fonds social européen, la méthode simplifiée d'établissement des coûts et le montant de ceux-ci sont définis à l'avance, ce qui entraîne une réduction de la charge administrative liée aux documents nécessaires pour vérifier la gestion. Le montant total des dépenses devant être couvertes par les coûts unitaires s'élèverait à environ 9 milliards d'EUR.

Bien que la mise en œuvre varie considérablement entre les États membres et les programmes opérationnels, globalement, l'initiative pour l'emploi des jeunes du Fonds social européen a permis d'aboutir, fin 2016, à l'obtention des résultats suivants:

7,8 millions de participants⁴³, dont 4,2 millions de chômeurs et 700 000 personnes inactives; 1,6 million de participants étaient des chômeurs de longue durée.

Parmi ces participants, 787 000 exerçaient un emploi et 820 000 avaient obtenu un diplôme à la suite d'une opération financée par le Fonds social européen ou l'initiative pour l'emploi des jeunes;

276 000 participants suivaient des études ou une formation grâce au soutien du Fonds;

458 000 participants issus de milieux défavorisés, parmi lesquels des personnes issues de l'immigration, étaient à la recherche d'un emploi, suivaient des études ou une formation, avaient obtenu un diplôme ou exerçaient un emploi, y compris à titre indépendant.

En septembre 2017, les États membres avaient déjà fait état que **1,7 million de jeunes avaient bénéficié de l'initiative pour l'emploi des jeunes.**

À Chypre et en Bulgarie, 45 % des participants à l'initiative pour l'emploi des jeunes occupaient un emploi après avoir terminé le programme. En Italie, 35 % des participants qui ont terminé le programme occupent à présent un emploi.

Il ressort de la majorité des évaluations réalisées par les États membres sur l'initiative pour l'emploi des jeunes que les interventions apportaient généralement un soutien aux personnes qui en avaient le plus besoin, à savoir les chômeurs de longue durée, les jeunes inactifs et les jeunes

Fonds européen d'aide aux plus démunis

La pauvreté et l'exclusion sociale constituent des obstacles de taille à la concrétisation des objectifs de la stratégie Europe 2020. Le Fonds européen d'aide aux plus démunis complète les instruments de cohésion existants en apportant une assistance à ceux qui sont trop éloignés du marché du travail pour bénéficier des mesures d'activation du Fonds social européen.

2017 a vu la mise en œuvre et le déploiement sur le terrain des programmes opérationnels du Fonds. Fin 2017, les interventions soutenues par le Fonds avaient abouti à des résultats dans la grande majorité des États membres, tant du point de vue de la fourniture d'une aide matérielle que de l'exécution d'activités d'inclusion sociale en faveur des plus démunis. Les rapports de mise en œuvre de 2016 font état de progrès constants dans l'exécution des programmes.

En 2016, on estime que 15,3 millions de personnes ont bénéficié d'une aide alimentaire, plus de 660 000 personnes ont reçu une aide matérielle de base et près de 23 000 personnes ont pu bénéficier des activités d'inclusion sociale. Plus de 377 000 tonnes de denrées alimentaires cofinancées par le Fonds européen d'aide aux plus démunis ont été distribuées.

La mise en œuvre du Fonds sur le terrain se reflète également dans l'exécution financière. Fin 2017, la Commission avait effectué des paiements pour un montant de 1,02 milliard d'EUR, dont 602,8 millions d'EUR sous la forme de paiements intermédiaires et

découragés. Ces interventions devaient avoir des retombées positives significatives. Les meilleurs résultats ont été obtenus lorsque les partenaires et les parties prenantes aux projets, comme les services publics de l'emploi, les écoles et les municipalités, coopéraient. Une difficulté particulière consistait à aborder les personnes qui n'occupaient pas un emploi ou ne suivaient pas des études ou une formation, en particulier celles appartenant aux groupes les plus vulnérables. En outre, ces personnes semblaient constituer un groupe cible très hétérogène et chaque groupe cible devait faire l'objet d'une combinaison d'interventions différente pour tenir compte des besoins du marché du travail.

Au-delà de l'initiative pour l'emploi des jeunes, les États membres ont réalisé peu d'évaluations du Fonds social européen au cours des années précédentes. En général, ces évaluations aboutissaient à la conclusion que le Fonds avait un effet positif sur l'insertion professionnelle et la stabilité de l'emploi.

419,5 millions d'EUR sous la forme de préfinancements.

Les résultats décrits ci-dessus indiquent que les objectifs du Fonds sont en bonne voie d'être réalisés et qu'en dépit d'un budget modeste, cet instrument complète les efforts nationaux visant à éradiquer la pauvreté et à promouvoir l'inclusion sociale. En outre, il s'agit d'un instrument essentiel pour remédier aux situations d'extrême pauvreté ainsi que pour établir des partenariats et des réseaux, sensibiliser les opérateurs et partager leurs connaissances.

Les rapports de mise en œuvre de 2016 indiquent que les programmes ont abouti à l'obtention des résultats suivants:

- on estime qu'au cours de la période 2014-2016, 37,1 millions de personnes ont bénéficié d'une aide alimentaire et 0,7 million d'une aide matérielle de base et que près de 23 000 personnes ont bénéficié des activités d'inclusion sociale;
- près de 940 000 tonnes de denrées alimentaires ont été distribuées au total jusqu'à la fin de 2016;
- on estime que 50 % des bénéficiaires finals du Fonds européen d'aide aux plus démunis sont des femmes, près de 30 % sont des enfants âgés de 15 ans ou moins et plus de 11 % sont des migrants, des étrangers ou des personnes issues de minorités, parmi lesquelles des communautés marginalisées telles que la communauté rom.

Les résultats intermédiaires de l'évaluation à mi-parcours du Fonds montrent qu'il existe des effets de volume évidents dans un certain nombre d'États

membres, l'instrument comblant un vide dans la couverture nationale. En Finlande, en Italie, en Lituanie et en Slovaquie, le Fonds est la seule source d'aide alimentaire. Même dans les États membres disposant de canaux d'aide alimentaire établis, le Fonds européen d'aide aux plus démunis est une source supplémentaire de financement et peut apporter des produits supplémentaires aux bénéficiaires finals (effet de volume). En outre, il existe des preuves d'effets de processus dans l'amélioration des partenariats entre les organisations non gouvernementales et les administrations centrales dans la fourniture de l'aide alimentaire et matérielle.

L'évaluation indique également que le Fonds est efficace pour atténuer le problème d'insuffisance alimentaire et contribuer à l'inclusion sociale. Les

parties prenantes insistent sur la nécessité de préserver les aspects spécifiques du Fonds tels que la flexibilité et les exigences administratives généralement moins strictes par rapport aux programmes du Fonds social européen, ainsi que les réseaux établis et les modes d'exécution opérationnels. Des seuils peu élevés permettent de fournir une aide aux personnes qui ne bénéficient pas des services sociaux tels que les sans-abri, les nouveaux migrants, les sans-papiers et les personnes âgées menacés de pauvreté. Le Fonds aide également à apporter une réponse rapide aux besoins émergents et aux situations de crise. Une grande partie de la charge administrative résulte des exigences imposées au niveau des États membres, telles que les définitions étroites régissant l'admissibilité.

Autres constatations communes aux programmes de la politique de cohésion

La Commission a réalisé un certain nombre d'évaluations⁴⁴ et d'études⁴⁵ portant sur les résultats de la période 2007-2013 ainsi que sur les premiers stades de la programmation et de la mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion pour la période 2014-2020. Les données recueillies confirment le rôle important des investissements réalisés au titre de la politique de cohésion pour la croissance, l'emploi et l'investissement, ainsi que leur effet significatif pour stimuler la convergence socio-économique, améliorer l'environnement et renforcer la cohésion territoriale dans les États membres et les régions de l'UE.

L'évaluation ex post de la politique de cohésion⁴⁶ au cours de la période 2007-2013, réalisée par la Commission, a permis de démontrer ses effets continus sur le long terme. Elle indique également que chaque région et pays de l'Union européenne bénéficie de la politique de cohésion, même les contributeurs nets eu égard à la somme de ses effets directs et indirects.

Les données finales de suivi communiquées par les États membres pour la période 2007-2013 illustrent les réalisations de la politique de cohésion dans certains domaines d'intervention importants.

Au total, plus de 1,3 million d'emplois ont été créés grâce aux fonds alloués au cours de la période 2007-2013 et plus de 355 000 petites et moyennes entreprises ont été directement soutenues par la politique de cohésion.

Les États membres ont fait état de réalisations en forte hausse dans le secteur des transports:

6 500 km de nouvelles routes ont été construits, 41 000 km de routes ont été modernisés, 476 km de nouvelles lignes de chemin de fer ont été construits et 7 500 km ont été reconstruits. 15 millions de personnes supplémentaires ont eu accès à des services améliorés d'approvisionnement en eau potable et 19,7 millions de personnes supplémentaires à des services améliorés d'assainissement. 20,5 millions de personnes supplémentaires ont eu accès au haut débit au cours de la période 2007-2013 grâce au financement de la politique de cohésion.

Cependant, des réformes sont nécessaires dans un certain nombre de domaines. La politique de cohésion a répondu à la crise financière, en jouant un rôle contracyclique et stabilisateur, et aux nouveaux besoins tels que la crise migratoire, mais sa capacité d'adaptation aux nouvelles circonstances et aux nouveaux défis était limitée. Ce constat confirme la nécessité de revoir la manière dont la politique de cohésion peut mieux se préparer et réagir aux évolutions, crises et changements sociétaux imprévus.

Bien qu'il y ait eu des exemples positifs d'alignement plus étroit entre les instruments de financement de l'UE au cours de la période 2014-2020, les synergies avec les politiques sectorielles et les autres programmes de dépenses doivent être optimisées. Les enseignements tirés de la période 2014-2020 indiquent que des efforts supplémentaires pour harmoniser les règles restent nécessaires⁴⁷ et que les synergies avec les politiques sectorielles et les programmes tels que le programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE), le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, Horizon 2020, Erasmus+, le Fonds «Asile, migration

et intégration» et le Fonds de sécurité intérieure n'ont pas été pleinement exploités.

Les règles diffèrent entre les fonds de l'UE investis dans le développement du capital humain. Cette fragmentation entraîne des inefficacités. En outre, les complémentarités, les incidences et la visibilité des mesures sont entravées par la fragmentation actuelle des fonds. Par exemple, l'aide matérielle de base fournie au titre du Fonds européen d'aide aux plus démunis pourrait être mieux intégrée aux mesures d'inclusion sociale et d'employabilité relevant du Fonds social européen.

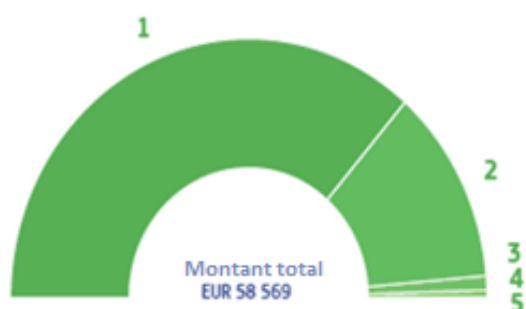
Les bénéficiaires des projets éprouvent encore des difficultés à accéder à ces fonds et à exécuter

rapidement leurs projets. Les autorités nationales et régionales trouvent également la politique trop complexe à gérer. Par conséquent, il convient de redoubler d'efforts pour simplifier davantage la mise en œuvre des programmes et adopter une programmation plus souple et flexible. Dans un certain nombre de rapports spéciaux⁴⁸, la Cour des comptes européenne a formulé des observations et des recommandations en ce qui concerne la simplification des fonds de la politique de cohésion, appelant à rationaliser les systèmes de performance, à réduire la charge administrative et les délais d'exécution, à aligner les plans nationaux de développement et à rationaliser le nombre d'indicateurs utilisés.

1.3. Croissance durable: ressources naturelles (rubrique budgétaire 2)⁴⁹

En 2017, un montant de 58,6 milliards d'euros a été alloué à la rubrique 2, soit 37 % du budget total de l'UE pour la même année. La rubrique 2 couvre les deux piliers de la politique agricole commune (PAC): le premier pilier correspond aux dépenses liées au marché et aux paiements directs financés par le Fonds européen agricole de garantie et le second pilier comprend le soutien au développement rural financé par le Fonds européen agricole pour le

développement rural. La rubrique 2 couvre également le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, la dimension internationale de la politique commune de la pêche (c'est-à-dire les organisations régionales de gestion des pêches et les accords de pêche durable), ainsi que les actions menées dans les domaines du climat et de l'environnement au travers du programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE).



1. Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)
EUR 42 611 (72,75%)
2. Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)
EUR 14 364 (24,53%)
3. Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et politique commune de la pêche (PCP)
EUR 1 039 (1,77%)
4. Programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE)
EUR 494 (0,84%)
5. Autres programmes
EUR 61 (0,11%)

Graphique: principaux programmes financés en 2017 au titre de la rubrique 2. La catégorie «Autres programmes» comprend les agences décentralisées, les projets pilotes et les actions préparatoires. Tous les montants sont exprimés en millions d'euros.

Soutien aux priorités de la Commission européenne

Les actions relevant de cette rubrique concourent à la réalisation des priorités de la Commission que sont «l'emploi, la croissance et l'investissement», «l'Union de l'énergie et le climat» ainsi que, dans une certaine mesure, à la réalisation des priorités «Marché unique numérique» et «Une politique commerciale équilibrée et novatrice pour maîtriser la mondialisation». Elles concourent également à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 dans le domaine de la croissance durable tout en participant à la croissance intelligente et inclusive par le truchement des investissements contribuant à la création d'emplois et à l'innovation.

Une production alimentaire viable, la gestion durable des ressources naturelles et l'action pour le climat, ainsi qu'un développement territorial équilibré, sont les principaux objectifs de la politique agricole commune (PAC) pour la période couverte par le cadre financier pluriannuel 2014-2020. Les mesures adoptées dans le cadre du Fonds européen agricole de garantie sont axées sur la poursuite de l'amélioration de la situation des producteurs primaires dans la chaîne alimentaire, le renforcement de la compétitivité des secteurs agricole et agroalimentaire, ainsi que sur le soutien aux revenus agricoles par des paiements directs, qui sont largement découplés de la production. Au titre du second pilier de la politique agricole commune, le Fonds européen agricole pour le développement rural vise le bien-être économique, social et environnemental des régions rurales et la durabilité de l'environnement rural.

La priorité essentielle du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche au titre du cadre financier 2014-2020 est de favoriser la mise en œuvre de la politique commune de la pêche en soutenant une pêche et une aquaculture qui soient durables sur le plan environnemental, efficaces dans l'utilisation des ressources, innovantes, compétitives et fondées sur des connaissances scientifiques. D'autres objectifs consistent à améliorer l'emploi et à renforcer la cohésion territoriale, à favoriser la commercialisation et la transformation des produits de la pêche, et à soutenir la mise en œuvre de la politique maritime intégrée. Le programme LIFE est un instrument de financement spécifique consacré à l'environnement et à l'action pour le climat, qui fonctionne en complément de l'approche générale adoptée pour le cadre financier pluriannuel 2014-2020, ce qui signifie que l'environnement et l'action pour le climat font partie intégrante de tous les principaux instruments et interventions.

Les programmes relevant de la rubrique 2 contribuent à la réalisation des engagements de l'UE liés à la réalisation des objectifs de développement durable et à la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030.

2017 a été une année de réflexion sur l'avenir de la politique agricole commune. Les discussions ont porté en particulier sur la simplification et la modernisation de la politique existante, ainsi que sur la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire. À l'issue d'une large consultation, la Commission a publié, en novembre 2017, la communication sur l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture⁵⁰. Celle-ci décrit le futur modèle de mise en œuvre d'une politique agricole commune plus intelligente, moderne et durable. La politique devrait être plus souple, tendre davantage vers les résultats, encourager la subsidiarité et la responsabilité en donnant aux États membres un rôle bien plus important dans la mise en œuvre des plans de financement, poursuivre des objectifs convenus, réalistes et adaptés et contribuer à réduire la charge administrative liée à l'UE pour les bénéficiaires.

D'après la communication, le secteur a été en mesure d'accroître sa productivité de près de 9 % depuis 2005, tout en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre de 24 % depuis 1990 et son recours

aux fertilisants, ce qui a eu un effet positif sur la qualité de l'eau. Cependant, les revenus agricoles accusent toujours un retard par rapport aux salaires pratiqués dans l'ensemble de l'économie.

L'efficacité de la politique agricole de l'UE est démontrée par les statistiques sur les échanges commerciaux:

La valeur des exportations de denrées alimentaires agricoles a atteint 137,9 milliards d'euros en 2017, soit une augmentation de 5,1 % par rapport à 2016.

En 2017, la Commission a également mené des consultations sur la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et par rapport aux pratiques commerciales déloyales. En avril 2018, elle a adopté une proposition visant à interdire les pratiques commerciales déloyales qui sont les plus préjudiciables au sein de la chaîne d'approvisionnement alimentaire afin d'assurer un traitement plus équitable des petites et moyennes entreprises dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture.

Fonds européen agricole de garantie

Au cours des premières années du cadre financier pluriannuel 2014-2020, la mise en œuvre du Fonds européen agricole de garantie s'est déroulée sans heurt et prévoyait certaines mesures de soutien du marché de durée limitée. Dans l'ensemble, la mise en œuvre se déroule correctement, sans difficulté majeure, avec une évolution favorable de l'exécution au fil des ans.

Dépenses liées au marché

Les mesures de soutien du marché dans les secteurs des fruits et légumes et de l'élevage ont constamment contribué à rééquilibrer les secteurs en question. En particulier, l'aide d'adaptation et l'aide à la réduction de la production laitière pour les

producteurs laitiers, introduites en 2016, ont permis de gérer le déséquilibre du marché résultant de plusieurs facteurs macroéconomiques (expiration des quotas de production, effondrement de certaines destinations importantes de commercialisation en dehors de l'UE). Ces programmes d'aide ont soutenu efficacement les producteurs concernés dans les États membres.

La valeur totale des exportations enregistrées au cours des 12 derniers mois fait apparaître une augmentation continue de 6,7 milliards d'euros en 2017 (+ 5,1 %) et, en particulier, la reprise des exportations de produits laitiers (+ 1 milliard d'euros pour les poudres de lait et le beurre, + 530 millions d'euros pour les produits laitiers frais et le fromage), de sucre (+ 271 millions d'euros) et d'huile d'olive (+ 153 millions d'euros). L'augmentation substantielle

des exportations de sucre au dernier trimestre de 2017 était liée à la fin des quotas de production de sucre à partir d'octobre 2017, qui complète la suppression des anciennes limitations de l'offre de la PAC et renforce la logique de marché de la PAC. De même, le succès des programmes nationaux d'aide au secteur vitivinicole est attesté par l'augmentation à long terme des exportations de vin de l'UE qui, entre 2012 et 2016, sont passées, en valeur, de 8,9 milliards d'euros à 10,7 milliards d'euros et ont apporté une contribution nette de 7,9 milliards d'euros à l'excédent commercial de l'UE. Cette tendance semble s'être poursuivie en 2017. Les exportations de vin ont enregistré une progression soutenue (+1,2 milliard d'euros par rapport à 2016, la contribution nette à l'excédent commercial s'élevant à 9,2 milliards d'euros).

En 2017, les États membres participant au programme européen en faveur de la consommation de fruits et légumes à l'école ont présenté des

rapports d'évaluation de la mise en œuvre du programme au cours des cinq dernières années. La plupart de ces rapports font état d'effets positifs à court terme (augmentation de la consommation de fruits et légumes chez les enfants à l'école) et certains font observer des changements dans les modes de consommation, en ce qui concerne la fréquence ou la quantité. La plupart des rapports mettent également en évidence l'évolution positive des connaissances et des attitudes des enfants à l'égard d'une alimentation saine. Les enfants, les enseignants et les parents ont évalué positivement le programme et ont manifesté un soutien quasi unanime en faveur de sa poursuite. Les principales recommandations d'amélioration concernent l'instauration d'une fréquence et d'une diversité appropriées de l'offre de fruits et légumes, une participation plus systématique des enseignants et des parents, une meilleure communication et une réduction de la charge administrative.

Paiements directs

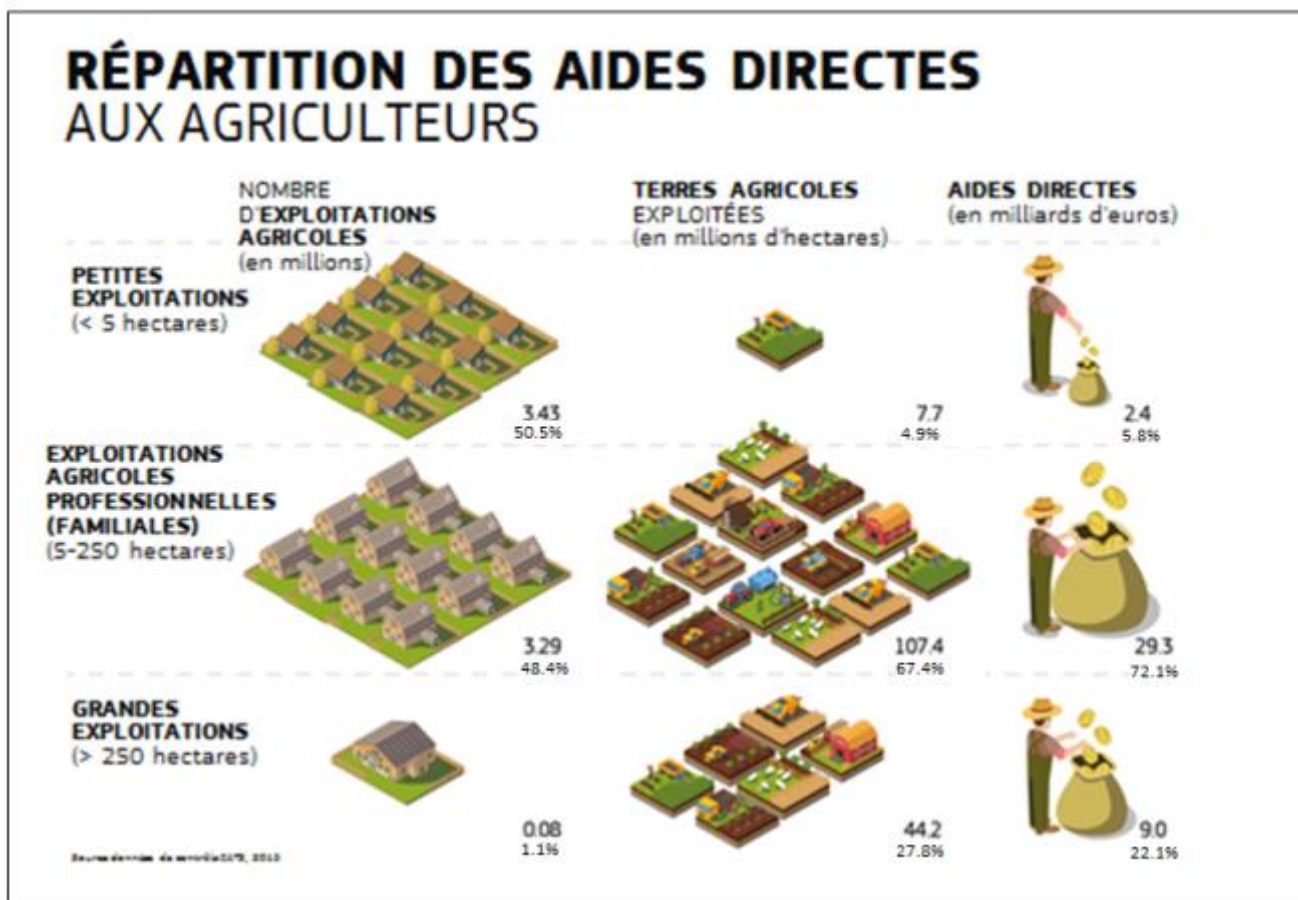


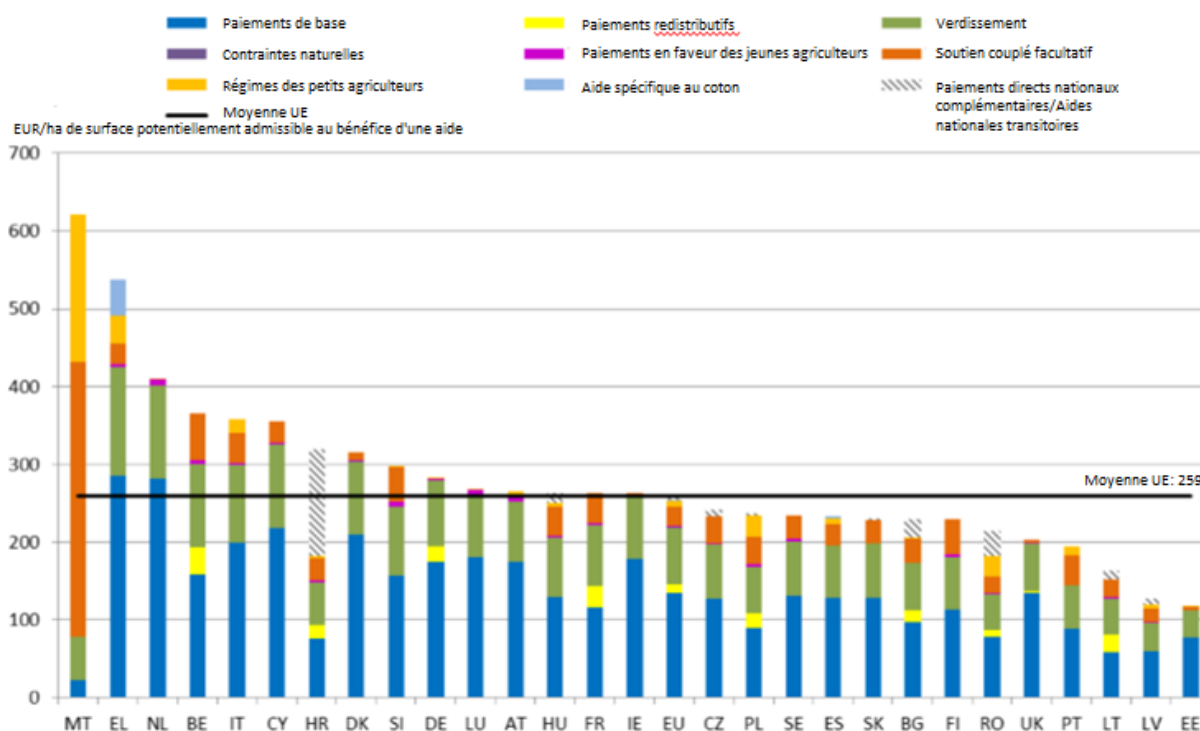
Illustration: répartition des aides directes aux agriculteurs, source: rapports annuels d'activité de la DG AGRI.

Au cours de l'année de demande 2016 (exercice 2017), deuxième année de mise en œuvre du système réformé, environ 7 millions d'agriculteurs ont bénéficié de paiements directs et la superficie totale ayant fait l'objet d'un paiement représentait près de 85 % de la superficie agricole utilisée de l'UE (178 millions d'hectares).

Le rééquilibrage de la répartition des paiements entre les États membres et à l'intérieur de ceux-ci s'est poursuivi: les données confirment que les paiements directs moyens par hectare convergent (au niveau tant des États membres que des agriculteurs)⁵¹.

Les différents régimes permettant de continuer à cibler les besoins de certaines catégories de bénéficiaires, en particulier les jeunes agriculteurs,

les petits agriculteurs et certains secteurs ou certaines régions spécifiques confrontés à des problèmes structurels, sont pleinement opérationnels. Au besoin, les États membres ont revu leurs décisions dans les limites de la flexibilité conférée par le nouveau système afin d'adapter les modalités de mise en œuvre en tirant parti de l'expérience acquise au cours de la première année. Au cours de l'exercice 2016, les paiements aux agriculteurs ont été effectués dans certains cas plus tard que d'habitude, car il s'agissait de la première année de mise en œuvre de la réforme. Cependant, dès l'exercice 2017, la mise en œuvre s'est rapprochée d'un rythme normal et la mise en œuvre par les États membres devrait continuer de s'améliorer au cours des années à venir.



Graphique: dépenses en paiements directs par hectare de surface potentiellement admissible, par État membre – 2016, source: <https://ec.europa.eu/agriculture/sites/agriculture/files/statistics/facts-figures/direct-payments.pdf>

Le paiement pour les pratiques agricoles bénéfiques pour le climat et l'environnement (le «paiement vert») a été introduit dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune de 2013 afin de produire des effets bénéfiques sur le climat et l'environnement. Il représente 30 % de l'enveloppe annuelle des paiements directs des États membres. Les exploitations soumises à au moins l'une des trois obligations de verdissement couvrent près de 79 % de la superficie agricole totale de l'UE. Cependant, l'évaluation du paiement pour les pratiques agricoles bénéfiques pour le climat et l'environnement⁵² a permis de constater que les mesures de verdissement n'ont pas pleinement répondu aux attentes. D'après les données relatives à la mise en œuvre en 2015 et 2016, les effets généraux sont incertains, mais ils semblent assez limités et variables d'un État membre à un autre. Ce paiement semble avoir eu un effet négligeable sur la production

ou la viabilité économique des exploitations agricoles.

Il ressort de l'évaluation que l'architecture environnementale et climatique globale actuelle de la politique agricole commune s'est avérée plus complexe et difficile à gérer. La Cour des comptes européenne a conclu que le verdissement conférait une complexité accrue à la politique agricole commune, qui n'était pas justifiée eu égard aux résultats qu'il était susceptible de produire⁵³. Elle a indiqué que les chevauchements entre le verdissement et les autres instruments environnementaux de la politique agricole commune induisaient un risque d'effet d'aubaine et de double financement, même si certaines décisions et mesures de la Commission et des États membres atténuaient ce risque.

Fonds européen agricole pour le développement rural

Au titre du second pilier de la PAC, les programmes de développement rural apportent une contribution essentielle à la réalisation des priorités économiques,

sociales et environnementales de l'UE, en tenant compte des spécificités nationales et régionales de l'agriculture et des zones rurales dans l'ensemble de

l'UE. Le soutien aux projets d'innovation interactifs dans le cadre du partenariat européen d'innovation pour l'agriculture ainsi que le soutien à la formation et à la diversification visent à atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020, car ils encouragent l'innovation et l'esprit d'entreprise. En 2017, les États membres ont soumis leurs deuxièmes rapports annuels de mise en œuvre couvrant la période allant jusqu'au 31 décembre 2016. En dépit de l'adoption tardive de certains programmes, elle-même due principalement à l'adoption tardive du cadre législatif, la mise en œuvre a atteint sa vitesse de croisière. Ces rapports de mise en œuvre confirment généralement une accélération régulière des niveaux de dépenses qui ont rattrapé les retards initiaux.

À la fin de l'exercice 2017, les niveaux de dépenses atteignaient 21 % du total des ressources allouées au développement rural de l'UE (à l'exclusion des préfinancements versés aux États membres), complétés par 42,7 % d'engagements provenant des dépenses publiques totales prévues. Les derniers chiffres disponibles sur les résultats obtenus (fin 2016) ne sont donc pas encore pleinement représentatifs. Une accélération de la mise en œuvre du programme est attendue dans les années à venir, en particulier en ce qui concerne les investissements et la création d'emplois. Certains résultats positifs peuvent déjà être relevés. Ainsi, 60 % des objectifs à l'horizon 2020 relatifs aux terres agricoles sous contrats de gestion contribuant à la gestion de la biodiversité, des sols et de l'eau et 89 % de l'objectif à l'horizon 2020 relatif à la population rurale concernée par les stratégies de développement local ont été atteints.

Les programmes de développement rural ont permis⁵⁴ à 43 400 exploitations d'investir dans leur restructuration ou modernisation.

12 100 exploitations agricoles avec un plan de développement d'entreprise et des investissements pour les jeunes agriculteurs ont été soutenues.

5 600 exploitations agricoles intégrées à des régimes de qualité, à des circuits courts, à des marchés locaux ou à des groupements/organisations de producteurs.

61 800 exploitations couvertes par des mécanismes de gestion du risque.

Pour la période de programmation de développement rural 2014-2020, un certain nombre d'initiatives ont été lancées. Elles devraient améliorer l'efficacité et l'efficience des dépenses du Fonds européen agricole pour le développement rural, par exemple:

- des modifications ont été apportées par le règlement Omnibus⁵⁵ dans le but d'améliorer les instruments de gestion du risque pour les agriculteurs, de réduire la charge administrative pour les bénéficiaires et de simplifier les conditions d'utilisation des instruments financiers;
- l'utilisation des options de coûts simplifiés dans 64 % des programmes de développement rural améliore l'efficacité et l'efficience des dépenses et réduit la charge administrative;
- en ce qui concerne l'utilisation des instruments financiers pour mobiliser et renouveler le budget du développement rural, le fonds est en bonne voie d'atteindre l'objectif visant à doubler l'utilisation des instruments financiers par rapport à la période 2007-2013.

Exemples de projets financés par le budget du développement rural⁵⁶:

Aquaponie – une serre pour produire des denrées alimentaires de manière innovante en Suède

Résumé du projet

L'environnement souffre de plus en plus de la perte d'éléments nutritifs dans les sols, alors qu'il doit parallèlement composer avec un problème d'eutrophisation des lacs et des mers. Peckas Naturodlingar a investi dans une technologie qui combine culture de tomates et élevage de poissons en un circuit fermé. L'eau des poissons chargée de nutriments est acheminée vers les plants de tomates, qui absorbent les éléments nutritifs. L'eau propre est ensuite réacheminée vers les poissons. Ce faisant, tous les éléments nutritifs et l'eau sont utilisés de manière efficace et le système ne génère aucun déchet. L'aide du programme suédois de développement rural a été utilisée pour construire une serre de 4 000 m². La nouvelle serre a permis d'augmenter la production de tomates destinées à la vente.

Résultats du projet

En janvier 2018, Peckas a livré son premier lot de tomates à des magasins d'alimentation de Härnösand. L'ensemble de la production de tomates de 2018 a été réservé par le distributeur Gronsakshuset. La totalité de l'eau de l'exploitation piscicole, chargée en nutriments, passe dans un lit de culture avant d'être réacheminée vers l'exploitation piscicole. Ce système permet de réduire le besoin en eau et tous les éléments nutritifs présents dans l'eau sont utilisés pour la culture des tomates.

Reconstruction d'une route forestière pour lutter efficacement contre les incendies de forêt en Slovaquie

Résumé du projet

La route forestière située à l'extérieur du village de Hrusovo dans le sud de la Slovaquie était en mauvais état et des travaux étaient nécessaires pour la rendre de nouveau praticable. La principale activité de ce projet a été la reconstruction de la route par la pose d'une nouvelle couche d'asphalte. Les travaux de construction comprenaient la modification des pentes adjacentes, la construction de drains, y compris de fronts en béton armé, ainsi que de canaux de drainage en béton, de nervures de drainage, de fossés en bordure de route et de gouttières de drainage. Une tour d'observation en bois a également été construite.

Résultats du projet

Le projet permet aux autorités d'accéder au site toute l'année si nécessaire.

La tour d'observation en bois permet la surveillance du site et la mise en œuvre de mesures de protection contre les incendies.

La nouvelle route forestière permet la gestion et l'entretien de la forêt.

Les instruments financiers sont intégralement programmés dans 27 programmes dans huit États membres et représentent un budget public total de 669 millions d'euros (465 millions d'euros au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural et 204 millions d'euros au titre du cofinancement national). Un accompagnement ciblé concernant les instruments financiers aide les autorités de gestion à mettre en œuvre des mécanismes spécifiques d'utilisation des instruments financiers. Ces derniers peuvent être utilisés par les agriculteurs, les exploitants forestiers et les entreprises rurales, y compris en combinant instruments financiers et subventions. Les instruments financiers relevant du Fonds européen agricole pour le développement rural peuvent être mis en œuvre conjointement avec le Fonds européen pour les investissements stratégiques mis au point par la Banque européenne d'investissement et la Commission.

L'exécution des programmes de développement rural dans le cadre du Fonds européen agricole pour le développement rural est soumise à un certain nombre de conditions ex ante. Pour certains programmes, des plans d'action spécifiques ont dû être établis en vue de parvenir à une pleine conformité à la fin de 2016. Tous les plans d'action sauf un ont été mis en œuvre avec succès et les conditions peuvent donc être considérées comme remplies.

Un cadre commun complet de suivi et d'évaluation de la politique agricole commune est en place pour la période 2014-2020. La Cour des comptes européenne a exprimé certaines préoccupations concernant le système de suivi et d'évaluation et les indicateurs y afférents et a noté que les rapports sur la performance ne permettaient pas de fournir des informations en temps voulu pour élaborer la future politique et gérer le budget par résultat⁵⁷. La Cour a reconnu que le cadre de performance visait à renforcer l'approche axée sur les résultats et a invité la Commission à réaliser un examen et à dresser le bilan de l'expérience acquise lors la mise en œuvre du système actuel pour la période de programmation de l'après-2020. En outre, la Cour a indiqué que les programmes de développement rural étaient approuvés tardivement, étaient trop longs et contenaient des documents complexes, pointant des

insuffisances qui gênent l'attention portée à la performance et aux résultats.

Une évaluation des mesures forestières relevant du Fonds européen agricole pour le développement rural est sur le point d'être terminée (mi-2018). Les résultats préliminaires indiquent que le Fonds fournit un ensemble cohérent de mesures permettant de répondre aux besoins du secteur forestier et de favoriser la gestion durable des forêts dans les zones rurales. La flexibilité des programmes de développement rural a permis aux autorités de gestion d'adapter les mesures aux spécificités et aux besoins locaux et de fournir une aide très ciblée. Cependant, l'efficacité des mesures forestières est restée fortement dépendante du degré de détail de la conception des mesures au niveau des programmes, et du lieu, du moment et de la durée de la mise en œuvre par les bénéficiaires.

La synthèse des évaluations ex post des programmes de développement rural 2007-2013 est en cours de finalisation⁵⁸. Cette évaluation s'appuie sur les évaluations effectuées par les États membres. Les résultats préliminaires de cette synthèse montrent que les programmes de développement rural ont eu des effets positifs sur le renforcement de la compétitivité et l'environnement. Cependant, l'absence de hiérarchisation des priorités et le budget ont nui à l'efficacité des mesures relatives à la qualité de vie et à la diversification des activités.

Le Fonds européen agricole pour le développement rural a également été soumis au contrôle rigoureux du **groupe de haut niveau sur la simplification**, qui a présenté ses conclusions et recommandations en vue d'améliorer la gestion des Fonds structurels et d'investissement européens en 2017. Le Fonds européen agricole pour le développement rural fait actuellement l'objet, à l'instar d'autres Fonds, d'un certain nombre d'études portant notamment sur a) la simplification, b) la coordination et l'harmonisation des Fonds, et c) d'autres modes d'exécution possibles. Les conclusions préliminaires de l'étude sur la simplification font apparaître une charge administrative et des coûts administratifs plus élevés pour le Fonds de développement rural que pour les autres Fonds structurels et d'investissement européens.

Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

Après des débuts difficiles en raison de l'adoption tardive du règlement sur le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, 2017 a vu la mise en œuvre du Fonds s'accélérer dans la majorité des États membres.

Tout au long de l'année 2017, le rythme de mise en œuvre s'est amplifié considérablement. Le nombre d'opérations (hors assistance technique) a plus que doublé, passant de 6 200 en 2016 à 15 500 en 2017. Le nombre de navires de pêche bénéficiant du Fonds

européen pour les affaires maritimes et la pêche a presque triplé, passant de 3 600 en 2016 à plus de 9 600 en 2017, tandis que le nombre de navires de pêche artisanale côtière bénéficiant du Fonds a doublé. Le soutien offert favorise un équilibre durable entre les flottes de pêche et les ressources halieutiques et permet la protection des écosystèmes marins. Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche a également contribué à une meilleure gestion de plus de 60 000 km² de zones Natura 2000 et de près de 1,5 million de km² d'autres zones marines protégées (données de 2016)⁵⁹. Par l'intermédiaire de projets facilitant la coopération transfrontalière dans le domaine de la planification de l'espace marin, il prépare le terrain pour le développement durable de l'économie maritime dans les bassins maritimes avec un nombre croissant d'activités économiques. Les opérations financées bénéficient non seulement aux personnes (physiques ou morales) qui agissent officiellement comme bénéficiaires des opérations, mais également à d'autres, comme indiqué dans l'encadré ci-dessous.

On estime que plus de 71 000 pêcheurs et 25 000 membres d'organisations de producteurs bénéficient de l'aide, ainsi que 77 000 salariés et 32 000 autres personnes. Fin 2017, les 368 groupes d'action locale de la pêche avaient retenu 1 156 projets à mettre en œuvre et 56 autres projets de coopération avec d'autres États membres étaient en préparation.

Fin 2017, les États membres avaient engagé en moyenne 27 % des ressources du Fonds. Bien que les engagements soient satisfaisants, l'écart avec les paiements aux bénéficiaires est important dans tous les États membres. Fin 2017, les paiements intermédiaires atteignaient un peu moins de 3,4 % du soutien prévu au titre du Fonds pour la période en cours.

La mise en place du système commun de suivi et d'évaluation du Fonds européen pour les affaires

maritimes et la pêche s'est inscrite dans le cadre d'un processus d'apprentissage mutuel entre la Commission et les États membres. Un rapport récent sur la mise en œuvre du système commun de suivi et d'évaluation⁶⁰ formule un certain nombre de recommandations d'amélioration fondées sur l'expérience acquise jusqu'à présent. Bien que les États membres aient la possibilité d'utiliser des indicateurs supplémentaires au niveau national, les indicateurs communs devraient couvrir tous les investissements afin de permettre une agrégation au niveau de l'UE et de fournir une vue d'ensemble de l'utilisation des fonds.

En 2017, l'évaluation ex post du Fonds européen pour la pêche 2007-2013 a été achevée⁶¹. Il est ressorti de cette évaluation que les objectifs du Fonds avaient été atteints dans une large mesure, mais qu'il existait une marge d'amélioration, en particulier au niveau de son efficacité et de sa durabilité. Les liens entre le Fonds et l'exploitation durable des ressources halieutiques pourraient être renforcés, de même que la visibilité de la contribution du Fonds à la réalisation d'objectifs de conservation de plus grande portée, tels que la protection et l'amélioration de l'environnement et des ressources naturelles liées au secteur de la pêche. D'après les conclusions de l'évaluation, il était également nécessaire d'adopter une approche plus stratégique afin de rendre l'aquaculture plus compétitive et d'accroître la production, tout en tenant mieux compte des difficultés particulières auxquelles se heurte la flotte de pêche artisanale côtière, sauf dans le cas du développement local, où les complémentarités et les synergies avec d'autres Fonds restaient limitées. Ces difficultés ont été prises en considération dans une large mesure lors de l'établissement du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche 2014-2020, qui met davantage l'accent sur les résultats.

Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable

Les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'UE et les pays tiers visent à contribuer à la mise en place d'un cadre réglementé pour la flotte de pêche hauturière de l'UE, à garantir une exploitation durable des ressources halieutiques pertinentes des pays tiers et à soutenir la compétitivité de la flotte de pêche de l'Union. Ces partenariats permettent à l'UE d'exercer un effet de

levier essentiel sur les pays tiers pour améliorer la gouvernance des océans et des ressources halieutiques (grâce à de meilleures connaissances scientifiques, une amélioration de la gestion des données, un renforcement des capacités institutionnelles, un meilleur suivi et une meilleure surveillance, etc.).

Fin 2017, 12 protocoles d'accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable étaient en vigueur. Des négociations ont été menées à bien en vue du renouvellement du protocole avec Maurice, tandis que d'autres négociations ont débuté avec la Guinée-Bissau ou se sont poursuivies avec la Mozambique et Kiribati. Les négociations avec la Guinée-Bissau ont pris plus de temps que prévu, entraînant une interruption de l'accord. En outre, les Comores n'ont pas respecté les exigences énoncées dans le règlement sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et ont été ajoutées à la liste des pays non coopérants. En conséquence, et à la suite d'une proposition de la Commission, le Conseil a formellement dénoncé l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable avec les Comores en décembre.

Au total, 200 navires de l'UE battant pavillon d'un des États membres de l'UE bénéficient actuellement d'une autorisation de pêche accordée au titre des

accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable, leur fournissant l'accès dont ils ont besoin tout en créant des emplois et en favorisant la croissance dans l'UE. Ces accords contribuent également au développement du secteur de la pêche dans les 12 pays partenaires, ainsi qu'à l'amélioration de la gouvernance de ce secteur dans ces pays. Ils concourent parallèlement à l'élimination de la pêche illégale et offrent de meilleures conditions-cadres aux pêcheurs locaux.

En 2017, les crédits d'engagement pour les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable s'élevaient à 123,1 millions d'euros et ont été consommés à hauteur de 99,7 %. Les crédits de paiement s'élevaient à 132,5 millions d'euros et ont été entièrement consommés.

Programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE)

Le programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE) encourage le partage des bonnes pratiques et des connaissances sur la mise en œuvre de la législation et des politiques de l'UE et facilite l'expérimentation de nouvelles approches susceptibles d'être ultérieurement appliquées à plus grande échelle. En 2017, le programme LIFE a célébré son 25^e anniversaire. Connu pour ses activités visibles sur le terrain, le programme est apprécié par les parties prenantes et le grand public dans l'ensemble de l'UE.

Les mesures prises dans le cadre du programme LIFE façonneront l'économie et la société de l'UE au cours des prochaines décennies. Parmi ces mesures figurent le train de mesures sur l'économie circulaire, notamment la stratégie ambitieuse sur les matières plastiques, l'accord de Paris, un accord mondial et juridiquement contraignant sur le climat, et le cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030.

En 2017, le programme LIFE a financé des projets à hauteur de 222 millions d'euros, auxquels viendront s'ajouter des investissements supplémentaires, pour un total de 379 millions d'euros destinés à de nouveaux projets. Sur ce montant, 112 millions d'euros seront alloués au titre du sous-programme «Environnement». Un nombre important de ces projets aideront les États membres dans leur transition vers une économie plus circulaire. 33 projets liés au climat ont été recommandés pour bénéficier d'un financement, dont la moitié portent sur l'adaptation au changement climatique.

Fin 2017, quelque 435 projets traditionnels couvrant toutes les priorités avaient été sélectionnés et financés, ainsi que 15 projets intégrés, 4 projets concernant le corps volontaire européen (contractualisation de deux autres en 2018)⁶² et d'autres projets d'assistance technique et préparatoires.

Exemples de projets traditionnels: la mise à l'essai d'un prototype italien qui pourrait transformer à moindre coût les véhicules à essence en véhicules hybrides, la création de bioproduits à partir de boues d'épuration aux Pays-Bas et l'application d'un nouveau traitement biologique pour éliminer les pesticides et les nitrates de l'eau dans le sud de l'Espagne. Le programme finance également la protection des espèces et des sites Natura 2000, comme dans le cadre du projet transfrontalier slovène visant à protéger une espèce de lynx alpin fortement menacée.

En plus d'octroyer de subventions à des projets de démonstration, des projets pilotes et des projets d'échange de bonnes pratiques, le programme LIFE accorde également des subventions à des projets intégrés destinés à faciliter la mise en œuvre de plans par les États membres et les autorités locales et à sensibiliser à la nécessité de changer de comportement. Ces projets intégrés garantissent la mise en œuvre de la politique environnementale et climatique à une grande échelle territoriale et mobilisent des fonds d'autres sources en vue de la réalisation d'objectifs environnementaux et climatiques.

Projet intégré LIFE – Eau: approche intégrée de l'exécution du plan de gestion du district hydrographique de l'Angleterre du Nord-Ouest

Un tiers des cours d'eau d'Angleterre et du pays de Galles considérés comme en très mauvais état écologique se situent actuellement dans le district hydrographique de l'Angleterre du Nord-Ouest. Ce projet vise à supprimer les obstacles qui freinent l'obtention d'un bon état écologique pour les masses d'eau de la région, comme l'exige la directive-cadre sur l'eau. En plus de la contribution du programme LIFE à hauteur de 11 988 811 euros, le projet facilitera l'utilisation coordonnée d'un financement complémentaire de 37 050 000 euros provenant du Fonds européen agricole pour le développement rural et du Fonds européen de développement régional, de 139 500 000 euros de fonds publics nationaux et de 52 500 000 euros de fonds provenant du secteur privé.

Un autre exemple est le projet «LIFE OPTIMELT» qui porte sur la première démonstration à grande échelle d'un concept innovant de récupération de chaleur. La technologie, baptisée OPTIMELT, permet de tirer parti d'une réaction endothermique du gaz naturel avec la vapeur d'eau/le CO₂ dans les gaz de combustion pour récupérer plus de chaleur qu'il n'était auparavant possible dans les procédés de fabrication à haute température. Elle sert de complément aux fours à combustion oxygène-carburant existants, ce qui rend cette option plus écologique et plus rentable (réduction de 20 % de la consommation de carburant et d'oxygène).

D'après les propositions reçues, pour un financement total de 251,7 millions d'euros, les projets intégrés devraient faciliter l'utilisation coordonnée d'environ 5,7 milliards d'euros au total au bénéfice d'actions environnementales et climatiques, dont 3 milliards d'euros proviennent d'autres programmes de l'UE, tels que le Fonds européen agricole pour le développement rural et le Fonds européen de développement régional. Pour chaque euro que le programme LIFE finance, 22 euros supplémentaires seront financés par d'autres sources en vue de la réalisation des objectifs environnementaux et climatiques.

En 2017, l'évaluation à mi-parcours du programme LIFE a été achevée⁶³. Réalisée à un stade précoce de la mise en œuvre du programme, l'évaluation a donc porté principalement sur les processus mis en place pour atteindre les objectifs, sur les résultats escomptés et sur les activités en cours. Elle fournit une assurance raisonnable que la mise en œuvre du programme est sur la bonne voie pour atteindre les objectifs environnementaux et climatiques. D'après les conclusions de l'examen à mi-parcours de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020⁶⁴, «le programme LIFE reste une source de financement modeste, mais très efficace en faveur de la nature et de la biodiversité».

En ce qui concerne l'efficacité du programme, l'évaluation à mi-parcours du programme LIFE indique que le bénéfice sociétal de certains des projets retenus à l'issue du premier appel à propositions s'élèvera, selon les estimations, à 1,7 milliard d'euros. Ce montant équivaut à quatre fois le montant du budget total du programme LIFE pour cette année. De plus, le transfert de l'essentiel de la gestion des subventions de la Commission à l'Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises dépasse le gain d'efficacité de 8,2 millions d'euros initialement prévu pour la période 2014-2020.

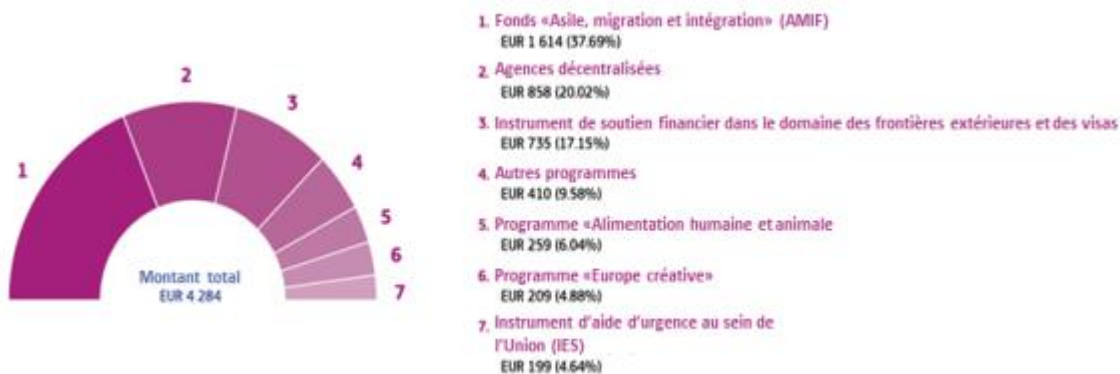
En outre, le programme LIFE se veut complémentaire d'autres programmes de financement de l'UE. En particulier, les synergies sont exploitées en accordant un traitement préférentiel aux propositions de projets LIFE qui s'appuient sur les résultats de la recherche et de l'innovation financées par l'UE. Par ailleurs, le déploiement à grande échelle de mesures testées avec succès dans des projets LIFE peut être financé par d'autres programmes de financement de l'UE. Ainsi, des pratiques de pêche plus durables peuvent être promues à l'aide du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche.

L'évaluation à mi-parcours a également mis en évidence certains aspects à améliorer en vue de

renforcer le ciblage stratégique de la composante du programme déterminée par la demande, par exemple en privilégiant des thèmes non couverts par les projets financés les années précédentes. Des efforts supplémentaires doivent être faits pour reproduire les projets et transférer leurs résultats, par exemple en développant les capacités de planification et de réalisation des investissements et en s'attaquant au problème du manque de ressources financières. Elle a également souligné la nécessité de simplifier les procédures de gestion des subventions, en particulier les modalités de soumission des propositions et de communication des informations.

1.4. Sécurité et citoyenneté (rubrique budgétaire 3)⁶⁵

Sous la rubrique 3, le budget de l'UE réunit une série de programmes (4,3 milliards d'euros, représentant 3 % du budget total de l'Union pour 2017) soutenant des défis politiques pressants tels que la sécurité, l'asile, la migration et l'intégration des ressortissants de pays tiers, la santé et la protection des consommateurs, ainsi que les programmes ayant trait à la culture et au dialogue avec les citoyens. Les financements sont affectés à des projets dans lesquels la collaboration de l'UE produit des gains d'efficacité importants.



Graphique: principaux programmes financés en 2017 au titre de la rubrique 3. La catégorie «Autres programmes» comprend entre autres les systèmes informatiques, tels que le système d'information Schengen et le système d'information sur les visas, les programmes «Justice», «Droits, égalité et citoyenneté» et «L'Europe pour les citoyens», les programmes «Santé» et «Consommateurs» et le mécanisme de protection civile de l'Union au sein de l'UE. Tous les montants sont exprimés en millions d'euros.

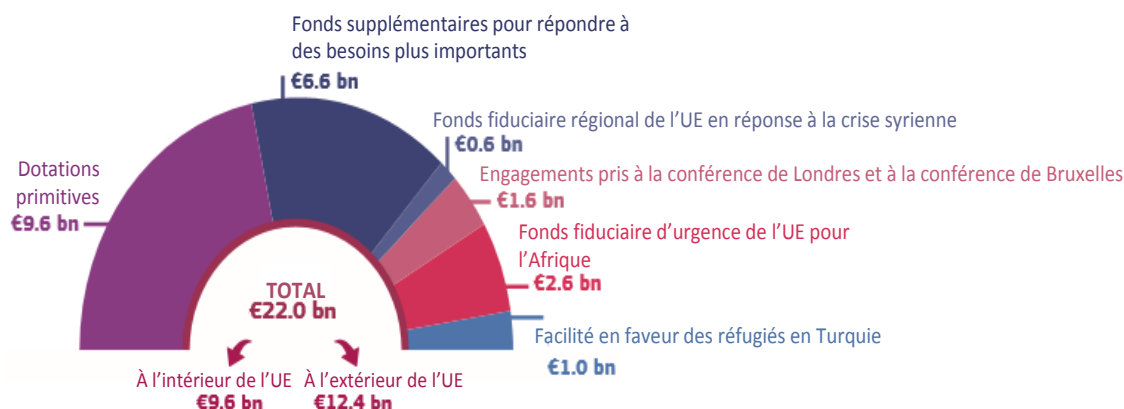
Soutien aux priorités de la Commission européenne

Les programmes relevant de la rubrique 3 contribuent principalement aux priorités «Justice et droits fondamentaux» et «Migration» de la Commission. Malgré le budget relativement restreint qui leur est alloué, ils participent à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020. À titre d'exemple, le programme «Santé» mêle des objectifs de croissance intelligente et des objectifs de croissance inclusive: il finance des actions en faveur de l'exploitation des résultats de l'innovation dans les domaines de la santé et des soins de santé et soutient les États membres dans la réforme de leurs systèmes de santé et, parallèlement, il appuie les efforts visant à promouvoir la santé et la prévention des maladies et s'attaque à la tendance croissante au creusement des inégalités en matière de santé, au moyen d'actions concernant la santé des groupes vulnérables, mettant l'accent, depuis 2015, sur les réfugiés. Le Fonds «Asile, migration et intégration» contribue à une croissance inclusive en finançant des projets ayant trait à l'intégration des ressortissants de pays tiers.

Ce pan du budget a joué un rôle particulièrement important en 2017, dans le cadre de la réponse à la crise des réfugiés et de la mise en place d'une politique européenne globale de gestion des flux migratoires. Comme l'expérience récente l'a montré, la gestion des flux migratoires et les menaces pour la sécurité présentent des défis que les États membres ne peuvent relever isolément. La suppression des contrôles aux frontières intérieures doit s'accompagner de mesures communes permettant un contrôle et une surveillance efficaces des frontières extérieures de l'Union. Le principe de solidarité et de partage équitable des responsabilités entre les États membres est au cœur des politiques communes en matière d'asile, d'immigration et de frontières extérieures. Le budget de l'UE donne les moyens d'assumer les conséquences financières de ce principe. Dans le domaine de la sécurité, la grande criminalité, la criminalité organisée, le terrorisme et les autres menaces pour la sécurité ont de plus en plus fréquemment un caractère transfrontière. La coopération transnationale et la coordination entre les services répressifs sont déterminantes pour parvenir à prévenir et à combattre ces types d'infraction, par exemple au moyen d'échanges d'informations, d'enquêtes conjointes, de technologies interoperables et d'évaluations communes des menaces et des risques.

Pour assurer la gestion des flux migratoires, de ses frontières extérieures et de sa sécurité, l'UE doit mobiliser d'importantes ressources et capacités auprès des États membres. L'amélioration de la coopération opérationnelle et de la coordination, impliquant la mise en commun de ressources dans des domaines tels que la formation et les équipements permet de réaliser des économies d'échelle et de créer des synergies, ce qui garantit une utilisation plus efficace des deniers publics et renforce la solidarité, la confiance mutuelle et le partage des responsabilités liées aux politiques communes de l'UE entre les États membres.

Dépenses liées à la gestion des flux migratoires, à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE



Financements de l'UE pour relever le défi migratoire à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE pendant la période 2015-2018, source: https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/20171207_eu_budget_for_the_refugee_crisis_and_improving_migration_management_fr.pdf

Fonds «Asile, migration et intégration»

Le fonds «Asile, migration et intégration» promeut la gestion efficace des flux migratoires et le développement d'une politique commune de l'Union en matière d'immigration et d'asile. Il contribue à la réalisation de quatre objectifs spécifiques: renforcer et développer le régime d'asile européen commun, favoriser la migration légale vers les États membres de l'UE en fonction des besoins du marché du travail et l'intégration effective des ressortissants de pays

tiers, promouvoir des stratégies de retour équitables et efficaces et veiller à la solidarité et au partage des responsabilités entre les États membres de l'UE, en particulier à l'égard des États les plus touchés par les flux de migrants et de demandeurs d'asile. Il soutient également l'intégration des ressortissants de pays tiers victimes de la traite des êtres humains.

En 2017, les programmes nationaux ont été modifiés afin de soutenir l'intégration des ressortissants de pays tiers, notamment par des actions menées par les organisations de la société civile et les autorités locales, pour améliorer les zones de retour et de réinstallation. Les ressources allouées pour la période 2014-2020 sont passées de 2 752 millions d'euros à 5 391,5 millions d'euros à la fin de 2017. Les récents compléments apportés au budget pour la gestion partagée ont été réservés à l'appui des deux programmes de relocalisation en faveur de l'Italie et de la Grèce (651 millions d'euros) et du programme de réinstallation (872 millions d'euros).

Le total des paiements exécutés en 2017 s'élève à 576,2 millions d'euros, soit près du double de celui de 2016.

Au titre de l'aide d'urgence du fonds, 973 millions d'euros ont été alloués depuis le début de 2014. Sur ce montant, au 16 janvier 2018, 630 millions d'euros ont été accordés aux États membres soumis à la pression migratoire pour faire face à la crise des migrants et des réfugiés.

L'aide d'urgence a permis de répondre aux besoins immédiats et essentiels. Il s'agit entre autres de la fourniture de denrées, d'un logement et de soins médicaux aux réfugiés, de la fourniture de services d'accueil et de soutien aux mineurs non accompagnés, du renforcement de la capacité des services d'asile à répondre à un grand nombre de demandes, de la fourniture d'une aide aux demandeurs d'asile qui retournent dans leur pays d'origine et de la mise en place des mécanismes de relocalisation. Ces aides étaient particulièrement urgentes dans les pays de première ligne comme la Grèce, l'Italie et la Bulgarie.

Le Fonds a également continué de soutenir le réseau européen des migrations.

Il a fourni une assistance dans le cadre de divers projets menés dans le domaine des régimes d'accueil et d'asile (aide juridictionnelle, représentation juridique, conseils d'ordre social, services ciblés visant les groupes vulnérables, etc.). Entre 2014 et 2017, le nombre de personnes ayant bénéficié d'une assistance (dans les régimes d'accueil et d'asile) est passé de 148 045 à 297 083, tandis que celui de personnes ayant bénéficié d'une aide juridictionnelle est passé de 18 395 (12,4 %) à 56 933 (19,1 %).

Le Fonds a également soutenu la création de plus de 7 000 places supplémentaires dans les centres d'accueil en 2017. Le nombre de places adaptées aux mineurs non accompagnés, un groupe de migrants particulièrement vulnérables, est passé de 183 en 2014 à 17 070 en 2017.

En juillet 2015, les États membres ont convenu de réinstaller plus de 22 000 personnes ayant besoin d'une protection internationale pendant la période 2015-2017. En mars 2016, ils se sont également accordés, dans le cadre de la déclaration UE-Turquie, pour réinstaller jusqu'à 54 000 réfugiés syriens en provenance de Turquie (en échange de Syriens renvoyés en Turquie).

Au 31 décembre 2017, 26 849 personnes avaient été réinstallées. 33 151 personnes ont été relocalisées (11 445 en Italie et 21 706 en Grèce, soit plus de 94 % de toutes les personnes éligibles et enregistrées pour la relocalisation en Italie et en Grèce).

L'afflux élevé a entraîné des écarts croissants sur le plan du chômage, du niveau d'instruction et du risque d'exclusion sociale entre les ressortissants de pays tiers et les ressortissants des pays d'accueil.

Cependant, grâce au soutien du Fonds, la part des ressortissants de pays tiers ayant obtenu le statut de résidents de longue durée est passée de 30 % en 2013 à 44 % en 2016. De même, à la fin de 2017, 1 432 612 ressortissants de pays tiers avaient bénéficié d'une aide à l'intégration.

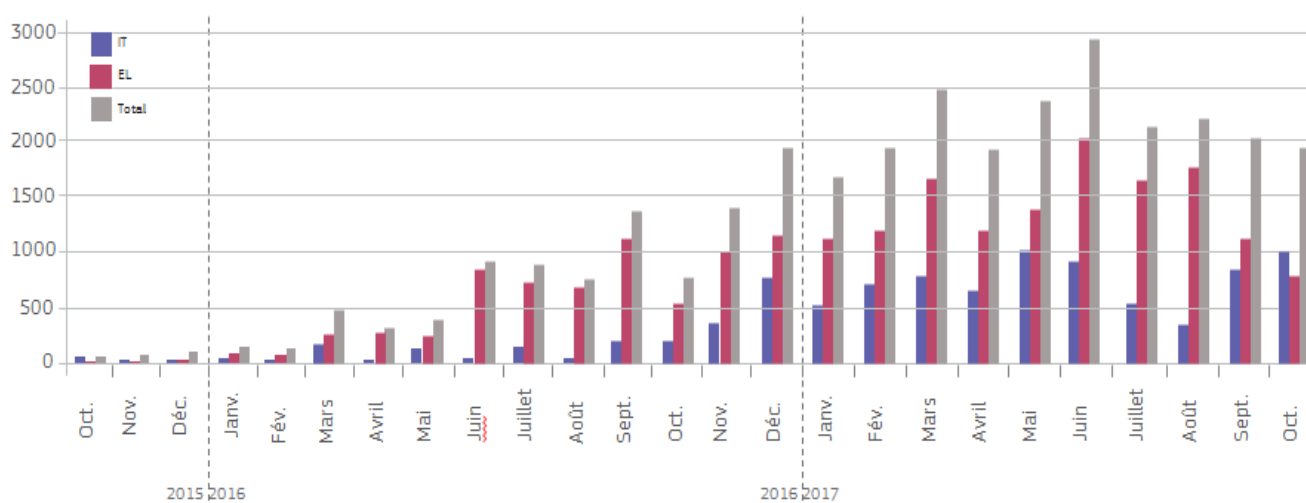
Entre 2013 et 2017, le nombre de rapatriés et de personnes ayant bénéficié d'une aide à la réintégration avant ou après le retour cofinancée par le fonds a augmenté. Le nombre de rapatriés cofinancés par le Fonds était de 48 250 en 2017 contre 5 904 en 2014. Sur ce nombre, la part des retours non volontaires est passée d'un quart en 2014 à la moitié en 2017. Le nombre déclaré de personnes qui sont retournées volontairement s'élevait à 17 736 en 2017. Des mesures ont également été prises pour renforcer la coopération pratique entre les États membres sur les questions liées au retour des réfugiés et entre les États membres et les pays tiers.

Il ressort de l'évaluation à mi-parcours⁶⁶ que, dans l'ensemble, le fonds a généré une valeur ajoutée européenne, malgré sa taille relativement modeste par rapport aux défis importants posés par la crise survenue pendant cette période [de 0,23 % (initialement prévu) à 0,63 % (après les compléments) des crédits budgétaires de l'UE pour la période 2014-2020]. Le principal avantage au niveau de l'UE résulte de la dimension transnationale des actions, telles que le réseau européen des

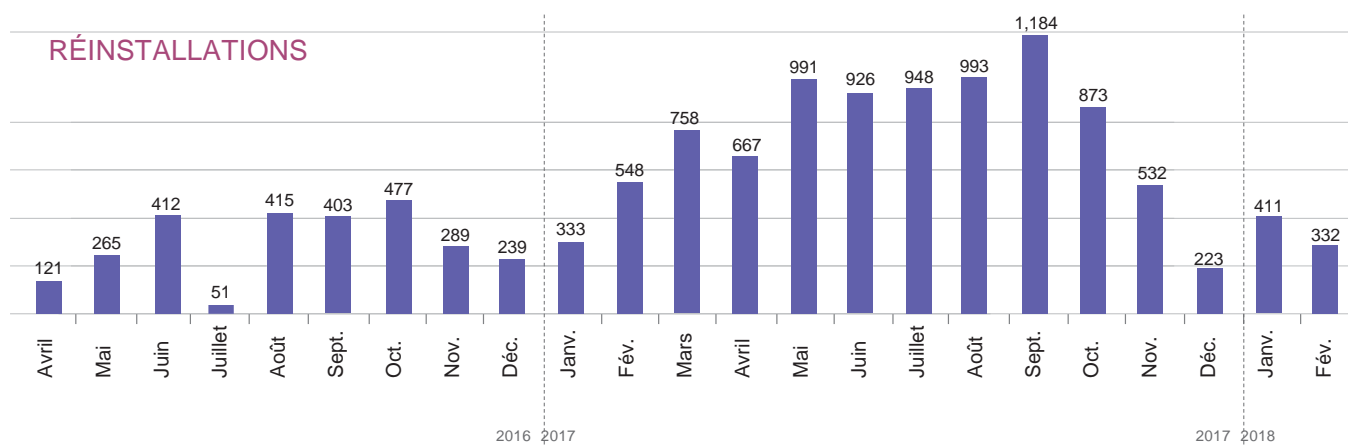
migrations, mais aussi du partage des charges au niveau de l'UE, soutenu notamment par l'aide d'urgence et le mécanisme de relocalisation.

Par conséquent, le fonds atteint également ses objectifs. Toutefois, la cohérence interne du fonds entre différents modes de gestion pourrait être améliorée, en particulier en sensibilisant les bénéficiaires aux actions et projets soutenus par le fonds. La charge administrative semble être le principal facteur qui nuit à l'efficacité, même si la gestion du fonds a déjà été considérablement simplifiée par rapport au programme de financement précédent. Il existe également peu d'éléments

attestant d'un renforcement de la capacité à développer, à surveiller et à évaluer les régimes d'asile. Bien que le programme de réinstallation de l'UE ait progressé de manière significative, sa contribution à la mise en place, au développement et à la mise en œuvre des programmes nationaux de réinstallation demeure limitée. Le système de suivi et d'évaluation du fonds doit encore être amélioré, de même que la définition de ses indicateurs et la collecte des données. Le système de répartition des fonds pourrait être plus souple afin de garantir une réaction appropriée à l'évolution des besoins et d'améliorer la viabilité des projets.



Graphique: nombre de relocalisations entre octobre 2015 et octobre 2017, source: https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/20171114_relocation_eu_solidarity_between_member_states_fr.pdf



Graphique: nombre de réinstallations de réfugiés syriens en provenance de Turquie entre avril 2016 et février 2018, source: https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/20180314_eu-turkey-two-years-on_en.pdf

Fonds pour la sécurité intérieure

Le Fonds pour la sécurité intérieure promeut la mise en œuvre de la stratégie de sécurité intérieure, la coopération des services répressifs et la gestion des frontières extérieures de l'Union. Il se compose de deux instruments: l'instrument de soutien financier dans le domaine des frontières extérieures et des visas et l'instrument de soutien financier à la coopération policière, à la prévention et à la répression de la criminalité ainsi qu'à la gestion des crises. Le premier instrument (Frontières et visas) contribue à assurer un niveau élevé de sécurité dans l'Union et à faciliter les voyages effectués de façon légitime. Le second instrument (Police) met l'accent sur la lutte contre la criminalité ainsi que sur la gestion des risques et des crises.

En 2017, la mise en œuvre a atteint sa vitesse de croisière.

Au 16 janvier 2018, dans le cadre de l'aide d'urgence apportée au titre du premier instrument, 309 millions d'euros, représentant 53 conventions de subvention, avaient été alloués aux États membres pour les aider à faire face à la crise des migrants et des réfugiés. Dans le cadre de l'aide d'urgence apportée au titre du second instrument, 6,3 millions d'euros avaient été octroyés, représentant 5 projets. En 2017, un montant de 57,8 millions d'euros a été alloué à deux États membres confrontés à la pression la plus urgente à leurs frontières extérieures: la Grèce (3,8 millions d'euros) et l'Italie (54 millions d'euros), notamment dans les centres de crise (hotspots).

Il ressort de l'évaluation intermédiaire⁶⁷ que l'instrument de soutien financier dans le domaine des frontières extérieures et des visas a contribué de manière efficace à la mise en œuvre de la politique commune de visas de l'UE et a facilité les voyages effectués de façon légitime. Les activités d'échange d'informations et de formation ont contribué à l'application uniforme de l'acquis de l'Union en matière de politique des visas.

Le fonds a soutenu la mise au point de systèmes informatiques de l'UE, en particulier le système d'information sur les visas, qui, au début de 2018, contenait des informations sur 55 millions de demandes de visa de court séjour, et le système d'information Schengen, une base de données qui comprenait plus de 76 millions de signalements concernant des personnes ou des objets, tels que des personnes recherchées ou disparues et des objets recherchés aux fins de saisie, et totalisait plus de 5 milliards de consultations et 243 500 résultats positifs⁶⁸ en 2017.

Tous ces éléments ont contribué à fournir un service de haute qualité aux demandeurs de visa, à garantir l'égalité de traitement des ressortissants de pays tiers et à lutter contre la migration illégale de manière homogène, créant une valeur ajoutée européenne élevée. La contribution du fonds à la coopération consulaire et au renforcement de la coopération avec les pays tiers est restée toutefois limitée. Le fonds a également contribué à la mise en œuvre efficace de la gestion intégrée des frontières en dépit de la crise migratoire et sécuritaire. Il a soutenu l'élaboration d'une politique de gestion intégrée des frontières et a renforcé la solidarité entre les États membres en cofinçant la fourniture de l'équipement utilisé lors des opérations conjointes de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. Le fonds a également contribué à la création du système européen de surveillance des frontières (Eurosur) et à la mise au point des systèmes informatiques de gestion des frontières. Cependant, il ressort de l'évaluation que la continuité des actions repose dans une large mesure sur le financement de l'UE. D'un point de vue financier, sans un instrument de financement spécifique de l'UE, le financement national n'aurait pas permis le financement efficace et efficient des actions prévues. En outre, l'évaluation a révélé que le cadre commun de suivi et d'évaluation avait été établi trop tard, bien après le lancement des projets. Les tâches de suivi, d'information et de contrôle sont toujours perçues comme fastidieuses par les parties prenantes.

L'instrument de soutien financier à la coopération policière, à la prévention et à la répression de la criminalité ainsi qu'à la gestion des crises a contribué à assurer un niveau élevé de sécurité dans l'Union, en prévenant et en combattant la grande criminalité transfrontière organisée, y compris le terrorisme, ainsi qu'en renforçant la coordination et la coopération entre les autorités répressives. Il a également

contribué à renforcer la capacité des États membres à gérer efficacement les risques liés à la sécurité et les crises et, dans une moindre mesure, à protéger les personnes et les infrastructures critiques contre les attentats terroristes et autres incidents liés à la sécurité.

Les données disponibles indiquent que le fonds a contribué à renforcer la coopération et la coordination entre les États membres et les organismes européens et à améliorer la capacité des États membres à réaliser des évaluations exhaustives des menaces et des risques, bien que le nombre de projets financés au niveau national et au niveau de l'Union soit relativement faible. Plusieurs actions ont été financées dans le domaine de l'alerte précoce et de la coopération en matière de prévention des crises (par exemple le réseau ATLAS). L'évaluation a montré que le cadre de suivi et d'évaluation devrait traiter de questions telles que la définition des indicateurs et la simplification de la procédure d'information. Les questions liées à l'amélioration de l'efficacité du fonds et à la souplesse dans la conception des programmes nationaux et la répartition du financement du programme demeurent complexes. La charge administrative ressentie liée au Fonds reste élevée, bien que plusieurs améliorations aient été enregistrées par rapport à la période de programmation précédente.

La Commission, de concert avec l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et les États membres, a continué de travailler à la gestion efficace et renforcée des frontières extérieures de l'UE. En 2017, l'agence a mené 15 opérations conjointes aux frontières maritimes, terrestres et aériennes extérieures de l'UE, au cours desquelles elle a déployé entre 1 175 et 1 700 garde-frontières pour un total de 347 805 jours-personnes (+ 11,6 % par rapport à 2016). Aux frontières extérieures exposées à la pression à la plus élevée, l'agence était présente de manière permanente par l'intermédiaire de l'opération conjointe Triton en Méditerranée centrale et de l'opération conjointe Poséidon en Méditerranée orientale.

L'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes a contribué au sauvetage de 111 000 migrants arrivés en Italie par la route de la Méditerranée centrale.

Le rythme des opérations de retour organisées par l'agence n'a cessé d'augmenter, 14 271 personnes au total ayant été renvoyées en 2017.

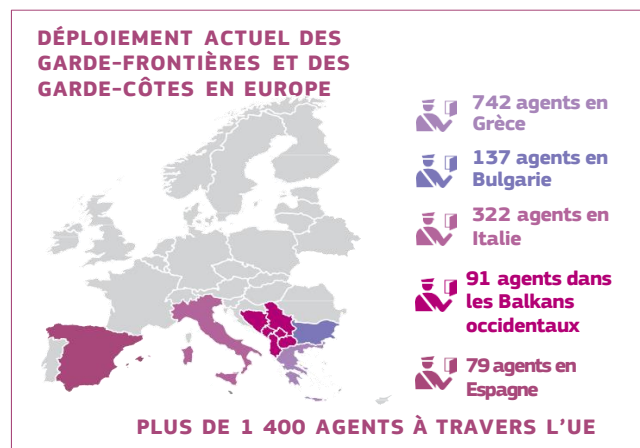


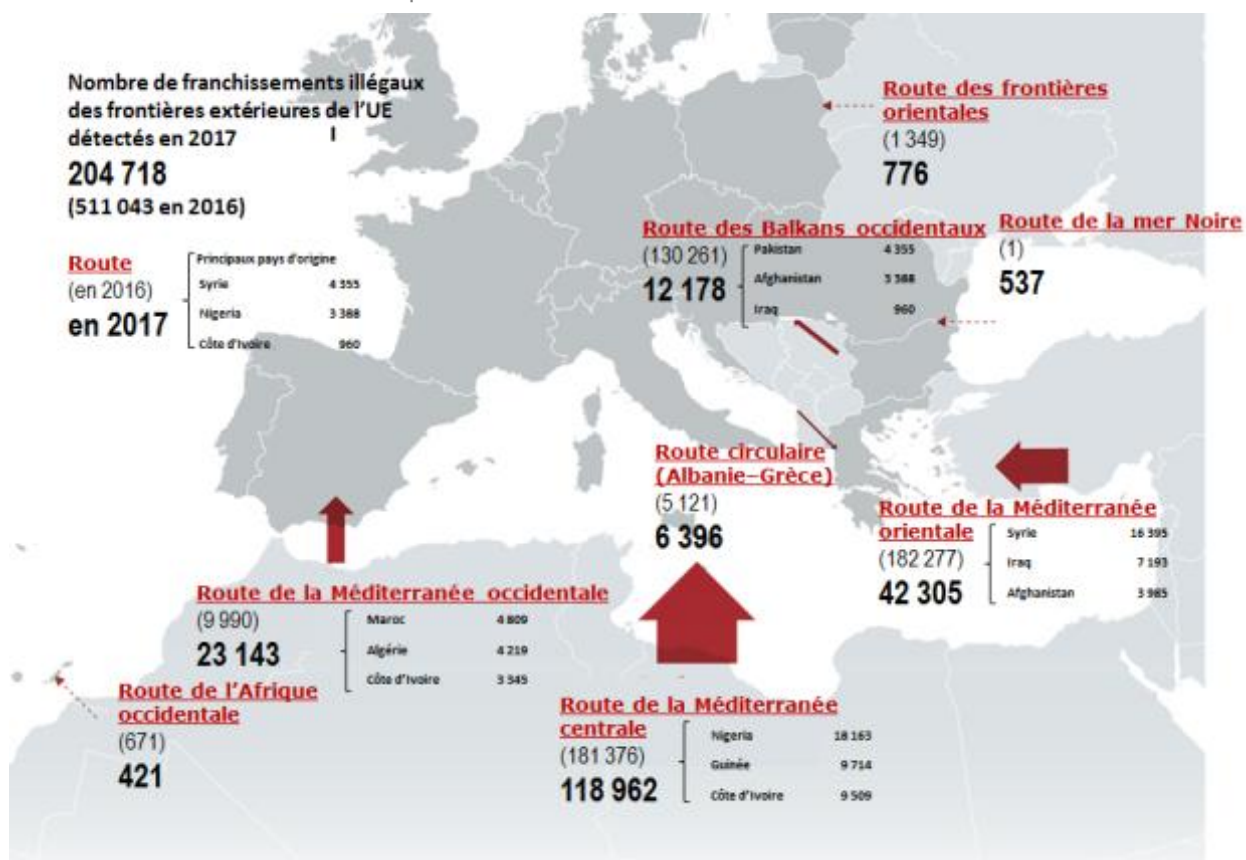
Illustration: état du déploiement de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, source: https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/20171207_the_european_border_and_coast_guard_agency_fr.pdf

Par ailleurs, la mission de politique de sécurité et de défense commune au Niger et au Mali et le fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique soutiennent les missions de recherche et de sauvetage dans le désert: à ce jour, plus de 1 100 migrants ont été sauvés cette année dans la partie nigérienne du Sahara par les autorités nigériennes et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)⁶⁹.

Cinq centres de crise (Moria, Vathy, Vial, Lepida et Pylis) sont opérationnels en Grèce et assurent correctement le filtrage, l'identification, le relevé d'empreintes digitales et l'enregistrement de tous les migrants, lesquels sont également informés de leurs droits. Au 31 décembre 2017, ces centres de crise comptaient au total quelque 5 600 places d'accueil. Des efforts incessants ont été faits pour améliorer les

conditions de vie des migrants séjournant pendant des périodes plus longues dans les îles dans l'attente d'une décision quant à leur situation en raison des exigences de la déclaration UE-Turquie. Pour répondre à la demande croissante, cinq nouveaux centres de crise d'une capacité totale de 1 850 places ont été ouverts en Italie (Lampedusa, Messine, Trapani, Tarante et Pozzallo), ce qui représente une augmentation de 15 % de la capacité totale déclarée des centres de crise.

Malgré l'afflux continu de migrants au cours du premier semestre de 2017, l'Italie est parvenue à maintenir un taux de relevé des empreintes digitales proche des 100 % en 2017.



Instrument d'aide d'urgence au sein de l'UE

Au cours de sa deuxième année de mise en œuvre, l'instrument d'aide d'urgence a continué d'apporter un soutien précieux aux réfugiés vulnérables au sein de l'Union européenne (en Grèce). 2017 a été une année de transition pour la mise en œuvre de l'instrument, étant donné que l'approche est passée d'une opération de première urgence à une opération plus normalisée. Deux modes de fourniture de l'aide humanitaire ont été renforcés: 1) le passage d'un programme alimentaire à un programme d'aide en espèces pour permettre aux réfugiés de satisfaire

leurs besoins alimentaires dans les camps et 2) le passage progressif d'un hébergement en camp à un hébergement locatif. Ces deux initiatives ont abouti à la mise en place du programme d'aide d'urgence à l'intégration et à l'hébergement. Au début de 2017, la Grèce comptait quelque 60 000 réfugiés et migrants, selon les statistiques du gouvernement grec. D'après l'Agence des Nations unies pour les réfugiés, plus de 45 000 réfugiés et migrants étaient toujours bloqués dans le pays à la fin de 2017.

En 2017, l'instrument est subvenu aux besoins de 40 000 bénéficiaires, allouant jusqu'à 198 millions d'euros à la fourniture d'une aide d'urgence fondée sur les besoins par l'intermédiaire d'organisations humanitaires.

Le financement a complété les mesures prises par les autorités grecques, en plus du soutien apporté à la Grèce par d'autres instruments de l'UE. Les actions financées ont été menées par 15 organisations humanitaires et leurs partenaires d'exécution grâce à la fourniture d'une aide multisectorielle en espèces comme modalité de base. Les services comprenaient la fourniture d'une aide afin de répondre aux besoins fondamentaux, d'une aide alimentaire, d'un hébergement en abri, d'un logement locatif, de services de planification et de gestion du site, de services de protection, en particulier pour les mineurs non accompagnés, de services éducatifs, de soins de santé et de soutien

psychosocial, ainsi que de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène. Fin 2017, 37 597 personnes avaient bénéficié du programme d'aide d'urgence à l'intégration et à l'hébergement et du programme d'aide en espèces.

Au cours du premier semestre de 2017, l'instrument a également couvert la gestion d'environ 1 000 places pour mineurs non accompagnés dans des hébergements réservés à cette fin. À partir d'août, les autorités grecques ont pris à leur charge le financement de ces hébergements dans le cadre de leur programme national au titre du Fonds «Asile, migration et intégration». L'instrument d'aide d'urgence a contribué à la création de zones sécurisées en permanence pour ces mineurs dans les sites lorsque cela était nécessaire.

Mécanisme de protection civile de l'Union

Le mécanisme de protection civile de l'Union a parfaitement rempli son rôle principal consistant à faciliter la fourniture d'une aide en nature par les États membres de l'UE en cas de catastrophes à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe. Ce mécanisme a pour but de soutenir, de coordonner et de compléter l'action des États membres dans le domaine de la protection civile, en vue d'améliorer l'efficacité des systèmes de prévention, de préparation et de réaction en cas de catastrophes naturelles ou d'origine humaine. Il vise principalement à réduire les pertes en vies humaines ainsi que les dommages environnementaux, économiques et matériels causés par les catastrophes grâce à une approche globale couvrant la prévention, la préparation et la réaction, à améliorer la compréhension des risques de catastrophe dans les États membres grâce à une coopération en matière d'évaluation des risques et de planification et à l'instauration progressive d'une culture européenne

de la prévention des catastrophes, ainsi qu'à améliorer la préparation aux catastrophes grâce à des formations, des exercices, des échanges de bonnes pratiques et des activités similaires.

En 2017, le mécanisme de protection civile de l'Union a été activé en réaction à 32 situations d'urgence et a enregistré plusieurs résultats notables. Dans le contexte des catastrophes naturelles plus complexes et plus fréquentes qui ont frappé de nombreux pays européens ces dernières années, la Commission a présenté, en novembre, de nouveaux plans ambitieux pour renforcer la capacité de l'Europe à faire face aux catastrophes naturelles. La proposition de la Commission s'articule autour de deux axes: un renforcement des capacités européennes de réaction grâce à la création de rescEU et une prévention et une préparation accrues en matière de catastrophes.

La capacité européenne de réaction d'urgence a été mise en place sous la forme d'une réserve constituée de manière volontaire. Cette réserve volontaire de capacités de réaction des États membres réunit une série de modules de protection civile, d'autres capacités de réaction et des experts, que les États membres tiennent prêts à déployer pour des missions de protection civile de l'UE dans le monde entier. Les équipes doivent répondre à certains critères de qualité minimale et se soumettre à un processus de certification pour garantir la qualité et l'interopérabilité. Ces modules formés et certifiés, ces capacités de réaction et ces experts garantissent une réaction efficace aux catastrophes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. La réserve volontaire permet également un délai de déploiement plus court. Les capacités de la réserve volontaire ont été mobilisées lors de toutes les situations d'urgence majeures, y compris celles nécessitant des ressources spécialisées.



À titre d'exemple, lors de la crise du virus Ebola, des capacités aériennes pour l'évacuation sanitaire des patients atteints du virus et des laboratoires mobiles ont été fournis.

La réussite du projet «Buffer-IT» mis en œuvre en 2016 dans le but de renforcer les capacités aériennes des États membres en matière de lutte contre les incendies de forêt n'est pas restée sans effet.

Deux capacités aériennes de lutte contre les incendies de forêt (capacités tampons) ont ainsi été cofinancées pour la saison des incendies de forêt de 2017. La capacité tampon basée en Italie était composée de deux avions amphibies lourds et celle basée en Espagne était composée de deux avions amphibies moyens. En 2017, ces capacités tampons ont été déployées quatre fois en Europe pour un total de 230 heures de vol et 773 largages d'eau.

En outre, le Corps médical européen, qui a été créé en février 2016, est le nouveau cadre permettant de mobiliser des équipes et des experts en matière de médecine et de santé publique pour mener des actions de prévention ou des opérations de réaction dans l'UE ou dans des pays tiers. Jusqu'à présent, neuf États membres ont proposé de fournir des équipes médicales, des laboratoires mobiles et des équipes de soutien logistique, et deux équipes ont déjà été mobilisées pendant l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest.

En dehors des frontières de l'UE, en 2017, le mécanisme a facilité la fourniture d'une assistance aux pays suivants: Albanie, Arménie, Bangladesh, Chili, Dominique, Iraq, Mexique, Monténégro, Ouganda, Pérou et Tunisie. Le mécanisme a également fourni une expertise sous la forme de missions (consultatives) de préparation et de prévention en Jordanie, au Bhoutan et en Arménie. Des actions de prévention et de préparation sélectionnées ont été menées dans des pays candidats, des candidats potentiels et des pays couverts par la politique européenne de voisinage.

L'assistance déployée comprenait la fourniture de matériaux et de kits pour la construction d'abris (Bangladesh), de trousse médicales (Iraq) et de systèmes de purification de l'eau (Dominique). Des experts de l'UE ont également apporté un soutien aux autorités mexicaines pour évaluer les dommages causés à des sites du patrimoine culturel à la suite du tremblement de terre qui a secoué le Mexique.

L'évaluation à mi-parcours du mécanisme a été achevée en 2017⁷⁰. Elle souligne que le mécanisme apporte une réelle valeur ajoutée européenne aux États participants au titre des trois piliers thématiques (prévention, préparation et réaction aux catastrophes). Par exemple, dans le domaine de la réaction, la valeur ajoutée européenne est particulièrement évidente dans le sens où une plateforme unique permet d'avoir un aperçu complet des capacités disponibles au niveau de l'UE et de demander une réaction coordonnée à l'échelle de l'UE.

Le mécanisme s'est révélé utile pour mobiliser et coordonner l'assistance fournie par les États participants en réaction aux crises à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union, constituant une preuve tangible de la solidarité européenne. Par exemple, l'existence d'une plateforme européenne unique pour le partage d'informations et la coordination opérationnelle, l'introduction de normes européennes en matière de capacités de réaction aux catastrophes et les lignes directrices communes relatives à l'évaluation des risques soulignent clairement la valeur ajoutée européenne dans les domaines de la prévention, de la préparation et de la réaction en cas de catastrophes.

L'ajout de nouvelles capacités par l'intermédiaire de la capacité européenne de réaction d'urgence (réserve volontaire) a permis d'améliorer la préparation globale aux catastrophes au niveau de l'UE et de disposer de ressources de réaction immédiatement déployables, composées d'équipes, d'experts et de matériel mis à disposition par les

États participants. Il subsiste des difficultés majeures au niveau de la détermination des besoins en capacités, de l'établissement d'objectifs appropriés en matière de capacités, de l'élaboration de normes de qualité et du renforcement du lien entre les actions de prévention/préparation et celles de réaction. L'articulation avec des programmes plus larges de l'UE tels que le Fonds européen de développement régional est également difficile. L'évaluation souligne également la nécessité de renforcer le cadre de suivi, d'améliorer la cohérence entre les actions menées au titre du mécanisme et du programme de l'UE en matière d'adaptation au changement climatique, et d'améliorer encore la durabilité des résultats. Le mécanisme doit encore trouver le juste équilibre entre un cadre d'assistance mutuelle entre les pays européens à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'origine humaine et l'évolution vers un instrument plus complexe de portée mondiale, capable de répondre à des crises de nature multiple.

Programme «L'Europe pour les citoyens»

Le programme «L'Europe pour les citoyens» est mis en œuvre dans le cadre de deux volets: «Travail de mémoire européen» et «Engagement démocratique et participation civique». Ceux-ci offrent des possibilités de cofinancement pour des projets de travail de mémoire européen, des jumelages de villes, des réseaux de villes et des projets de la société civile. Les deux volets sont complétés par des actions horizontales en vue de la diffusion et de l'exploitation des résultats des projets. Le programme est mis en œuvre au moyen de subventions à l'action et de subventions de fonctionnement accordées à des organisations de la société civile européennes et à des groupes de réflexion actifs dans les domaines thématiques visés par le programme.

En 2017, les 39 initiatives soutenues au titre du volet «Travail de mémoire européen» portaient sur la sensibilisation des citoyens à l'histoire et aux valeurs de l'UE dans le but de créer un sentiment d'appartenance. Les 373 projets de jumelage de villes, les 32 réseaux de villes et les 27 projets de la société civile soutenus au titre du volet «Engagement démocratique et participation civique» portaient sur la promotion de la solidarité en temps de crise et sur la lutte contre la stigmatisation des migrants et des groupes minoritaires.

En 2017, toutes les actions du programme ont été mises en œuvre. Sur les 1 942 demandes reçues, 412 projets ont été sélectionnés, pour un budget total de 25,6 millions d'euros. Le programme a été mis en œuvre dans 33 pays participants éligibles.

Les résultats de l'évaluation à mi-parcours⁷¹ du programme «L'Europe pour les citoyens» confirment la valeur ajoutée du programme pour promouvoir la participation civique, renforcer le sentiment d'appartenance et soutenir la compréhension mutuelle. La structure du programme, qui comporte deux volets et une mesure transversale sur la valorisation, s'est révélée efficace et les subventions de fonctionnement et les subventions à l'action ont contribué à atteindre les résultats désirés. Au total, 3,3 millions de citoyens ont participé directement à des activités soutenues par le programme (par exemple, les participants à des activités dans le cadre de jumelages de villes, à des manifestations organisées par des organisations de la société civile, etc.) et 3,9 millions de citoyens ont participé de manière indirecte (par exemple, les utilisateurs du matériel en ligne produit dans le cadre du programme, les lecteurs des études réalisées par des groupes de réflexion, etc.). Cependant, l'évaluation a également souligné le manque de visibilité du programme en raison de la faible envergure des activités, la nécessité de renforcer les synergies avec

d'autres programmes existants de l'UE et la nécessité

d'améliorer les indicateurs de suivi.

Programme «Droits, égalité et citoyenneté»

En 2017, le programme «Droits, égalité et citoyenneté» a fonctionné avec un budget de 61,5 millions d'euros. Le programme de travail annuel 2017 a été adopté le 1^{er} mars 2017 et 10 appels à propositions de subventions à l'action ont été lancés, tandis que huit ont été clôturés. Trois appels concernant des subventions de fonctionnement pour soutenir les partenaires ont également été clôturés. Des subventions de fonctionnement d'un montant total de 15 millions d'euros ont été accordées à 12 autorités nationales et à 32 organisations de terrain pour des projets axés sur la détection et l'amélioration des normes de protection et de soutien des victimes.

La plupart des activités menées dans le cadre du programme contribuent à la réalisation des priorités de l'UE en matière de justice et de droits fondamentaux, à la mise en place d'une Union du changement démocratique et à la mise en œuvre du programme européen en matière de sécurité (notamment les activités de lutte contre le racisme et la xénophobie). Le programme contribue également à la création du marché unique numérique en soutenant les activités proposées en matière de protection des données et de lutte contre les discours haineux en ligne. Les activités relatives à la protection des droits des consommateurs dans le domaine de l'informatique en nuage et dans les contrats de fourniture de contenu numérique contribuent également à la création d'un marché unique numérique connecté et d'un marché intérieur plus approfondi et plus équitable.

Dans le domaine d'action relatif à la non-discrimination et à l'intégration des Roms, le programme a soutenu des actions visant à garantir que les discriminations fondées sur la religion ou la conviction, l'âge, le handicap et l'orientation sexuelle soient interdites si possible de la même manière que les discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique. Le programme a soutenu la stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées en finançant les actions visant à protéger les droits de ces personnes. En 2017, un montant de 701 207 EUR a été alloué à des initiatives telles que la carte européenne d'invalidité, le prix «Access City Award» et le lancement de la Journée européenne des personnes handicapées.

Le programme a continué de donner la priorité aux actions visant à prévenir et à combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, des jeunes et des enfants. Un projet mené en Finlande a permis de former environ 1 000 médecins, infirmières et autres travailleurs sociaux et sanitaires afin qu'ils puissent reconnaître les signes de violence domestique et encourager la divulgation et la dénonciation de la violence.

Le programme a également soutenu des actions ciblées visant à prévenir et à combattre toutes les formes de violence. Ces actions ont ouvert la voie à l'adhésion de l'UE et de ses États membres à la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Par exemple, le programme a soutenu l'organisation, en février 2017, de la conférence de la présidence maltaise sur la violence de genre dans le contexte de la discrimination intersectionnelle et sur l'accès des femmes à la justice et aux services. À cette occasion, un outil sur le web destiné aux professionnels en contact avec les femmes victimes de mutilations génitales a été lancé.

Dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, le programme a soutenu la participation des femmes au marché du travail et l'élimination de la discrimination, y compris l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'engagement stratégique pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2016-2019, le programme a contribué à la promotion d'un meilleur équilibre hommes-femmes aux postes de direction dans la sphère économique, en créant une base de données de la Commission sur les femmes et les hommes dans la prise de décision.

Les actions menées dans le domaine des droits de l'enfant ont contribué à promouvoir une justice adaptée aux enfants et, compte tenu de l'urgence de la question migratoire, les fonds sont prioritairement allés aux initiatives visant à protéger les enfants se trouvant dans des situations vulnérables.

À titre d'exemple, le programme a financé le 11^e Forum européen annuel sur les droits de l'enfant en novembre 2017, dont le thème était «Les enfants privés de liberté et les alternatives à la détention».

Les résultats préliminaires de l'évaluation intermédiaire montrent que le programme a accompli, de manière efficace et efficiente, des avancées significatives vers la réalisation de ses objectifs. Toutefois, la répartition entre les différents groupes de bénéficiaires et entre les objectifs du programme n'est pas optimale, pas plus que sa répartition

géographique. Une planification, un suivi et une mise en œuvre plus systématiques des activités du programme favoriseraient la durabilité des résultats des projets. L'efficacité des mécanismes d'application, de mise en œuvre et d'information pourrait être renforcée.

Programme «Justice»

Le programme «Justice» contribue au développement d'un espace européen de justice dont les fondements sont la reconnaissance et la confiance mutuelles. Il promeut la coopération judiciaire en matière civile et pénale et la formation judiciaire dans le but de favoriser une culture judiciaire commune. Le programme soutient un accès effectif à la justice en Europe, ainsi que les initiatives dans le domaine de la politique en matière de drogue. Le programme «Justice» vise à améliorer la mise en œuvre des instruments judiciaires de l'UE (par exemple la décision d'enquête européenne, le mandat d'arrêt européen et les procédures de remise, la décision de protection européenne, l'ordonnance européenne de saisie conservatoire des comptes bancaires, le droit de la famille) et à accélérer les procédures judiciaires transnationales grâce à la coopération, au dialogue, à l'échange d'informations, à des activités de formation et à l'harmonisation des pratiques. Toutes les activités financées par le programme «Justice» ont une dimension transnationale. La plupart d'entre elles sont mises en œuvre par des partenariats associant au moins deux pays ou par des réseaux regroupant des membres d'au moins 14 pays participants.

Le budget opérationnel alloué au programme «Justice» en 2017 (52,6 millions d'euros) a servi principalement à renforcer la coopération judiciaire en matière civile et pénale et à améliorer l'accès à la justice.

Tous les appels à propositions et appels d'offres lancés dans le cadre des programmes de travail 2014, 2015 et 2016 sont finalisés. L'exécution des projets et des contrats y afférents est en cours.

Le programme finance le réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale. Ce réseau réunit les autorités judiciaires nationales dans le but de simplifier et de renforcer la coopération judiciaire entre les États membres et d'améliorer la mise en œuvre des instruments de justice civile de l'UE.

Le système informatisé d'échange d'informations sur les casiers judiciaires a permis d'augmenter le nombre d'échanges d'informations et, partant, d'accélérer et de cibler les échanges d'informations

sur les condamnations pénales entre États membres. En 2017, le nombre d'échanges d'informations était plus de huit fois supérieur à celui de 2012.

Le financement continu du portail européen e-Justice a permis d'enregistrer près de 2,7 millions de visites en 2017, soit six fois plus qu'en 2012.

Ce portail fournit un accès à des documents concernant les procédures transfrontières, la jurisprudence et les systèmes judiciaires de l'UE ainsi qu'à du matériel de formation, facilitant ainsi l'accès à la justice des citoyens et des entreprises et contribuant à renforcer la confiance mutuelle.

Dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, qui constitue une priorité majeure du programme européen en matière de sécurité, les actions financées ont donné la priorité à la prévention de la radicalisation dans les prisons et à l'amélioration des conditions carcérales. En 2017, des subventions de fonctionnement ont été accordées à des organisations telles que EuroPris et l'Organisation européenne de la probation, pour des projets qui ont contribué à renforcer le recours aux peines de substitution à l'emprisonnement et à améliorer les conditions de détention dans les États membres. L'amélioration des conditions carcérales est une priorité politique au niveau de l'UE, car le risque de radicalisation est plus élevé dans les prisons et peut entraver le bon fonctionnement, par exemple, du mandat d'arrêt européen.

Les résultats préliminaires de l'évaluation intermédiaire indiquent que les progrès du programme à mi-parcours ont été considérables. Cependant, certaines difficultés sont apparues dans la mise en œuvre du programme. Jusqu'à présent, les bénéficiaires du programme sont issus d'un petit nombre d'États membres. De meilleures activités de communication pourraient remédier à ce problème. Les indicateurs du programme permettent de suivre correctement les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du programme, mais il est parfois difficile de les mesurer faute d'outils adéquats. Les objectifs du programme sont vastes et souples, mais les initiatives dans le domaine la lutte contre la

drogue sont parfois difficiles à concilier avec d'autres priorités du programme, telles que la coopération judiciaire et l'accès à la justice. Pour accroître la pertinence du programme, une analyse plus systématique des besoins des parties prenantes et l'ajout de nouveaux groupes cibles se justifient. Pour réduire au minimum le risque potentiel de doublons et

accroître les synergies possibles, le renforcement de la coordination et des échanges d'informations entre les programmes et projets de l'UE pourrait être déterminant, en permettant une répartition plus cohérente et plus efficiente des ressources en fonction des priorités les plus pertinentes. Enfin, il est encore possible de réduire la charge administrative.

Programme «Consommateurs»

Ce programme soutient l'application de la législation en matière de protection des consommateurs, notamment par des actions visant à renforcer la base de connaissances et le processus d'examen du règlement relatif à la coopération en matière de protection des consommateurs, ainsi que par des actions conjointes visant à renforcer la coopération administrative en matière d'application et d'exécution de la législation sur la sécurité des produits (directive sur la sécurité générale des produits) dans l'ensemble du marché intérieur. Ces objectifs ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les États membres, notamment en raison du caractère transfrontière des questions concernées.

La mise en œuvre du programme «Consommateurs» 2014-2020 est en bonne voie pour atteindre ses objectifs pluriannuels. Les indicateurs de performance montrent que la plupart des résultats attendus pour 2014, 2015, 2016 et 2017 ont été atteints.

Fin 2017, 99 % du budget opérationnel de 23,7 millions d'euros alloué à la mise en œuvre du programme de travail annuel 2016 avait été utilisé et traduit en engagements juridiques. En mars 2018, la mise en œuvre du programme de travail 2017 (24,1 millions d'euros) avait atteint 61 %. Les engagements globaux en faveur des autres actions déjà définies (engagements juridiques à conclure au cours du premier semestre de 2018) étaient réalisés à la fin de 2017.

Par rapport à son prédécesseur, le programme 2014-2020 a apporté d'importantes améliorations, notamment la simplification des subventions pour les Centres européens des consommateurs (sur la base de partenariats stratégiques pluriannuels) et du système d'échange d'agents chargés de veiller à l'application de la législation (indemnités au lieu de subventions).

Le réseau des Centres européens des consommateurs aide les consommateurs dans leurs achats transfrontières, en leur expliquant leurs droits en la matière et en les aidant à obtenir réparation auprès d'un commerçant dans un autre pays de l'UE (ou en Islande ou en Norvège) en cas de problème.

Le réseau des Centres européens des consommateurs (ECC-Net) a mis au point une application dans le domaine des voyages, «ECC-Net Travel», pour aider les consommateurs à exercer leurs droits pendant leurs vacances à l'étranger. Chaque année, quelque 100 000 consommateurs y ont recours.

Des plateformes en ligne ont été mises en place pour encourager la coopération administrative en matière d'application et d'exécution de la législation relative à la sécurité des produits. En 2017, elles ont enregistré une nette augmentation des taux de participation. À titre d'exemple, la plateforme d'échange de connaissances pour la coopération en matière de protection des consommateurs a enregistré une augmentation de 28 % du nombre d'échanges depuis 2016:

– la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges, créée en 2016, a continué de renforcer les droits des consommateurs en offrant un accès à un règlement des litiges simple, rapide et peu coûteux. Elle permet aux consommateurs et aux commerçants de régler en ligne leurs litiges concernant les achats en ligne nationaux et transfrontaliers sans aller en justice. En 2017, la confiance dans le système s'est améliorée, 52 735 affaires ayant été enregistrées au total. D'après une enquête, environ 44 % des plaintes ont été résolues en dehors de la plateforme après que celle-ci a mis en contact direct les consommateurs et les commerçants;

– fondée en 2017 pour renforcer la coopération en matière de protection des consommateurs et la capacité des réseaux pour la sécurité des produits de consommation à mener des enquêtes en ligne, l'académie du contrôle de l'application de la législation en ligne a déjà vu passer 158 agents au cours de sa première année de service;

– le système d'alerte rapide pour les produits non alimentaires dangereux a continué de faciliter l'échange d'informations entre les États membres et la Commission sur les mesures prises contre les produits dangereux. En 2017, les autorités nationales

ont diffusé 2 201 alertes concernant des produits dangereux grâce à ce système permettant aux consommateurs d'accéder rapidement à des informations sur les produits dangereux vendus dans l'UE. En 2017, les alertes ont également déclenché près de 4 000 actions de suivi dans d'autres États membres, signe d'une étroite collaboration entre les autorités nationales en vue de réaliser l'objectif commun d'assurer la sécurité du marché et de protéger les consommateurs de l'UE. Les jouets, les voitures et les motocycles sont en tête de liste des produits dangereux détectés et retirés du marché.

L'évaluation intermédiaire du programme est en cours et les premiers résultats font état d'une satisfaction générale des parties prenantes quant à la

pertinence et à l'efficacité des activités. Dans l'ensemble, les objectifs et les priorités du programme «Consommateurs» sont considérés comme étant encore pleinement pertinents et devraient être maintenus. Cependant, plusieurs points susceptibles d'être améliorés ont été recensés, en particulier la marge de manœuvre limitée du programme pour pouvoir répondre aux besoins à bref délai, une planification sous-optimale qui devrait également tenir compte de la possibilité de réagir rapidement aux nouvelles exigences ou aux évolutions du marché et la possibilité de renforcer les liens avec les pays tiers (en particulier dans le domaine du contrôle de l'application de la législation).

Programme «Alimentation humaine et animale»

Le programme «Alimentation humaine et animale» contribue à garantir un niveau élevé de protection de la santé humaine, animale et végétale tout au long de la chaîne de production alimentaire. Il soutient des actions visant à prévenir et à éradiquer les maladies et les organismes nuisibles, à garantir un niveau élevé de protection des consommateurs et de l'industrie de l'alimentation humaine et animale et à favoriser la création d'emplois. L'évaluation à mi-parcours de 2017 du programme «Alimentation humaine et animale»⁷² a confirmé la pertinence du programme et son bon fonctionnement. Parallèlement, le soutien apporté par le programme devrait également contribuer à rendre l'Union plus compétitive dans ce domaine. En 2017, la mise en œuvre des 130 programmes vétérinaires nationaux, cofinancés à hauteur de 150 millions d'euros par le programme «Alimentation humaine et animale», a progressé comme prévu. Ces programmes ciblent les maladies animales transmissibles, souvent épidémiques, et ont une incidence directe sur la santé publique, pour des raisons de sécurité alimentaire et parce que certaines maladies d'origine animale sont transmissibles à l'homme. En outre, les foyers de maladies animales peuvent générer des coûts économiques considérables en raison de la perte de marchés à l'intérieur de l'UE et à l'exportation ainsi que du coût direct que représente la lutte contre les maladies pour les budgets de l'UE et de ses États membres. Cependant, l'éradication des maladies est un exercice de longue haleine qui nécessite des efforts continus et cohérents sur une longue période.

En 2017, la peste porcine africaine a touché de nouvelles régions de la Pologne et de nouveaux États membres (République tchèque et Roumanie) en raison d'activités humaines et non de la propagation naturelle de la maladie par les déplacements de sangliers. La réaction bien ciblée et pluridimensionnelle de l'UE à l'apparition de foyers de peste porcine africaine a permis de limiter les conséquences d'une épidémie qui aurait pu avoir des effets dévastateurs sur la santé animale et sur la viabilité du secteur. Le confinement de la maladie dans l'UE n'a pas d'équivalent dans d'autres pays tiers, où la maladie s'est propagée sur des milliers de kilomètres en quelques années.

En 2017 également, 24 programmes de prospection nationaux concernant les organismes nuisibles aux végétaux ont été cofinancés (soit sept de plus qu'en 2015) afin de garantir un dépistage et une éradication précoces des foyers d'organismes nuisibles. La mondialisation du commerce d'espèces végétales et le changement climatique ont considérablement accru le risque d'infestation parasitaire des plantes. En conséquence, le dépistage et la lutte à un stade précoce sont essentiels pour atténuer les conséquences commerciales et économiques.

Outre le cofinancement des programmes nationaux, le soutien budgétaire de l'UE aux mesures d'urgence se poursuit afin de contenir les maladies animales et les invasions d'organismes nuisibles à un stade précoce. Une grave épidémie de grippe aviaire en 2016-2017 a nécessité une importante contribution financière (plus de 100 millions d'euros). Le virus de la grippe aviaire a été disséminé par les migrations d'oiseaux sauvages. Sa propagation ne peut donc

pas être contrôlée. Un endiguement précoce des épidémies est important, car celles-ci peuvent représenter un coût énorme pour le budget de l'UE, les budgets nationaux et la communauté agricole si

elles ne sont pas traitées immédiatement et échappent à tout contrôle.

Il manque toujours des indicateurs de rentabilité du programme. Des projets ont été mis en place en 2017 pour les établir.

Programme «Santé»

Le programme «Santé» a pour but de compléter et d'appuyer les politiques des États membres visant à améliorer la santé des citoyens de l'Union, à réduire les inégalités en matière de santé, à encourager l'innovation dans le domaine de la santé et à améliorer la viabilité des systèmes de santé, ainsi que d'apporter une valeur ajoutée à ces politiques. L'évaluation à mi-parcours de 2017 du programme «Santé»⁷³ a confirmé la pertinence du programme et l'efficacité des mesures de simplification introduites par rapport au programme précédent. L'évaluation a recommandé que les efforts soient renforcés afin d'atteindre l'objectif de création de valeur ajoutée européenne, d'accentuer les synergies et de veiller à l'obtention de résultats significatifs de qualité au travers de la coopération avec d'autres instruments financiers de l'UE.

En 2017, de nouvelles actions conjointes dans le domaine de la santé ont été lancées dans le cadre de la coopération entre les États membres. Ces actions conjointes couvrent des sujets tels que les inégalités en matière de santé, le partenariat d'action innovant contre le cancer, la vaccination, la préparation dans les points d'entrée pour les réfugiés et les migrants, les actions soutenant le réseau eHealth et les systèmes durables d'information sanitaire de l'UE. Ces actions devraient permettre d'améliorer et d'accélérer le transfert de connaissances et le partage d'informations nécessaires à l'élaboration des politiques au niveau national.

En 2017, un accord-cadre de partenariat a été établi avec des organismes non gouvernementaux actifs

dans les domaines de la santé. Ces organismes non gouvernementaux devraient aider la Commission en lui fournissant les informations et les conseils nécessaires à l'élaboration de politiques sanitaires et à la réalisation des objectifs et des priorités du programme «Santé». Le soutien de ces organismes non gouvernementaux est justifié compte tenu de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'amélioration des connaissances en matière de santé, à la promotion de modes de vie sains et à l'organisation de consultations publiques sur la politique scientifique. Les organismes non gouvernementaux contribuent également à l'optimisation des activités et des pratiques en matière de santé en recueillant les commentaires des patients et en facilitant la communication avec eux.

En 2017, 24 réseaux virtuels européens au service de patients atteints de maladies rares et complexes sont devenus opérationnels. Ces réseaux de référence européens associent 900 unités de soins de santé hautement spécialisées de plus de 300 hôpitaux dans 26 pays de l'UE, concentrant leurs connaissances et leurs ressources.

Les prestataires de soins peuvent diriger leurs patients vers le membre du réseau de référence européen pertinent dans leur pays. Celui-ci convoque alors un «conseil consultatif virtuel» composé de médecins spécialistes qui vont établir un diagnostic et fournir des conseils sur le meilleur traitement à apporter.

Programme «Europe créative»

Doté d'un budget de 1,46 milliard d'euros, le programme «Europe créative» soutient les secteurs européens de la culture et de la création, en particulier le secteur audiovisuel, afin de promouvoir la diversité culturelle et linguistique et de stimuler la compétitivité européenne. Ce programme vise à libérer le potentiel de croissance en aidant à surmonter les obstacles créés par la fragmentation des marchés, à affronter la concurrence

internationale féroce et à s'adapter à la transformation numérique de la société. Le sous-programme «MEDIA» favorise la création et la diffusion de contenu audiovisuel (films, séries et jeux vidéo).

En 2017, le programme a progressé comme prévu, près de 100 % du budget final ayant été utilisé en engagements et en paiements. Parmi les

5 025 demandes soumises, 2 317 projets ont été retenus en vue d'un financement.

Dans le sous-programme «Culture», le taux de réussite des projets de coopération a légèrement augmenté, passant de 13,96 % en 2014-2017 à 14,78 % en 2017, ce qui indique une forte demande continue pour bénéficier d'un soutien de l'UE et un nombre élevé de projets de qualité qui sont exclus en raison de ressources limitées. Par ailleurs, l'accent a davantage été placé sur la sélection d'organisations représentant un éventail plus large de secteurs couvrant des domaines ignorés jusqu'alors, tels que les arts numériques et la photocopie.

En 2017, le programme a également vu le nombre de pays participants augmenter, la Tunisie étant le premier voisin méditerranéen à rejoindre le programme. Deux autres pays (Arménie et Kosovo) sont prêts à signer leur accord au cours du premier semestre de 2018. Il s'agit là d'une indication claire de la pertinence du programme en tant qu'instrument utile pour la diplomatie culturelle et de la récente stratégie de l'UE concernant le rôle de la culture dans ses relations extérieures.

Les résultats préliminaires de l'évaluation à mi-parcours du programme confirment sa valeur ajoutée. «Creative Europe» a contribué à la réalisation des priorités de l'UE, en stimulant l'investissement et la création d'emplois (3 000 emplois créés sur la période 2014-2016) et en approfondissant le marché intérieur, notamment par une plus grande circulation des contenus créatifs. Il ressort de l'évaluation que la mise en œuvre est sur la bonne voie pour réaliser les objectifs du programme. Le renforcement de la capacité financière des petites et moyennes entreprises culturelles et créatives s'est également révélé très pertinent pour répondre aux besoins financiers des secteurs de la culture et de la création. De plus, la valeur ajoutée du programme a été reconnue dans le caractère transnational de ses actions, qui créent des effets positifs au travers des échanges, des réseaux et des partenariats. Cependant, les résultats préliminaires suggèrent que le programme n'est pas suffisamment flexible pour tirer pleinement parti des possibilités offertes par le changement numérique (par exemple, création et distribution numériques, participation renforcée du public, accès à de nouveaux marchés ou utilisation des mégadonnées). Bien que le rapport coût-efficacité soit satisfaisant, il est possible de rationaliser davantage l'application et la mise en œuvre afin de réduire les coûts. L'évaluation à mi-parcours a également mis en évidence la nécessité d'élaborer un cadre global de suivi des performances consistant en un ensemble d'indicateurs qui sont

étroitement liés aux objectifs du programme, tant en ce qui concerne les résultats et les avantages pour les bénéficiaires que les incidences culturelles, économiques et sociales plus vastes et à plus long terme.

En 2017, le sous-programme «MEDIA» a contribué à accroître la visibilité des films européens. Plus de 400 films européens ont été distribués à l'étranger, atteignant un public de 65 millions de personnes par an. En outre, le sous-programme a soutenu un réseau de plus de 1 000 salles de cinéma dans 33 pays se concentrant sur la diffusion des films européens.

La qualité des films a également acquis une reconnaissance internationale. À titre d'exemple, «The Square» a remporté la Palme d'Or du Festival de Cannes et «Call me by your name» l'Oscar du meilleur scénario adapté. Il ressort de l'évaluation à mi-parcours que l'incidence du sous-programme «MEDIA» serait encore renforcée par une collaboration et une flexibilité accrues dans les mécanismes de soutien, ainsi que par un renforcement de l'accent mis sur le développement du secteur audiovisuel.

Le mécanisme de garantie en faveur des secteurs de la culture et de la création nouvellement créé est venu en aide aux petites et moyennes entreprises culturelles et créatives, qui font face à des difficultés pour accéder aux prêts en raison de la nature incorporelle de leurs actifs. Entre son lancement en 2016 et la fin de 2017, huit intermédiaires financiers de six pays avaient déjà utilisé le mécanisme, démontrant la pertinence de cet instrument.

Au second semestre de 2017, 161 petites et moyennes entreprises avaient bénéficié de prêts à hauteur d'un montant total de 32 millions d'euros, pour plus de 200 projets employant plus de 900 personnes. Un apport complémentaire de 60 millions d'euros, soit 50 % du budget total, avait déjà été fourni en 2017, permettant un déploiement plus rapide du soutien du mécanisme de garantie.

Destiné à combler le déficit de financement des petites et moyennes entreprises actives dans les secteurs de la culture et de la création, le mécanisme de garantie a été très sollicité en 2017. Environ 500 prêts ont été accordés à des bénéficiaires en Espagne, en France, en Roumanie, en République tchèque, en Belgique et en Italie. Compte tenu de la forte demande du marché, un montant complémentaire de 60 millions d'euros a été apporté au mécanisme de garantie par le Fonds européen pour les investissements stratégiques.

1.5. L'Europe dans le monde (rubrique budgétaire 4)⁷⁴

Des crédits d'engagement budgétaires pour un montant de 10,7 milliards d'euros ont été alloués aux programmes relevant de la rubrique 4, ce qui représente 7 % du budget total de l'UE pour l'année 2017. L'aide au développement de l'UE est renforcée par le Fonds européen de développement, qui n'est pas financé par le budget de l'UE, mais par des contributions directes des États membres de l'UE.

La rubrique 4 du cadre financier couvre l'ensemble de l'action extérieure de la Commission et englobe un large éventail d'actions, telles que l'aide au développement, l'aide de préadhésion, l'aide humanitaire, la contribution à la stabilité et à la paix, la promotion des droits de l'homme, les missions d'observation électorale, etc.



Graphique: principaux programmes financés en 2017 au titre de la rubrique 4. Les autres programmes comprennent, entre autres, l'instrument de partenariat, l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix, la politique étrangère et de sécurité commune, le Fonds de garantie relatif aux actions extérieures et l'instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire. Tous les montants sont exprimés en millions d'euros.

Soutien aux priorités de la Commission européenne

Les programmes relevant de la rubrique 4 contribuent à la réalisation des priorités «Une Europe plus forte sur la scène internationale» et «Migration» de la Commission Juncker. Ils soutiennent également, en particulier, la dimension extérieure d'autres priorités de la Commission Juncker, telles que «Une Union de l'énergie plus résiliente, dotée d'une politique clairvoyante en matière de changement climatique», «Emploi, croissance et investissement» et «Un espace de justice et de droits fondamentaux basé sur la confiance mutuelle», qui met fortement l'accent sur la sécurité.

Aide humanitaire

L'UE et ses États membres représentent le plus grand donateur d'aide humanitaire au monde et jouent donc un rôle clé dans la résolution des problèmes humanitaires en apportant secours et protection aux populations touchées. Le programme d'aide humanitaire de l'UE soutient les populations les plus vulnérables dans les pays frappés par des crises, y compris par des «crises oubliées» (crises pour lesquelles la couverture par les médias est faible).

En 2017, l'UE a consacré plus de 2,2 milliards d'euros⁷⁵ à plus de 80 pays. Plus de 50 % de ce montant est allé aux pays les plus vulnérables, selon une analyse d'évaluation des risques.



Aide humanitaire de l'UE en 2017

En 2017, l'UE a consacré 6 % de son budget annuel alloué aux actions d'aide humanitaire à l'éducation en contexte d'urgence, l'un des secteurs les plus sous-financés de l'aide humanitaire. Près de 4,7 millions d'enfants dans 52 pays à travers le monde ont bénéficié de financements de l'UE entre 2012 et 2017⁷⁶.

Au cours de la période 2012-2016, l'aide humanitaire de l'UE a été principalement destinée aux secteurs suivants: sécurité alimentaire et moyens de subsistance (plus de 30 % du budget total pour la période), santé (plus de 12 %), nutrition (plus de 10 %), abris et camps (plus de 9 %) et eau, hygiène et assainissement (plus de 9 %)⁷⁷.

Crise iraquienne

En 2017, l'UE a intensifié son intervention en réaction à la crise humanitaire en Iraq. Fin 2017, près d'un tiers de la population avait besoin d'une aide humanitaire. L'UE est restée l'un des principaux donateurs, apportant un soutien total de 82,5 millions d'euros en 2017. Cette aide financière visait à apporter une aide vitale aux civils dans toutes les zones de conflit actives, ainsi qu'à faciliter l'évacuation sanitaire des blessés et des malades et à fournir des services médicaux d'urgence.

Crise de la sécheresse dans la Corne de l'Afrique

La région appelée Corne de l'Afrique fait face à de multiples difficultés, qui prennent la forme tant de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays que de réfugiés, la forte insécurité alimentaire en étant la principale cause. Après 2016, une année marquée par la sécheresse et les inondations, 2017 a été l'année de la pire sécheresse depuis 2011, affectant toute la région. En réponse, l'UE a alloué 185 millions d'euros en 2017 pour venir en aide dans la Corne de l'Afrique.

Crise des réfugiés rohingyas (Myanmar/Bangladesh)

Plus de 688 000 Rohingyas ont cherché refuge en traversant la frontière de l'État de Rakhine à Cox's Bazar, au Bangladesh, ce qui porte le nombre total de réfugiés rohingyas au Bangladesh à près de 1 million de personnes. En réponse, une conférence des donateurs sur la crise des réfugiés rohingyas a été organisée par l'ONU en 2017, aboutissant à un total de promesses d'un montant de 345 millions de dollars. L'UE et ses États membres se sont engagés à fournir 136 millions d'euros, soit plus de 50 % du montant total.

Crise syrienne

L'UE continue d'apporter une aide vitale et un soutien à des millions de personnes en Syrie et dans la région. L'aide a contribué à la fourniture indispensable de denrées alimentaires, de médicaments, d'eau et d'abris à des millions de Syriens directement touchés et/ou déplacés à l'intérieur du pays. Au Liban, pays voisin, les fonds de l'UE ont contribué à l'aide aux réfugiés les plus vulnérables, à la fourniture de soins de santé secondaires permettant de sauver des vies, à l'éducation informelle, et à la fourniture d'abris (ainsi que d'eau et d'installations sanitaires et d'hygiène) afin d'améliorer les conditions de vie des familles vulnérables les plus touchées par le déplacement.

En 2017, une évaluation complète des actions d'aide humanitaire menées par l'UE entre 2012 et 2016 a été réalisée. Les conclusions préliminaires font apparaître que les actions d'aide humanitaire financées étaient globalement axées sur les besoins et ont été mises en œuvre dans le respect des principes humanitaires. Les actions ont largement contribué à la réalisation des objectifs fondamentaux,

à savoir sauver des vies, réduire la morbidité et la souffrance et permettre aux populations touchées par les catastrophes de vivre dans la dignité. Les conclusions préliminaires montrent en outre que l'ampleur du financement a permis à l'UE d'avoir une incidence réelle sur le terrain, en répondant aux besoins d'un nombre important de bénéficiaires dans un grand nombre de pays et de régions.

Facilité en faveur des réfugiés en Turquie

MONTANT TOTAL DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE AU TITRE DE LA FACILITÉ DE L'UE



Montant total de l'aide financière accordée au titre de la facilité de l'UE

Mis en place en janvier 2016, cet instrument a continué de fournir un mécanisme conjoint de coordination des instruments existants et de veiller à répondre de manière globale et coordonnée aux besoins des réfugiés et des communautés d'accueil

en Turquie.

Malgré des conditions difficiles, 3 milliards d'euros ont été mobilisés et 1,85 milliard d'euros a été décaissé en faveur d'actions d'aide humanitaire et non humanitaire en 2017.

L'instrument a continué de contribuer à la mise en place du filet de sécurité sociale d'urgence (ESSN), un système d'aide sociale à carte unique qui, à la fin de 2017, avait permis à plus de 1,2 million de réfugiés parmi les plus vulnérables en Turquie de satisfaire leurs besoins les plus urgents.

D'autres activités multisectorielles, menées en particulier dans les domaines de la santé, de la protection et de l'éducation en contexte d'urgence, ont également été soutenues en Turquie, avec les résultats suivants:

Un demi-million d'enfants réfugiés ont été scolarisés, deux millions de réfugiés ont accédé à des services de soins de santé primaires et un million de réfugiés ont bénéficié de services de réadaptation centrés sur la santé mentale⁶⁸.

Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme

Cet instrument joue un rôle essentiel dans la promotion et la protection de la démocratie et des droits de l'homme, en travaillant principalement avec la société civile et en soutenant ses actions. À la lumière des résultats obtenus entre 2007 et 2013, le soutien de l'UE aux organisations de défense des droits de l'homme pour la période 2014-2020 a été accru. Le succès et la performance de l'aide d'urgence aux défenseurs des droits de l'homme en danger, considérée comme une activité phare de l'instrument, se sont traduits par une augmentation du nombre de demandes.

Depuis 2014, un nombre croissant de petites subventions ont été accordées pour apporter une aide d'urgence à plus de 870 défenseurs des droits de l'homme et à leurs familles, dont 107 en 2017.

L'évaluation à mi-parcours⁷⁸, achevée en décembre 2017, confirme que l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme est en passe de remplir ses objectifs et engagements et qu'il demeure un instrument flexible et réactif permettant de protéger et de promouvoir les droits de l'homme et la démocratie dans le monde. D'autres instruments de l'UE finançant l'action extérieure soutiennent également la démocratie et les droits de l'homme, mais les spécificités de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme lui permettent d'intervenir là où les autres ne le font pas ou ne le peuvent pas, et à un niveau différent par l'intermédiaire de la société civile. L'évaluation a révélé que la flexibilité intrinsèque du programme n'était pas toujours pleinement utilisée et que le processus d'appel à propositions était considéré comme long, fastidieux et trop concurrentiel par les organisations de la société civile.

Instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire

L'instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire vise à promouvoir dans les pays tiers l'instauration d'une culture de sûreté nucléaire, la gestion sûre des déchets radioactifs et du combustible irradié et l'application de contrôles de sécurité efficaces des matières nucléaires.

Le premier projet soutenant l'Autorité iranienne de réglementation nucléaire a été lancé en juillet 2017 et fonctionne parfaitement. Un contrat a été passé à la fin de 2017 pour un deuxième projet, soutenant la réalisation du test de résistance dans la centrale nucléaire de Bushehr, qui commencera en avril 2018.

Un projet de suivi a été convenu avec l'Iran en 2017, conformément à l'engagement pris par l'UE de mettre en œuvre le plan d'action global commun. Son contrat sera passé au cours du second semestre de 2018.

Une collaboration fructueuse avec la Turquie a abouti, en 2017, à la conclusion d'un contrat concernant un projet soutenant le renforcement des capacités de l'autorité de réglementation nucléaire en vue de la décision d'introduire l'énergie nucléaire dans le bouquet énergétique national. La réunion de lancement a eu lieu en janvier 2018.

Il ressort de l'évaluation à mi-parcours achevée en 2017⁷⁹ que le contenu hautement technique et l'importance accordée au transfert de savoir-faire dans une visée internationale sont appropriés. En outre, l'instrument cadre avec les priorités en matière de sûreté nucléaire énoncées dans les directives EURATOM et dans les traités internationaux en la matière. Les questions transversales telles que la protection de l'environnement et la bonne gouvernance sont directement prises en considération ou intégrées dans les interventions.

Instrument contribuant à la stabilité et à la paix

Depuis le début de la crise syrienne, plus de 200 millions d'euros ont été alloués au titre de cet instrument et de son prédécesseur, l'instrument de stabilité, pour soutenir les mesures de réaction à la

crise en Syrie et dans les pays voisins touchés par le conflit. Cette assistance a pris la forme d'une assistance non humanitaire à la population syrienne, d'un soutien aux initiatives de dialogue, de la mise en

place d'une justice transitionnelle et de la lutte contre l'extrémisme violent, ainsi que d'un soutien aux réfugiés, aux États d'accueil et aux populations d'accueil en Syrie, au Liban, en Jordanie, en Iraq et en Turquie.

En 2017, trois nouveaux programmes ont été adoptés. La première phase de l'initiative de soutien de la paix en Syrie a appuyé les efforts internationaux de médiation soutenus par les Nations unies. L'instrument contribuant à la stabilité et à la paix a également élargi son engagement en faveur de la justice transitionnelle et de l'établissement des responsabilités en apportant un soutien ciblé à la Commission internationale pour les personnes disparues et au mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en Syrie. Enfin, l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix apporte également un soutien à l'éducation dans les zones contrôlées par l'opposition.

En plus de soutenir le processus de paix en Colombie, l'initiative de soutien à la paix en Syrie et le dialogue entre le Kosovo et la Serbie, l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix a également soutenu d'autres processus de paix, de dialogue et de médiation en 2017, des actions ciblées appuyant le travail de la commission sur l'accord de paix au Mali, mais également en Afghanistan, en Libye, en Turquie, au Yémen, en Iraq, en République centrafricaine, au Sénégal (Casamance), dans le delta du Niger au Nigeria, entre les communautés des Toubous et des Touaregs et entre le Guatemala et le Belize. Il a également soutenu les initiatives régionales de l'Union africaine au Soudan et au Soudan du Sud. Pour la Colombie, après le rejet de l'accord pour l'arrêt du conflit lors d'un plébiscite en octobre, une nouvelle décision de financement de 8 millions d'euros s'est imposée d'urgence pour sauvegarder les acquis des négociations de paix et permettre la réussite d'un éventuel accord de paix.

Avec trois nouveaux programmes dans les Balkans occidentaux, l'instrument continue de soutenir les efforts de stabilisation dans le voisinage immédiat de l'UE. En 2017, le programme s'est attaché à renforcer la confiance au Kosovo en veillant à la protection du patrimoine culturel. Dans le droit fil des efforts déployés par l'UE, il soutient également le dialogue entre Belgrade et Pristina, ainsi que les actions de déminage en Bosnie-Herzégovine.

La «nouvelle initiative européenne de formation» assure une formation de haut niveau préalable au déploiement de missions civiles de stabilisation de l'UE et de missions internationales de gestion civile des crises. En 2017, le projet a poursuivi et intensifié la coopération avec le Collège européen de sécurité et de défense, permettant l'alignement et l'intégration de leurs activités de formation respectives. Il a également renforcé les synergies et la coopération en matière de formation dans le pays, en particulier avec les missions de l'UE, mais aussi avec d'autres organisations internationales telles que le département des opérations de maintien de la paix des Nations unies et le collège européen de police

Le réseau de dialogue avec la société civile a accru la visibilité et l'accès des organisations de la société civile (y compris des pays tiers) vis-à-vis des organisations multilatérales internationales et des autorités nationales, notamment lorsque le dialogue entre les autorités et les organisations de la société civile est plus difficile. Des conférences, des débats et des dialogues ont été organisés sur un large éventail de sujets liés à la consolidation de la paix et de pays/régions géographiques spécifiques. Le programme a directement soutenu des actions visant des organisations de la société civile locales dans des pays tiers pour leur permettre de jouer leur rôle en tant qu'acteurs indépendants de la consolidation de la paix. Cet appui a renforcé la capacité d'organisations de terrain émanant de la société civile à s'engager dans des actions de consolidation de la paix et de prévention des conflits. Les organisations de la société civile interviennent lorsque d'autres instruments ne le peuvent pas. Ce fut le cas, en 2017, de dotations spécifiques ayant été accordées au Burundi et au Venezuela.

Des progrès particulièrement notables ont été réalisés en 2017 dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. Le renforcement de la résilience face à l'extrémisme violent dans la Corne de l'Afrique a contribué à faire progresser les efforts de prévention et de lutte contre le terrorisme dans la région grâce à la mise en place d'un certain nombre de stratégies pilotes. Les activités menées, entre autres, dans le cadre du renforcement de la résilience face à l'extrémisme violent au Kenya ont généré des connaissances et des enseignements ont été tirés sur les moteurs de l'extrémisme violent dans le pays, ce qui a alimenté et éclairé l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent au Kenya, lancée en septembre 2016. Dans le domaine de l'engagement des jeunes, l'approche par les pairs pour s'attaquer

au problème de l'extrémisme violent aux niveaux communautaire et mondial s'est révélée très efficace.

À la suite de l'exemple des dix jeunes activistes du projet «Extremely Together» financé par l'UE et mis en œuvre par la Fondation Kofi Annan, de nombreux jeunes du monde entier se sont mobilisés contre l'extrémisme violent en utilisant le guide Extremely Together au sein de leurs communautés et ont demandé à rejoindre des initiatives similaires. En outre, à titre d'exemple de l'incidence que le projet a eue sur la vie de ces dix jeunes, Fatima Zaman a reçu, en mai 2017, le premier prix des «Asian Women of Achievement Awards», récompensant la candidate la plus remarquable parmi toutes les catégories, pour son travail avec la Fondation Kofi Annan.

L'évaluation à mi-parcours de décembre 2017⁸⁰ a confirmé l'efficacité de l'instrument en raison de ses caractéristiques fondamentales de rapidité et de souplesse d'action et de sa valeur ajoutée. Il remplit une fonction unique de réaction aux crises et de prévention des conflits, sur la base des priorités

Instrument de partenariat

Les actions relevant de l'instrument de partenariat renforcent la capacité de l'UE à défendre ses intérêts à l'étranger et à apporter une réponse aux problématiques internationales, en favorisant la création de partenariats stratégiques en Europe et au-delà, en soutenant les relations entre pairs, en influençant les décisions politiques des partenaires et en contribuant à la mise en place d'alliances mondiales et à l'instauration de conditions équitables. Ces activités soutiennent la reconnaissance croissante du rôle majeur de l'UE dans les domaines du changement climatique, de l'environnement et de l'énergie, tout en faisant progresser la coopération dans les domaines de la responsabilité sociale des entreprises et de la sécurité.

L'examen à mi-parcours des instruments de l'UE pour le financement de l'action extérieure⁸² a conclu que l'instrument de partenariat a eu une influence effective sur les processus stratégiques/politiques dans les pays partenaires dans le sens des intérêts de l'UE et a contribué au développement de relations mutuellement bénéfiques avec les pays partenaires. L'évaluation à mi-parcours de l'instrument de partenariat⁸³, soutenue par une évaluation externe⁸⁴, a confirmé que l'instrument était un outil directement pertinent pour soutenir le programme bilatéral, régional et multilatéral de l'UE défini dans la stratégie globale de l'UE et respectait plusieurs engagements internationaux de l'UE (notamment le programme de développement durable à l'horizon 2030). La

politiques de l'UE, des besoins contextuels et des possibilités dans des pays fragiles ou touchés par des conflits. En outre, il a réussi à créer des complémentarités et des synergies avec l'ensemble plus vaste des instruments de l'UE pour le financement de l'action extérieure et s'est révélé efficace dans la réalisation de ses objectifs et de ses engagements. L'évaluation a également mis en évidence un certain nombre de défis à relever, telles que la nécessité de s'engager de manière significative avec tous les acteurs concernés du secteur de la sécurité, y compris les militaires. Un nouveau règlement a été adopté en 2017⁸¹ pour résoudre ce problème, étant donné que les acteurs militaires sont déterminants pour mettre fin à un conflit. Il ressort également de l'évaluation que le programme contribue de manière importante à l'intégration de la prévention des conflits, à la démocratie et à la bonne gouvernance. Il reste toutefois encore beaucoup à faire pour intégrer la perspective de genre et les droits de l'homme.

programmation de l'instrument est axée sur les objectifs stratégiques et les intérêts de l'UE, et sa mise en œuvre est suffisamment flexible pour qu'il puisse répondre aux défis, aux priorités stratégiques et aux possibilités qui ont récemment émergé ou ont évolué depuis la création de l'instrument.

2017 a été une année productive pour l'instrument de partenariat, qui a désormais atteint sa pleine vitesse de mise en œuvre. La conclusion de contrats au titre des plans d'action annuels 2014, 2015 et 2016 a été achevée et la formulation du plan d'action annuel 2017 a été finalisée. Il en résulte à ce jour un total de 81 actions indépendantes, qui ont été complétées par 82 actions à court terme au titre du mécanisme de soutien aux politiques et 56 au titre de l'instrument d'assistance technique et d'échange d'informations. Au total, 111 millions d'euros ont été engagés en 2017 au titre de l'instrument de partenariat.

En particulier, en 2017, l'instrument de partenariat a renforcé l'engagement entre l'UE et les partenaires économiques et commerciaux en vue d'ouvrir l'accès au marché et de garantir des conditions de concurrence équitables pour les entreprises de l'UE. Aux fins de cet objectif, trois actions ont été adoptées, couvrant les domaines de la participation de la société civile aux accords commerciaux et aux dialogues politiques relatifs aux entreprises. En vue de mettre en œuvre la dimension extérieure de la

stratégie Europe 2020 et, plus largement, de renforcer les relations politiques de l'UE avec ses partenaires, six actions indépendantes ont été adoptées en 2017, avec une attention particulière accordée aux thèmes de la responsabilité sociale des entreprises et de l'autonomisation économique des femmes. En 2017, une action de diplomatie publique a été adoptée, portant sur la coopération universitaire et la sensibilisation dans le cadre du programme Jean Monnet ainsi que la participation de la société civile en Indonésie et en Russie.

Coopération UE-Inde sur la normalisation, la ligne de conduite et la législation dans le domaine des TIC: l'Inde est un partenaire économique stratégique pour l'UE et un acteur majeur à la fois dans la région de l'Asie du Sud et au niveau mondial. Des obstacles de taille restreignent l'accès au marché dans le secteur indien des TIC. Il existe en outre un risque que d'autres normes TIC spécifiques à l'Inde imposent de nouvelles entraves à l'accès au marché pour les entreprises européennes. L'action est un exemple clair de la manière dont l'instrument de partenariat soutient des objectifs mutuellement bénéfiques. Le projet a contribué à faciliter la collaboration en matière de normalisation et de renforcement des capacités en vue de soutenir la réalisation d'une société numérique et de la stratégie numérique. En outre, il a servi de catalyseur pour instaurer un dialogue actif entre experts européens et indiens des secteurs public et privé, ce qui a abouti à l'identification de domaines de coopération prioritaires (parmi lesquels la 5G et les systèmes de transport intelligents).

Le forum UE-Australie pour le leadership est un instrument complet de coopération destiné à mettre en valeur et à souligner l'importance des relations entre l'UE et l'Australie dans tous les secteurs publics, y compris le Parlement, les entreprises, la société civile, les universités et les médias. Plus précisément, il vise à définir efficacement les priorités formelles des relations entre l'UE et l'Australie ainsi qu'à enrichir les dialogues entre hauts fonctionnaires, en fournissant des idées et des contributions éclairées.

Instrument d'aide de préadhésion II

Cet instrument contribue au renforcement de la coopération avec les pays des Balkans occidentaux, une stratégie clé soulignée dans le discours sur l'état de l'Union du président Juncker. Compte tenu de la complexité des réformes requises, aucun de ces pays n'a encore passé le cap de la première phase de préparation, en ce qui concerne tant les critères politiques (pouvoir judiciaire, lutte contre la criminalité organisée, liberté d'expression, lutte contre la corruption et réforme de l'administration publique) que les critères économiques. Tout au long de l'année 2017, l'UE a continué d'œuvrer en faveur de l'amélioration de la connectivité des transports dans les Balkans occidentaux et avec l'UE, ainsi que des relations entre les pays visés par l'élargissement. L'UE a soutenu des investissements concrets dans les réseaux de transport et d'énergie de six pays des Balkans occidentaux (Albanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro et Serbie) dans le but de créer un environnement régional propice à la croissance économique et à la création d'emplois.

Approuvé lors du sommet de Trieste en juillet 2017⁸⁵, le paquet «connectivité» comprenait sept nouveaux projets financés par le cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux, pour un montant total de 194 millions d'euros sous la forme de subventions, qui devraient générer des investissements à hauteur de 500 millions d'euros.

Il ressort de l'évaluation à mi-parcours⁸⁶ de l'instrument d'aide de préadhésion II que les objectifs généraux et la conception de l'instrument sont conformes aux priorités de l'UE et aux besoins des bénéficiaires. Par rapport à son prédécesseur, l'instrument actuel met davantage l'accent sur les réformes fondamentales requises pour l'adhésion à l'UE. En outre, il poursuit une approche plus stratégique et axée sur les résultats et a permis de mieux attirer des fonds d'autres donateurs⁸⁷. Toutefois, la participation des organisations de la société civile pendant la mise en œuvre de cet instrument reste limitée. L'évaluation a également souligné que, si la complémentarité avec d'autres instruments (notamment l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme et l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix) était bonne, une plus grande coordination était nécessaire pendant les phases de planification et de programmation.

Instrument de financement de la coopération au développement

L'objectif général de cet instrument est d'éradiquer la pauvreté dans les pays partenaires et d'apporter une réponse à long terme aux défis mondiaux. Cet instrument comprend le programme concernant les biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent et le programme «Organisations de la société civile et autorités locales». Il ressort de l'examen indépendant à mi-parcours de l'instrument de financement de la coopération au développement que le programme concernant les biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent est très pertinent et cohérent avec les objectifs déclarés de la politique de l'UE. L'examen a également souligné l'importance de l'accent mis par le programme «Organisations de la société civile et autorités locales» sur l'amélioration de la gouvernance et le renforcement de l'État de droit en mobilisant la société civile au moyen des feuilles de route des délégations de l'UE. Ces programmes s'inscrivent dans une tradition de longue date de l'UE consistant à mettre en place des instruments thématiques transversaux, répondant à la nécessité de se

concentrer stratégiquement sur les priorités fondamentales de l'UE, afin de disposer d'un instrument flexible pour compléter les interventions géographiques ou les cibler.

Dans le cadre du programme panafricain, l'instrument de financement de la coopération au développement a financé des programmes contribuant aux cinq domaines stratégiques du programme indicatif pluriannuel, conformément à la feuille de route fixée par la stratégie conjointe UE-Afrique 2014-2017. Sur la période 2014-2017, 32 actions pour un montant de 401,65 millions d'euros ont permis d'agir en particulier dans les domaines stratégiques «Croissance durable et inclusive» (42 %), «Développement humain» (42 %), «Enjeux mondiaux» (13 %), «Démocratie, bonne gouvernance et droits de l'homme» (12 %) et «Paix et sécurité» (4 %).

Un soutien financier et technique accru est fourni aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, aux réfugiés et aux communautés d'accueil en

Afghanistan, au Pakistan, au Bangladesh, en Iran et en Iraq.

Au total, un montant de 287 560 500 euros a été engagé au titre de mesures spéciales en 2016 et en 2017 pour aider les pays susmentionnés, en particulier, à résoudre les problèmes liés à la migration et au déplacement forcé.

Ces interventions ont pour objectif, entre autres, de renforcer la coopération avec ces États partenaires plutôt que de soutenir les rapatriés. En 2017, des décisions qui avaient été prises en 2012 et en 2013 et suspendues en 2014 en raison du conflit en cours ont été substantiellement modifiées et réactivées.

L'évaluation à mi-parcours achevée en décembre 2017⁸⁹ révèle que l'instrument est en bonne voie pour réaliser ses objectifs et ses engagements. La valeur ajoutée est attestée par la capacité de l'instrument à soutenir des actions conjointes avec les États membres. Cet instrument a également contribué à mobiliser des ressources importantes par des financements mixtes, mais la mobilisation politique et stratégique a donné des résultats mitigés. Malgré la simplification du nouvel ensemble d'instruments de l'UE pour le financement de l'action extérieure, certains utilisateurs considèrent toujours que cet instrument est lourd sur le plan administratif.

Instrument européen de voisinage

L'**instrument européen de voisinage** est le principal instrument de financement de la mise en œuvre de la politique européenne de voisinage. Cet instrument assure l'essentiel du financement de l'aide de l'UE en faveur des 16 pays partenaires couverts par la politique européenne de voisinage: Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Égypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Moldavie, Syrie⁹⁰, Palestine⁹¹, Tunisie et Ukraine.

En 2017, un montant de 2,5 milliards d'euros a été engagé pour des programmes de coopération bilatérale, régionale et transfrontière (y compris des projets financés par le fonds fiduciaire régional de l'UE en réponse à la crise syrienne, le volet «Afrique du Nord» du fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique et la Facilité d'investissement pour le voisinage), contribuant à la réalisation des objectifs stratégiques de la politique européenne de voisinage révisée, qui souligne également la nécessité d'une exécution plus efficace et d'une plus grande flexibilité dans l'utilisation de l'aide financière de l'UE.

L'année 2017 a été marquée par l'accomplissement de progrès importants avec les pays partenaires de l'UE dans le cadre du Partenariat oriental: l'Arménie a

71 pays partenaires ont élaboré et/ou mis en œuvre des stratégies de lutte contre le changement climatique, de façon à pouvoir s'adapter aux bouleversements mondiaux tels que le dérèglement climatique et la dégradation des écosystèmes.

3 448 000 hectares d'écosystèmes agricoles et pastoraux ont été gérés au moyen de pratiques de gestion durable des terres afin d'enrayer la dégradation des écosystèmes agricoles dans les pays partenaires causée par des facteurs tels que le changement climatique.

10 485 000 femmes en âge de procréer et enfants de moins de cinq ans ont bénéficié des programmes en matière de nutrition.

11 481 000 personnes en situation d'insécurité alimentaire ont reçu une assistance au moyen de transferts sociaux.

401 000 personnes ont directement bénéficié des programmes concernant la justice, l'État de droit et la réforme du secteur de la sécurité

1 373 000 personnes ont directement bénéficié de programmes spécialement conçus pour soutenir la consolidation civile de la paix à l'issue d'un conflit et/ou la prévention des conflits.

conclu un accord de partenariat global et renforcé avec l'UE et a adopté les priorités communes du partenariat UE-Arménie; un nouvel accord est en cours de négociation avec l'Azerbaïdjan; les négociations sur les priorités communes de partenariat sont en cours et la Biélorussie est sur le point de finaliser les priorités communes de partenariat avec l'UE.

Deux étapes importantes ont été franchies avec l'Ukraine: l'adoption du régime d'exemption de visa pour les citoyens ukrainiens voyageant en Europe et la ratification et la pleine entrée en vigueur de l'accord d'association comprenant l'accord de libre-échange approfondi et complet. Dans les pays du voisinage méridional, de nouvelles priorités de partenariat avec l'Égypte ont été adoptées en juillet 2017. Elles portent essentiellement sur le développement économique et social, le partenariat de politique étrangère et le renforcement de la stabilité. De nouvelles priorités de partenariat avec l'Algérie ont été adoptées en mars 2017. Elles ont principalement trait à la gouvernance et à l'État de droit, au développement socio-économique et aux échanges commerciaux avec l'UE, à l'énergie et à l'environnement, à la sécurité, à la dimension

humaine et à la migration/la mobilité. En ce qui concerne la Palestine, la Commission a tenu, au cours de l'année 2017, plusieurs cycles de discussions préparatoires sur les futures priorités de partenariat, qui pourraient bientôt déboucher sur des négociations formelles. En ce qui concerne Israël, des négociations formelles sur les priorités de partenariat pourraient être lancées. L'UE et la Tunisie ont commencé à définir des priorités stratégiques conjointes en vue de leur approbation conjointe lors de la session du Conseil d'association prévue en mai 2018. L'existence d'un instrument financier consacré à la politique de voisinage a été l'une des preuves les plus concrètes de l'importance politique que l'UE accorde à la région. Cependant, comme indiqué dans l'évaluation à mi-parcours de décembre 2017⁹², si l'instrument a permis de continuer à soutenir les réformes structurelles, il a parfois limité les possibilités d'ajustement de la réponse financière de l'UE aux besoins urgents. Malgré une différenciation croissante, l'environnement politique complexe dans certains pays du voisinage a pour conséquence que les pays n'ont pas fait preuve de la même efficacité dans la mise en œuvre de l'instrument européen de voisinage avant son examen. De même, la mise en œuvre de l'approche fondée sur l'incitation a conduit à ce que des ressources financières nettement plus importantes soient allouées aux partenaires qui ont le plus progressé dans les réformes politiques. La révision de la politique européenne de voisinage en 2015 a abouti une nouvelle approche qui a permis de répondre directement à certaines des préoccupations soulevées lors de l'évaluation à mi-parcours. En particulier, cette approche respecte davantage la diversité des aspirations des partenaires de l'UE, permet de poursuivre plus efficacement les travaux dans les domaines d'intérêt mutuel, prévoit de nouvelles méthodes de travail destinées à faire naître un sentiment d'appropriation plus fort de la part des partenaires ainsi qu'une plus grande participation des États membres et une responsabilité mieux partagée entre eux, et autorise une plus grande flexibilité dans la gestion de l'aide financière. Deuxième année de mise en œuvre de la politique européenne de voisinage révisée, 2017 a vu l'adoption en mai d'un rapport conjoint sur la mise en œuvre du réexamen de la politique européenne de voisinage⁹³.

Une part croissante de l'aide non humanitaire de l'UE en faveur des pays voisins de la Syrie est allouée par l'intermédiaire du **fonds fiduciaire régional de l'UE en réponse à la crise syrienne (fonds Madad)**.

Des programmes de grande envergure axés sur l'éducation, les moyens de subsistance, la santé, le

soutien socio-économique, les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement, bénéficiant à la fois aux réfugiés et aux communautés d'accueil, ont déjà été approuvés par le conseil d'administration du fonds, pour un montant total de plus de 1,2 milliard d'euros. Sur ce montant, 920 millions d'euros ont fait l'objet de contrats, dans le cadre de plus de 46 projets, avec les partenaires d'exécution du fonds fiduciaire sur le terrain; plus de 2 millions de personnes⁹⁴ en sont désormais bénéficiaires.

En 2017, le Fonds a dépassé l'objectif d'un milliard d'euros fixé par le président Juncker en septembre 2015. En 2017 également, la route de la Méditerranée centrale est devenue la principale voie d'accès des migrants et des réfugiés. La Libye est restée le principal pays de départ vers l'Italie.

Les 21 premiers projets financés par le fonds Madad donnent déjà des résultats:

453 552 enfants et adolescents de familles de réfugiés et des communautés d'accueil ont bénéficié d'un meilleur accès à un enseignement de qualité, à une protection et à un soutien psychosocial.

253 écoles et établissements éducatifs ont été construits et rénovés.

28 520 jeunes de familles de réfugiés et des communautés d'accueil ont eu accès à l'enseignement supérieur et à l'enseignement et à la formation professionnels, parmi lesquels 4 437 ont obtenu des bourses complètes et 6 126 ont suivi des formations linguistiques.

L'accès aux soins médicaux d'urgence, aux soins maternels et aux soins infantiles de qualité pour les réfugiés syriens et les communautés d'accueil a été amélioré:

209 000 bénéficiaires vulnérables ont reçu des soins médicaux et des médicaments essentiels.

462 491 réfugiés et membres des communautés d'accueil ont amélioré leur autonomie économique et leurs moyens de subsistance grâce à différentes formations professionnelles améliorant leur employabilité et leurs compétences, à un soutien apporté aux petites et moyennes entreprises et à l'accès au marché du travail.

En 2017, la Libye est restée le principal pays de départ vers l'Italie. En réponse, le rythme de mise en œuvre du **volet «Afrique du Nord» du fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique** s'est considérablement accéléré. Huit nouveaux programmes ont été approuvés, pour un montant total de 232,5 millions d'euros, ainsi qu'un programme multi-volets de 8,6 millions d'euros.

Fonds de garantie relatif aux actions extérieures

Les opérations de prêt couvertes par le Fonds de garantie relatif aux actions extérieures concernent trois instruments distincts: le mandat de prêt extérieur accordé à la Banque européenne d'investissement, qui bénéficie d'une garantie budgétaire de l'UE, les prêts extérieurs d'Euratom et les prêts accordés à des pays tiers au titre de l'assistance macrofinancière de l'UE. Le Fonds est alimenté par le budget de l'UE et la valeur de ses avoirs doit toujours correspondre à un certain pourcentage du montant total de l'encours des prêts et des garanties qu'il couvre. Ce pourcentage, appelé «taux objectif», est fixé actuellement à 9 %.

Le **mandat de prêt extérieur** de la Banque européenne d'investissement vise à soutenir les petites et moyennes entreprises dans des pays tiers ciblés, à améliorer le développement des infrastructures sociales et économiques et à soutenir des projets liés au changement climatique. La garantie de l'UE permet à la Banque européenne d'investissement de mener des opérations à l'extérieur de l'Union tout en limitant son exposition au risque et en préservant ainsi sa qualité de crédit. En 2017, des projets ont été signés pour un total de 3,95 milliards d'euros, dont 2,3 milliards d'euros pour les projets du secteur privé destinés à renforcer la résilience économique à long terme des réfugiés, des migrants, des communautés d'accueil et de transit et des communautés d'origine.

Il ressort de l'évaluation à mi-parcours de la garantie budgétaire de l'UE accordée au mandat de prêt extérieur de la Banque européenne d'investissement⁹⁵, réalisée en 2016, que toutes les opérations lancées dans le cadre de l'actuel mandat de prêt extérieur depuis sa création en juillet 2014 sont parfaitement conformes aux objectifs de haut niveau énoncés dans la décision relative au mandat de prêt extérieur. L'évaluation indique également que les objectifs eux-mêmes concordent avec les objectifs de développement durable et que le mandat de prêt extérieur a soutenu le programme de politique extérieure de l'UE, attestant d'une flexibilité et d'une réactivité suffisante face aux nouveaux défis géopolitiques, comme il a été démontré en Syrie, en Ukraine (crise ukrainienne), en Égypte et au Maroc (printemps arabe) ainsi qu'en Jordanie (crise des réfugiés). En outre, d'après les conclusions de l'évaluation, le mandat de prêt extérieur a contribué de manière substantielle à la réalisation des objectifs de l'UE liés au changement climatique, en particulier

en ce qui concerne l'atténuation du changement climatique.

On estime que les opérations menées dans le cadre du mandat de prêt extérieur et signées entre juillet 2014 et décembre 2015 ont permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 1,35 tonne métrique d'équivalents de CO₂ par an.

L'**assistance macrofinancière** a gagné en importance parmi les instruments de l'UE pour le financement de l'action extérieure.

Depuis 2014, quelque 3,66 milliards d'euros ont déjà été déboursés et une enveloppe supplémentaire de 500 millions d'euros a été engagée et devrait être versée entre 2018 et 2019.

L'UE peut encourager des ajustements économiques spécifiques dans les pays géographiquement proches d'elle confrontés à de graves difficultés de balance des paiements et peut donc recevoir un soutien de la part du Fonds monétaire international.

En 2017, trois opérations de prêt ont été réalisées au titre de l'assistance macrofinancière: Géorgie II (46 millions d'euros), Tunisie I (300 millions d'euros) et Ukraine III (1,2 milliard d'euros). Deux opérations d'assistance macrofinancière, adoptées par les colégislateurs en 2016, n'ont pas encore été pleinement mises en œuvre: Jordanie II (200 millions d'euros) et Tunisie II (500 millions d'euros). Une opération d'assistance macrofinancière adoptée en 2017 doit encore être versée: Moldavie (100 millions d'euros).

Les rapports d'évaluation par pays de l'assistance macrofinancière⁹⁶ réalisés jusqu'à présent révèlent que les opérations d'assistance macrofinancière ont contribué à restaurer la stabilité macroéconomique et à ramener la situation financière extérieure des pays bénéficiaires sur une trajectoire durable, tout en soutenant les ajustements économiques et les réformes structurelles à moyen terme grâce à la conditionnalité.

Toutefois, compte tenu de ses spécificités, l'assistance macrofinancière ne peut pas être directement liée à des résultats identifiables, et ses réalisations concrètes sur le plan économique sont donc difficiles à évaluer.

Fonds européen pour le développement durable



Graphique: ventilation du budget du Fonds européen pour le développement durable

En 2017, un accord sur le **Fonds européen pour le développement durable**, qui fait partie du plan d'investissement extérieur, a été conclu. Les premiers accords avec les institutions financières devraient être signés en 2018. La réponse à l'appel à propositions pour les deux premières fenêtres d'investissement a été très positive. La Commission a reçu 30 propositions de 12 institutions partenaires pour un montant total supérieur à 2,5 milliards d'euros, dépassant ainsi de plus de 1 milliard d'euros la capacité totale actuelle de la garantie du Fonds européen pour le développement durable.

1.6. Instruments spéciaux

Les instruments spéciaux sont conçus pour rendre le cadre financier plus flexible. Ils comprennent:

- la réserve d'aide d'urgence:
- le Fonds de solidarité de l'UE:
- l'instrument de flexibilité:
- le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.

Une fois de plus, la Commission a dû utiliser au maximum les instruments de flexibilité pour faire face aux défis en matière d'investissement et de migration. À titre d'exemple, il a été nécessaire de mobiliser l'**instrument de flexibilité** à hauteur de 275 millions d'euros pour financer le Fonds européen pour le développement durable.

Le Fonds de solidarité de l'Union européenne peut être mobilisé en cas de catastrophes majeures et régionales sur demande des autorités nationales du pays concerné. À la mi-2017, la Commission a proposé de mobiliser le **Fonds de solidarité de l'UE** à hauteur de 1,2 milliard d'euros, la somme la plus élevée jamais mobilisée en une seule tranche, en réponse à la demande du gouvernement italien concernant un soutien financier à la suite des séismes qui ont frappé les régions italiennes des Abruzzes, du Latium, des Marches et de l'Ombrie en 2016 et 2017.

En 2017, d'autres demandes ont été reçues: trois de l'Espagne (inondations dans la région de Murcie en 2016, incendies dans le parc naturel de Doñana en 2017 et incendies en Galice en 2017), deux du Portugal (incendies de forêt en 2017), deux de la Grèce (séismes de Lesbos et de Kos en 2017), une de la Pologne (tempête en 2017), une de la Lettonie et de la Lituanie (inondations en 2017) et des demandes liées aux ouragans Irma et Maria en 2017.

Dès le premier jour, la Commission a apporté son soutien pour répondre à la situation d'urgence immédiate et s'est engagée à venir en aide à l'Italie tout au long du processus de reconstruction. Le Fonds de solidarité de l'UE soutiendra les opérations de reconstruction et relancera l'activité économique dans les régions sinistrées. Les fonds peuvent également servir à couvrir les coûts des services d'urgence, des hébergements temporaires et des opérations de nettoyage, ainsi que des mesures de protection des sites du patrimoine culturel, afin de soulager la charge financière supportée par les autorités italiennes à l'époque.

Le **Fonds européen d'ajustement à la mondialisation** est destiné à fournir un soutien aux travailleurs licenciés en raison de modifications majeures de la structure du commerce mondial dues à la mondialisation ou aux effets négatifs de la crise économique et financière mondiale.

Entre 2014 et 2017, 48 demandes ont été soumises par 11 États membres. Alors que 5 demandes sont encore en phase d'évaluation ou d'adoption, les 40 autres demandes remplissaient les critères de financement et ont donc débouché sur la mobilisation de près de 128 millions d'euros pour venir en aide à plus de 40 000 travailleurs ciblés.

D'après les rapports finaux reçus en 2014, 2015 et 2016, en moyenne 46 % à 47 % des travailleurs ciblés ont retrouvé un emploi grâce à l'intervention du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Les rapports finaux reçus en 2017 indiquent que le taux de réemploi est nettement plus élevé et atteint 57 %.



Bruxelles, le 6.6.2018
COM(2018) 457 final

PART 2/2

RAPPORT DE LA COMMISSION
AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL ET À LA COUR DES COMPTES
Rapport annuel 2017 sur la gestion et la performance du budget de l'UE

Section 2

Contrôle interne et gestion financière

Introduction

La seconde section du présent rapport porte sur la gestion, par la Commission, du budget de l'UE, ainsi que du fonds européen de développement et des fonds fiduciaires de l'UE, pour 2017.

La Commission a poursuivi le renforcement de son cadre de contrôle interne, fondé sur les normes et les bonnes pratiques internationales. L'objectif est de passer d'une approche fondée sur la conformité à un système axé sur des principes afin de garantir la robustesse du contrôle interne tout en procurant la souplesse nécessaire aux services de la Commission pour l'adapter à leurs besoins et à leur contexte spécifiques.

Les systèmes de gestion financière et de contrôle du budget de l'UE se sont considérablement améliorés au fil du temps, un constat également établi par la Cour des comptes européenne. La principale caractéristique du processus de décharge 2016 a été que, pour la première fois, la Cour des comptes européenne, dans sa dernière déclaration d'assurance⁹⁷, a émis **une opinion avec réserve plutôt qu'une opinion défavorable sur la légalité et la régularité** des paiements du budget de l'UE. Le taux d'erreur a diminué dans tous les domaines politiques, de sorte que la tendance à la baisse enregistrée par le taux d'erreur global estimatif s'est poursuivie. **Le taux d'erreur était inférieur à 2 % pour environ la moitié des dépenses de l'UE et aucune erreur significative n'a été constatée dans les recettes.**

En outre, pour la dixième année consécutive, la Cour des comptes européenne a également rendu une **opinion positive (favorable) sur les comptes annuels de l'UE.**

Néanmoins, la Commission continue d'améliorer ses systèmes de contrôle. L'objectif ultime est une **gestion financière efficace sur le plan des coûts**, ce qui permettra de protéger le budget de l'UE à l'aide de mesures préventives et correctives contre les erreurs et la fraude et de conserver un équilibre proportionné entre les coûts et les avantages des contrôles (y compris par la simplification des procédures).

Principales réalisations de 2017

Bien que 2017 ait été une année de transition pour la **mise en œuvre du nouveau cadre de contrôle interne** à partir de 2018, **un tiers déjà des services de la Commission** ont franchi le pas avec succès pour l'exercice 2017.

Dans l'ensemble, tous les services de la Commission ont conclu que les standards/principes de contrôle interne fonctionnaient bien et étaient mis en œuvre de manière efficace. Toutefois, l'évaluation plus nuancée a permis de mettre en évidence certains besoins afin d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de tel ou tel principe ou standard.

En matière d'efficacité des contrôles, le **délai moyen global des paiements** des services de la Commission a **diminué de manière constante** au fil des ans et est maintenant nettement **inférieur à 30 jours**. Le délai moyen global des paiements nets en 2017 est de 20,4 jours.

La Commission est convaincue que le **montant global à risque restera inférieur à 2 %**. En fait, le taux d'erreur global estimatif poursuit sa tendance à la baisse en 2017, **le montant global à risque au moment du paiement étant maintenant même estimé à 1,7 % et le montant global à risque à la clôture étant estimé à la baisse à 0,6 %**.

En ce qui concerne les corrections financières et les recouvrements en 2017, les **systèmes de contrôle pluriannuels** des services leur ont permis de déceler et de corriger l'équivalent de 897 millions d'EUR avant paiements et de 1 949 millions d'EUR après paiements.

Les montants globaux à risque au moment du paiement (1,7 %) et à la clôture (0,6 %) sont estimés à moins de 2 % des dépenses totales considérées.

Les mécanismes de contrôle pluriannuels des services de la Commission garantissent une gestion adéquate des risques liés à la légalité et à la régularité des opérations.

Les corrections financières et les recouvrements opérés au fil des années suivantes protègent globalement le budget de l'UE.

Tous les ordonnateurs délégués ont fourni une assurance raisonnable quant à leurs systèmes de contrôle et à leur gestion financière, bien que, le cas échéant, ces systèmes aient été assortis de réserves. Ces réserves sont une pierre angulaire de la chaîne

de responsabilité. Elles garantissent la transparence sur les difficultés et les faiblesses rencontrées, ainsi que sur les mesures à prendre pour y remédier, tout en fournissant une estimation de leur incidence financière.

En ce qui concerne les rapports annuels d'activités des services pour 2017, **l'incidence financière des réserves** sur l'assurance relative à la gestion **est tombée** à 1 053 millions d'EUR pour les dépenses (1 621 millions d'EUR en 2016) et à 431 millions d'EUR pour les recettes (517 millions d'EUR en 2016).

Sur la base des assurances et des réserves formulées dans les rapports annuels d'activités, le collège adopte le présent rapport annuel 2017 sur la gestion et la performance du budget de l'UE et assume la responsabilité politique générale de la gestion du budget de l'UE.

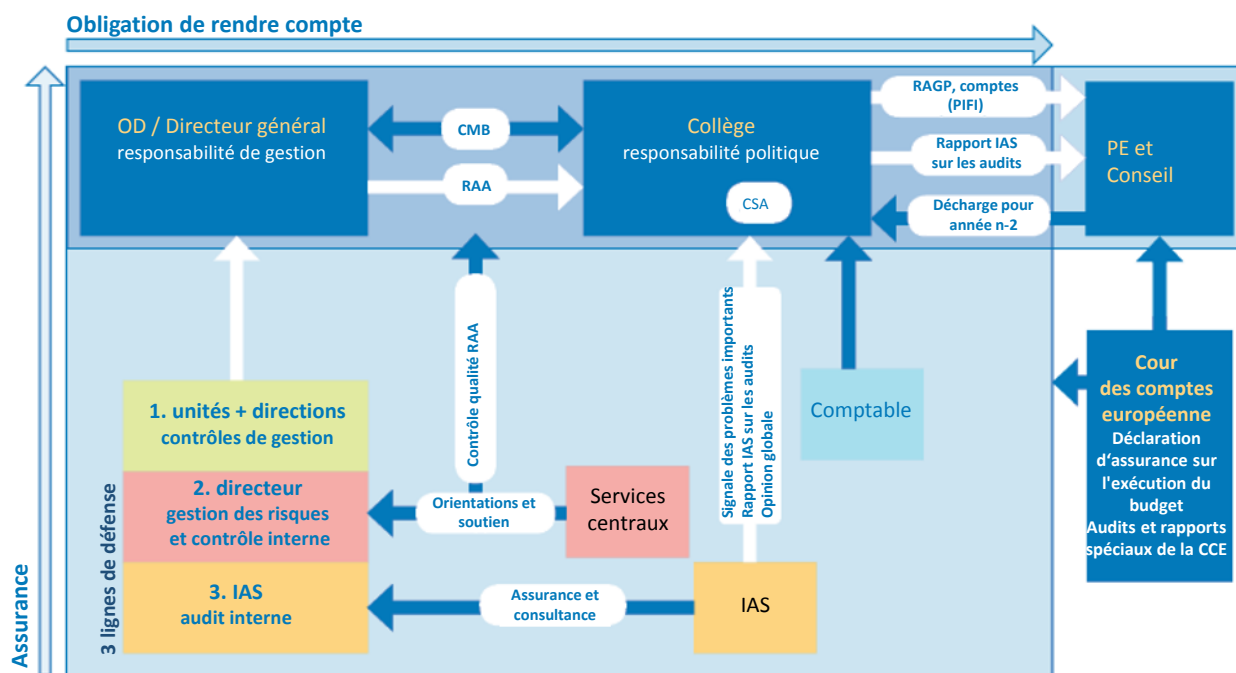
La Cour des comptes européenne surveille également **la mise en œuvre de ses recommandations** par la Commission. Le pourcentage de recommandations pleinement mises en œuvre a été le **plus élevé enregistré depuis** qu'elle a commencé à publier ces chiffres.

Pour de plus amples informations, voir les sections suivantes 2.1. à 2.8.

Le modèle d'assurance de la Commission

La Commission dispose d'une solide structure de gouvernance financière. La chaîne d'assurance en matière de légalité et de régularité et de bonne gestion financière est représentée dans un modèle

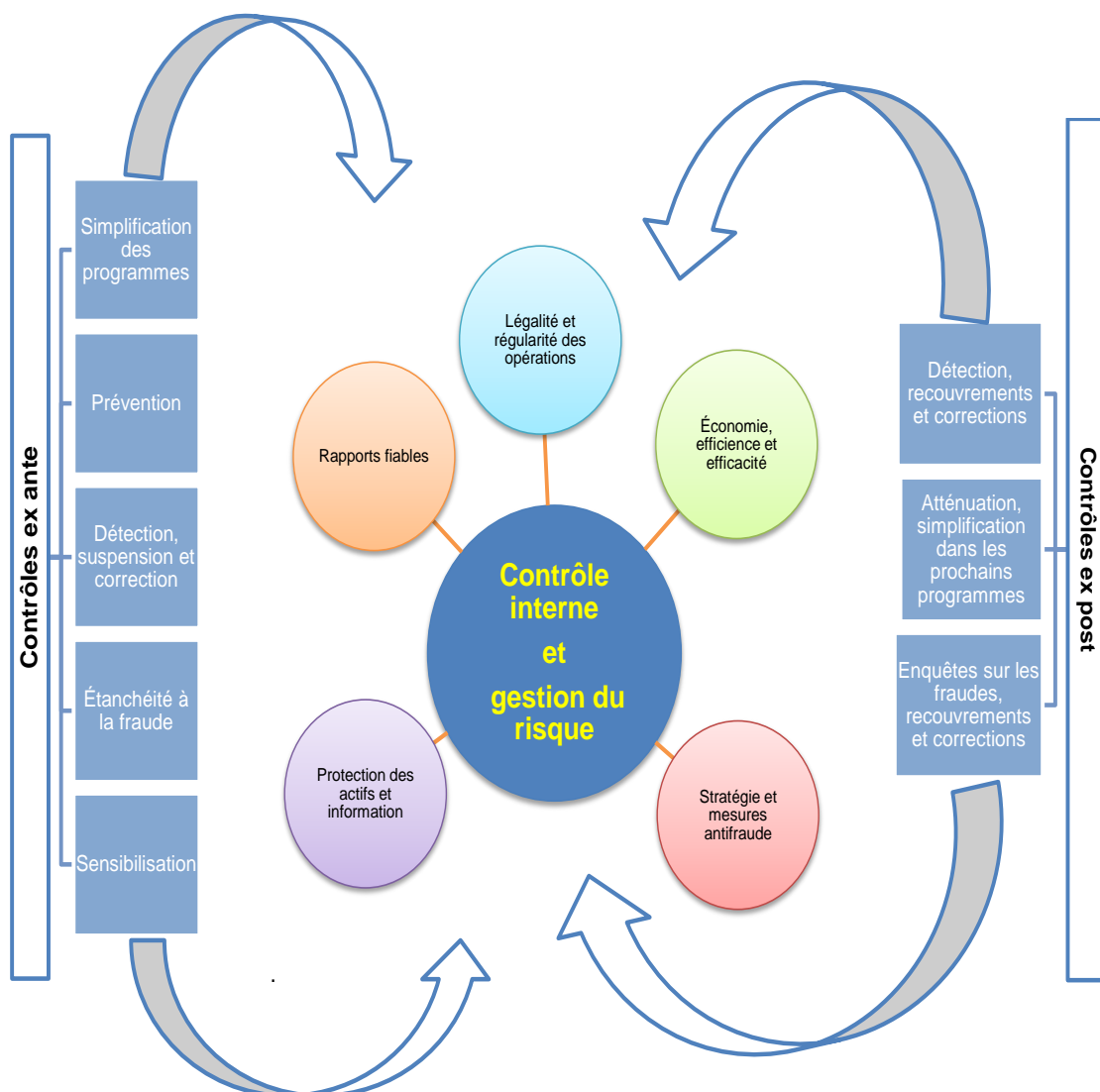
intégré de contrôle interne et de gestion des risques, dans lequel chaque niveau de gouvernance construit son assurance sur les niveaux précédents (par exemple, les trois lignes de défense).



Graphique: Le modèle d'assurance de la Commission européenne

L'environnement de contrôle de la Commission

À l'instar des programmes eux-mêmes, le modèle de contrôle est également pluriannuel. Il assure une bonne gestion financière en poursuivant les cinq objectifs de contrôle interne – y compris l'efficacité, l'efficacité et l'économie du contrôle. En ce qui concerne l'efficacité, l'objectif premier est de prévenir les erreurs (par la mise en œuvre de contrôles ex ante), tandis que l'objectif secondaire complémentaire est de détecter et de corriger toute erreur qui subsiste (par exemple, par la mise en œuvre des résultats des contrôles ex post). En outre, les enseignements tirés servent à adapter les programmes futurs (par exemple, en simplifiant la législation) et/ou les systèmes de contrôle (par exemple, en différenciant davantage les contrôles en fonction des risques). Tout au long du cycle de vie des programmes, la gestion fait l'objet d'un compte rendu annuel par les services dans leurs rapports annuels d'activités et par l'ensemble de la Commission dans le rapport annuel sur la gestion et la performance. Cette structure procure au collège une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs du contrôle interne. L'illustration montre la relation entre les cinq objectifs de contrôle interne et les types de contrôles.



Graphique: Activités de contrôle interne et de gestion des risques

2.1. Évaluation du cadre de contrôle interne

La Commission applique un **modèle décentralisé** de gestion financière. Conformément au règlement financier, le collège des commissaires agit en tant qu'ordonnateur. Le collège délègue des tâches de gestion financière aux **ordonnateurs délégués**, qui deviennent responsables de leur service de la Commission. Ces 50 services comprennent six «types» d'entités: des directions générales, des agences exécutives, des offices, des services, un centre et une task-force.

Dans ce cadre et conformément aux responsabilités réglementaires des ordonnateurs délégués, chaque service de la Commission met en place la structure organisationnelle et les systèmes de contrôle interne qui conviennent le mieux pour atteindre ses objectifs stratégiques et opérationnels.

Au niveau institutionnel, la Commission a établi un cadre de contrôle interne qui précise les grands principes d'un contrôle interne efficace qui devraient être en place dans les services respectifs de la Commission.

Ce cadre de contrôle interne est fondé sur le cadre proposé par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO)*⁹⁸.

Ce dernier modèle a été révisé pour **passer d'une approche fondée sur la conformité à un système axé sur des principes. En 2017, la Commission a mis à jour son cadre de contrôle interne en conséquence**⁹⁹. Cette révision visait à maintenir un contrôle interne robuste en procurant la souplesse nécessaire aux services pour adapter leur environnement de contrôle interne en fonction de leurs caractéristiques et de leur contexte spécifiques. Cette révision sera d'autant plus utile qu'elle facilitera la mise en place de systèmes de contrôle davantage axés sur les risques et plus efficaces du point de vue des coûts.

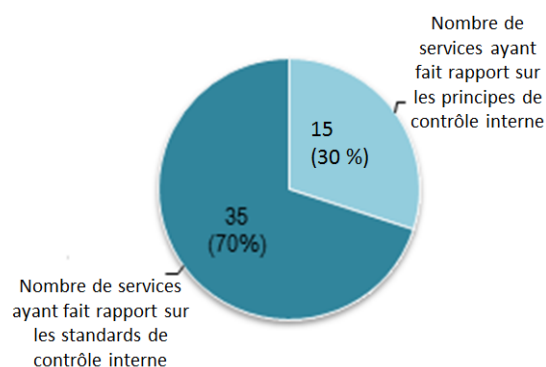
Au moins une fois par an, la direction de chaque service de la Commission évalue l'efficacité des systèmes de contrôle interne et analyse les résultats de cette évaluation.

L'année 2017 a été une année de transition pour laquelle les services ont pu choisir de faire rapport soit

Les principaux (sous-)domaines d'amélioration signalés sont l'éthique, l'affectation et la mobilité du personnel, le contrôle des technologies de l'information et de la sécurité informatique, la communication interne, et les processus et procédures. En outre, les

selon le cadre précédent, fondé sur les standards de contrôle interne, soit selon les nouveaux principes de contrôle interne.

En 2017, un tiers des services de la Commission¹⁰⁰ ont fait rapport sur la base des nouveaux principes de contrôle interne.



Graphique: Rapports en matière de contrôle interne en 2017

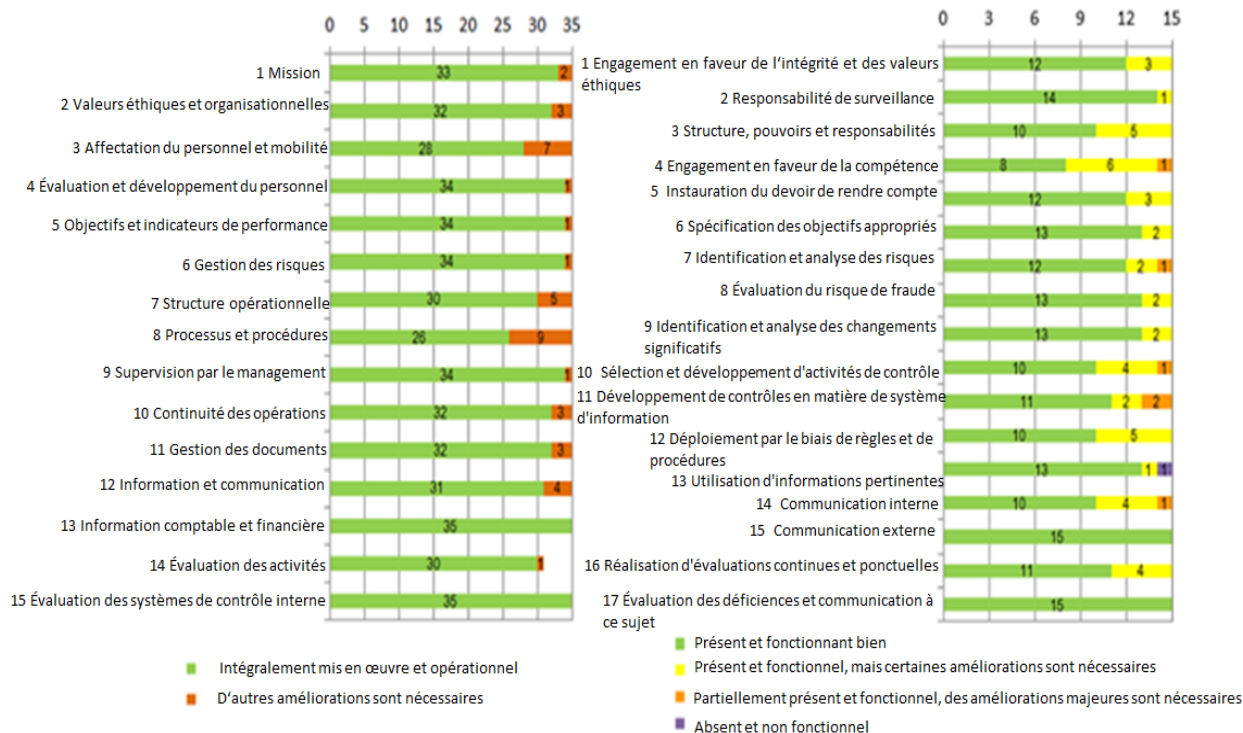
À partir de 2018, tous les services rendront compte sur la base des nouveaux principes de contrôle interne.

La Commission a mis au point une méthodologie spécifique pour garantir une mise en œuvre cohérente et efficace, en particulier dans les domaines du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports¹⁰¹. Cette méthodologie figure dans le guide de mise en œuvre du cadre de contrôle interne (*Internal Control Framework Implementation Guide*). D'autres ateliers seront organisés en 2018.

Conclusion

Comme le montre le graphique ci-dessous, le nouveau cadre de contrôle interne favorise **une évaluation plus nuancée**, c'est-à-dire plus transparente quant aux améliorations possibles, même si la conclusion globale est positive. Si, d'une manière générale, les services de la Commission ont conclu que leurs systèmes de contrôle interne fonctionnaient efficacement, 16 d'entre eux ont fait état de la nécessité d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de certains principes ou standards spécifiques (ou de leurs exigences/caractéristiques sous-jacentes).

services de la Commission qui ont commencé à mettre en œuvre le nouveau cadre de contrôle interne estiment que de nouvelles améliorations sont nécessaires en ce qui concerne l'évaluation du contrôle interne.



Graphique: Évaluation de l'efficacité des standards de contrôle interne (à gauche) et des principes de contrôle interne (à droite)

Validation des systèmes locaux

La précision des systèmes financiers locaux, qui alimentent le système financier et comptable de la Commission, est essentielle pour garantir la fiabilité globale des comptes annuels. Par conséquent, en plus de l'évaluation, par la direction des services de la Commission, de leur(s) système(s) de contrôle interne, le comptable valide leurs systèmes financiers locaux.

D'après les travaux d'analyse effectués en 2017¹⁰², aucune lacune n'a été relevée dans la conception ou la mise en œuvre des systèmes locaux qui indiquerait qu'ils ne répondent pas aux critères de validation. En outre, aucune des lacunes constatées n'est susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes annuels. Il n'y a pas de recommandations en suspens considérées comme essentielles ou de recommandations dans ce contexte dont la mise en œuvre est retardée de plus de trois ans¹⁰³.

L'analyse a néanmoins débouché sur un certain nombre de recommandations visant à améliorer l'environnement de contrôle dans les services ordonnateurs¹⁰⁴ et la qualité comptable – ce qui devrait permettre de faire face aux risques pesant sur l'exactitude des rapports de gestion financière et réglementaire¹⁰⁵.

2.1.1 Efficiences de la gestion financière

En 2017, la Commission a poursuivi ses actions pour générer **des synergies et des gains d'efficacité** dans la gestion financière. Le législateur, sur la base d'une proposition de la Commission, a accepté de **simplifier le règlement financier** et 15 autres actes juridiques sectoriels à partir de 2018-2019. Cela fournit une base simplifiée pour la préparation de la génération de programmes de financement pour l'après-2020. En outre, un groupe de travail sur la simplification et la flexibilité a donné à tous les services de la Commission l'occasion de partager les enseignements tirés des règles financières actuelles, facilitant ainsi davantage encore l'élaboration des nouvelles règles en matière de dépenses pour le cadre financier pluriannuel postérieur à 2020 (par exemple, un modèle de règlement simplifié pour les programmes de financement après 2020 afin d'accroître leur flexibilité et leur interopérabilité).

De nouveaux progrès ont également été réalisés en matière d'harmonisation et de **simplification des circuits contractuels et financiers**. Les bonnes pratiques en termes de mise en place de circuits plus efficaces ont été recensées et une plateforme destinée à l'échange de pratiques entre experts en marchés publics a été créée.

Des **progrès significatifs** ont été accomplis dans le domaine **des marchés publics électroniques (eProcurement), des subventions électroniques (eGrants) et du SEDIA** (espace unique d'échange de données informatisées). La nouvelle gouvernance dirigée par le comité de pilotage des marchés publics et des subventions (*Grants Procurement Steering Board*) reconnaît désormais spécifiquement le rôle du service financier central de la DG Budget, qui fournit un soutien juridique sur les questions liées aux marchés publics électroniques et partage cette responsabilité avec le service juridique pour ce qui est des subventions électroniques. Les efforts conjoints coordonnés avec les propriétaires de

processus opérationnels et les propriétaires de domaines d'activités au cours de 2017 ont permis de lancer la première étape du SEDIA dès le début de 2018. Les services centraux de validation de l'Agence exécutive pour la recherche sont désormais à la disposition de tous les services intéressés. La deuxième phase est prévue pour la mi-2018 avec le lancement du nouveau portail qui servira de point d'entrée unique commun pour tous les soumissionnaires/demandeurs.

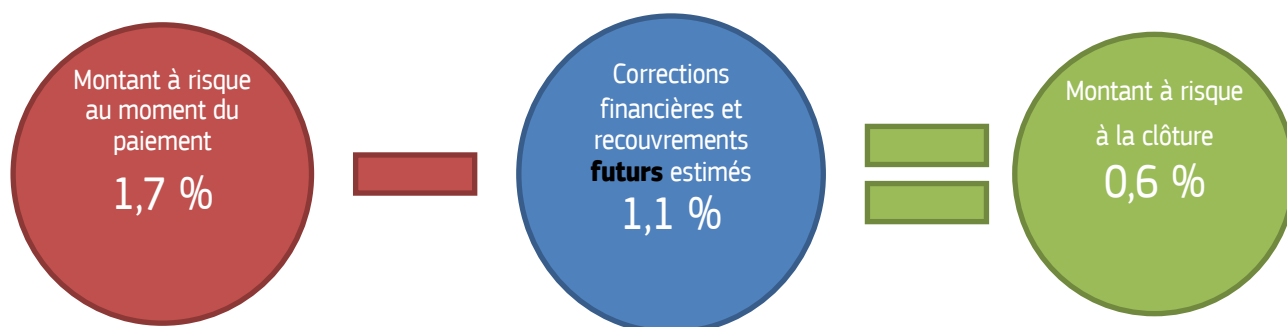
Alors que de nouveaux programmes continuent à rejoindre le domaine des subventions électroniques, des progrès prometteurs ont été enregistrés dans le domaine de la mise en conformité pour les marchés publics électroniques (en particulier la soumission électronique) – la DG Budget continuant à promouvoir des gains d'efficacité maximaux grâce au développement coordonné de flux de travail, de modèles de processus opérationnels et de l'alignement juridique. Cela devrait favoriser **une utilisation efficace des fonds alloués aux grands projets informatiques**, comme celui des programmes d'actions extérieures (dénomination informelle «OPSYS»), et la **possibilité de réutiliser les solutions informatiques à l'échelle institutionnelle**.

En ce qui concerne la transparence comptable, des orientations sur la refacturation des services fournis à d'autres institutions et organes ont été adoptées le 30 mars 2017.

En matière d'efficacité, les données détaillées figurant à l'annexe 6 montrent que le **délai moyen global des paiements** des services de la Commission **a diminué de manière constante** au fil des ans et est inférieur à 30 jours. Le délai moyen global des paiements nets en 2017 est de 20,4 jours. La part des retards de paiement a également diminué, à 10,4 % en nombre et à seulement 3,1 % en valeur pour 2017.

2.1.2 Efficacité de la gestion des risques en matière de légalité et de régularité

Remarque: les définitions et la terminologie sous-jacente auxquelles il est fait référence dans la présente sous-section sont définies à l'annexe 3.



Les programmes de dépenses de la Commission et, partant, les systèmes de contrôle et les cycles de gestion connexes revêtent un caractère pluriannuel. Si des erreurs peuvent être détectées au cours d'une année donnée, elles sont corrigées au cours des années suivantes jusqu'à la fin du cycle de vie des programmes.

Systèmes de contrôle: mesures préventives et correctives

La Commission est chargée en dernier ressort de veiller à ce que le budget¹⁰⁶ de l'UE soit dépensé correctement, que les fonds soient exécutés par les services¹⁰⁷ de la Commission eux-mêmes (gestion directe; environ 24 %), confiés à des entités (gestion indirecte; environ 8 %) ou exécutés par les autorités des États membres (gestion partagée; environ 68 %)¹⁰⁸.

Pour 76 % du budget, la Commission est en grande partie tributaire de la fiabilité des informations en matière de gestion et de contrôle communiquées par les États membres et d'autres organes chargés de la gestion sur la base de leurs propres systèmes de contrôle. À un niveau secondaire, la Commission peut réaliser des audits pour vérifier la fiabilité des systèmes de contrôle, des résultats des contrôles et/ou des rapports de gestion de ces entités, sans pour autant «reproduire» de nouvelles couches de contrôle.

Dans l'ensemble des modes de gestion, les modèles de contrôle des services de la Commission englobent des mesures à la fois préventives et correctives.

- **Les mesures préventives** sont prises *avant* le paiement. Elles comprennent généralement les contrôles à la source¹⁰⁹ et les autres contrôles **ex ante**¹¹⁰ que la Commission réalise avant d'effectuer un paiement¹¹¹ par elle-même ou avant d'accepter les dépenses de l'État membre ou d'un autre organe chargé de la gestion. D'éventuelles interruptions ou suspensions des paiements destinés aux États membres ont également un caractère préventif en cas de

défaillances importantes des systèmes de gestion et de contrôle. De plus, la Commission fournit des formations et des orientations aux autorités des États membres ou aux bénéficiaires de subventions. Pour 2017, le montant des corrections financières et des recouvrements *préventifs* a été de 836 millions d'EUR confirmés et de 897 millions d'EUR mis en œuvre (voir détails à la section 2.3).

- **Les mesures correctives** sont prises *après* le paiement. Elles comprennent généralement les contrôles **ex post**¹¹² effectués par la Commission, tels que des corrections financières et des recouvrements pour des dépenses irrégulières déclarées par les États membres ou les bénéficiaires, après avoir effectué un paiement ou après avoir accepté les dépenses de l'État membre ou de tout autre organe chargé de la gestion. Pour 2017, le montant des corrections financières et des recouvrements *correctifs* a été de 1 826 millions d'EUR confirmés et de 1 949 millions d'EUR mis en œuvre (voir détails à la section 2.3).

Si toutes les opérations financières sont soumises à des contrôles avant le paiement¹¹³ (c'est-à-dire *ex ante*), la fréquence et/ou l'ampleur de ces contrôles dépendront des risques et des coûts que ceux-ci engendrent. Par conséquent, les contrôles *ex ante* différenciés en fonction du risque prennent généralement la forme d'examen sur dossier plutôt que de contrôles sur place (coûts prohibitifs par rapport aux avantages pour une couverture complète). En revanche, les contrôles *ex post* sont généralement effectués sur place (sur la base d'un échantillon représentatif ou d'une évaluation des risques).

Les sources et les causes profondes des erreurs détectées par la Commission ou les États membres dans le cadre de leurs travaux d'audit sont également prises en considération lors de l'élaboration de toute législation future (simplifiée) et au moment de

concevoir ou de revoir les contrôles de manière à réduire encore le niveau d'erreur à l'avenir. Voir le point sur la préparation des programmes du prochain CFP à la fin de la section 2.2.

Résultats en matière de contrôle pour 2017: «erreur brute – corrections estimées = erreur nette» ¹¹⁴

Montant estimé à risque au moment du paiement

En raison des limites inhérentes aux contrôles ex ante effectués avant les paiements, il est possible que certaines erreurs¹¹⁵ ne puissent être détectées que lors des contrôles ex post (par exemple, certains coûts inéligibles remboursés par l'intermédiaire de subventions ne peuvent être vérifiés en profondeur que par des audits effectués sur place dans les locaux du bénéficiaire). Il en ressort que les paiements de la Commission peuvent être affectés par des erreurs.

Le montant global à risque au moment du paiement de la Commission, sur la base des **taux d'erreur détectés («bruts»**¹¹⁶, est estimé à **1,7 % des dépenses pour 2017** [voir tableau récapitulatif et graphique(s) ci-dessous¹¹⁷] – ce qui est même inférieur à 2 % dès cette année.

En tant que concept, le montant global à risque au moment du paiement correspond au niveau d'erreur estimatif de la Cour des comptes européenne. Celle-ci a reconnu que, dans la plupart des cas, les chiffres de la Commission étaient globalement dans la lignée de ses propres estimations de l'année précédente¹¹⁸.

Par rapport à 2016, le principal changement réside dans une **forte diminution dans les domaines de la cohésion, de la migration et de la pêche**. Dans ce domaine politique, les programmes actuels pour la période 2014-2020 atteignent leur vitesse de croisière. Ils présentent un risque inhérent plus faible compte tenu du nouvel apurement annuel des comptes et du mécanisme de retenue de 10 % sur les paiements intermédiaires jusqu'à la mise en œuvre de tous les contrôles et mesures correctives (voir «progrès réalisés» à la section 2.2). En outre, en valeur absolue, les dépenses en matière de cohésion pour 2017 sont inférieures d'environ 13 milliards d'EUR à celles de 2016. Cela s'explique principalement par une diminution de l'apurement des préfinancements par rapport à l'année dernière (qui a connu un niveau élevé de rattrapage, de certifications et d'apurements liés à la clôture pour les programmes 2007-2013) et par un départ plus lent dans la mise en œuvre des Fonds de développement

régional et de cohésion par rapport à la même époque de la période de programmation précédente.

Corrections futures estimées

Une proportion non négligeable¹¹⁹ des erreurs détectées sera corrigée ultérieurement, soit par des recouvrements, soit par compensation sur des paiements à venir. Comme cela peut prendre un certain temps, il arrive souvent que ces corrections ne soient pas effectuées au cours du même exercice financier que celui du paiement correspondant. Au lieu de cela, les systèmes de contrôle pluriannuels garantissent que les corrections auront lieu au cours de l'année ou des années suivantes dans les cycles de vie des programmes.

Le pôle **Recherche et innovation** dans son ensemble avait un objectif pluriannuel de 4 056 audits des dépenses au titre du 7^e programme-cadre, lequel a déjà été dépassé (4 324 audits achevés à la fin de 2017). Les dépenses couvertes par les audits représentent 64,2 % cumulativement¹²⁰.

La stratégie d'audit pluriannuelle du **service chargé de l'aide humanitaire** prévoit des audits financiers ex ante et/ou ex post: les audits sur le terrain sont effectués pendant la mise en œuvre des projets, tandis que les audits au siège sont réalisés après la finalisation des actions. La stratégie d'audit garantit que chaque organisation partenaire est sélectionnée en moyenne tous les quatre ans, dans le cadre de l'audit d'un large échantillon de conventions de subvention ou de contribution avec chaque partenaire sélectionné.

*Pour les activités relevant de la gestion partagée avec les États membres, la Commission ne peut à elle seule réduire le niveau d'erreur: la détection et la correction des erreurs incombent avant tout aux États membres. Toutefois, les services de la Commission concernés assument également leur part de responsabilité. Par exemple, en 2017, la **direction générale de l'agriculture** a effectué 128 missions d'audit et lancé 31 audits sur dossier afin de vérifier que les organismes payeurs respectent les règles de l'UE lorsqu'ils effectuent des paiements aux bénéficiaires ou recouvrent des montants de paiements indus. Quinze organismes de certification ont également été audités, afin de vérifier la qualité de leur travail d'audit et, ainsi, de s'assurer pleinement de la fiabilité de leur opinion sur la légalité et la régularité des dépenses. À l'issue de la procédure d'apurement de conformité, la Commission impose aux États membres des corrections financières nettes par lesquelles ils remboursent au budget de l'UE les montants correspondant à ces corrections. Ces mesures correctives sont des éléments du système de contrôle pluriannuel qui protège les intérêts financiers de l'UE.*

Dans l'intervalle, c'est-à-dire à la fin de chaque exercice financier au cours des cycles de gestion pluriannuels, les ordonnateurs délégués de la Commission signalent dûment, dans un souci de transparence totale, chaque programme pour lequel le taux d'erreur résiduel, jusqu'à ce moment-là du compte rendu, ne serait pas (encore) inférieur au seuil de signification (fixé dans la plupart des cas à 2 %). Voir la section 2.2 sur l'assurance relative à la gestion et les éventuelles réserves.

Les services de la Commission ont estimé les futures corrections qu'ils pourront apporter pour les dépenses de 2017. Dans une certaine mesure, ces estimations sont fondées sur la moyenne des corrections réelles effectuées au cours des années précédentes. Toutefois, cette base historique n'est pas toujours pertinente pour l'estimation des corrections futures. En particulier, les données historiques peuvent être affectées par des événements ponctuels ou se rapporter à des programmes antérieurs présentant des profils de risque différents des profils actuels (qui peuvent avoir été simplifiés et être moins exposés aux erreurs). Pour ces raisons, la base historique est adaptée ou remplacée au besoin. En tout état de cause, les estimations qui en résultent sont prudentes afin d'éviter toute possibilité de surestimation des capacités de correction.

Les futures corrections globales de la Commission sont estimées à **1,1 % des dépenses de 2017** (voir le tableau récapitulatif ci-dessous¹²¹).

Par rapport à 2016, cette diminution est en outre principalement due au fait que, pour la «Cohésion», le montant estimé à risque au moment du paiement est moins élevé (voir ci-dessus), de sorte que les corrections estimées sont elles aussi moins élevées.

Pour une analyse des corrections financières et des recouvrements effectifs au cours de l'exercice 2017, voir la section 2.3 sur la protection du budget de l'UE.

Montant estimé à risque à la clôture

Après déduction des corrections futures liées au montant à risque au moment du paiement, le montant à risque à la clôture procure une estimation prospective prudente de **l'erreur («nette»)** qui pourrait subsister après que toutes les corrections projetées auront été effectuées à la fin du cycle de vie des programmes.

Le montant global à risque à la clôture de la Commission est estimé à **0,6 % des dépenses de 2017** (voir le tableau récapitulatif ci-dessous¹²²).

Par rapport à 2016, cette diminution est elle aussi principalement due au mécanisme intégré de la «Cohésion» pour les risques résiduels annuels inférieurs à 2 % par l'intermédiaire des corrections financières requises dans les dossiers constitués aux fins de l'assurance à présenter annuellement par les États membres (voir ci-dessus), ainsi que, dans une moindre mesure, à une réduction du montant estimé à risque au moment du paiement pour l'agriculture également (qui affiche désormais des chiffres encore plus bas).

Conclusion

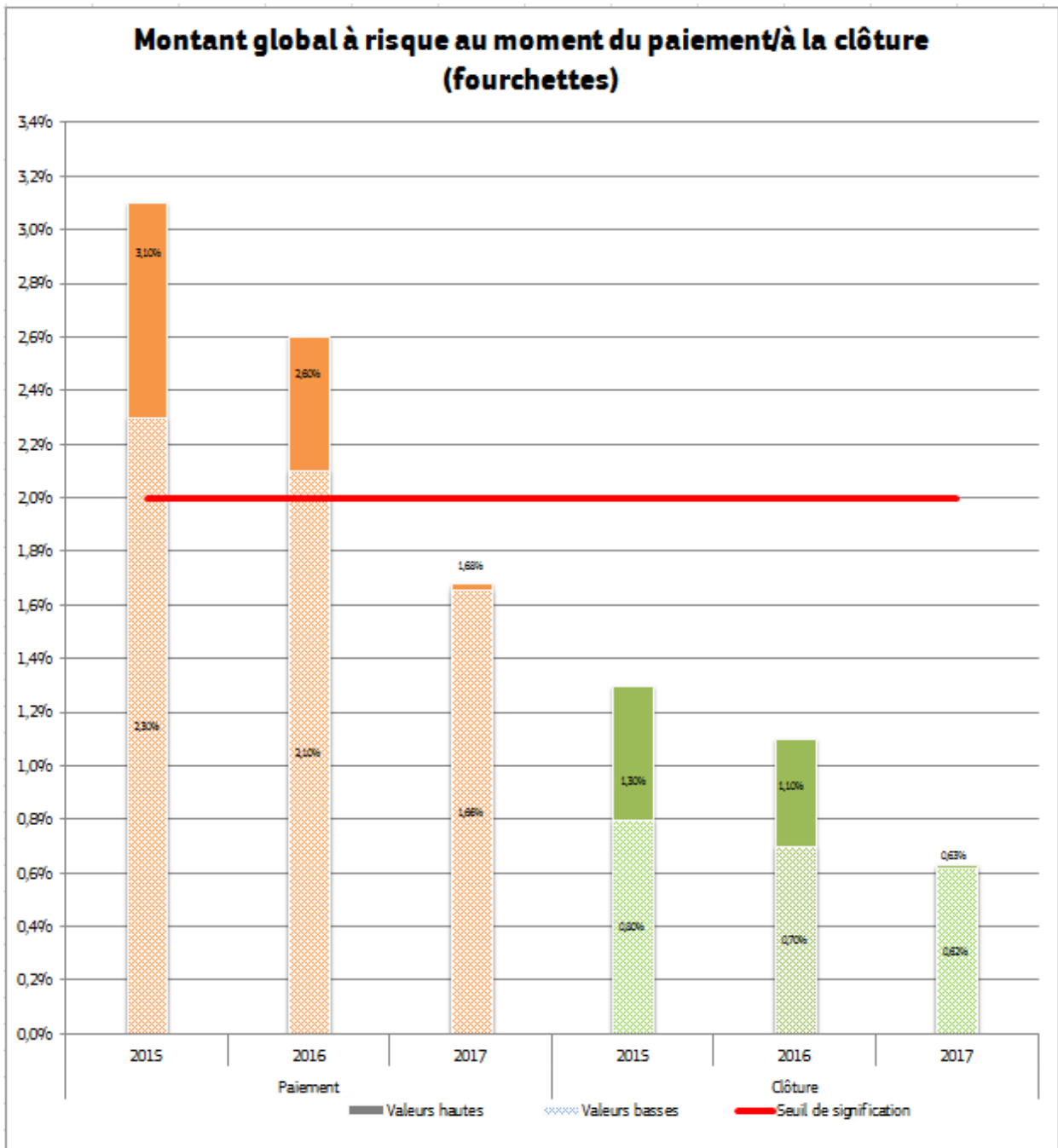
Au cours des dernières années, le montant global à risque à la clôture a diminué, passant de 1,3 % à 0,6 %. Voir le(s) graphique(s) ci-dessous.

Étant donné que le montant global à risque à la clôture est estimé à moins de 2 % des dépenses totales considérées, les mécanismes de contrôle

pluriannuels des services de la Commission garantissent dans l'ensemble une gestion adéquate des risques liés à la légalité et à la régularité des opérations et veillent à ce que les corrections financières et les recouvrements opérés au fil des ans protègent effectivement le budget de l'UE dans sa globalité.

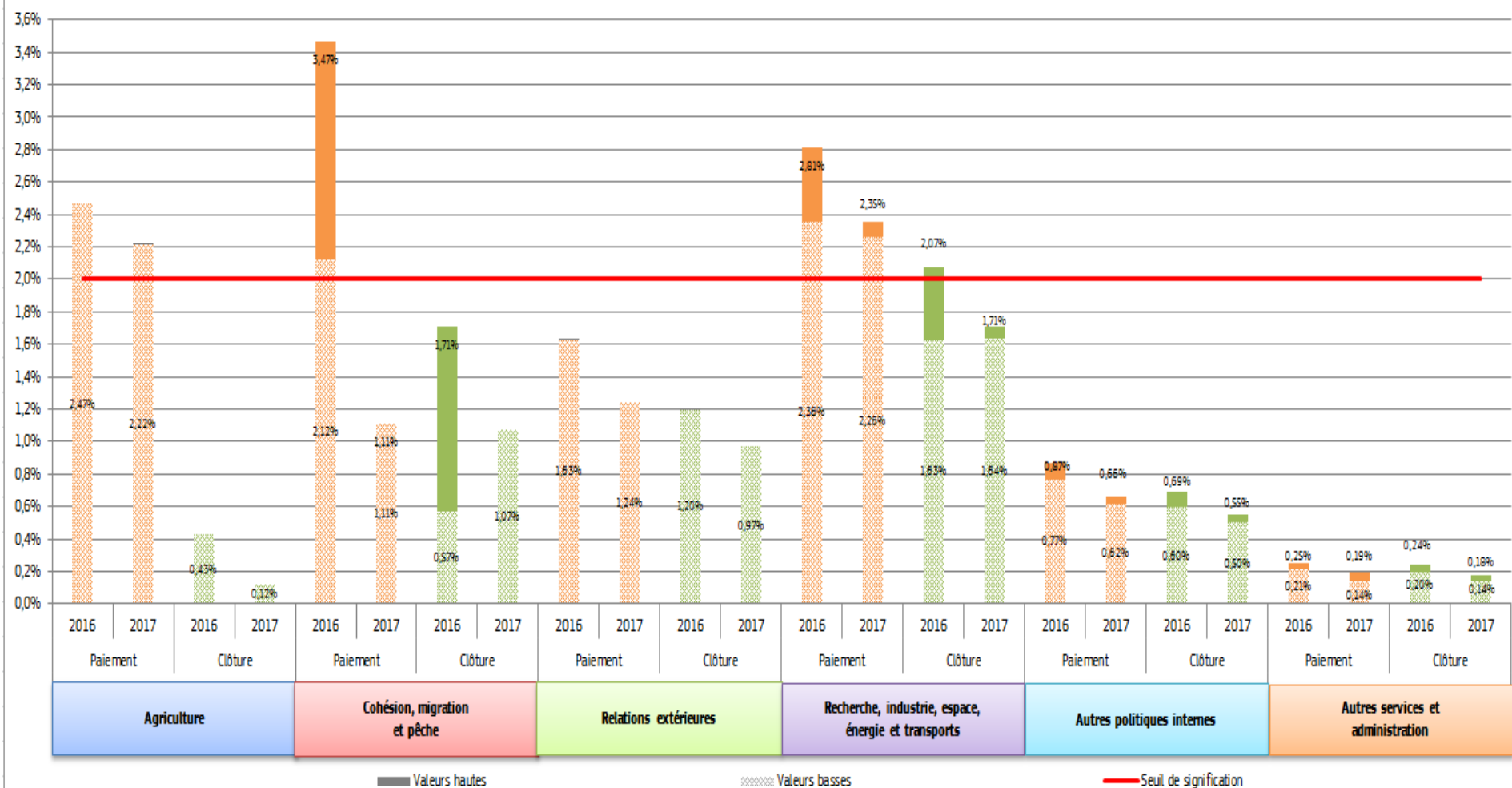
Domaine politique	Dépenses totales considérées (Mio EUR)	Montant estimé à risque au moment du paiement		Corrections futures estimées		Montant estimé à risque à la clôture compte tenu des corrections futures	
		valeur la plus basse	valeur la plus haute	valeur la plus basse	valeur la plus haute	valeur la plus basse	valeur la plus haute
Agriculture	55 957,0	2,22 %	2,22 %	2,10 %	2,10 %	0,12 %	0,12 %
Cohésion, migration et pêche	32 533,8	1,10 %	1,10 %	0,04 %	0,04 %	1,06 %	1,06 %
Relations extérieures	10 633,5	1,24 %	1,24 %	0,27 %	0,27 %	0,97 %	0,97 %
Recherche, industrie, espace, énergie et transports	13 348,1	2,26 %	2,35 %	0,63 %	0,64 %	1,64 %	1,71 %
Autres politiques internes	6 065,0	0,64 %	0,66 %	0,11 %	0,11 %	0,53 %	0,55 %
Autres services et administration	6 590,4	0,14 %	0,19 %	0,01 %	0,01 %	0,14 %	0,18 %
Rapprochements	-116,4						
TOTAL 2017	125 011,4	1,67 %	1,68 %	1,05 %	1,05 %	0,62 %	0,63 %
TOTAL 2016	137 127,9	2,13 %	2,62 %	1,48 %	1,55 %	0,65 %	1,07 %

Tableau: Montant global estimé à risque au moment du paiement/à la clôture (fourchettes, en % des dépenses considérées). Pour plus de précisions, voir l'annexe 2-A et les définitions figurant à l'annexe 3.



Graphique: Montant global estimé à risque au moment du paiement/à la clôture (fourchettes, en % des dépenses considérées). Pour plus de précisions, voir l'annexe 2-A et les définitions figurant à l'annexe 3.

Montant global à risque au moment du paiement/à la clôture (fourchettes) en % des dépenses pour 2016 et 2017



Graphique: Montant global estimé à risque au moment du paiement/à la clôture (fourchettes, en % des dépenses considérées) – par domaine politique. Pour plus de précisions, voir l'annexe 2-A et les définitions figurant à l'annexe 3.

2.1.3 Rapport coût/efficacité des contrôles

L'un des objectifs de la Commission consiste à garantir l'efficacité au regard des coûts lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des systèmes de gestion et de contrôle. Les systèmes de contrôle des services visent à prévenir, recenser et corriger les erreurs, mais ils devraient également avoir un **coût raisonnable** par rapport aux fonds gérés. Par conséquent, les stratégies de contrôle devraient être **différenciées en fonction du risque**, c'est-à-dire qu'elles prévoient un niveau d'examen et une fréquence plus élevés dans les domaines davantage exposés au risque, et un niveau plus faible dans les domaines à faible risque.

En 2017, les 50 services de la Commission ont dûment¹²³ évalué le rapport coût/efficacité et l'efficacité de leurs systèmes de contrôle. **Pour la deuxième année, tous les services de la Commission ont conclu positivement que, dans l'ensemble, leurs contrôles étaient efficaces au regard des coûts et efficaces.**

En outre, pour ce qui est des fonds gérés par les autorités des États membres ou confiés à la gestion d'autres entités, les informations disponibles sur le coût des contrôles supportés par ces autorités et entités ont été déclarées séparément par les services concernés¹²⁴.

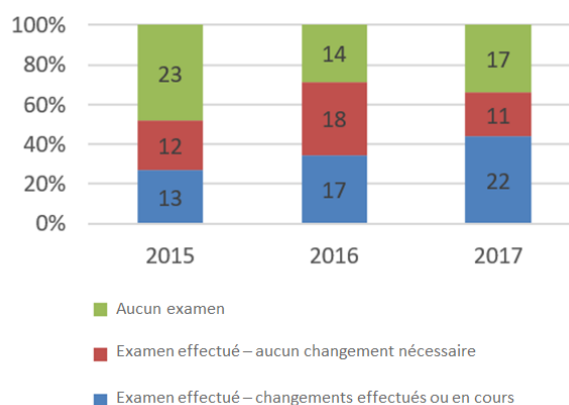
Outre les coûts des contrôles, presque tous les services ont également fait rapport sur les avantages des contrôles. Certains d'entre eux ont pu les quantifier en termes monétaires sur la base des rejets de coûts inéligibles, des corrections et des recouvrements. En plus de contribuer à réduire les taux d'erreur nets, les systèmes de contrôle bien conçus présentent d'autres avantages, notamment un meilleur rapport qualité/prix et une réduction des risques de fraude.

Des contrôles plus légers, moins fastidieux et moins coûteux ont été réalisés, notamment grâce à l'automatisation des rapports, à l'élimination des flux de travail redondants, à des contrôles plus proportionnés pour les transactions à faible risque et à une utilisation plus étendue des options de coûts simplifiés¹²⁵.

Les coûts et les avantages des contrôles dont fait état la Commission varient considérablement d'un service à l'autre. Cela peut s'expliquer par un certain nombre de facteurs, en particulier: i) les différents degrés de complexité des programmes gérés; ii) les volumes et les montants à traiter (c'est-à-dire que le traitement

d'un grand nombre d'opérations de faible valeur est plus exigeant en termes de main-d'œuvre); iii) les profils de risque spécifiques des programmes gérés; et iv) les déséconomies d'échelle possibles pour certains programmes de moindre envergure. Par conséquent, une simple comparaison entre les aspects quantifiables déclarés par les services n'aurait qu'une valeur limitée.

Pour veiller au maintien d'un bon rapport coût/efficacité pour les contrôles au fil du temps, la grande majorité des services ont passé en revue leurs systèmes de contrôle au moins une fois au cours des trois dernières années. À la suite de tels examens en 2017, 22 services ont adapté leurs systèmes ou comptent le faire en réorientant les ressources pour pouvoir effectuer, en cas de besoin, des contrôles plus stricts, tout en procédant à des contrôles plus légers et moins fastidieux lorsque la situation s'y prête. Onze services ont conclu qu'aucun changement n'était nécessaire en matière de contrôle. Sur les 17 services qui n'ont pas effectué d'examen de leur système en 2017, 12 l'avaient déjà réalisé en 2016.



Graphique: Examen des stratégies de contrôle en 2015-2017
Source: Rapport annuel 2015-2016 sur la gestion et la performance du budget de l'UE

La Commission poursuit ses efforts pour améliorer le rapport coût/efficacité des contrôles. À cet égard, à la suite d'un audit réalisé par le service d'audit interne en 2017, la DG Budget revise actuellement ses orientations relatives à l'estimation, à l'évaluation et à la communication du rapport coût/efficacité des contrôles en vue de les simplifier.

En outre, pour les **prochains programmes de dépenses**, les fiches financières législatives (qui sont annexées aux propositions législatives) justifieront en quoi le(s) mode(s) de gestion, le(s) mécanisme(s) de mise en œuvre du financement et les modalités de paiement proposés sont considérés comme les

solutions les plus appropriées – non seulement au regard des objectifs des politiques/programmes mais aussi sous l'angle de **l'équilibre entre trois des objectifs poursuivis par le contrôle interne, à savoir la rapidité des paiements, le faible nombre d'erreurs et le faible coût des contrôles**.

2.1.4 Stratégies antifraude

L'Union européenne et les États membres ont pour mandat de combattre la fraude et toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union¹²⁶. La Commission exécute le budget de l'UE en coopération avec les États membres, conformément à la législation de l'Union en vigueur et aux principes de la bonne gestion financière¹²⁷. Le budget est exécuté selon le principe d'un contrôle interne efficace et efficient, qui intègre l'objectif de prévention, de détection, de correction et de suivi de la fraude et des irrégularités¹²⁸.

Dans ce cadre juridique, **l'Office européen de lutte antifraude (OLAF)** joue un rôle clé dans la protection des intérêts financiers de l'UE contre la fraude. En 2011, la Commission a adopté sa stratégie antifraude actuelle, placée sous la conduite de **l'Office européen de lutte antifraude**. La **stratégie antifraude de la Commission** fournit un cadre politique pour la prévention, la détection et l'investigation, ainsi que pour remédier aux fraudes, au niveau de la Commission et pour le bon fonctionnement des services de la Commission dans leurs responsabilités de gestion en vue de la protection des intérêts financiers de l'UE.

La stratégie antifraude de la Commission exige que tous les services de la Commission élaborent, mettent en œuvre et mettent régulièrement à jour, si nécessaire, leur propre stratégie antifraude pour le domaine politique relevant de leurs compétences. Ils ont rempli cette tâche comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

La Commission a profité des propositions qu'elle a formulées sur le plan de dépenses à long terme de l'Union après 2020 pour examiner les approches antifraude appliquées pour les différentes politiques de l'UE et pour renforcer les mesures de lutte contre la fraude, le cas échéant, afin de protéger au mieux le contribuable européen.

À cette fin, **l'Office européen de lutte antifraude** travaille, en coopération avec d'autres services de la Commission, à l'évaluation et à la mise à jour de la

stratégie antifraude de la Commission. À titre préparatoire, tous les services ont été invités à procéder à une nouvelle évaluation des risques de fraude. Plusieurs ont profité de cette occasion pour mettre à jour leurs propres stratégies antifraude; ainsi, l'exercice de mise à jour au niveau institutionnel a déjà profité à la lutte que mène la Commission contre la fraude. Les nouvelles actions susceptibles d'être intégrées dans la mise à jour de la stratégie antifraude au niveau de la Commission viseront à:

- renforcer la coordination des politiques antifraude à l'échelle de la Commission;
- recueillir de plus amples informations sur les mécanismes de fraude qui menacent les intérêts financiers de l'Union, par exemple en améliorant les outils informatiques et les bases de données;
- renforcer les contrôles antifraude dans les domaines des douanes et de la taxe sur la valeur ajoutée.

Les services concernés ont pris des mesures immédiates pour remédier aux lacunes constatées par le service d'audit interne en ce qui concerne la planification, la gestion et la coordination des activités de prévention et de détection des fraudes en matière de ressources propres traditionnelles. Ces services ont mis en place des mécanismes de coopération améliorés, notamment une fonction de pilotage stratégique de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), de la DG Fiscalité et de la DG Budget afin de mieux prévenir et détecter les fraudes concernant les ressources propres traditionnelles.

*Le **service d'appui à la réforme structurelle** a été récemment créé au sein du Secrétariat général. Sa mission est d'aider les États membres à s'atteler à la mise en œuvre des réformes structurelles en leur procurant une expertise sur mesure et une assistance technique pratique.*

Depuis avril 2016, le service d'appui à la réforme structurelle dispose d'une organisation administrative formelle; en juillet 2017, il a adopté sa première stratégie antifraude, fondée sur la méthodologie fournie par l'Office européen de lutte antifraude. Ce service travaille dans des conditions de financement difficiles, caractérisées par une décentralisation géographique et un

environnement de travail juridico-politique complexe, ainsi que par des contraintes de temps et le recours à du personnel techniquement spécialisé. Avec sa stratégie antifraude, qui vise à diffuser et à approfondir le savoir-faire en la matière parmi le personnel, le service veille à ce que l'argent du contribuable soit dépensé strictement en fonction des besoins urgents auxquels il répond.

Année de la dernière mise à jour des stratégies antifraude des services	2017	2016	2015	2014 ou avant	Total
Nombre de services de la Commission	20	11	11	8	50

Tableau: Mises à jour des stratégies antifraude par les services de la Commission. Informations tirées des rapports annuels d'activités.

Dans le contexte de la protection des intérêts financiers de l'Union, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) assume un rôle unique qui consiste à mener des enquêtes indépendantes sur la fraude et la corruption affectant les fonds de l'UE et à concevoir les politiques de l'UE destinées à combattre la fraude.

Les fonds de l'UE ne sont pas dépensés uniquement par les institutions, organes et organismes de l'UE; en effet, environ 74 % des dépenses se font au titre de la gestion partagée, c'est-à-dire aux niveaux local, régional et national dans les États membres, ce qui augmente considérablement le niveau de complexité. Les programmes et projets de l'UE associent souvent des acteurs – contractants et sous-traitants et leur personnel – de l'UE, des États membres, des pays tiers et des organisations internationales. La prévention et la détection précoce de la fraude constituent donc un défi de taille, d'autant plus que les règles applicables en matière de gestion financière sont nombreuses et souvent compliquées.

Le règlement (UE, Euratom) n° 883/2013 relatif aux enquêtes effectuées par l'Office européen de lutte antifraude habilite l'Office à mener des enquêtes administratives externes au niveau national et des enquêtes administratives internes au sein des institutions et organes de l'UE, partout où les intérêts financiers de l'UE sont en jeu, ainsi que des enquêtes internes concernant l'exercice d'activités professionnelles. À cet égard, l'Office européen de lutte antifraude joue un rôle important en garantissant l'intégrité du personnel de l'UE, condition préalable nécessaire au bon fonctionnement des institutions de l'Union européenne.

À l'issue d'une enquête, l'Office peut émettre des recommandations qui doivent faire l'objet d'un suivi par les autorités de l'UE ou les autorités nationales compétentes. Ces recommandations peuvent être de nature financière: pour réclamer le recouvrement de fonds de l'Union détournés ou pour empêcher que des montants supplémentaires soient déboursés; judiciaire: pour prendre des mesures judiciaires; disciplinaire: pour prendre des mesures disciplinaires à l'encontre d'un membre du personnel; ou administratives: pour remédier à toute lacune dans les procédures administratives.

L'Office européen de lutte antifraude (OLAF) est en mesure de détecter des fraudes complexes, et d'enquêter en la matière, dans toute l'Europe et au-delà. Un certain nombre d'enquêtes à grande échelle ont été clôturées en 2017.

Les enquêtes de l'OLAF ont couvert aussi bien d'importants cas de fraude par sous-évaluation, dont les fraudeurs ont tiré bénéfice en déclarant des valeurs faussement sous-évaluées concernant des marchandises à l'importation dans l'UE, que des cas dans lesquels l'OLAF a lutté contre des groupes criminels organisés détournant des fonds destinés à l'agriculture, ou encore des cas dans lesquels les enquêteurs ont mis au jour des fraudes dans de vastes projets d'infrastructures.

Activités d'enquête de l'OLAF en 2017:

- l'OLAF a clôturé 197 enquêtes, en émettant 309 recommandations à l'intention des autorités européennes et nationales concernées;
- l'OLAF a recommandé le recouvrement de plus de 3 milliards d'EUR pour le budget de l'UE;

- l'OLAF a ouvert 215 nouvelles enquêtes, faisant suite à 1 111 analyses préliminaires effectuées par ses experts.

Le 2 octobre 2017, la Commission a adopté le rapport d'évaluation du règlement (UE, Euratom) n° 883/2013 régissant les activités d'enquête de l'Office européen de lutte antifraude. Cette évaluation a confirmé la valeur ajoutée des enquêtes de l'Office européen de lutte antifraude et leur pertinence durable dans le

contexte de la création du Parquet européen. La Commission a proposé, pour 2018, de nouvelles améliorations du cadre juridique applicable aux enquêtes de l'Office européen de lutte antifraude, sous l'effet des mesures en cours visant à mettre en place le Parquet européen d'ici à la fin de 2020 (au plus tôt) et des résultats de l'évaluation du règlement (UE, Euratom) n° 883/2013.

Système de détection rapide et d'exclusion (EDES)

Le système de détection rapide et d'exclusion (EDES), mis en place pour renforcer la protection des intérêts financiers de l'UE, vise à garantir:

- la détection rapide des opérateurs économiques qui représentent un risque pour les intérêts financiers de l'UE;
- l'exclusion des opérateurs économiques non fiables de l'accès aux fonds de l'UE et/ou l'imposition d'une sanction financière;
- la publication, dans les cas les plus graves, sur le site web de la Commission, des informations relatives à l'exclusion et/ou la sanction financière, afin de renforcer l'effet dissuasif.

Les institutions, organes et organismes de l'UE ne peuvent décider d'imposer des sanctions à des opérateurs économiques non fiables qu'après avoir obtenu une recommandation d'une instance centralisée. L'instance EDES évalue les dossiers qui n'ont pas fait l'objet d'un jugement définitif ni d'une décision administrative définitive. Elle ne dispose pas de pouvoirs d'enquête. En principe, cette instance fonde son appréciation sur les faits et constatations résultant d'audits effectués sous la responsabilité du service compétent de la Commission ou d'enquêtes menées par **l'Office européen de lutte antifraude**.

Les dossiers soumis à cette **instance** sont sélectionnés sur la base des situations d'exclusion énumérées à l'article 106, paragraphe 1, points c) à f), du règlement financier, à savoir:

- faute professionnelle grave;
- fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme, infraction terroriste ou infraction liée aux activités terroristes;
- manquement grave à des obligations essentielles dans l'exécution d'un marché financé par le budget;
- irrégularité.

Ne sont pas pris en compte les cas visés à l'article 106, paragraphe 1, points a) et b), qui correspondent aux cas de faillites et de non-paiement d'impôts et de cotisations de sécurité sociale, qui figurent toutefois dans la base de données EDES (environ 300 cas par an).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, 37 cas ont été transmis au secrétariat de l'instance, parmi lesquels:

- 27 recommandations adoptées par l'instance (dont 3 pour non-exclusion);
- 6 réponses de l'instance;
- 3 retraits de dossiers par l'ordonnateur demandeur concerné;
- 1 dossier suspendu.

Jusqu'à présent, 19 décisions ont été prises par les ordonnateurs (dont 3 décisions de ne pas exclure).

Dans 12 cas, la publication de l'exclusion a été décidée (2 publications sont suspendues en raison de l'introduction d'un recours devant la Cour de justice).

Plus particulièrement, en 2017, les ordonnateurs ont transmis à l'instance, par l'intermédiaire de son secrétariat permanent, 11 dossiers, impliquant chacun un opérateur économique. En outre, quatre affaires déposées au secrétariat permanent en 2016 ont été renvoyées à l'instance en 2017, une fois les dossiers respectifs bouclés.

Pour 9 de ces 15 dossiers, l'instance a émis une recommandation visant à exclure les opérateurs économiques de l'accès aux fonds de l'UE. Cette décision était fondée sur divers motifs juridiques, notamment la fraude et les manquements graves à des obligations essentielles dans l'exécution d'un marché. Les décisions d'exclusion prises jusqu'à présent par les ordonnateurs concernés suivent intégralement la recommandation de l'instance. Dans toutes ces décisions, les sanctions ont été publiées. La publication était justifiée, par exemple, par le refus de se soumettre à des audits, le refus de rembourser les fonds européens détournés, le non-remplacement d'une garantie émise par un garant non autorisé ou la gravité inhérente des violations.

Dans trois cas, l'instance a également recommandé d'inscrire dans la base de données EDES «une personne possédant des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle» à l'égard de l'opérateur exclu, comme étant liée à l'exclusion. Cette inscription vise à informer tous les ordonnateurs que ces personnes étaient personnellement impliquées dans les situations connexes d'exclusion des opérateurs économiques concernés.

2.2. Assurance de gestion et réserves

Réserves contenues dans les rapports annuels d'activités

Dans leurs rapports annuels d'activités 2017¹²⁹, **les 50¹³⁰ ordonnateurs délégués ont tous déclaré avoir une assurance raisonnable que: i) les informations contenues dans leur rapport sont sincères et véritables; ii) que les ressources allouées aux activités ont été utilisées aux fins prévues et conformément au principe de bonne gestion financière; et iii) que les procédures de contrôle mises en place donnent les garanties nécessaires quant à la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes.**

Les ordonnateurs délégués ont évalué les objectifs de contrôle à l'aide de toutes les informations disponibles, en particulier les résultats des contrôles. Ils ont examiné toutes les faiblesses significatives constatées et ont analysé leur incidence cumulée sur l'assurance, en termes tant quantitatifs que qualitatifs, afin d'en déterminer l'importance. En conséquence, **30 ordonnateurs délégués ont fourni une assurance sans réserve, tandis que 20 déclarations ont été assorties, au total, de 38 réserves pour 2017.** Voir les tableaux détaillés à l'annexe 2-B. Ces réserves concernent chacun des six domaines de dépenses, mais, pour les recettes, uniquement le segment des ressources propres traditionnelles. Dans tous les cas, les ordonnateurs délégués concernés ont adopté des plans d'action pour remédier aux faiblesses sous-jacentes et atténuer les risques qui en découlent.

Ces réserves sont une pierre angulaire dans l'architecture de l'obligation de rendre compte. L'émission de réserves sur la déclaration d'assurance dans les rapports annuels d'activités constitue un élément de bonne gestion financière. Les réserves sont, si possible, toujours accompagnées d'un plan d'action qui détermine les mesures visant à améliorer l'environnement de contrôle interne. Bien que la plupart des réserves soient le fruit de constatations relatives à la gestion et au contrôle de paiements passés, elles ont également un effet préventif bénéfique, étant donné que les plans d'action mis sur pied dans le cadre des réserves visent à atténuer les risques futurs et à renforcer les systèmes de contrôle.

Les réserves font également partie intégrante de l'obligation de rendre compte, car elles assurent la transparence en ce qui concerne les difficultés ou les faiblesses rencontrées, ainsi qu'une estimation de leur incidence financière.

En outre, **le nombre de réserves n'est pas un indicateur de la qualité de la gestion financière.** Cela s'explique en partie par le fait qu'il n'y a pas de lien direct entre le nombre de réserves et les montants à risque, mais aussi par le fait que certaines faiblesses déclenchent l'émission de réserves multiples. Par exemple, parce qu'elles concernent des programmes qui sont mis en œuvre par plusieurs services, mais aussi parce que la faiblesse connexe figurant dans de «nouvelles» réserves s'inscrit dans la continuité de celles «héritées» du passé pour la période de programmation suivante (par exemple, dans les domaines de la cohésion, de la migration et de la pêche, mais désormais pour un nombre plus restreint de programmes dans moins d'États membres par rapport à la période précédente) et/ou elles couvrent plusieurs segments des mêmes programmes gérés par plusieurs services. Cela procure plus de précision et de transparence.

Si l'on compare les 38 réserves de 2017 aux 37 de 2016, 34 d'entre elles sont récurrentes. Cependant, **la moitié d'entre elles concernent la génération «héritée» des programmes 2007-2013, qui sont en train de toucher progressivement à leur fin.** Trois réserves précédentes ont été levées et quatre nouvelles réserves ont été introduites. En outre, quatre réserves récurrentes sont maintenues, mais leur portée et/ou leur exposition ont été réduites. De même, les programmes «hérités» en matière de cohésion, de migration et de pêche représentent désormais moins de programmes faisant l'objet de réserves dans un moins grand nombre d'États membres. Cinq réserves récurrentes et trois nouvelles réserves sont entièrement ou partiellement «non quantifiées»¹³¹, c'est-à-dire sans incidence financière pour 2017.

En ce qui concerne les 34 **réserves récurrentes**, qui affectent les dépenses ou recettes de 2017, voir la liste complète à l'annexe 2-B.

Pour les **réserves qui ont changé par rapport à 2016**, voir l'encadré ci-dessous:

Deux réserves ont été levées

- *La direction générale des ressources humaines n'assortit plus sa déclaration de la réserve (pour des raisons de réputation) concernant les écoles européennes, car les faiblesses constatées dans la gestion de la trésorerie ont été suffisamment atténuées.*
- *Les directions générales «Politique régionale» et «Emploi» ont chacune levé leur réserve (non quantifiée) relative à la période 2000-2006, tenant compte de la portée réduite des corrections financières ou du fait que l'affaire restée pendante a été tranchée en faveur de la décision de la Commission sur les montants des corrections financières à appliquer (affaire à suivre puisque l'État membre a introduit un recours contre la décision).*

Quatre nouvelles réserves ont été introduites

- *Le service d'appui à la réforme structurelle a émis une nouvelle réserve (non quantifiée) sur la non-assurance pour la partie de son portefeuille distribuée sous forme de subventions.*
- *L'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» a émis une nouvelle réserve (non quantifiée) concernant les faiblesses du contrôle interne constatées par le service d'audit interne et les recommandations correspondantes (une qualifiée d'essentielle¹³² et huit de très importantes).*
- *La direction générale chargée des affaires intérieures a émis une nouvelle réserve (non quantifiée) renvoyant aux faiblesses du système de contrôle interne du Bureau européen d'appui en matière d'asile, qui sont également apparues à la suite de l'opinion, assortie de réserves, de la Cour des comptes européenne et de la décision du Parlement européen de reporter la décision de décharge concernant cette agence.*
- *En ce qui concerne la direction générale chargée du voisinage, une nouvelle réserve a été émise sur le segment à haut risque des «subventions en gestion directe» (analogue à celle de la direction générale du développement, voir ci-dessous, et conforme aux recommandations de la Cour des comptes européenne).*

Quatre réserves récurrentes ont été maintenues, mais avec une couverture réduite (en raison du nombre moins élevé de segments avec un taux d'erreur résiduel supérieur à 2 %).

- *La direction générale chargée du développement a maintenu sa réserve, mais a réduit sa couverture en la faisant passer de quatre segments à un seul (en ce qui concerne les «subventions en gestion directe»).*
- *Elle a maintenu sa réserve sur les programmes gérés par la Commission de l'Union africaine, mais a réduit sa portée aux programmes comportant un niveau significatif de marchés publics.*
- *Le service des instruments de politique étrangère a limité la portée de sa réserve en l'appliquant uniquement à l'instrument de coopération avec les pays industrialisés, c'est-à-dire en excluant la politique étrangère et de sécurité commune.*
- *La direction générale chargée des affaires maritimes a transformé sa réserve quantifiée sur le Fonds européen pour la pêche pour 2007-2013 en une réserve non quantifiée parce qu'il n'y a pas eu d'exposition financière en 2017.*

Exposition (incidence financière) des réserves pour les programmes actuels et «hérités»

Afin de garantir une transparence totale, les ordonnateurs délégués émettent une réserve pour chaque programme pour lequel le taux d'erreur résiduel jusqu'au moment du compte rendu ne serait pas (encore) inférieur au seuil de signification (fixé dans la plupart des cas à 2 %).

Cela s'applique non seulement aux programmes actuels (génération 2014-2020), mais aussi à la génération de programmes «héritée» (2007-2013). Les services ne lèvent pas les 19 réserves de ces derniers, même si les montants à risque pour ces programmes hérités ont considérablement diminué.

Il s'agit de quatre réserves portant sur six fonds/programmes en gestion partagée (le Fonds européen de développement régional, le Fonds de cohésion, la coopération territoriale européenne, le Fonds social européen, le Fonds européen pour la

pêche, le programme général Solidarité et gestion des flux migratoires), le septième programme-cadre de recherche (huit réserves), le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (quatre réserves) et les programmes Éducation, Culture et Jeunesse (trois réserves) – qui touchent tous progressivement à leur fin.

La génération «héritée» des programmes 2007-2013, qui sont en train de toucher progressivement à leur fin, représente la moitié du nombre de réserves.

Bien que les programmes «hérités» représentent la moitié¹³³ du nombre de réserves, leur part en termes d'incidence financière réelle ne constitue qu'un huitième (12 %) de l'exposition globale. Voir tableau ci-dessous.

Domaine politique	Total des paiements 2017	Montant à risque au moment de la déclaration = exposition
Agriculture	55 872,0	769,7
Cohésion, migration et pêche	39 234,0	134,6
Relations extérieures	13 609,5	43,4
Recherche, industrie, espace, énergie et transports	15 526,2	94,7
Autres politiques internes	6 983,5	10,4
Autres services et administration	6 612,8	0,0
Rapprochements	-39,2	
Total	137 798,8	1052,9
<i>dont: programmes actuels</i>		924,3
<i>dont: programmes «hérités»</i>		128,6
Domaine politique	Total des ressources propres 2017	Montant à risque au moment de la déclaration = exposition
Ressources propres	121 832,2	430,7
Total	121 832,2	430,7

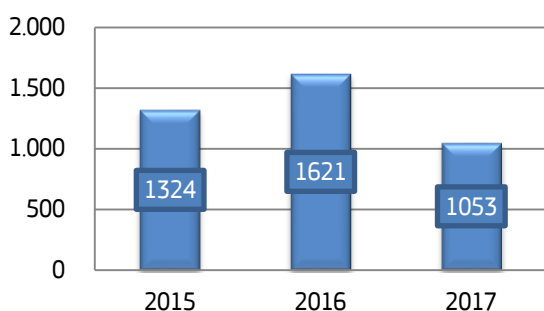
Tableau: Montant à risque - réserves 2017 (en Mio EUR). Pour plus de précisions, il convient de se reporter à l'annexe 2-B.

L'exposition globale de la Commission en termes de montants à risque au moment de la déclaration pour les dépenses de 2017 assorties de réserves est estimée à 1,1 milliard d'EUR. La baisse par rapport à 2016 (1,6 milliard d'EUR – voir graphique ci-dessous) est principalement due à la diminution de l'exposition des fonds agricoles et de cohésion.

Parmi les réserves maintenues pour les programmes 2014-2020 actuels, quatre réserves ont été réduites en termes de couverture (voir encadré ci-dessus). Dans les domaines de la cohésion, de la migration et de la pêche (trois réserves), alors que la mise en œuvre des programmes actuels atteint sa vitesse de croisière, le nombre d'États membres et/ou de programmes opérationnels faisant l'objet de réserves a augmenté par rapport à l'année dernière,

mais semble être inférieur à celui des périodes de programmation précédentes.

Le montant à risque au moment de la déclaration pour les ressources propres traditionnelles assorties de réserves est estimé à 0,4 milliard d'EUR (contre 0,5 milliard d'EUR en 2016). Cette diminution de l'exposition est due aux mesures prises par la DG Budget et aux mesures touchant les importations britanniques depuis le 12 octobre 2017 (Opération *Swift Arrow*), grâce auxquelles les importations de textiles sous-évalués ont considérablement chuté. Il en a résulté une forte réduction des pertes de ressources propres traditionnelles au Royaume-Uni au cours des derniers mois de 2017.



Graphique: Incidence financière des réserves quantifiées (montants des dépenses en mio EUR).

Progrès réalisés dans l'obtention de l'assurance en 2017

En 2017 également, les services de la Commission ont poursuivi leurs efforts visant à renforcer l'assurance dans les rapports annuels d'activités. Quelques exemples de réalisations sont présentés ci-après.

- Les services «**relations extérieures**» chargés du développement et de la politique de voisinage ont encore amélioré la segmentation de l'obtention de l'assurance en ce qui concerne leurs portefeuilles, ce qui leur permet de mieux cibler leur réserve sur le segment à plus haut risque (subventions directes). Les deux services ont ainsi dûment répondu aux observations de la Cour des comptes européenne sur leurs rapports annuels d'activités 2016.
- Les services concernés¹³⁴ couvrent désormais de manière transparente et exhaustive les **fonds fiduciaires de l'UE**¹³⁵ dans leurs rapports de gestion. Ils opèrent une meilleure distinction entre l'obligation de rendre compte appliquée aux contributions issues du budget de l'UE et du Fonds européen de développement qui sont versées dans les fonds fiduciaires de l'UE et celle

appliquée aux opérations qu'elles réalisent en tant que gestionnaires de fonds à partir des fonds fiduciaires de l'UE (c'est-à-dire avec le budget de l'UE, le Fonds européen de développement et les fonds d'autres donateurs). Voir également annexe 9.

- Les **services et agences exécutives chargés de la recherche** appliquent dûment le seuil de signification spécifique (adapté en fonction du risque) de 2 à 5%¹³⁶ prévu dans la fiche financière législative accompagnant la proposition de la Commission pour la législation sectorielle Horizon 2020. Par conséquent, leurs déclarations d'assurance ne sont pas assorties de réserves liées à Horizon 2020. Cette stratégie a été approuvée par l'autorité législative¹³⁷ dès le début de ce programme pluriannuel, au vu: i) des risques subsistants qui sont inhérents au programme (comme un mécanisme d'octroi des subventions encore essentiellement fondé sur le remboursement des coûts admissibles, le ciblage des bénéficiaires plus risqués comme les nouveaux participants et les PME); et ii) des limitations fixées en matière de contrôle (plafonnement des contrôles ex post, délais limités pour étendre les constatations des audits systémiques aux autres projets d'un même bénéficiaire)¹³⁸.
- Les **directions générales «cohésion», à savoir «Politique régionale», «Emploi» et «Affaires maritimes»** ont prévu un apurement annuel des comptes et une retenue de 10 % sur chaque paiement intermédiaire effectué par la Commission, ce qui garantit le «recouvrement» effectif (initial) pour toute erreur potentielle décelée (à hauteur de 10 %) au moment de l'approbation des comptes. Cette caractéristique est désormais pleinement et uniformément reflétée dans le calcul de leurs dépenses pertinentes et des montants à risque correspondants.
- Depuis qu'il a obtenu son autonomie en 2016, le **service d'appui à la réforme structurelle** a réalisé des progrès considérables dans la mise en place d'un système mature de contrôle interne et de rapports de gestion qui favorisera une gestion appropriée de son budget en expansion. Le plan d'action établi à la lumière de la réserve formulée dans son rapport annuel d'activités (non-assurance pour les subventions) et à la suite d'un audit interne a montré la voie à suivre.

Opinion globale du service d'audit interne et observation

Dans le contexte de son opinion globale pour 2016, le service d'audit interne avait répété son observation

aux termes de laquelle les services qui confient à des entités l'exécution de certaines parties de leur politique et/ou budget devaient consolider leurs stratégies et activités de suivi et de supervision, tout en tenant compte des différences de nature, d'origine et de mandat (ceux-ci pouvant parfois être limités) dans ce contexte.

Compte tenu, entre autres, des deux réserves qui concernent des problèmes dans des agences (Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture») et Bureau européen d'appui en matière d'asile), cet aspect demeure un point particulièrement important dans l'opinion globale pour 2017. Pour plus de précisions, voir la sous-section 2.4 et/ou l'annexe 5. Voir également l'évolution pour 2018 ci-dessous.

Évolution pour 2018

Le contrôle des agences exécutives (par exemple, l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture») et des entités chargées de l'exécution (par exemple, le Bureau européen d'appui en matière d'asile ou la Commission de l'Union africaine) constitue une tâche ambitieuse. Les services centraux de la Commission mettront en place des groupes de travail conjoints afin de clarifier et de délimiter le rôle des services de tutelle dans le contrôle de ces organismes.

Perspectives au-delà de 2018 et/ou 2020

Le nouveau règlement financier entrera en vigueur à partir de 2019 (certaines dispositions seront déjà en vigueur au second semestre 2018). Cela fournit une base simplifiée pour la préparation de la génération de programmes de financement pour l'après-2020.

En fait, l'élaboration des programmes sectoriels pour l'après-2020 est en cours. Une attention particulière est accordée à la maximisation des simplifications, des synergies et des gains d'efficacité, ainsi que des systèmes de contrôle différenciés selon les risques et présentant un bon rapport coût/efficacité. Le but est de réaliser les objectifs des stratégies/programmes et les objectifs du contrôle interne, à savoir la rapidité des paiements, le faible nombre d'erreurs et le faible coût des contrôles.

Dans sa stratégie 2018-2020 («L'audit indépendant: un moyen de renforcer la confiance») ¹³⁹, la Cour des comptes européenne a annoncé son intention de tirer parti de l'évolution positive de la gestion financière de l'UE et d'accroître la valeur ajoutée de sa déclaration d'assurance annuelle. La Cour souhaite en particulier mettre davantage à profit les travaux réalisés par d'autres auditeurs et les informations fournies par les entités auditées quant à la légalité et à la régularité des dépenses. Dans ce contexte, elle a publié un document d'information sur une nouvelle approche concernant les audits relatifs à la déclaration d'assurance dans le domaine de la politique de cohésion ¹⁴⁰. Les travaux d'audit sont en cours et les résultats seront présentés dans le prochain rapport annuel de la CCE en 2018.

2.3. Protection du budget de l'UE: corrections financières et recouvrements

Corrections financières et recouvrements

La nécessité de garantir une prévention ou une détection adéquate des défaillances des systèmes engendrant des erreurs, des irrégularités ou de la fraude, ainsi que leur correction ultérieure, est un élément important à prendre en considération dans l'exécution du budget.

La Commission prend les mesures préventives et correctives prévues par la législation de l'UE afin de protéger le budget de l'Union des dépenses illégales ou irrégulières.

Lorsqu'il apparaît que les mécanismes de prévention ne sont pas efficaces, la Commission a l'obligation, dans l'exercice de sa fonction de surveillance, d'appliquer en dernier ressort des mécanismes de correction.

L'objectif primordial des corrections financières et des recouvrements est de garantir que seules des dépenses conformes au cadre juridique sont financées par le budget de l'UE.

Les mesures de correction passent par les différents stades suivants:



Une correction financière est confirmée dès lors qu'elle est acceptée par l'État membre ou arrêtée par la Commission. Une correction financière est considérée comme exécutée dès lors que la correction a été appliquée et inscrite dans les comptes de la Commission, ce qui signifie que

l'opération financière a été validée par l'ordonnateur compétent dans les cas suivants: déduction du montant correspondant de la demande de paiement intermédiaire ou final, ordre de recouvrement et/ou opération de dégage¹⁴¹.

Fonds	Total des paiements du budget de l'UE en 2017	Corrections financières et recouvrements confirmés en 2017			% des paiements du budget de l'UE	Corrections financières et recouvrements exécutés en 2017			% des paiements du budget de l'UE
		Mesures préventives	Mesures correctives	TOTAL		Mesures préventives	Mesures correctives	TOTAL	
Agriculture:	55 808	277	1 241	1 518	2,7 %	275	1 404	1 679	3,0 %
FEAGA	44 695	277	903	1 180	2,6 %	275	1 073	1 348	3,0 %
Développement rural	11 113	-	338	338	3,0 %	-	331	331	3,0 %
Politique de cohésion:	35 417	9	505	515	1,5 %	73	467	539	1,5 %
FEDER	16 853	9	237	246	1,5 %	70	100	170	1,0 %
Fonds de cohésion	8 366	-	198	198	2,4 %	-	250	250	3,0 %
FSE	9 797	-	65	65	0,7 %	2	21	23	0,2 %
IFOP/FEP	401	0	4	5	1,2 %	1	95	96	23,9 %
FEOGA-Orientation	0	-	1	1	s.o.	-	1	1	s.o.
Domaines de politique interne	25 415	334	58	391	1,5 %	334	46	380	1,5 %
Domaines de politique extérieure	9 793	212	22	234	2,4 %	212	31	244	2,5 %
Administration	9 656	3	0	3	0,0 %	3	0	3	0,0 %
TOTAL	136 089*	836	1 826	2 662	2,0 %	897	1 949	2 845	2,1 %

Tableau: Vue d'ensemble des corrections financières et recouvrements pour 2017¹⁴² (en Mio EUR); les mesures préventives comprennent les déductions ex ante et les corrections financières à la source, tandis que les mesures correctives couvrent les recouvrements a posteriori, les corrections financières et les retraits.

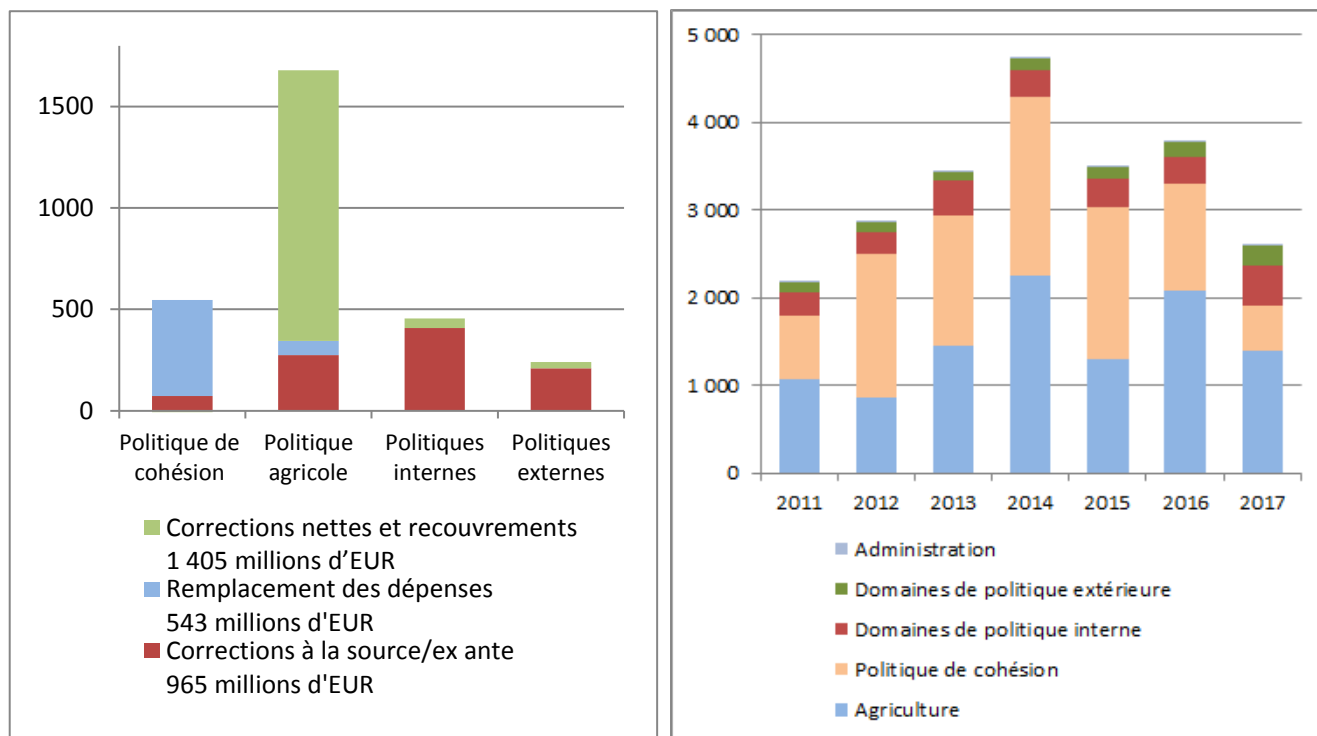
Les chiffres étant arrondis au million d'EUR, la somme de certaines données financières figurant dans le tableau ci-dessus peut ne pas correspondre aux totaux.

**À l'exclusion d'un montant de 1 291 millions d'EUR payé au titre de la rubrique «Instruments spéciaux».*

En 2017, les corrections financières et les recouvrements s'élevaient au total à 2,7 milliards d'EUR confirmés ou à 2,8 milliards d'EUR exécutés. Ce montant englobe les corrections et les

recouvrements opérés en 2017, quelle que soit l'année au cours de laquelle la dépense initiale a été effectuée. De plus amples détails figurent à l'annexe 4 «Protection du budget de l'UE».

Types de corrections financières et de recouvrements opérés en 2017 et résultats cumulés 2011-2017



Graphique: Types de corrections financières et de recouvrements exécutés en 2017 (en Mio EUR).

Graphique: Corrections financières et recouvrements confirmés – résultats cumulés 2011-2017 (en Mio EUR).

La Commission se concentre de plus en plus sur les mesures préventives telles que les interruptions et les suspensions en vue de mieux protéger le budget de l'UE. Cela incite également les États membres à réduire les paiements irréguliers et à n'appliquer les corrections qu'en dernier recours.

Les corrections nettes, aboutissant à un remboursement au budget de l'UE, sont caractéristiques du domaine de l'agriculture et du développement rural ainsi que de la gestion directe et indirecte.

Pour la politique de cohésion, les corrections nettes sont l'exception jusqu'à la période de programmation 2007-2013. Elles étaient appliquées lorsque les États membres n'étaient pas en mesure de remplacer les dépenses irrégulières par de

nouvelles dépenses. En vertu du cadre juridique pour 2014-2020, la Commission applique des corrections financières nettes, même si l'État membre accepte les corrections, si les audits de l'UE décèlent qu'une défaillance grave entraînant un niveau de risque significatif dans les dépenses remboursées n'a pas été détectée, corrigée et signalée par l'État membre. Dans le cas contraire, si l'une des conditions réglementaires est remplie, la Commission doit appliquer les corrections financières de la manière traditionnelle, ce qui signifie que l'État membre peut réutiliser les fonds s'il accepte les corrections.

Les chiffres cumulés fournissent des informations plus utiles sur l'importance des mécanismes de correction auxquels la Commission a recours, étant donné qu'ils prennent en considération le caractère pluriannuel de la plupart des dépenses de l'UE et neutralisent l'incidence d'événements ponctuels.

Pour le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA), le taux de correction moyen pour les corrections financières effectuées par la Commission dans le cadre de l'apurement de conformité des comptes pour la période comprise entre 1999 et la fin de 2017 s'élevait à 1,8 % des dépenses (il s'agit dans tous les cas de corrections financières nettes) (voir annexe 4, section 2.4).

Pour les financements du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen pour 2007-2013, le taux combiné de corrections financières à la fin de 2017, sur la seule base de l'activité de surveillance de la Commission, s'est élevé à 1,9 % des crédits alloués (voir annexe 4, section 3.4.2).

Globalement, au cours de la période 2011-2017, les deux montants moyens (total des corrections financières et des recouvrements confirmés et total des corrections financières et des recouvrements exécutés) se sont établis à 3,3 milliards d'EUR, soit 2,4 % du montant moyen des paiements effectués à partir du budget de l'UE.

2.4. Assurance obtenue grâce aux travaux du service d'audit interne (IAS)

Les services de la Commission ont également fondé leur assurance sur les travaux réalisés par le service d'audit interne (IAS). L'annexe 5 du présent rapport comprend de plus amples informations sur l'assurance fournie par l'IAS. La Commission transmettra à l'autorité de décharge, en application de l'article 99, paragraphe 5, du règlement financier, un rapport résumant les travaux de l'auditeur interne.

L'IAS a conclu que 95 % des recommandations ayant fait l'objet d'un suivi au cours de la période 2013-2017 avaient été effectivement mises en œuvre par les entités auditées. Sur les 359 recommandations encore en cours à la date butoir du 31 janvier 2018 (qui représentent 20 % du nombre total des recommandations acceptées au cours des cinq dernières années), une était qualifiée d'essentielle et 133 de très importantes. Sur ces 134 recommandations, 12 considérées comme très importantes accusaient un retard de mise en œuvre supérieur à six mois à la fin de 2017, ce qui représente 0,7 % du nombre total de recommandations acceptées au cours des cinq dernières années. Les travaux de suivi de l'IAS ont confirmé que, dans l'ensemble, les recommandations étaient mises en œuvre de manière satisfaisante et que les systèmes de contrôle étaient en voie d'amélioration dans les services auditées.

L'IAS a continué à réaliser des audits de performance en 2017 dans le cadre de son programme de travail en réponse à la transition opérée par la Commission vers une culture axée sur la performance et à l'importance accrue que celle-ci accorde à l'optimisation des ressources.

i) En ce qui concerne les mécanismes de gouvernance et de contrôle, à la suite de la réforme administrative de 2000, la Commission a accompli des progrès considérables dans le renforcement de ses processus en matière d'obligation de rendre compte, de responsabilité et d'obtention de l'assurance. Le modèle décentralisé de gestion financière est bien compris et ancré dans la culture de l'organisation, et des instruments bien définis en matière d'obligation de rendre compte sont en place, de même qu'un solide processus d'obtention de l'assurance. En outre, en octobre 2017, la Commission a adopté une communication sur la gouvernance au sein de l'institution. Néanmoins, l'IAS a déterminé qu'il était nécessaire d'apporter des améliorations proportionnées au niveau institutionnel, en particulier en ce qui concerne la gestion des risques et les aspects plus généraux des dispositifs

de gouvernance actuels, y compris la gouvernance informatique.

En ce qui concerne les performances dans d'autres domaines:

- pour ce qui est de la gestion des ressources humaines, l'IAS a conclu que les DG et les agences exécutives avaient pris des mesures adéquates pour gérer les défis auxquels elles sont confrontées en matière de ressources humaines, mais il a également recensé des points importants à améliorer en ce qui concerne la gestion stratégique des ressources humaines (DG HOME et EACEA) ou l'allocation des ressources humaines (DG HOME et DG JUST);
 - en ce qui concerne le processus de gestion informatique, plusieurs audits informatiques ont conclu qu'il était possible d'améliorer l'efficacité de la sécurité informatique au sein de la Commission dans des domaines spécifiques au niveau institutionnel ou au niveau opérationnel (DG ENER, OLAF);
 - pour ce qui est du processus de production et de la qualité des statistiques non produites par Eurostat, le service d'audit interne a conclu que le cadre actuellement en place à la Commission n'était pas suffisamment solide pour garantir une qualité globalement satisfaisante pour les statistiques non produites par Eurostat utilisées par les services à l'appui de leurs politiques clés et pour rendre compte de leurs performances.
- ii) En ce qui concerne l'exécution des crédits budgétaires opérationnels et administratifs, le service d'audit interne n'a pas relevé de lacunes importantes en matière de performance dans le domaine des fonds en gestion directe. Toutefois, pour les fonds en gestion indirecte, plusieurs audits axés sur les dispositifs de supervision en place dans les services ont révélé des problèmes de performance importants [par exemple, l'absence d'une stratégie de supervision clairement définie pour Shift2Rail (S2R) par la DG MOVE; le suivi et la supervision, par la DG DEVCO, de la performance opérationnelle des institutions financières internationales (IFI) chargées de la gestion de mécanismes d'investissement]. En ce qui concerne la gestion partagée, plusieurs audits ont évalué les processus de gestion des programmes et des projets, révélant plusieurs problèmes de performance importants, dont certains peuvent compromettre la réalisation des objectifs politiques (par exemple, la cohérence, l'efficacité et l'intervention en temps utile du processus de modification des programmes opérationnels par les DG REGIO, EMPL et MARE, grâce auquel les États

membres peuvent réorienter les mécanismes de mise en œuvre des programmes opérationnels).

En outre, le service d'audit interne a rendu des conclusions limitées sur l'état du contrôle interne de chaque service en février 2018 sur la base de ses travaux d'audit entrepris entre 2015 et 2017. Ces conclusions devaient contribuer aux rapports annuels d'activités 2017 des services concernés. Les conclusions attirent particulièrement l'attention sur toutes les recommandations ouvertes qualifiées d'essentielles ou sur l'effet combiné de plusieurs recommandations qualifiées de très importantes. Dans quatre cas (DG CLIMA, DG DEVCO, service d'appui à la réforme structurelle et EACEA), l'IAS a affirmé que le service concerné devait dûment déterminer si une réserve devait être formulée dans son rapport annuel d'activités. Dans trois cas (DG CLIMA, DG DEVCO et EACEA), les services ont émis de telles réserves, qui vont dans le même sens que les conclusions limitées de l'IAS. Dans le cas du service d'appui à la réforme structurelle, le service d'audit interne a particulièrement attiré l'attention sur les problèmes liés aux marchés publics mis en évidence lors d'un audit sur la gestion financière, indiquant que le service devrait dûment déterminer si ces problèmes nécessitaient la formulation d'une réserve dans le rapport annuel d'activités. Le service a conclu que rien ne justifiait l'émission d'une réserve financière et qu'il n'était pas nécessaire d'émettre une réserve dans le rapport annuel d'activités pour des raisons de réputation, dans la mesure où les risques recensés en matière de réputation ne se sont pas concrétisés. Le service d'audit interne a approuvé cette évaluation.

Comme l'exige sa charte de mission, l'auditeur interne de la Commission a également présenté une opinion globale, qui se fonde sur les travaux d'audit dans le domaine de la gestion financière à la Commission effectués par le service d'audit interne au cours des trois années précédentes (2015-2017) et tient également compte des informations provenant d'autres sources, à savoir les rapports de la Cour des comptes européenne. Sur la base de ces informations issues de l'audit, il a considéré qu'en

2017, la Commission avait mis en place des procédures de gouvernance, de gestion du risque et de contrôle interne qui, dans l'ensemble, sont appropriées pour donner une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs financiers. Toutefois, l'opinion globale est nuancée par les réserves formulées par l'ordonnateur délégué dans ses déclarations d'assurance et émises dans les rapports annuels d'activités respectifs.

Pour forger son opinion globale, l'auditeur interne a examiné l'incidence cumulée de tous les montants jugés à risque au moment du paiement, étant donné qu'ils vont au-delà des montants faisant l'objet d'une réserve. Les montants globaux à risque constituent la meilleure estimation, par les ordonnateurs délégués, du montant des dépenses autorisées non conformes aux dispositions contractuelles et réglementaires applicables au moment du paiement en 2017. Dans leurs RAA 2017, les DG estiment les montants à risque au moment du paiement. Pris ensemble, ils correspondent à un montant global inférieur au seuil de signification de 2 %, tel que défini dans les instructions sur l'élaboration des rapports annuels d'activités 2017, de tous les paiements exécutés dans le budget de la Commission, le Fonds européen de développement et les fonds fiduciaires de l'UE en 2017. Ces montants à risque au moment du paiement en 2017 n'incluent pas encore les corrections financières et recouvrements éventuels liés aux défaillances et aux erreurs que les DG détecteront et corrigeront au cours des prochaines années grâce aux mécanismes correctifs pluriannuels intégrés dans les systèmes de contrôle interne de la Commission. Compte tenu de ces éléments, l'IAS considère que le budget de l'UE est donc suffisamment protégé dans son ensemble et dans le temps.

Sans nuancer davantage son opinion, l'auditeur interne a ajouté un «paragraphe d'observation» ayant trait aux stratégies de supervision portant sur la mise en œuvre des politiques et programmes par les tiers, qui est décrit à l'annexe 5 du présent rapport.

2.5. Synthèse des conclusions sur les travaux du comité de suivi des audits

Le comité de suivi des audits (CSA) a axé ses travaux sur quatre objectifs clés énoncés dans ses programmes de travail de 2017 et 2018, à savoir: tenir compte de la planification des audits par l'IAS; analyser les résultats des travaux d'audits internes et externes afin d'identifier les risques potentiellement importants, y compris, le cas échéant, de manière thématique; superviser le suivi des risques résiduels significatifs relevés par les travaux d'audit; garantir l'indépendance de l'auditeur interne et contrôler la qualité des travaux d'audit interne.

Le CSA se montre satisfait quant à l'indépendance et à la qualité des travaux d'audit interne. Il se félicite également du fait que la planification des audits couvre de manière adéquate la sphère financière et continue de couvrir les principaux secteurs à risque. Dans son rapport annuel 2017-2018, il a attiré l'attention du collège sur les points suivants, en particulier:

L'opinion globale de l'auditeur interne pour 2017 est positive mais nuancée par les réserves en matière de gestion formulées dans les rapports annuels d'activités des DG. Elle contient un paragraphe d'observation lié aux stratégies de supervision portant sur la mise en œuvre des politiques et programmes par des tiers, un point qui est déjà apparu dans deux opinions globales successives (2015 et 2016). Le CSA a souligné que l'externalisation restait une préoccupation majeure qu'il a mise en évidence à de nombreuses reprises (voir ci-dessous).

Les principales questions transversales mises en évidence dans le rapport annuel d'audit interne concernent la gouvernance, y compris la gouvernance informatique, les processus de gestion informatique et des ressources humaines, ainsi que les dispositifs de supervision dans le domaine des fonds en gestion indirecte. La plupart de ces constatations ont été abordées par le CSA.

Au cours de la période considérée, une recommandation essentielle a été formulée, qui a été adressée à l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)¹⁴³. En raison de la nature critique des constatations (une recommandation essentielle et huit très importantes), le CSA a veillé à ce que le suivi des recommandations soit satisfaisant et sur la bonne voie. Des discussions ont eu lieu avec l'EACEA et ses DG de tutelle, ainsi qu'avec la DG BUDG et le Secrétariat général, lors de trois réunions du groupe préparatoire en janvier et février 2018, et au CSA le

7 mars. Le CSA s'est félicité des progrès substantiels réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action, mais a souligné qu'un changement culturel était nécessaire au sein de l'Agence pour traiter pleinement de ces questions. Le CSA a été informé que, sur la base du suivi de l'IAS effectué entre la mi-février et la mi-mars 2018, des progrès suffisants avaient été réalisés pour atténuer partiellement les risques sous-jacents. Par conséquent, le degré de priorité de la recommandation («essentielle») a été abaissé à «très importante». Le CSA a également encouragé les services centraux à poursuivre et, le cas échéant, à renforcer encore leur rôle d'orientation et d'appui aux agences exécutives et à leurs DG de tutelle, tant dans ce cas particulier que de manière plus générale.

L'audit de l'IAS sur les dispositifs de gouvernance et de contrôle de la Commission concernant la gestion des risques, l'information financière et la fonction de vérification/audit ex post, qui a été réalisé en réponse à la recommandation de la Cour des comptes européenne émise dans le cadre de son rapport spécial sur la gouvernance de la Commission et à l'invitation du collège, a confirmé la solidité de la conception de la responsabilité décentralisée et du processus d'obtention de l'assurance. L'IAS a toutefois relevé une série de points auxquels apporter des améliorations progressives ciblées, en particulier dans les domaines de la gestion des risques et de certains aspects de la structure de gouvernance. Un dialogue est en cours entre l'auditeur interne et le Secrétariat général et la DG BUDG, en tant qu'entités auditées, en ce qui concerne la finalisation du plan d'action. De par sa nature, ce rapport d'audit concerne l'institution dans son ensemble et nécessite une attention au plus haut niveau politique. Le CSA a examiné les constatations d'audit globalement ainsi que plusieurs recommandations ayant trait directement à son rôle et ses travaux. Dans ce contexte, l'auditeur interne a confirmé que la charte du CSA était pleinement conforme aux dispositions du nouveau règlement financier. Les conseils du CSA devraient contribuer au processus décisionnel menant à la finalisation du plan d'action.

L'audit de l'IAS sur la performance des activités antifraude dans les domaines des ressources propres et de la fiscalité a relevé des lacunes importantes liées à la planification, à la gestion et à la coordination des activités de prévention et de détection des fraudes dans le domaine des ressources propres traditionnelles, ce qui peut conduire à l'inefficacité de la prévention et de la

détection des fraudes. En outre, des questions transversales liées à la disponibilité et à la gestion des outils de lutte contre le plagiat ont été soulevées dans le rapport d'audit de l'IAS sur la gestion des projets H2020 au sein de la DG CNECT.

Le CSA a assuré le suivi des questions soulevées dans son rapport annuel 2016-2017 et a continué d'accorder une attention particulière aux thèmes de l'externalisation et de la performance:

- outre les questions transversales liées à l'*externalisation* examinées dans le cadre du rapport d'audit susmentionné de l'IAS adressé à l'EACEA, le CSA a également examiné l'audit de l'IAS sur le suivi des politiques de sécurité aérienne et maritime par la DG MOVE, y compris les modalités de travail connexes avec l'Agence européenne pour la sécurité maritime. L'IAS a conclu à l'existence de lacunes notables dans le système actuel de la DG MOVE en matière de suivi de la politique de sûreté aérienne et maritime (trois recommandations très importantes). Le CSA s'est félicité du fait que la DG MOVE avait accepté toutes les recommandations et avait préparé un plan d'action que l'IAS juge satisfaisant pour traiter les risques recensés. En ce qui concerne l'audit de l'IAS sur la supervision d'ITER au sein de la DG ENER, qui a donné lieu à deux recommandations très importantes que le CSA a portées à l'attention du collège dans son dernier rapport annuel, l'IAS a effectué un suivi et a conclu qu'une recommandation avait été mise en œuvre de manière adéquate et efficace et que, pour la seconde, des progrès suffisants avaient été réalisés pour atténuer partiellement le risque, de sorte que le degré de priorité de la recommandation a été abaissé à «importante»;
- le CSA a continué de donner la priorité aux *questions liées aux performances* dans ses travaux et a examiné les conclusions de l'IAS découlant de l'audit sur le processus de production et la qualité des statistiques qui ne sont pas produites par Eurostat. L'IAS a conclu que le cadre actuel de suivi de la qualité de ces statistiques n'est pas suffisamment solide pour garantir qu'elles sont d'un niveau satisfaisant. Le CSA était préoccupé par l'absence de vue globale de la production statistique et a souligné l'importance de la qualité des données en raison de l'attention croissante accordée aux questions de performance tant à la Commission qu'au Parlement et à la CCE. Le CSA a pris note de la nature transversale des questions soulevées et a décidé de porter le rapport à l'attention du conseil d'administration (CMB) pour un suivi plus approfondi;

- en outre, le CSA a assuré le suivi de la mise en œuvre des recommandations adressées au PMO¹⁴⁴ concernant les rôles et responsabilités, la planification, le suivi et l'exécution de la ligne budgétaire du comité de surveillance de l'OLAF, qui ont été signalés dans le dernier rapport annuel du CSA en raison des risques résiduels financiers et liés à la réputation. Le suivi récent de l'IAS a conclu que, même si le degré de priorité d'une recommandation peut être abaissé au niveau «importante», aucune des deux recommandations très importantes n'a été mise en œuvre de manière intégrale et/ou adéquate. Le CSA a pris acte des travaux minutieux actuellement menés par le PMO pour mettre en œuvre les recommandations et du fait que les mesures restantes pour les deux recommandations devraient être achevées d'ici à la fin juin 2018. Le CSA s'est félicité de l'amélioration des procédures financières et des orientations fournies aux membres du comité de surveillance de l'OLAF.

Le management de la Commission a élaboré des plans d'action satisfaisants pour s'attaquer aux risques recensés dans les rapports de l'IAS, tandis que pour les audits relatifs à la gouvernance de la Commission et à la gouvernance informatique institutionnelle, la finalisation du plan d'action est en cours. Toutes les recommandations de l'IAS émises en 2017 ont été acceptées par les entités auditées, à l'exception de 10 recommandations qui n'ont été acceptées que partiellement. Il s'agit notamment d'une recommandation importante sur les indicateurs de charge de travail concernant l'audit sur la gestion des ressources humaines dans l'Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)¹⁴⁵, d'une recommandation importante sur l'établissement de plans de contrôle concernant l'audit sur les marchés publics au titre de l'instrument de préadhésion (IPA)¹⁴⁶, ainsi que des recommandations relatives à l'audit sur les dispositions de gouvernance et de contrôle de la Commission concernant la gestion des risques, l'information financière et la fonction de vérification/audit ex post (voir ci-dessus).

Le nombre de mesures qui auraient dû être en place depuis longtemps pour donner suite à des recommandations très importantes, qui font l'objet d'un suivi étroit du CSA et, le cas échéant, de discussions avec les entités auditées, a diminué au cours de la période considérée (il y en avait 12 à la date butoir du 31 janvier 2018 contre 18 à la même date butoir en 2017).

Le CSA a renforcé son suivi des recommandations de la Cour des comptes européenne. Le premier rapport sur l'état d'avancement des recommandations de la Cour a été établi par la DG BUDG en juin 2017,

suivi d'un rapport plus détaillé en septembre 2017. Sur cette base, le CSA a assuré le suivi des recommandations de la Cour en appliquant une procédure analogue celle prévue pour les recommandations de l'IAS. Le CSA a relevé la valeur ajoutée de ce travail de suivi et le fait que l'exercice

mené à l'égard des recommandations émises en 2014 a contribué à garantir que la Commission est bien préparée pour l'exercice de suivi de la Cour.

2.6. Suivi des recommandations concernant la décharge et l'audit externe

Le Parlement européen a adopté sa résolution sur la décharge pour l'exercice 2016 le 18 avril 2018, après avoir examiné, notamment, la recommandation du Conseil sur la décharge et les rapports de la Cour des comptes européenne. Le Parlement européen a également examiné le rapport annuel 2016 de la Commission sur la gestion et la performance du budget de l'UE, y compris des informations sur la protection du budget de l'UE, le rapport annuel sur les audits internes effectués en 2016 et le rapport sur le suivi des demandes/recommandations concernant la décharge pour l'exercice 2015. Le Parlement a également invité certains commissaires et directeurs généraux à des échanges de vues au cours de la procédure de décharge.

Dans sa recommandation sur la décharge adoptée le 20 février 2018, le Conseil s'est félicité de la réduction progressive du niveau d'erreur estimatif relevé par la Cour des comptes européenne dans sa déclaration d'assurance, qui est passé de 4,4 % en 2014 à 3,1 % en 2016, et a salué le fait que la Cour a émis, pour la première fois, une opinion avec réserve plutôt qu'une opinion défavorable. Toutefois, le Conseil a déploré que le taux d'erreur global soit resté supérieur au seuil de signification de 2 %. Comme cela a été le cas au cours des neuf dernières années, le Conseil a apprécié l'opinion favorable qu'a émise la Cour des comptes européenne sur la fiabilité des comptes annuels.

Le Parlement a adressé des demandes concrètes à la Commission concernant des domaines politiques spécifiques ainsi que des aspects horizontaux comme la performance et les rapports y afférents, l'utilisation des instruments financiers et l'obligation d'en rendre compte, la gestion budgétaire et financière et les mécanismes financiers qui soutiennent les politiques de l'Union. Dans ce contexte, le Parlement a notamment souligné la nécessité de mieux faire coïncider les objectifs politiques, les cycles financiers et les périodes législatives, de présenter le budget de l'UE en

fonction des objectifs politiques et des priorités du cadre financier pluriannuel (initiative «Un budget de l'UE axé sur la valeur ajoutée») et d'accélérer l'exécution des programmes dans divers domaines politiques.

Comme chaque année, la Commission adoptera un rapport global en 2018 sur le suivi des demandes adressées par le Parlement européen et le Conseil à la Commission en temps utile pour le début de la procédure de décharge pour l'exercice 2017.

Par ailleurs, la Cour des comptes européenne a augmenté le nombre et la portée de ses rapports spéciaux au cours des dernières années. Bien que la Cour ait adopté 23 rapports spéciaux en 2017, contre 36 en 2016, la Commission est confrontée, dans l'ensemble, à un nombre croissant de recommandations. Elle continuera d'assurer un suivi adéquat de ces recommandations et de rendre compte des mesures prises dans ses rapports annuels d'activités. En outre, la Commission continue d'améliorer ses rapports sur la mise en œuvre des recommandations adressés au comité de suivi des audits, qui exerce certaines activités de suivi dans le cadre de son mandat.

La Cour des comptes européenne surveille la mise en œuvre par la Commission des recommandations et assure un retour d'informations qui aide la Commission à renforcer ses activités de suivi. Dans son rapport annuel 2016, la Cour a évalué la qualité des mesures de suivi de la Commission sur la base d'un échantillon de 108 recommandations d'audit issues de 13 rapports spéciaux publiés sur la période 2010-2013. La Cour a noté que la Commission avait mis en œuvre intégralement 67 % des recommandations, tandis que 17 % avaient été mises en œuvre à pratiquement tous égards et 11 % à certains égards et que 5 % n'avaient pas été mises en œuvre. Ces résultats sont globalement dans la lignée de ceux des années précédentes. Cependant, le pourcentage de recommandations intégralement mises en œuvre a été le plus élevé enregistré depuis que la Cour des comptes européenne a commencé à publier ces chiffres consolidés.



2.7. Conclusions concernant les réalisations en matière de contrôle interne et de gestion financière

Tous les ordonnateurs délégués ont fourni une assurance raisonnable quant à leurs systèmes de contrôle et à leur gestion financière, bien que, le cas échéant, des réserves aient été formulées. Ces réserves sont une pierre angulaire de la chaîne de responsabilité. Elles garantissent la transparence sur les difficultés et les faiblesses rencontrées, ainsi que sur les mesures à prendre pour y remédier, tout en fournissant une estimation de leur incidence financière.

Les rapports annuels d'activités 2017 démontrent que tous les services de la Commission ont mis en place des contrôles internes solides et fournissent des éléments attestant les efforts entrepris pour améliorer l'efficacité des contrôles et leur efficacité au regard des coûts, simplifier davantage les règles et protéger adéquatement le budget de la fraude, des erreurs et des irrégularités.

La Commission a produit une estimation consolidée du montant à risque à la clôture, présentant l'avis de son encadrement sur les performances des contrôles tant préventifs (ex ante, avant paiement) que correcteurs (ex post, après paiement) tout au long du cycle de contrôle pluriannuel.

À la suite des contrôles ex ante et ex post, les corrections financières et les recouvrements en 2017 se sont élevés à 897 millions d'EUR avant paiements et à 1 949 millions d'EUR après paiements.

Sur la base des assurances et des réserves formulées dans les rapports annuels d'activités, le collège adopte le présent rapport annuel 2017 sur la gestion et la performance du budget de l'UE et assume la responsabilité politique générale de la gestion du budget de l'UE.

2.8. Gestion organisationnelle

2.8.1 Dispositifs de gouvernance robustes

Le système de gouvernance de la Commission se caractérise par une distinction claire entre, d'une part, la responsabilité opérationnelle des gestionnaires de la Commission pour la gestion quotidienne du budget et, d'autre part, la responsabilité politique globale du collège des commissaires pour la gestion du budget.

Ce système décentralisé s'appuie sur les orientations et le soutien des services centraux, ainsi que sur la supervision d'un certain nombre d'organes de gouvernance institutionnelle à haut niveau tels que le conseil d'administration (CMB) et les comités de pilotage chargés de la gouvernance informatique, la sécurité informatique et la gestion de l'information.

Ce système repose sur un certain nombre de principes clés qui sous-tendent la bonne gouvernance: une répartition claire des rôles et responsabilités, un engagement fort pour la gestion de la performance et le respect du cadre juridique, des mécanismes de responsabilité clairs, un cadre réglementaire inclusif et de grande qualité, l'ouverture et la transparence et des normes d'éthique rigoureuses.

Au sein de la Commission, les fonctions et responsabilités en matière de gestion financière sont définies et exercées de manière précise. Il s'agit d'une approche décentralisée, axée sur des responsabilités claires, visant à créer une culture administrative qui incite les fonctionnaires à assumer la responsabilité des activités qu'ils exercent et à les rendre maîtres des activités dont ils sont responsables.

Le modèle décentralisé a été introduit dans le cadre de la réforme administrative de 2000. Désormais bien établi, il s'est avéré être une approche solide, bien adaptée au rôle et à la structure de la Commission. Il a évolué au fil du temps pour s'adapter à un environnement en mutation¹⁴⁷.

La Commission continue d'examiner le système et d'y apporter des améliorations ciblées lorsque cela se justifie. Par exemple, en 2017, **la gestion des risques a été renforcée par la révision des orientations adressées aux services et par une plus grande supervision au** niveau institutionnel (par l'intermédiaire du conseil d'administration - CMB) et la participation de l'IAS.

Un certain nombre d'autres mesures visant à renforcer ses dispositifs de gouvernance ont été prises à la suite du rapport spécial de la Cour des comptes européenne intitulé «La gouvernance à la Commission européenne est-elle conforme aux meilleures pratiques?»¹⁴⁸. Par exemple:

- la Commission a **actualisé son cadre de contrôle interne** afin qu'il soit conforme au cadre 2013 du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO) (voir la section 2.1 ci-dessus);
- en octobre 2017, la Commission a publié une **mise à jour de ses dispositifs de gouvernance**¹⁴⁹. Ce document fournit une description claire et complète du système de gouvernance de la Commission;
- la Commission rend ses **rapports financiers plus accessibles** aux citoyens. Par exemple, le paquet d'information financière intégrée dresse un tableau complet de la manière dont le budget de l'UE soutient les priorités politiques de l'Union et dont il est dépensé conformément aux règles de l'UE;
- le **service d'audit interne** de la Commission a **effectué son propre audit sur les dispositifs de gouvernance et de contrôle de la Commission** et a formulé un certain nombre de recommandations. La Commission donne à présent suite à ces recommandations, notamment en clarifiant les fonctions et les responsabilités des organes institutionnels qui jouent un rôle de plus en plus important dans la gouvernance institutionnelle de la Commission;
- **la charte du comité de suivi des audits (CSA) a été mise à jour en avril 2017** afin de modifier la composition du comité, de simplifier certaines de ses procédures et d'améliorer la structure et la lisibilité du document. Cette charte régit le rôle, la finalité, les responsabilités, la composition et les membres, les valeurs et les principes de fonctionnement, ainsi que les modalités de rapport du CSA. L'un des changements apportés à la composition est l'ajout d'un troisième membre externe destiné à fournir un nouvel éclairage sur les questions d'audit et de contrôle financier.

2.8.2 Renforcement du code de conduite des commissaires

Dans l'exercice de leurs fonctions, les membres de la Commission européenne sont tenus de respecter les règles relatives à l'éthique et à l'intégrité contenues dans les traités et dans le code de conduite des commissaires.

À l'occasion de son discours sur l'état de l'Union 2017, le président Juncker a annoncé un nouveau code de conduite des membres de la Commission. Ce nouveau code est entré en vigueur le 1^{er} février 2018. Il place la Commission à l'avant-garde de l'éthique dans les organisations du secteur public. Ces règles modernisées établissent de

nouvelles normes en Europe. Le nouveau code de conduite s'inscrit dans la droite ligne des efforts déployés par le président Juncker en faveur d'une plus grande transparence depuis le début de son mandat et **étend le délai de viduité de 18 mois à deux ans pour les anciens commissaires et à trois ans pour le président de la Commission**. La modernisation va plus loin encore et prévoit l'établissement de règles plus claires et de normes éthiques plus élevées, ainsi que l'introduction d'une plus grande transparence dans un certain nombre de domaines.

2.8.3 Cadre de performance renforcé

Un cadre de performance solide est essentiel pour que l'accent soit mis sur les résultats, la valeur ajoutée de l'UE et la bonne gestion des programmes de l'UE. Le cadre de performance du budget de l'UE est extrêmement pointu, obtenant un score plus élevé que n'importe quel pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (mesuré à l'aide de l'indice standardisé pour les cadres de budgétisation axée sur la performance).

Le cadre de performance pour le budget de l'UE comprend des objectifs et des indicateurs bien définis, **fondés sur la stratégie Europe 2020 et d'autres priorités politiques**. Il tient également compte de la complémentarité et de l'intégration des politiques et des programmes, ainsi que du rôle clé des États membres dans l'exécution du budget de l'UE.

Les objectifs, indicateurs et cibles sont intégrés dans les bases juridiques des programmes financiers et, chaque année, la Commission en rend compte dans les fiches de programmes qui accompagnent le projet de budget. Ils fournissent les éléments clés nécessaires à l'examen des programmes et à la mesure de la performance.

Pour faire en sorte que les ressources soient allouées aux priorités et que chaque action produise des résultats significatifs et une valeur ajoutée élevée, la Commission continue à mettre en œuvre son initiative intitulée «Un budget de l'UE axé sur la valeur ajoutée». En s'appuyant sur le cadre de performance de la période 2014-2020, elle promeut un meilleur équilibre entre conformité et performance.

Les rapports sur la performance produits par la Commission, y compris les rapports annuels d'activités, les fiches de programmes, les évaluations et le présent rapport annuel sur la gestion et la performance, constituent dans leur ensemble une

mine d'informations sur la performance, la gestion et la protection du budget de l'UE. Ils décrivent la façon dont le budget de l'UE soutient les priorités politiques de l'Union européenne, les résultats obtenus grâce au budget ainsi que le rôle joué par la Commission dans le contrôle du respect et la promotion des normes les plus élevées en matière de gestion budgétaire et financière.

Le principal vecteur de l'information financière de l'UE est le paquet d'information financière intégrée de l'UE, qui comprend les comptes annuels consolidés de l'UE, le rapport annuel sur la gestion et la performance du budget, ainsi que le rapport sur le suivi de la décharge. Le paquet d'information financière intégrée fournit au public une vue d'ensemble de la situation financière et opérationnelle de l'UE pour chaque année.

Ces rapports permettent à l'autorité budgétaire – le Parlement européen et le Conseil – de prendre en compte la performance en tant que facteur déterminant dans la décision sur le budget annuel.

La Commission propose un renforcement significatif du cadre de performance dans le contexte des propositions de programmes au titre du futur cadre financier pluriannuel. Par exemple, les indicateurs seront rationalisés et améliorés.

Outre la mise en œuvre du cadre de performance pour le budget de l'UE, la Commission a également réformé et renforcé son propre cadre interne de gestion de la performance – le cycle de planification stratégique et de programmation. En conséquence, **il est davantage mis l'accent sur les résultats et sur l'idée de faire mieux coïncider les activités de la Commission et les priorités politiques**.

Dans le cadre du nouveau système, tous les services de la Commission ont produit des plans stratégiques

pour la période 2016-2020 qui expliquent comment ils contribuent aux dix priorités politiques de la Commission. Grâce à ces plans, les services définissent des objectifs et des indicateurs spécifiques qui serviront à mesurer leur performance sur une période de cinq ans.

L'annexe 1 du présent rapport fournit un instantané de la situation actuelle concernant les indicateurs d'incidence définis dans les plans stratégiques.

Les plans stratégiques introduisent aussi une approche harmonisée de la mesure de la performance organisationnelle dans des domaines tels que la gestion des ressources humaines, la gestion financière et le contrôle interne, ainsi que la communication.

Ces plans stratégiques sont complétés par des plans de gestion annuels qui définissent les résultats pour l'exercice et qui expliquent comment ces derniers contribuent aux objectifs.

Les rapports annuels d'activités 2017 ont présenté l'ensemble d'objectifs et d'indicateurs connexes définis dans les plans stratégiques, ainsi que les résultats pour 2017 dans les plans de gestion.

Paquet d'information financière intégrée	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes annuels consolidés de l'UE • Rapport annuel sur la gestion et la performance du budget • Rapport sur le suivi de la décharge
Autres rapports	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport général sur les activités de l'UE • Rapports annuels d'activités des directions générales • Rapport sur la gestion budgétaire et financière

Tableau: Établissement de rapports et chaîne de responsabilité au sein de la Commission.

2.8.4 Synergies et gains d'efficience

Comme expliqué ci-dessus à la section 2.1, la Commission continue d'améliorer l'efficacité de ses opérations et de tirer parti des synergies entre les différentes parties de l'organisation.

Des progrès considérables ont été réalisés dans le domaine de la gestion financière. Le règlement financier révisé apportera un nombre important de simplifications. Les circuits contractuels et financiers sont simplifiés et harmonisés, notamment grâce à une nouvelle plateforme établissant un point d'entrée unique pour les bénéficiaires et les services de soutien institutionnels (SEDIA). Les propositions de la Commission concernant le futur cadre financier pluriannuel entraîneront également une simplification notable des règles applicables aux programmes financiers de l'UE, ce qui réduira la charge administrative tout en procurant un niveau élevé de contrôle.

Les efforts déployés par la Commission pour améliorer sa gestion organisationnelle vont au-delà de la gestion financière. La Cour a examiné¹⁵⁰ la manière dont les institutions, organes et organismes de l'Union européenne ont mis en œuvre l'engagement pris dans l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 de réduire de 5 % le personnel relevant de leurs tableaux des effectifs au cours de la période 2013-2017. **La Cour a conclu que la Commission a réussi à atteindre l'objectif d'une réduction des effectifs de 5 %.**

En raison de cette réduction, il est d'autant plus nécessaire que la Commission travaille de manière efficace, compte tenu de la diversité des défis auxquels l'UE est actuellement confrontée et des nouvelles missions confiées à l'Union. Les efforts soutenus déployés par la Commission pour améliorer l'efficacité et les méthodes de travail dans des domaines tels que la gestion des ressources humaines, les technologies de l'information et de la

communication, la communication, la logistique et la gestion des événements contribueront à garantir une

utilisation efficace des ressources limitées.



Brussels, 4.7.2018
COM(2018) 457 final/2

ANNEXES 1 to 9

CORRIGENDUM

Annule et remplace les annexes du document COM(2018) 457 final du 6 juin 2018:
Correction du formatage des tableaux dans l'annexe 2 (p. 113) et l'annexe 4 (p. 123).

ANNEXES

REPORT FROM THE COMMISSION TO THE EUROPEAN PARLIAMENT, THE COUNCIL AND THE COURT OF AUDITORS

2017 Annual Management and Performance Report for the EU Budget

List of annexes

ANNEX 1: SNAPSHOT OF THE COMMISSION-WIDE IMPACT INDICATORS.....	104
ANNEX 2: AMOUNTS AT RISK AND RESERVATIONS IN THE 2017 ANNUAL ACTIVITY REPORTS	111
ANNEX 3: DEFINITIONS OF THE AMOUNT AT RISK.....	119
ANNEX 4: PROTECTION OF THE EU BUDGET.....	121
ANNEX 5: ASSURANCE PROVIDED BY THE INTERNAL AUDIT SERVICE.....	150
ANNEX 6: COMPLIANCE WITH PAYMENT TIME LIMITS (ARTICLE 111 5 RAP).....	153
ANNEX 7: SUMMARY OF WAIVERS OF RECOVERIES OF ESTABLISHED AMOUNTS RECEIVABLE (ARTICLE 91 5 RAP).....	155
ANNEX 8: REPORT ON NEGOTIATED PROCEDURES (ARTICLE 53 RAP).....	156
ANNEX 9: EU TRUST FUNDS (ARTICLE 187.10 FR).....	158

Annex 1: Snapshot of the Commission-wide impact indicators

These statistical indicators are high-level context indicators designed to track the longer-term and indirect impacts of EU action. They were identified in the Strategic Plans of the Commission services. This annex presents an intermediate reporting on the current trends.

General objective: A New Boost for Jobs, Growth and Investment

1. Percentage of EU GDP invested in R&D (combined public and private investment)		
<u>Baseline (2012)</u> 2.01 %	<u>Latest known value (2016)</u> 2.03 %	<u>Target (2020)</u> 3 %
Source: Eurostat ¹⁵¹		
2. Employment rate population aged 20-64		
<u>Baseline (2014)</u> 69.2 %	<u>Latest known value (2016)</u> 71.1 %	<u>Target (2020)</u> At least 75 %
Source: Eurostat		
3. Tertiary educational attainment, age group 30-34		
<u>Baseline (2013)</u> 37.1 %	<u>Latest known value (2016)</u> 39.1 %	<u>Target (2020)</u> At least 40 %
Source: Eurostat		
4. Share of early leavers from education and training¹⁵²		
<u>Baseline (2013)</u> 11.9 %	<u>Latest known value (2016)</u> 10.7 %	<u>Target (2020)</u> Less than 10 %
Source: Eurostat		
5. People at risk of poverty or social exclusion		
<u>Baseline (2013)</u> 122.7 million	<u>Latest known value (2016)</u> 118.0 million	<u>Target (2020)</u> At least 20 million people fewer than in 2008 (116.2 million)
Source: Eurostat		
6. GDP growth		
<u>Baseline (2014)</u> 1.8 %	<u>Latest known value (2016)</u> 2.0 %	<u>Target (2020)</u> Increase
Source: Eurostat		
7. Gross Fixed Capital Formation (GFCF) investments to GDP ratio		
<u>Baseline (2014)</u> 19.4 %	<u>Latest known value (2016)</u> 19.8 %	<u>Target (2016-2020)</u> 21 %-22 %
Source: Eurostat		
8. Labour productivity EU-28 as compared to US (US=100)¹⁵³		
<u>Baseline (2014)</u> 75	<u>Latest known value (2016)</u> 76	<u>Target (2020)</u> Increase
Source: AMECO database of the European Commission's Directorate-General for Economic and Financial Affairs		

9. Resource productivity: Gross Domestic Product (GDP, €) over Domestic Material Consumption (DMC, kg) ¹⁵⁴		
Explanation:		
<u>Baseline (2010 – Eurostat estimate)</u>	<u>Latest known value (2016)</u>	<u>Target (2020)</u>
1.8 €/kg (EU-28)	2.1€/kg (EU-28)	Increase
Source: Eurostat		

General objective: A Connected Digital Single Market

10. Aggregate score in Digital Economy and Society Index (DESI) EU-28 ¹⁵⁵		
<u>Baseline (DESI 2015)</u>	<u>Latest known value (DESI-2017)</u>	<u>Target (2020)</u>
0.46	0.52	Increase
Source: DESI		

General objective: A Resilient Energy Union with a Forward-Looking Climate Change Policy

11. Greenhouse gas emissions (index 1990=100)			
<u>Baseline (2013)</u>	<u>Latest known value (2016 prox. estimates by EEA)</u>		<u>Target (2020)</u>
80.2 %	77.4 %		At least 20 % reduction (index ≤80)
Source: European Environmental Agency; Eurostat			
12. Share of renewable energy in gross final energy consumption			
<u>Baseline (2013)</u>	<u>Interim Milestone (2015/2016)</u>		<u>Latest known value (2015)</u>
15 %	13.6 %		16.7 %
Source: Eurostat			
13. Increase in energy efficiency – Primary energy consumption			
<u>Baseline (2013)</u>	<u>Latest known value (2015)</u>		<u>Target (2020)</u>
1 569.9 million tonnes of oil equivalent (Mtoe)	1 529.6 million tonnes of oil equivalent (Mtoe)		20 % increase in energy efficiency (No more than 1 483 Mtoe of primary energy consumption)
Source: Eurostat			
14. Increase in energy efficiency – Final energy consumption			
<u>Baseline (2013)</u>	<u>Latest known value (2015)</u>		<u>Target (2020)</u>
1 106.2 million tonnes of oil equivalent (Mtoe)	1 082.2 million tonnes of oil equivalent (Mtoe)		20 % increase in energy efficiency (No more than 1 086 Mtoe of final energy consumption)
Source: Eurostat			
15. Number of Member States at or above the electricity interconnection target of at least 10 %			
<u>Baseline (2014)</u>	<u>Interim Milestone(2018)</u>	<u>Latest known value (2017)</u>	<u>Target (2020)</u>
16 Member States at or above 10 % electricity interconnection target	19 Member States at or above 10 % electricity interconnection target	17 Member States at or above 10 % electricity interconnection target	24 Member States at or above 10 % electricity interconnection target (Spain and Cyprus to follow later)
Source: ENTSO-e			

General objective: A Deeper and Fairer Internal Market with a Strengthened Industrial Base

16. Gross value added of EU industry in GDP		
<u>Baseline (2014)</u> 17.1 %	<u>Latest known value (2016)</u> 17.4 %	<u>Target (2020)</u> 20 %
Source: Eurostat		
17. Intra-EU trade in goods (% of GDP)		
<u>Baseline (2014)</u> 20.4 %	<u>Latest known value (2015)</u> 20.3 %	<u>Target (2020)</u> Increase
Source: Eurostat		
18. Intra-EU trade in services (% of GDP)		
<u>Baseline (2014)</u> 6.3 %	<u>Latest known value (2015)</u> 6.6 %	<u>Target (2020)</u> Increase
Source: Eurostat		
19. Share of mobile EU citizens as % of the labour force		
<u>Baseline (2014)</u> 3.4 %	<u>Latest known value (2016)</u> 3.9 %	<u>Target (2020)</u> Increase
Source: Eurostat (age group 15-64)		
20. Composite indicator of financial integration in Europe (FINTEC) ¹⁵⁶		
<u>Baseline (2014)</u> 0.5/0.3 The first entry is the price-based, the second the volume-based indicator value.	<u>Latest known value (2017)</u> 0.56/0.28	<u>Target (2020)</u> Increase
Source: European Central Bank		

General objective: A Deeper and Fairer Economic and Monetary Union

21. Dispersion of GDP per capita ¹⁵⁷		
<u>Baseline (2014)</u> Euro area: 42.3 % EU 27: 41.9 % EU 28: 42.5 %	<u>Latest known value (2016)</u> 42.0 % 41.5 % 42.1 %	<u>Target (2020)</u> Reduce Reduce Reduce
Source: Eurostat		
22. Composite Indicator of Systemic Stress (CISS) ¹⁵⁸		
<u>Baseline (Average range 2010-2014)</u> 0.25 in normal times 0.8 in a crisis mode	<u>Latest known value (2017)</u> 0.0308	<u>Target (2020)</u> Stable trend
Source: European Central Bank		
23. Income quintile share ratio ¹⁵⁹		
<u>Baseline (2014)</u> 5.2	<u>Latest known value (2016)</u> 5.2	<u>Target (2020)</u> Reduce
Source: Eurostat		

General objective: A balanced and progressive trade policy to harness globalisation

24. Percentage of EU trade in goods and services as well as investment covered by applied EU preferential trade and investment agreements			
<u>Baseline</u> Goods average for 2014-2016, Services and FDI average for 2013-2015	<u>Latest known value (2017)</u> Goods, Services and FDI average for 2014-2016	<u>Milestone** (2018)</u>	<u>Target** (2020)</u>
Goods: Imports 27 % Exports 32 % Total 29 %	Goods: Imports 27 % Exports 32 % Total 30 %	Goods: Imports 32 % Exports 37 % Total 34 %	Goods: Imports 51 % Exports 61 % Total 56 %
Services: Imports 10 % Exports 9 % Total 9 %	Services: Imports 10 % Exports 10 % Total 10 %	Services: Imports 15 % Exports 15 % Total 15 %	Services: Imports 54 % Exports 52 % Total 53 %
FDI stocks: Imports 4 % Exports 7 % Total 6 %	FDI stocks: Imports 4 % Exports 7 % Total 6 %	FDI stocks: Imports 9 % Exports 13 % Total 11 %	FDI stocks: Imports 55 % Exports 59 % Total 57 %
Source: Eurostat for the raw indicators and DG Trade for the list of countries covered by trade and investments agreements* Source of goods: Eurostat Source of services: Eurostat Source of FDI stocks: Eurostat			
* See agreements under "In place" and "Agreements partly in place".			
** The milestone and target figures are based on expectations of provisional application/entry into force of agreements that are currently under negotiation (see also result indicator 1.1 : "Number of on-going EU trade and investment negotiations and number of applied EU trade and investment agreements" of DG TRADE's Strategic Plan 2016-2020).			

General objective: An Area of Justice and Fundamental Rights Based on Mutual Trust

25. Share of the population considering themselves as "well" or "very well" informed of the rights they enjoy as citizens of the Union		
<u>Baseline (2015)</u> 42 %	<u>Latest known value</u> Next survey planned for 2019	<u>Target (2020)</u> Increase
Source: Eurobarometer on Citizenship		
26. Citizens experiencing discrimination or harassment		
<u>Baseline (2015)</u> 21 %	<u>Latest known value</u> Next survey planned for 2019	<u>Target (2021)</u> The Eurobarometer takes place every 3 years. Decrease
Source: Eurobarometer on discrimination		
27. Gender Pay Gap (GPG) in unadjusted form, EU-28 ¹⁶⁰		
<u>Baseline (2013 - provisional figure)</u> 16.8 %	<u>Latest known value (2015)</u> 16.3 %	<u>Target (2020)</u> Decrease
Source: Eurostat		

General objective: Towards a New Policy on Migration¹⁶¹

28. Rate of return of irregular migrants		
28.1. Explanation: The indicator measures the total return rate (number of persons returned divided by return decisions issued by the Member States)		
<u>Baseline (2014)</u> 41.8 %	<u>Latest known value (2016)</u> 50.6 %	<u>Target (2020)</u> Increase
Source: Eurostat ¹⁶² , DG HOME; Eurostat: Return decisions; Eurostat: Total number of persons returned		
28.2 Explanation: The indicator measures the % of effective returns to third countries (returns to third countries divided by return decisions issued by the Member States)		
<u>Baseline (2014)</u> 36.2 %	<u>Latest known value (2016)</u> 46.3 %	<u>Target(2020)</u> Increase
Source: Eurostat: Return decisions; Eurostat Returns to third countries		
29. Gap between the employment rates of third-country nationals compared to EU nationals¹⁶³, age group 20-64		
<u>Baseline (2014)</u> Gap: 13.4 points EU nationals: 69.8 % Third-country nationals: 56.4 %	<u>Latest known value (2016)</u> Gap: 15.3 points EU nationals: 71.8 % Third-country nationals: 56.5 %	<u>Target (2020)</u> Decrease
Source: Eurostat		

General objective: A Stronger Global Actor

30. GDP per capita (current prices-PPS) as % of EU level in countries that are candidates or potential candidates for EU accession		
<u>Baseline (2014)</u> 34 % for Western Balkans (excluding Kosovo ¹⁶⁴) 64 % for Turkey	<u>Latest known value (2016)</u> 35 % for Western Balkans (excluding Kosovo ¹⁶⁵) 64 % for Turkey	<u>Target (2020)</u> Increase
Source: Eurostat		
31. Ranking to measure political stability and absence of violence in countries part of the European Neighbourhood Policy (ENP)¹⁶⁶		
<u>Baseline (2014)</u> NE*: 33.89 - 4 countries above 30 NS**: 11.99 - 4 countries above 10	<u>Latest known value (2016)</u> NE: 28.41 – 3 countries above 30 NS: 13.14 -5 countries above 10	<u>Target (2020)</u> NE: decrease in the number of countries above 30 by 1 NS: increase in the number of countries above 10 by 1
* Neighbourhood East (NE): Number of countries in a percentile rank above 30. ** Neighbourhood South (NS): Number of countries in a percentile rank above 10.		
Source: Worldwide Governance Indicators (WGI) project (WB group)		

32. Sustainable Development Goal 1.1.1: Proportion of population below international poverty line			
<u>Baseline</u> ¹⁶⁷ (Computed on country level data from 2012 or before, drawing on World Bank data for the poverty rates, and UN Population Division data for the weights; extracted in November 2017 to take into account data revisions)	<u>Interim Milestone</u>	<u>Latest known value</u> (Computed on country level data from 2016 or before, drawing on World Bank data for the poverty rates, and UN Population Division data for the weights; extracted in November 2017)	<u>Target (2030)</u> UN Sustainable Development Goals
17.0 % (including the graduated countries - Partnership countries for which bilateral assistance is phased out)	Rolling On course for 2030 based on annual progress report prepared by UN Secretary General.	15.1 % (including the graduated countries - Partnership countries for which bilateral assistance is phased out)	0 %
28.4 % (excluding the graduated countries)		26.7 % (excluding the graduated countries)	

Source: World Bank (poverty rate); UN Population Division (population weights)

General Objective: EU Collective Net Official Development Assistance (ODA) as a percentage of EU GNI: a) in total, b) to LDCs (Least Developed Countries)

33. EU Collective Net Official Development Assistance (ODA) as a percentage of EU GNI: a) in total, b) to LDCs (Least Developed Countries)			
<u>Baseline (2014)</u>	<u>Interim Milestone (2020)</u>	<u>Latest known value (2015)</u>	<u>Target (2030)</u> Council Conclusions of 26 May 2015, in the framework of the 2030 Agenda for Sustainable Development
In total: 0.43 % To LDCs: 0.11 %	In total: n/a To LDCs: 0.15 %	In total: 0.47 % To LDCs: 0.11 %	In total: 0.70 % To LDCs: 0.20 %
Based on analysis of final 2014 ODA spending by EU Member States and non-imputed spending by the EU institutions as reported by the OECD DAC. Final data for two EU Member States was not available so earlier data was extrapolated.			
Source: OECD Development Assistance Committee (DAC)			

General objective: A Union of Democratic Change

34. Voter turnout at European Elections			
<u>Baseline (2014)</u> 42.61 %	<u>Latest known value (insert also date)</u> No new value	<u>Target (2019)</u> Increase	
Source of the data: European Parliament			
35. Number of opinions received from National Parliaments ¹⁶⁸			
<u>Baseline (2014)</u> 506	<u>Latest known value</u> (2016) 620	<u>Latest known value</u> (30/9/2017) 417	<u>Target (2020)</u> Increase
Source: European Commission Annual report on relations between the European Commission and national parliaments			

General objective: To help achieve the overall political objectives, the Commission will effectively and efficiently manage and safeguard assets and resources, and attract and develop the best talents

36. Trust in the European Commission		
<u>Baseline (EB 83 – Spring 2015)</u> 40 % tend to trust	<u>Latest known value</u> (EB 87 – Spring 2017) 41 % tend to trust	<u>Target (2020)</u> Increase
Source: Standard Eurobarometer on Public Opinion in the European Union		
37. Staff engagement index in the Commission		
<u>Baseline (2014)</u> 65.3 %	<u>Latest known value (2016)</u> 64.3 %	<u>Target (2020)</u> Increase
Source: European Commission		

Annex 2: Amounts at risk and reservations in the 2017 Annual Activity Reports

2-A. Overall estimated amount at risk at closure (EUR millions) reported in the 2017 Annual Activity Reports

The following tables show a consolidated overview of the Commission's overall amount at risk at closure, **first per policy area and next per department** (in its entirety per Authorising Officer by Delegation). To allow comparison with previous Annual Management and Performance Reports, our groupings of Commission departments is kept stable. Consequently, our policy areas do not necessarily equal the European Court of Auditors Annual Report chapters (of which the number, the titles and even the compositions have changed in each of the at least 4 previous years). E.g. "Cohesion, Migration and Fisheries" includes all other departments (beyond the Agriculture department) which execute the largest part(s) of their budget in shared management mode; i.e. not only the Regional and Employment departments (which are indeed *cohesion*), but also the Maritime and Home Affairs departments (which are resp. *natural resources* and *security & citizenship*).

The Development department and thus the Commission Total also include the **European Development Fund** relevant expenditure. In addition, the Development, Neighbourhood, Humanitarian, Home Affairs, Regional and Employment departments and thus the Commission Total also include the **EU Trust Funds** relevant expenditure¹⁶⁹.

Those departments ensure the transparent and complete coverage of the relevant Trust Fund(s) in their Annual Activity Report (based on the reports from the Trust Fund Managers). Their accountability for their contributions (from the EU budget and/or the European Development Fund) paid into the Trust Funds on the one hand, and for the transactions made out of the Trust Funds (i.e. with the EU budget, European Development Fund and other donors' funds) as a Trust Fund Manager on the other hand, is distinguished.

2017 (provisional) annual accounts	Payments made	- New Prefinancing	+ Retentions made	+ Cleared Prefinancing	- Retentions released	= Relevant expenditure
EU budget	133 294	- 29 708	2 311	16 790	- 701	121 986
<i>of which: contributions to the EU Trust Funds</i>	- 233					- 233
European Development Fund	4 158	- 2 648		1 818		3 328
<i>of which: contributions to the EU Trust Funds</i>	- 150					- 150
EU Trust Funds	730	- 676		27		81
Commission Total (*)	137 799	- 33 032	2 311	18 635	- 701	125 012

For the **reconciliation** of the relevant expenditure of the Development, Neighbourhood, Humanitarian, Home Affairs, Regional, Employment, Research and Budget departments, and of the Innovation and Networks Executive Agency, see the overall amount at risk tables and related footnotes in their Annual Activity Reports.

Full specifications of the tables columns [(a) – (i)]

- (a) In all cases of Co-Delegations (Internal Rules Article 3), the "payments made" are covered by the Delegated departments (*since 2017 also for Type 3*). In the case of Cross-SubDelegations (Internal Rules Article 12), they remain with the Delegating departments (*the reporting on the latter is being reconsidered for 2018*).
Co-Delegations Type 1 are actually 'divided' between departments, with each department duly covering its own 'share' of (both) payments and pre-financings.
PS: "Pre-financings paid/cleared" are always covered by the Delegated departments, even in the case of Cross-SubDelegations.
- (b) New pre-financing paid by the department itself during the financial year (i.e. excluding any pre-financing received as transfer from another department). The "Pre-financing" is covered as in the context of note 2.5.1 to the Commission (provisional) annual accounts (i.e. excluding the "Other advances to Member States" (note 2.5.2) which is covered on a pure payment-made basis).
- (c) In Cohesion, the (10 %) retention made
- (d) Pre-financing having been cleared during the financial year (i.e. their 'delta' in 'actuals', not their 'cut-off' based estimated 'consumption')
- (e) In Cohesion, the (10 %) retention which is released or (partially) withheld by the Commission
- (f) For the purpose of equivalence with the European Court of Auditors' scope of the Commission funds with potential exposure to legality and regularity errors (*see the European Court of Auditors 2016 Annual Report methodological Annex 1.1 paragraph 10*), also our concept of "relevant expenditure" includes the payments made, subtracts the new pre-financing paid out [& adds the retentions made], and adds the previous pre-financing actually cleared [& subtracts the retentions released and those (partially) withheld; and any deductions of expenditure made by Member States in the annual accounts] during the financial year. This is a separate and 'hybrid' concept, intentionally combining elements from the budgetary accounting and from the general ledger accounting.
- (g) In order to calculate the weighted Average Error Rate for the total relevant expenditure in the reporting year, the detected or equivalent¹⁷⁰ error rates have been used. For types of low-risk expenditure with indications that the error rate might be close to 'zero' (e.g. administrative expenditure, operating subsidies to agencies), a 0.5 % error rate has nevertheless been used as a conservative estimate.
- (h) Even though to some extent based on the 7 years historic Average of Recoveries and financial Corrections, which is the best available estimate of the corrective capacity of the ex-post control systems implemented by the department over the past years, the Authorising Officer by Delegation has adjusted this historic average. Any ex-ante elements, one-off events, (partially) cancelled or waived Recovery Orders, and other factors from the past years that would no longer be relevant for current programmes (e.g. higher ex-post corrections of previously higher errors in earlier generations of grant programmes, current programmes with entirely ex-ante control systems) have been adjusted in order to come to the best but conservative estimate of the ex-post future corrections to be applied to the reporting year's relevant expenditure for the current programmes¹⁷¹. Consequently, estimates are not necessarily comparable between (families of) departments.
- (i) For some programmes with no set closure point (e.g. European Agricultural Guarantee Fund) and for some multiannual programmes for which corrections are still possible afterwards (e.g. European Agricultural Fund for Rural Development and European Structural and Investment Funds), all corrections that remain possible are considered for this estimate.

When a department uses ranges of 'minimum-maximum' values for its estimates, then the columns are 'split' accordingly.

It should be noted that due to the rounding of values into EUR millions, some financial data in the tables may appear not to add up.

*For the **reconciliation** of the relevant expenditure of the Development, Neighbourhood, Humanitarian, Home Affairs, Regional, Employment, Research and Budget departments, and of the Innovation and Networks Executive Agency, see the overall amount at risk tables and related footnotes in their Annual Activity Reports.*

Policy area	Total payments (a)	New pre-financing paid (b)	Retentions made by Cohesion family DGs (c)	Pre-financing cleared (d)	Retentions (partially) released by Cohesion family DGs (e)	Total relevant expenditure (f)=(a)-(b)+(c)+(d)-(e)	Estimated amount at risk at payment (g) = Average Error Rate applied on (f)		Estimated future corrections (h) = Adjusted rate of Average Recoveries and Corrections applied on (f)		Estimated amount at risk at closure (i) = (g)-(h)	
							lowest value	highest value	lowest value	highest value	lowest value	highest value
Agriculture	55 872.0	98.9		183.9		55 957.0	1 243.6 (2.22 %)	1 243.6 (2.22 %)	1 173.9 (2.10 %)	1 173.9 (2.10 %)	69.7 (0.12 %)	69.7 (0.12 %)
Cohesion, Migration and Fisheries	39 234.0	11 502.9	2 310.8	3 193.3	701.1	32 533.8	358.7 (1.10 %)	358.7 (1.10 %)	14.4 (0.04 %)	14.4 (0.04 %)	344.4 (1.06 %)	344.4 (1.06 %)
External Relations	13 609.5	8 977.2		6 001.1		10 633.5	131.7 (1.24 %)	131.7 (1.24 %)	28.4 (0.27 %)	28.4 (0.27 %)	103.2 (0.97 %)	103.2 (0.97 %)
Research, Industry, Space, Energy and Transport	15 526.2	8 593.0		6 414.9		13 348.1	302.3 (2.26 %)	313.3 (2.35 %)	83.7 (0.63 %)	84.9 (0.64 %)	218.7 (1.64 %)	228.4 (1.71 %)
Other Internal Policies	6 983.5	3 379.5		2 460.8		6 065.0	38.9 (0.64 %)	40.1 (0.66 %)	6.8 (0.11 %)	6.8 (0.11 %)	32.0 (0.53 %)	33.2 (0.55 %)
Other Services & Administration	6 612.8	83.1		60.7		6 590.4	9.4 (0.14 %)	12.3 (0.19 %)	0.4 (0.01 %)	0.6 (0.01 %)	9.0 (0.14 %)	11.8 (0.18 %)
Reconciliations	-39.2	397.9		320.7		-116.4						
Total 2017	137 798.8	33 032.5	2 310.8	18 635.4	701.1	125 011.4	2 084.6 (1.67 %)	2 099.7 (1.68 %)	1 307.6 (1.05 %)	1 309.0 (1.05 %)	777.0 (0.62 %)	790.7 (0.63 %)
<i>Total 2016</i>						137 127.9	2.13 %	2.62 %	1.48 %	1.55 %	0.65 %	1.07 %

Policy area	DG	Total payments (a)	New pre-financing paid (b)	Retentions made by Cohesion family DGs (c)	Pre-financing cleared (d)	Retentions (partially) released by Cohesion family DGs (e)	Total relevant expenditure (f)=(a)-(b)+(c)+(d)-(e)	Estimated amount at risk at payment (g) = Average Error Rate applied on (f)		Estimated future corrections (h) - Adjusted rate of Average Recoveries and Corrections applied on (f)		Estimated amount at risk at closure (i) = (g)-(h)	
								lowest value	highest value	lowest value	highest value	lowest value	highest value
Agriculture	AGRI	55 872.0	98.9	-	183.9	-	55 957.0	1 243.6	1 243.6	1 173.9	1 173.9	69.7	69.7
Cohesion, Migration and Fisheries	EMPL	10 357.1	2 372.0	645.3	349.6	300.9	8 679.0	91.5	91.5	0.1	0.1	91.5	91.5
	HOME	1 705.4	1 179.8	-	1 182.0	-	1 707.5	26.9	26.9	14.3	14.3	12.6	12.6
	MARE	510.7	170.8	19.0	84.8	6.2	437.5	2.3	2.3	-	-	2.3	2.3
	REGIO	26 660.8	7 780.3	1 646.5	1 576.9	394.0	21 709.8	238.0	238.0	-	-	238.0	238.0
External Relations	DEVCO	7 389.1	4 499.2	-	3 337.1	-	6 227.0	83.0	83.0	13.1	13.1	69.9	69.9
	ECHO	2 370.3	1 980.4	-	1 146.5	-	1 536.4	16.6	16.6	6.1	6.1	10.4	10.4
	FPI	574.1	501.6	-	353.6	-	426.1	8.1	8.1	1.7	1.7	6.4	6.4
	NEAR	3 260.8	1 991.6	-	1 162.5	-	2 431.8	23.9	23.9	7.5	7.5	16.4	16.4
	TRADE	15.2	4.4	-	1.4	-	12.2	0.1	0.1	-	-	0.1	0.1
Research, Industry, Space, Energy and Transport	CNECT	1 720.9	758.9	-	748.3	-	1 710.3	67.0	67.4	20.7	20.7	46.3	46.7
	EASME	1 147.2	724.0	-	284.2	-	707.4	19.9	20.4	1.1	1.1	18.9	19.4
	ENER	1 343.2	1 116.0	-	833.9	-	1 061.1	6.8	6.8	2.4	2.4	4.3	4.3
	ERCEA	1 601.2	672.2	-	557.2	-	1 486.2	16.1	16.1	3.9	3.9	12.2	12.2
	GROW	1 936.1	1 759.1	-	286.7	-	463.7	6.9	6.9	3.0	3.0	3.9	3.9
	INEA	2 460.1	1 378.9	-	1 418.0	-	2 499.2	30.3	37.7	6.3	7.5	24.1	30.2
	MOVE	414.0	160.5	-	128.7	-	382.2	4.6	4.6	3.2	3.2	1.4	1.4
	REA	1 697.2	1 102.1	-	739.2	-	1 334.3	33.4	33.4	5.5	5.5	27.9	27.9
RTD	3 206.3	921.3	-	1 418.7	-	3 703.7	117.3	120.0	37.6	37.6	79.7	82.4	
Other Internal Policies	CHAFEA	80.7	28.0	-	43.4	-	96.1	1.3	1.3	0.7	0.7	0.6	0.6
	CLIMA	27.9	8.9	-	11.4	-	30.5	-	-	-	-	-	-
	COMM	122.7	12.0	-	9.3	-	120.0	1.3	1.3	0.1	0.1	1.1	1.1
	EAC	2 358.4	2 304.5	-	1 411.5	-	1 465.3	14.7	14.7	0.2	0.2	14.5	14.5
	EACEA	635.9	512.3	-	513.9	-	637.6	10.5	10.5	2.2	2.2	8.3	8.3

Policy area	DG	Total payments (a)	New pre-financing paid (b)	Retentions made by Cohesion family DGs (c)	Pre-financing cleared (d)	Retentions (partially) released by Cohesion family DGs (e)	Total relevant expenditure (f)=(a)-(b)+(c)+(d)-(e)	Estimated amount at risk at payment		Estimated future corrections		Estimated amount at risk at closure	
								(g) = Average Error Rate applied on (f)		(h) - Adjusted rate of Average Recoveries and Corrections applied on (f)		(i) = (g)-(h)	
								lowest value	highest value	lowest value	highest value	lowest value	highest value
Other Internal Policies	ECFIN	2 841.6	15.1	-	2.6	-	2 829.1	1.6	1.6	-	-	1.6	1.6
	ENV	220.8	153.1	-	195.8	-	263.5	2.2	2.2	0.8	0.8	1.4	1.4
	JUST	169.8	141.5	-	115.5	-	143.8	1.7	1.7	1.0	1.0	0.7	0.7
	SANTE	425.3	192.8	-	144.4	-	377.0	5.0	6.2	1.8	1.8	3.2	4.4
	TAXUD	100.4	11.3	-	13.0	-	102.1	0.6	0.6	-	-	0.6	0.6
Other Services & Administration	BUDG	11.6	-	-	-	-	11.6	0.1	0.1	-	-	0.1	0.1
	COMP	5.4	0.3	-	0.2	-	5.3	-	-	-	-	-	-
	DGT	17.2	-	-	-	-	17.2	0.1	0.1	0.1	0.1	-	-
	DIGIT	267.9	-	-	-	-	267.9	1.3	1.3	-	-	1.3	1.3
	EPSC	0.2	-	-	-	-	0.2	-	-	-	-	-	-
	EPSO/ EUSA	7.8	-	-	-	-	7.8	-	-	-	-	-	-
	ESTAT	49.6	3.7	-	6.0	-	51.9	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
	FISMA	49.1	39.7	-	35.3	-	44.7	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
	HR	278.6	-	-	0.8	-	279.4	-	1.1	-	-	-	1.1
	IAS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	JRC	210.7	4.8	-	0.9	-	206.8	1.0	1.0	0.1	0.1	0.9	0.9
	OIB	360.6	-	-	-	-	360.6	-	1.8	-	0.2	-	1.6
	OIL	96.9	-	-	-	-	96.9	-	-	-	-	-	-
	OLAF	33.3	7.5	-	7.3	-	33.2	0.3	0.3	-	-	0.3	0.3
	OP	71.4	-	-	-	-	71.4	-	-	-	-	-	-
PMO	5 043.0	-	-	-	-	5 043.0	5.8	5.8	-	-	5.8	5.8	

Policy area	DG	Total payments (a)	New pre-financing paid (b)	Retentions made by Cohesion family DGs (c)	Pre-financing cleared (d)	Retentions (partially) released by Cohesion family DGs (e)	Total relevant expenditure (f)=(a)-(b)+(c)+(d)-(e)	Estimated amount at risk at payment (g) = Average Error Rate applied on (f)		Estimated future corrections (h) - Adjusted rate of Average Recoveries and Corrections applied on (f)		Estimated amount at risk at closure (i) = (g)-(h)	
								lowest value	highest value	lowest value	highest value	lowest value	highest value
	SCIC	61.1	0.7	-	0.6	-	60.9	0.3	0.3	-	-	0.3	0.3
	SG	8.8	2.3	-	2.2	-	8.7	-	-	-	-	-	-
	SJ	3.2	-	-	-	-	3.2	-	-	-	-	-	-
	SRSS	36.4	24.1	-	7.4	-	19.7	0.2	0.2	-	-	0.1	0.2
	TF 50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reconciliations		-39.2	397.9	-	320.7	-	-116.4	-	-	-	-	-	-
TOTAL		137 798.8	33 032.5	2 310.8	18 635.4	701.1	125 011.4	2 084.6	2 099.7	1 307.6	1 309.0	777.0	790.7

2-B. Summary of reservations (EUR millions) reported in the 2017 Annual Activity Reports

I. Expenditure – current programmes

Policy Area	Description of reservation	Dept.	Impact on Legality and Regularity ¹⁷²	Amount at risk at reporting exposure =
Agriculture	EAGF market measures (5 elements of reservation in 3 MS)	AGRI	Quantified	55.2
	EAGF direct payments (15 paying agencies in 8 MS)	AGRI	Quantified	394.0
	EAFRD expenditure for rural development measures (22 paying agencies in 15 MS)	AGRI	Quantified	320.5
Cohesion, Migration and Fisheries	2014-2020 European Regional Development Fund / Cohesion Fund (17 programmes in 9 MS and one European Territorial Cooperation programme)	REGIO	Quantified	79.0
	2014-2020 European Social Fund. Youth Employment Initiative. Fund for European Aid to the most Deprived (ESF/YEI/FEAD) (15 programmes in 6 MS)	EMPL	Quantified	21.1
	2014-2020 Management and control systems for the Asylum, Migration and Integration Fund (AMIF) (Finland, Greece) and the Internal Security Fund (ISF) (Finland)	HOME	Quantified for Finland. Non-quantified for Greece	1.2
External Relations	Direct management grants – incl. cross-delegation	DEVCO	Quantified	21.2
	Programmes managed by the African Union Commission (AUC) involving a significant level of procurement	DEVCO	Quantified	5.5
	Instrument for Cooperation with Industrialised countries (ICI)	FPI	Quantified	3.5
	Direct management grants	NEAR	NEW; Quantified	13.2
	Projects in Syria and Libya. for which no assurance building is possible (no staff access to projects or auditors' access to documents)	NEAR	Non-quantified	0.0
Research, Industry, Space, Energy and Transport	Research Fund for Coal and Steel (RFCS)	RTD	Quantified	2.3
Other Internal Policies	Internal control system partially functioning	EACEA	NEW; Non-quantified	0.0
	European Asylum Support Office (EASO) - management and control systems weaknesses	HOME	NEW; Non-quantified	0.0
	Non-research grant programmes	HOME	Quantified	6.3
	Non-research grant programmes	JUST	Quantified	1.3
	EU Registry Emissions Trading System (EU ETS) - significant security weakness remaining	CLIMA	Non-quantified	0.0
Other Services & Administration	Direct management grants (limited assurance building)	SRSS	NEW; Non-quantified	0.0
TOTAL				924.3

II. Expenditure – ‘legacy’ programmes

Policy Area		Description of reservation	Dept.	Impact on Legality and Regularity	Amount at risk at reporting = exposure
Agriculture		(none)			
Cohesion, Migration and Fisheries		2007-2013 European Regional Development Fund / Cohesion Fund / Instrument for Pre-Accession (20 programmes in 7 Member States and European Territorial Cooperation programmes, plus one Cross Border Cooperation programme)	REGIO	Quantified	30.8
		2007-2013 European Social Fund (18 programmes in 9 MS)	EMPL	Quantified	0.9
		2007-2013 European Fisheries Fund (EFF) (5 programmes in 5 MS)	MARE	Non-Quantified	0.0
		2007-2013 Solidarity and Management of Migration Flows (SOLID) general programme: Germany: European Refugee Fund (ERF) and European Integration Fund (EIF); United Kingdom: European Integration Fund (EIF) and European Return Fund (RF)	HOME	Quantified for Germany. Non-quantified for the UK	1.6
External Relations		(none)			
Research, Industry, Space, Energy and Transport	FP7	Research FP7 – incl. cross-delegations	RTD	Quantified	50.0
		Research FP7 – incl. funds paid to AAL Association and ECSEL Joint Undertaking	CNECT	Quantified	22.5
		Research FP7 – incl. FP7 funds paid to GSA Agency and cross-delegation	GROW	Quantified	0.1
		Research FP7	HOME	Quantified	0.2
		Research FP7	ENER	Quantified	2.5
		Research FP7	MOVE	Quantified	0.4
		Research FP7 - Space and Security	REA	Quantified	5.8
		Research FP7 - Small and Medium Enterprises	REA	Quantified	4.3
	CIP	CIP (Competitiveness and Innovation Programme)	GROW	Quantified	0.3
		CIP ICT Policy Support Programme (PSP)	CNECT	Quantified	4.9
		CIP Intelligent Energy Europe (IEE II)	EASME	Quantified	0.8
		CIP Eco-Innovation	EASME	Quantified	0.6
	Other Internal Policies	EAC	2007-2013 Lifelong Learning Programme (LLP)	EACEA	Quantified
2007-2013 Culture Programme			EACEA	Quantified	1.1
2007-2013 Youth Programme			EACEA	Quantified	0.0
Other Services & Administration		(none)			
TOTAL					128.6

III. Revenue

Policy Area	Description of reservation	Dept.	Impact on Legality and Regularity	Amount at risk at reporting = exposure
Revenue	Inaccuracy of the traditional own resources (TOR) amounts transferred to the EU budget by the UK	BUDG	Quantified	430.7
TOTAL				430.7

Annex 3: Definitions of the amount at risk

The Commission measures the **level of error** for assessing whether financial operations have been implemented in compliance with the applicable regulatory and contractual provisions. The level of error is defined as the **best estimation** by the authorising officer, taking into account **all relevant information** available and using **professional judgement**, of the expenditure or revenue found to be in breach of applicable regulatory and contractual provisions at the time the financial operations were authorised.

The Commission uses three indicators to measure the level of error:

- **Amount at risk** is the level of error expressed as an absolute amount, in value
- **Error rate** is the level of error expressed as a percentage
- **Residual error rate** is the level of error after corrective measures have been implemented, expressed as a percentage

The level of error is measured at various moments in time:

- At the **time of payment**; when no corrective measures have been yet implemented
- At the **time of reporting**; when some corrective measures have been implemented but others will be implemented in successive years
- At the **time of closure**; when all corrective measures will have been implemented. *For multiannual programmes this refers to the end of programme implementation; for annual programmes this is calculated at the end of a multiannual period covering the implementation of corrective measures, depending on the programme.*¹⁷³

The term **corrective measures** refers to the various (*ex-post*) controls implemented after expenditure is declared to the Commission and/or the payment is authorised¹⁷⁴, aimed to identify and correct errors through financial corrections and recoveries.

The **estimated future corrections** is the amount of expenditure in breach of applicable regulatory and contractual provisions that the Authorising Officer by Delegation conservatively estimates s/he will still identify and correct through (*ex-post*) controls implemented *after* the payment is authorised, i.e. not only including corrections already implemented at the time of reporting but also those that will be

implemented in subsequent year(s). The estimates can be based on the average amount of financial corrections and recoveries in past years, but adjusted when necessary in particular to neutralise (i) elements which are no longer valid under the current legal framework and (ii) *ex-ante* and/or one-off events.¹⁷⁵

These concepts have the "**relevant expenditure**"¹⁷⁶ potentially at risk as calculation basis, which includes the payments made, subtracts the new pre-financing paid out (still owned by the Commission), and adds the previous pre-financing cleared (ownership transferred) during the financial year¹⁷⁷. This is a 'hybrid' concept, intentionally combining elements from the budgetary accounting and from the general accounting.

As a result, in terms of exposure, the Commission presents **three types of amount at risk**, calculated as follows:

- The overall **Amount at Risk at Payment** in the relevant expenditure is calculated based on the Detected Error Rates (in %) or its equivalents¹⁷⁸ for the expenditure segments, leading up to their total weighted Average Error Rates. Consequently, these are 'gross' types of error rates – which are closest¹⁷⁹ but not directly comparable to the European Court of Auditors' Most Likely Error rate and its range)¹⁸⁰.
- The **Amount at Risk at Reporting** *from the reservations* is calculated based on the Residual Error Rate (in %). This is typically a (cumulative) weighted average of the population segments audited and already cleaned (remaining error near 0 %) versus not (yet) audited (so presumed to be still affected by the Detected Error Rate). This concept assumes that the errors found and the corrections made so far in previous years (up to the time of reporting) apply similarly to the relevant expenditure of the reporting year as well. Consequently, this is an 'intermediate' type of error rate – up to that moment in the management cycle. *However, as this concept is based on (quantified¹⁸¹) Annual Activity Report Reservations only, it is not an "overall" concept given that it does not cover at all any relevant expenditure in the population which is not under reservation (i.e. for which the Residual Error Rate is not higher than 2 %).*

- The overall **Amount at Risk at Closure** in the relevant expenditure is an estimated figure calculated by subtracting the Estimated Future Corrections from the Amount at Risk at Payment.

Consequently, this is a 'net' type of error rate (in amount and/or in %) – forward-looking to the point when all recoveries and corrections will have been made.

Annex 4: Protection of the EU Budget

This Annex describes the functioning of the preventive and corrective mechanisms foreseen in the legislation and the actions taken by the Commission services to protect the EU budget from illegal or irregular expenditure. It also provides a best estimate of the financial effects these mechanisms have and indicates how Member States are involved and impacted. The following information focuses primarily on the results of the Commission's supervisory role, but also provides an insight into the results of Member States' controls.

Key considerations for the protection of the EU budget

One important objective of the Commission's "budget focused on results" strategy is to ensure cost-effectiveness when designing and implementing management and control systems which prevent or identify and correct errors. Control strategies should therefore consider a higher level of scrutiny and frequency in riskier areas and ensure cost-effectiveness.

In **2017**, financial corrections and recoveries **confirmed** amount to **EUR 2 662 million**. During **the period 2011-2017** the **average amount confirmed** was **EUR 3 306 million** which **represents 2.4 % of the average amount of payments** made from the EU budget. The figures reported confirm the positive results of the multi-annual preventive and corrective activities undertaken by the Commission and the Member States by demonstrating that these activities ensure that the EU budget is protected from expenditure in breach of law.

Under shared management the Member States are primarily responsible for identifying and recovering from beneficiaries amounts unduly paid. Controls carried out by Member States represent the first layer of control in the activities to protect the EU budget. The Commission can apply preventive measures and/or financial corrections on the basis of irregularities or serious deficiencies identified by Member State authorities, on the basis of its own verifications and audits, European Anti-Fraud Office investigations or as a result of audits by the European Court of Auditors.

For shared management, the Commission increasingly uses a number of preventive mechanisms and encourages Member States to address weaknesses in their management and control systems so as to prevent irregular

expenditure. The Commission applies corrective mechanisms as a last resort where preventive mechanisms were not effective.

For **Cohesion** and the **European Agricultural Fund for Rural Development (EAFRD)**, the vast majority of the financial corrections confirmed/implemented in 2017 relate to the 2007-2013 programmes.

The corrections confirmed or implemented during the year relate to errors and irregularities detected in 2017 or in previous years. Overall, 92 % of the total financial corrections decided have been implemented by the end of 2017.

Agriculture and Rural Development

For the **European Agricultural Guarantee Fund (EAGF)**, the average correction rate for Commission financial corrections under conformity clearance of accounts for the **period 1999 to end 2017** was **1.8 % of expenditure** (all of which are net financial corrections).

Net corrections leading to a reimbursement to the EU budget are characteristic for Agriculture and Rural Development. In 2017, the main corrections related notably to specific deficiencies in the Integrated Administration and Control System (IACS) in some Member States and insufficient checks of the reasonableness of costs for investments measures and application of the public procurement rules under rural development or negligence in the management of recoveries and other debts.

The Commission now applies a number of preventive instruments such as the interruption, suspension and reduction of EU financing with a view to better protecting the EU budget and further incentivising Member States to reduce irregular payments. In 2017, the Commission has issued decisions - related to Common Agriculture Policy - related for interruptions of EUR 23 million, for the reduction of payments of EUR 291 million, and for suspensions of EUR 3 million.

For both **European Agricultural Guarantee Fund** and **European Agricultural Fund for Rural Development**, where deficiencies are identified in management and control systems, the Member States concerned are required to put in place appropriate remedial action plans in the paying agencies concerned. If the deficiencies are not remedied in line with an action plan in a timely manner, the Commission may suspend or reduce payments.

In general, the Commission has launched an ambitious simplification process intended to reduce complexity and administrative burden which will also contribute to bringing the risk of error further down.

In addition to the financial corrections, Member States' own reductions before payments to beneficiaries amounted to EUR 546 million at the end of the financial year 2017.

Cohesion

For the **European Regional Development Fund (ERDF), Cohesion Fund (CF) and European Social Fund (ESF)** 2007-2013 funds, at the end of 2017 the combined rate of financial corrections, based on Commission supervision work only, was 1.9 % of the allocations made.

For Cohesion Policy (2007-2013), net corrections are rather exceptional, due to the different legal framework and budget management type (reinforced preventive mechanism). Where the Commission identifies individual irregularities (including ones of systemic nature) or serious deficiencies in the Member State management and control systems, it can apply financial corrections with the purpose of restoring a situation where all of the expenditure declared for co-financing from the **European Regional Development Fund, Cohesion Fund or European Social Fund** and reimbursed by the Commission is in line with the applicable rules.

During the 2000-2006 and 2007-2013 programme periods, Member States were able to replace irregular expenditure with new expenditure if they took the necessary corrective actions and applied the related financial correction. If the Member State did not have such additional expenditure to declare, the financial correction resulted in a net correction (loss of funding). In contrast, a Commission financial correction decision had always a direct and net impact on the Member State: it had to pay the amount back and its envelope was reduced (i.e. the Member State could spend less money throughout the programming period).

The European Court of Auditors recently assessed the effectiveness of preventive and corrective measures taken by the Commission in cohesion policy for the 2007-2013 period¹⁸² and concluded that overall the Commission had made effective use of the measures at its disposal to protect the EU budget from irregular expenditure and that the

Commission's corrective measures put pressure on Member States to address weaknesses in their management and control systems.

The regulatory provisions for the 2014-2020 period significantly strengthen the Commission's position on protecting the EU budget from irregular expenditure.

This is mainly due to the set-up of the new assurance model for the 2014-2020 programming period, which reduces the risk of having a material level of error in the accounts on a yearly basis. In fact, the new legal framework foresees an increased accountability for programme managing authorities which have to apply sound verifications on time for the submission of programme accounts each year. During the accounting year the Commission retains 10 % of each interim payment until the finalisation of all national control cycles. Timely identification of deficiencies in the functioning of the management and control system and reporting of reliable error rates is in the Member States' best interest since the Commission shall make net financial corrections in case Member States have not appropriately addressed them before submitting their annual accounts to the Commission.

For the period 2014-2020, the Member States have applied in 2017 financial corrections totalling EUR 97 million for **European Regional Development Fund/Cohesion Fund**, while the financial corrections imposed for **European Social Fund (ESF), Youth Employment Initiative (YEI)** and the **Fund for European Aid to the most Deprived (FEAD)** amounted to EUR 190 million.

Direct and Indirect Management

The Commission has established a control framework in direct and indirect management which focuses on ex-ante checks on payments, in-depth ex-post checks carried out at the beneficiaries' premises after costs have been incurred and declared, and verification missions to international organisations. Net corrections leading to a reimbursement to the EU budget are characteristic for direct and indirect management.

Specific control frameworks are put in place for spending under direct and indirect management covering primarily the grant management process, because this addresses existing risks.

1. Financial corrections and recoveries at end 2017

1.1. Financial corrections and recoveries 2017

MFF Heading	Total EU budget payments in 2017	Total financial corrections confirmed in 2017	Total recoveries confirmed in 2017	Total financial corrections and recoveries confirmed in 2017	% of payments of the EU budget	Total financial corrections implemented in 2017	Total recoveries implemented in 2017	Total financial corrections and recoveries implemented in 2017	% of payments of the EU budget
Smart & inclusive growth	57 030	509	357	867	1.5 %	443	346	789	1.4 %
ERDF	16 853	246	-	246	1.5 %	170	-	170	1.0 %
Cohesion Fund	8 366	198	-	198	2.4 %	250	-	250	3.0 %
ESF	9 797	65	-	65	0.7 %	23	0	23	0.2 %
Internal policies	22 014	N/A	357	357	1.6 %	N/A	346	346	1.6 %
Sustainable growth: natural resources	56 743	1 214	324	1 538	2.7 %	1 560	231	1 790	3.2 %
EAGF183	44 695	985	195	1 180	2.6 %	1 217	131	1 348	3.0 %
Rural Development 184	11 113	225	113	338	3.0 %	248	84	331	3.0 %
FIFG/EFF	401	4	1	5	1.2 %	95	1	96	23.9 %
EAGGF Guidance	-	0	1	1	N/A	-	1	1	N/A
Internal policies	534	N/A	15	15	2.7 %	N/A	15	15	2.7 %
Security & citizenship	2 867	6	14	20	0.7 %	6	14	20	0.7 %
Migration and home affairs	2 127	6	-	6	0.3 %	6	-	6	0.3 %
Internal policies	740	N/A	14	14	1.9 %	N/A	14	14	1.9 %
Global Europe	9 793	N/A	234	234	2.4 %	N/A	244	244	2.5 %
External policies	9 793	N/A	234	234	2.4 %	N/A	244	244	2.5 %
Administration	9 656	N/A	3	3	0.0 %	N/A	3	3	0.0 %
Administration	9 656	N/A	3	3	0.0 %	N/A	3	3	0.0 %
Total	136 089	1 729	933	2 662	2.0 %	2 008	837	2 845	2.1 %

Table 1.1: Financial corrections and recoveries overview for 2017¹⁸⁵ in EUR millions.

* Excludes EUR 1 291 million paid out under the Special Instruments heading.

1.1.1. Agriculture and Rural Development

The **financial corrections**¹⁸⁶ confirmed by the Commission in 2017 reflect the significant efforts made by the Directorate General for Agriculture and Rural Development (DG AGRI) in accelerating the conformity clearance processes, including processing outstanding procedures which are now finalised. As regards correcting irregularities

committed by the beneficiary, Member States must record and report on the **recovery** of the amounts unduly spent within the annual financial clearance exercise. Recovering irregular payments directly from the final beneficiaries is the sole responsibility of the Member States.

1.1.2. Cohesion

2007-2013 programming period

Financial corrections under **European Regional Development Fund/Cohesion Fund** in 2017 remained high, thus confirming the multi-annual corrective capacity of the policy. This is also the result of the strict application of interruption/suspension procedures by the Commission since the beginning of the programming period and the fact that in 2017 the closure packages were sent to the Commission, with the last possibility for the Member States to declare new expenditure, after the application of the financial corrections requested by the Commission.

The Member States with the highest corrections in 2017 were Poland (EUR 391 million), Hungary (EUR 99 million) and Greece (EUR 78 million). As a result, at end 2017 the cumulative amount of financial corrections for 2007-2013 confirmed by Member States as consequence of the Commission supervisory role is EUR 3 498 million¹⁸⁷.

For **European Social Fund** the total amount of financial corrections confirmed in 2017 stands at EUR 65 million and in cumulative figures at EUR 1 519 million. There were no financial corrections decided by a Commission decision. The total amount of financial corrections implemented in 2017 stands at EUR 23 million out of which EUR 5 million have been confirmed in 2017 and EUR 18 million in the previous years. The total amount of financial corrections implemented for **European Social Fund** stands at EUR 1 263 million in cumulative figures. 83 % of financial corrections confirmed during the year 2017 and previous years for the programming period 2007-2013 have been implemented, leaving an amount of EUR 256 million

to be implemented at closure. Member States with the highest level of financial corrections implemented in 2017 are Portugal (EUR 15 million), Spain (EUR 5 million) and Poland (EUR 3 million).

The total amount of financial corrections confirmed in cumulative figures for the **European Maritime and Fisheries Fund (EMFF)** stands at EUR 26 million in 2017, with EUR 2 million to be implemented at closure.

2014-2020 programming period

For **European Regional Development Fund/Cohesion Fund** programmes for which expenditure was declared for the accounting year 1 July 2016 to 30 June 2017, there were no net financial corrections imposed by Commission Decision. However, the Member States themselves applied financial corrections in the accounts following their audits of operations.

This shows that the new system excludes from the annual accounts expenditure found to be irregular (0.7 % of the expenditure declared during the accounting year corrected as a result of audit of operations).

For **European Social Fund, Youth Employment Initiative** and the **Fund for European Aid to the most Deprived** programmes for which expenditure was declared during the accounting year 1 July 2016 to 30 June 2017, there were no financial corrections imposed by Commission Decision, however there were EUR 190 million of financial corrections implemented by Member States in their annual accounts.

1.2. Cumulative financial corrections and recoveries to end 2017

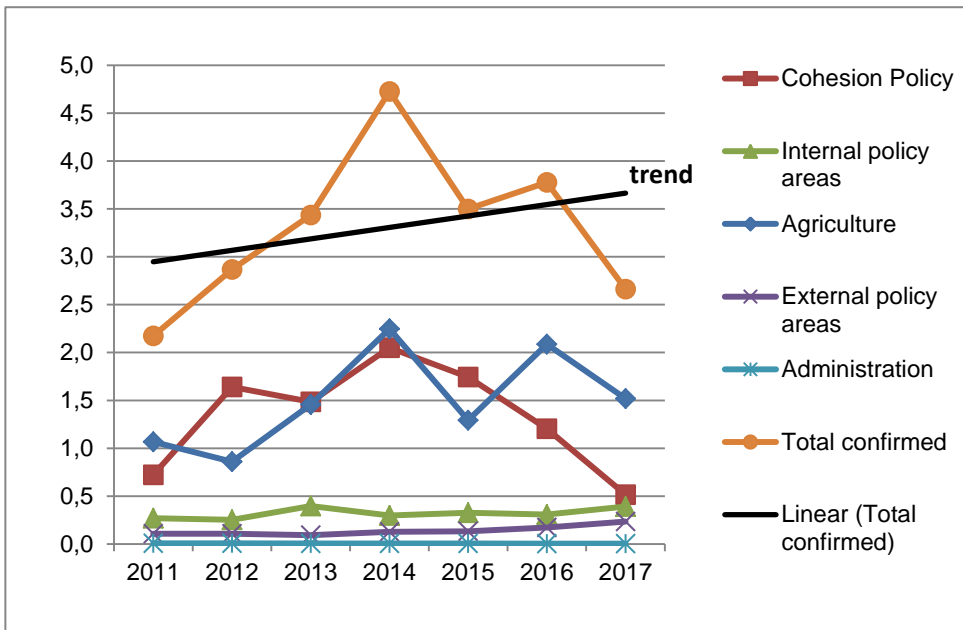
Cumulative figures provide useful information on the significance of the corrective mechanisms used by the Commission, in particular as they take into

account the multi-annual character of programmes and projects and neutralise the impact of one-off events.

1.2.1. Period 2011-2017

The graphs below show the evolution of financial corrections and recoveries confirmed and

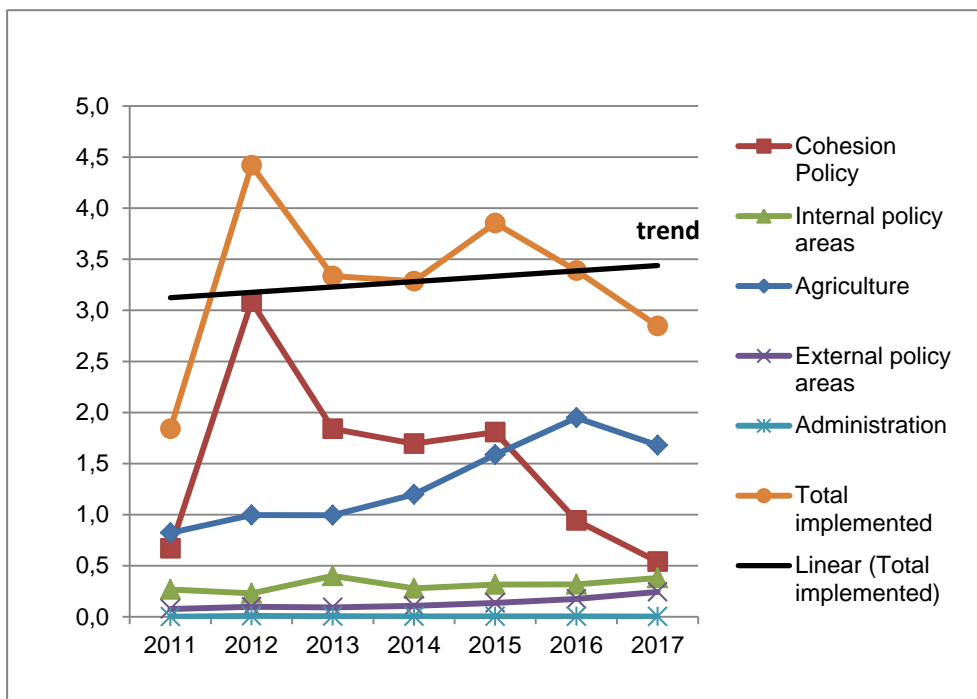
implemented during the last 7 years.



Graph 1.2.1.1: Financial corrections and recoveries **confirmed** 2011-2017 (EUR billions)

The average financial corrections and recoveries **confirmed** (2011-2017) amount to EUR 3.3 billion

which represents 2.4 % of average budget payments.



Graph 1.2.1.2: Financial corrections and recoveries **implemented** 2011-2017 (EUR billions)

The average amount of financial corrections and recoveries **implemented** for 2011-2017 was EUR 3.3 billion, which represents 2.4 % of the

average amount of payments from the EU budget in that period.

1.2.2. Cumulative financial corrections confirmed and implementation percentage at end 2017

	Programming Period				Cumulated EAGF decisions	Financial corrections confirmed at end 2017	Implementation % end 2017	Financial corrections confirmed at end 2016	Implementation % end 2016
	1994-1999 Period	2000-2006 Period	2007-2013 Period	2014-2020 Period					
Agriculture	-	143	1 278	14	14 081	15 517	91.1 %	14 291	88.5 %
<i>EAGF</i>	-	-	-	-	14 081	14 081	91.6 %	13 081*	89.1 %
<i>Rural Development</i>	-	143	1 278	14	N/A	1 436	86.6 %	1 211	82.2 %
Cohesion Policy	2 083	9 080	6 486	0	N/A	17 649	92.7 %	17 136	92.4 %
<i>ERDF</i>	1 143	5 815	3 793	-	N/A	10 751	91.3 %	10 505	91.8 %
<i>Cohesion fund</i>	268	843	1 147	-	N/A	2 259	95.8 %	2 060	92.9 %
<i>ESF</i>	569	2 111	1 519	-	N/A	4 199	93.9 %	4 134	94.8 %
<i>FIFG/EFF</i>	100	140	28	-	N/A	267	99.3 %	264	64.8 %
<i>EAGGF Guidance</i>	3	171	-	-	N/A	174	100.0 %	174	100.0 %
Other	-	-	-	-	N/A	44	99.6 %	38	99.5 %
Total	2 083	9 223	7 764	14	14 081	33 211	92.0 %	31 466	90.6 %

Table 1.2.2: Cumulative financial corrections confirmed & implementation percentage to end 2017 in EUR millions

* The closing balance of 2016 does not include an amount of EUR 15.7 million concerning decision C(2014)8997.

1.2.3. Cumulative recoveries 2011-2017

The tables below provide the amounts of recoveries confirmed and implemented for the period 2011-2017.

See also section 1.3.1 below concerning the impact on the EU budget.

Recoveries	Years						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Agriculture:							
<i>EAGF</i>	174	162	227	213	117	100	195
<i>Rural Development</i>	161	145	139	165	206	242	113
Cohesion	50	22	83	35	5	10	2
Internal policy areas*	270	252	393	293	302	303	386
External policy areas*	107	107	93	127	132	173	234
Administration	8	7	6	5	5	4	3
Total	770	695	941	838	767	833	933

Table 1.2.3: Recoveries **confirmed** 2011-2017 in EUR millions

Recoveries	Years						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Agriculture:							
<i>EAGF</i>	178	161	155	150	155	118	131
<i>Rural Development</i>	161	166	129	167	152	43	84
Cohesion	48	14	81	32	7	12	2
Internal policy areas*	268	229	398	274	293	313	374
External policy areas*	77	99	93	108	136	175	244
Administration	2	9	6	5	5	4	3
Total*	734	678	862	736	749	665	837

Table 1.2.4: Recoveries **implemented** 2011-2017 in EUR millions

* It should be noted that the amounts disclosed for the periods 2011-2014 are based on a different methodology which has been subsequently refined to better identify and track recoveries.

1.3. Impact of financial corrections and recoveries

1.3.1 Impact on the EU budget

Financial corrections and recoveries may or may not have an impact on the EU budget:

Replacement of expenditure refers to the possibility under cohesion legislation for Member States to replace ineligible expenditure with new eligible expenditure, thus not losing EU funding (i.e. not a net correction as there is no return of money to the EU Budget).

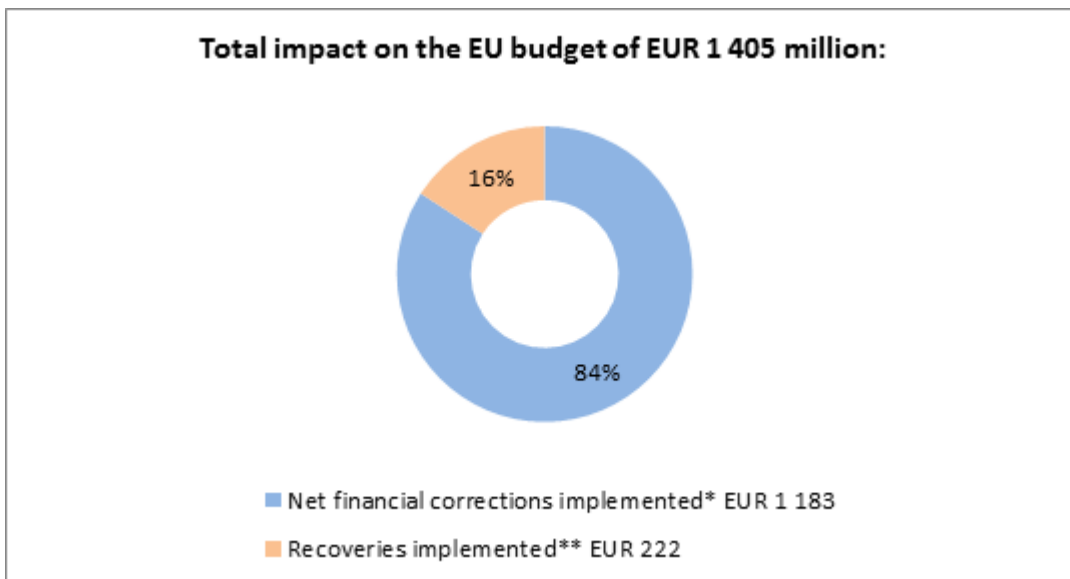
A **net financial correction** is a correction that has a net impact on the EU budget, (i.e. the corrected and recovered amounts are reimbursed to the EU budget).

Agriculture and Rural Development corrections (European Agricultural Guarantee Fund, European Agricultural Fund for Rural Development, European Agricultural Guidance and Guarantee Fund) lead almost always to a reimbursement to the EU budget whereas, due to the legal framework, for Cohesion Policy, the return of previously paid amounts to the EU budget were generally the exception during the implementation of the programmes.

Under the legal framework applicable for Cohesion Policy up to the 2007-2013 programming period, a real cash-flow back to the EU budget occurs only:

- If Member States are unable to present sufficient eligible expenditure;
- After the closure of programmes where replacement of ineligible by eligible expenditure is no longer possible;
- In case of disagreement with the Commission.

However, a significant change was introduced for the 2014-2020 period: the Commission has the obligation to apply a net financial correction when serious deficiencies in the effective functioning of the management and control system not previously detected, reported nor corrected at Member State level are discovered by EU audits after the submission of the assurance packages. In such cases, the possibility of previous programming periods for the Member State to accept the correction and to re-use the EU funds in question is removed.



Graph 1.3.1: Impact on the EU Budget 2017

* The main expenditure chapters concerned are 0502, 0503, 0504, 1303, 1304, 0402, 1106 and 1803.

** Excluding "At source" recoveries. The main expenditure chapters concerned are 0502, 0503, 1303, 1304, 0402 and 1106. For more information on recoveries see 1.2.3.

Revenues arising from net financial corrections and recoveries are treated as assigned revenue¹⁸⁸. It should be also noted that the Commission deducts detected ineligible expenditure (identified in previous or current cost claims) from payments made. In

general, assigned revenue goes back to the budget line or fund from which the expenditure was originally paid and may be spent again but it is not earmarked for specific Member States.

1.3.2. Impact on national budgets

Under shared management, all financial corrections and recoveries have an impact on national budgets regardless of their method of implementation. It has to be underlined that even if no reimbursement to the EU budget is made, the impact of financial corrections is always negative at Member States level. This is because in order not to lose EU funding, the Member State must replace ineligible expenditure by eligible operations. This means that the Member State bears, with its own resources (from the national budget), the financial

consequences of the loss of EU co-financing of expenditure considered ineligible under the EU programme rules (in the form of opportunity cost) unless the ineligible expenditure can be recovered from individual beneficiaries. This is not always possible, for example in the case of flat-rate corrections at programme level (due to deficiencies in the national administration managing the programme) which are not directly linked to individual irregularities at project level.

2. Agriculture and rural development

2.1. Preventive actions

Preventive actions by the Member States

A compulsory administrative structure has been set up at the level of Member States. The management, control and payment of the expenditure is entrusted to accredited paying agencies (PAs). Compliance with strict accreditation criteria is subject to constant supervision by the competent national authority (at ministerial level). The directors of paying agencies are required to provide an annual management declaration on the completeness, accuracy and veracity of the accounts, as well as a declaration that the system in place provides reasonable assurance on the legality and regularity of the underlying transactions. The annual accounts, the functioning of the internal control procedures and the legality and regularity of the expenditure of paying agencies are verified and certified by the Certification Bodies (an independent external audit body), which also reviews the compliance with the accreditation criteria. The management declarations are also verified by the above-mentioned certification bodies, which are required to provide an annual opinion. For each support scheme financed by the European Agricultural Guarantee Fund or European Agricultural Fund for Rural Development, the paying agencies apply a system of exhaustive ex-ante administrative controls and on-the-spot checks prior to any payment. These controls are made in accordance with precise rules set out in the sector specific legislation. For the majority of these aid schemes Member States are required to send statistical information on the checks carried out and their results on a yearly basis to the Commission.

Preventive actions by the Commission

With a view to better protecting the EU budget and further incentivising Member States to reduce irregular payments, the Commission applies a number of available preventive instruments such as:

- the interruption of payments for the second pillar (European Agricultural Fund for Rural Development);
- reduction and suspension of EU financing for both pillars (European Agricultural Guarantee Fund and European Agricultural Fund for Rural Development).

First, where the declarations of expenditure or

information received from the Member State enable the Commission to establish that it has been effected by paying agencies not accredited, that payment periods or financial ceilings have not been respected or that expenditure has not been effected in accordance with Union rules, the Commission may reduce or suspend the payments to the Member State under both pillars.

Secondly, the Commission may reduce or suspend monthly (European Agricultural Guarantee Fund) or interim (European Agricultural Fund for Rural Development) payments where "*one or more of the key components of the national control system in question do not exist or are not effective due the gravity or persistence of the deficiencies found*"¹⁸⁹ (or there are similar serious deficiencies in the system for the recovery of irregular payments) and:

– either the deficiencies are of a continuous nature and have already been the reasons for at least two financial correction decisions,

or

– the Commission concludes that the Member State concerned is not in a position to implement the necessary remedial measures in the immediate future, in accordance with an action plan with clear progress indicators to be established in consultation with the Commission.

For **European Agricultural Fund for Rural Development**, the Common Provisions Regulation (CPR)¹⁹⁰ also provides for the interruption of interim payments by the Authorising Officer by Delegation (i.e. the Director-General) as an additional, quick and reactive tool in case of concerns about the legality and regularity of payments. The Commission can also interrupt the payment deadline in case the Authorising Officer by Subdelegation requires further verifications after the submission of a declaration of expenditure. In 2017, payments were interrupted for Greece and Romania and also suspended for Romania.

For **European Agricultural Guarantee Fund**, the legislator has not provided for using the interruption procedure due to the monthly rhythm of the payments. For European Agricultural Guarantee Fund suspensions of monthly payments due to deficiencies in the control system were made for a total amount of EUR 3 million (Poland). There were no reductions in the monthly payments due to deficiencies in the control system in 2017. The other

reductions concern overruns of ceilings, deadlines and other eligibility issues.

The interruptions and reductions/suspensions are provisional. Where relevant these could be accompanied by an audit. If the deficiency is confirmed, the relevant expenditure is definitely

2.2. Corrective actions

For **European Agricultural Guarantee Fund**, financial corrections are executed by deducting the amounts concerned from the monthly payments made by the Commission in the second month following the Commission decision on a financial correction to the Member State concerned.

For **European Agricultural Fund for Rural Development**, the financial corrections are executed through a recovery order requesting the Member State concerned to reimburse these amounts to the EU budget mostly executed by offsetting it in the reimbursement in the following quarter. It therefore happens that decisions adopted in the end of year N

are only executed at the beginning of year N+1.

Furthermore, the execution of the decision may be delayed due to instalment and deferral decisions. Of the three ad hoc decisions adopted in 2017 a total of EUR 287 million was scheduled for recovery in 3 annual instalments. One deferral decision was due to expire on 22 June 2017 but was prolonged for a year until 22 June 2018. Of the three ad hoc decisions adopted in 2017 another EUR 24 million became subject to deferral (and subsequent recovery in 5 annual instalments) under this prolonged deferral decision.

2.3. Deficiencies in Member States' management and control identified and measures undertaken

The main root causes of errors leading to corrections have been:

- Errors in non-compliance;
- Eligibility conditions not met; and
- Breach of procurement rules.

These were addressed by putting in place action plans which identify the deficiencies for the Paying agencies concerned and define remedial actions to be implemented by the Paying agencies.

As from 2015, DG AGRI has further improved the system of action plans reporting by Member States concerned, including a reinforced focus on audit findings as well as improved indicators and milestones for monitoring purposes. The action plans are expected to address the identified deficiencies by describing, for each of them, the corrective actions to be taken and the established benchmarks and timetable for implementing their actions. The action plans are normally triggered by serious deficiencies identified in the framework of conformity procedures.

The regulatory quality assessment which Member States must carry out of their Land Parcel Identification System is actively followed-up by DG AGRI to ensure that Member States take the remedial actions required to meet the quality standards that are considered appropriate, in view of the fundamental role played by the Land Parcel

Identification System in ensuring correct claims and payments.

In general, the Commission has launched an ambitious simplification process intended to reduce complexity and administrative burden which will also contribute to bringing the risk of error further down. During 2016 and 2017 several legal simplification initiatives were proposed by DG AGRI, affecting a number of implementing and delegated acts. Thanks to these amendments, the management and control system was simplified and new possibilities were introduced, such as the "yellow card" system for penalties or simplification of controls for financial instruments.

But the major simplification initiative was proposed through the Omnibus Regulation, including the 4 Common Agricultural Policy Regulations, the Common Provisions Regulation together for the European Structural and Investment Funds and the Financial Regulation. The agricultural part of the Omnibus Regulation was published in 2017 introducing some simplification and technical improvements to the four basic regulations of the Common Agricultural Policy.

In 2017, DG AGRI participated in 3 conferences with the Heads of the Paying Agencies in Gozo (Malta), Tartu (Estonia) and Brussels (Belgium) (the latter organised by DG AGRI). These Conferences allow for the sharing of good practices in the

implementation of the Common Agricultural Policy and inform about strategic issues as regards assurance and audit. Meetings are also regularly organised with representatives of the Learning Network of the Paying Agencies, in which strategic issues and implementation challenges are discussed.

Furthermore, since 2013 seven seminars on error rate in rural development have been organised, of

which the latest took place in June 2017. The seminars aim at presenting the lessons learnt from the audit work, sharing good practices in Member States' experience with the implementation of the programmes and provide guidance. These seminars are organised jointly in the framework of the Rural Development Committee and the Agricultural Funds Committee in order to ensure the involvement of both Managing Authorities and Paying Agencies.

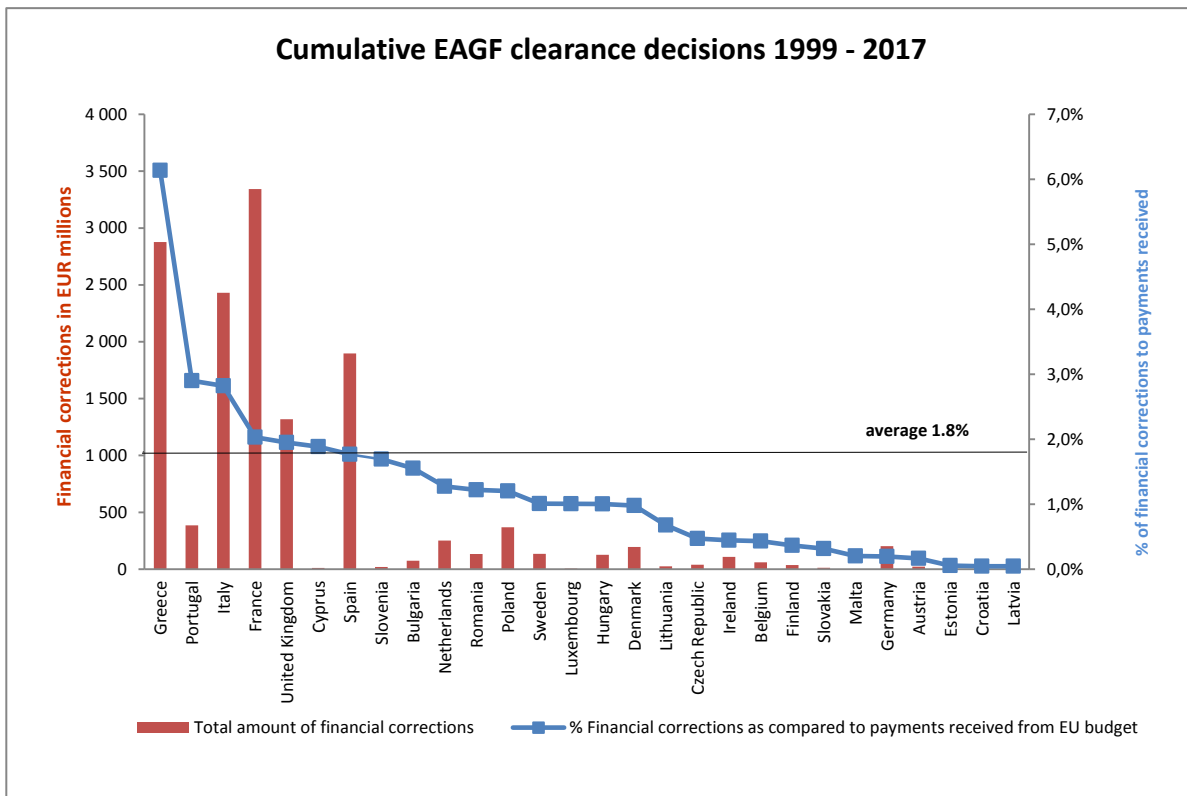
2.4. Cumulative figures

Concerning **European Agricultural Guarantee Fund**, the average correction rate per financial year for the period 1999-2017 has been **1.8 %** of expenditure. Once decided by the Commission, the

corrections are automatically implemented unless a Member State has been granted the possibility of paying in three annual instalments.

Member State	EAGF payments received from EU budget	% of payments received as compared to total payments	Cumulated EAGF financial corrections at end 2017	% as compared to payments received from EU budget	% as compared to total amount of financial corrections
Belgium	13 980	1.8 %	60	0.4 %	0.4 %
Bulgaria	4 813	0.6 %	75	1.6 %	0.5 %
Czech Republic	8 261	1.1 %	39	0.5 %	0.3 %
Denmark	19 951	2.5 %	195	1.0 %	1.4 %
Germany	102 974	13.1 %	202	0.2 %	1.4 %
Estonia	990	0.1 %	1	0.1 %	0.0 %
Ireland	24 396	3.1 %	108	0.4 %	0.8 %
Greece	46 891	6.0 %	2 877	6.1 %	20.4 %
Spain	107 436	13.7 %	1 897	1.8 %	13.5 %
France	164 566	21.0 %	3 343	2.0 %	23.7 %
Croatia	652	0.1 %	0	0.0 %	0.0 %
Italy	86 167	11.0 %	2 431	2.8 %	17.3 %
Cyprus	568	0.1 %	11	1.9 %	0.1 %
Latvia	1 474	0.2 %	1	0.0 %	0.0 %
Lithuania	3 779	0.5 %	26	0.7 %	0.2 %
Luxembourg	585	0.1 %	6	1.0 %	0.0 %
Hungary	12 582	1.6 %	126	1.0 %	0.9 %
Malta	49	0.0 %	0	0.2 %	0.0 %
Netherlands	19 704	2.5 %	251	1.3 %	1.8 %
Austria	13 329	1.7 %	22	0.2 %	0.2 %
Poland	30 596	3.9 %	368	1.2 %	2.6 %
Portugal	13 281	1.7 %	385	2.9 %	2.7 %
Romania	10 977	1.4 %	134	1.2 %	1.0 %
Slovenia	1 196	0.2 %	20	1.7 %	0.1 %
Slovakia	3 778	0.5 %	12	0.3 %	0.1 %
Finland	10 048	1.3 %	37	0.4 %	0.3 %
Sweden	13 331	1.7 %	134	1.0 %	1.0 %
United Kingdom	67 674	8.6 %	1 319	1.9 %	9.4 %
Total	784 029	100.0 %	14 081	1.8 %	100.0 %

Table 2.4: European Agricultural Guarantee Fund Cumulative financial corrections decided under conformity clearance of accounts from 1999 to end 2017; Breakdown by Member State in EUR millions



Graph 2.4: European Agricultural Guarantee Fund Member States' cumulative financial corrections under conformity clearance of accounts from 1999 to end 2017 as compared to payments received from the EU Budget

2.5. Member States corrections

Member States are required to put in place systems for ex ante controls and reductions or exclusions of financing:

- For each aid support scheme financed by European Agricultural Guarantee Fund or European Agricultural Fund for Rural Development, ex ante administrative and on-the-spot checks are performed and dissuasive sanctions are applied in case of non-compliance by the beneficiary. If on-the-spot checks reveal a high number of irregularities, additional controls must be carried out.
- In this context, by far the most important system is the Integrated Administration and Control System (IACS). The IACS covered in the financial year 2017 86.8 % of European

Agricultural Guarantee Fund and Rural Development expenditure.

- Detailed reporting from Member States to the Commission on the checks carried out by them and on the sanctions applied is provided for by the legislation and enables a calculation, for the main aid schemes, of the level of error found by Member States at the level of the final beneficiaries.

These reports from the Member States disclose the preventive effect of the ex ante, administrative and on-the-spot controls carried out, which led to corrections amounting to EUR 546 million. The most significant total corrections related to Spain (EUR 109 million), Italy (EUR 78 million) and France (EUR 67 million).

Member State	EAGF Market Measures	EAGF Direct Payments	EAFRD	Total 2017
Belgium	1.6	2.6	0.6	4.8
Bulgaria	3.2	8.9	11.5	23.7
Czech Republic	0.4	1.3	3.2	5.0
Denmark	0.4	1.0	1.3	2.7
Germany	3.9	10.4	7.9	22.2
Estonia	0.0	0.9	2.1	3.0
Ireland	0.0	0.9	0.8	1.7
Greece	1.7	6.5	4.6	12.8
Spain	26.6	72.8	9.7	109.2
France	41.7	20.4	4.5	66.6
Croatia	6.3	6.5	6.9	19.8
Italy	10.2	44.7	23.2	78.0
Cyprus	0.0	1.3	0.4	1.7
Latvia	0.0	0.9	0.8	1.7
Lithuania	0.0	4.4	2.1	6.5
Luxembourg	0.0	0.1	0.1	0.2
Hungary	10.2	20.9	7.9	38.9
Malta	0.0	0.1	0.0	0.1
Netherlands	0.4	13.9	0.5	14.8
Austria	4.2	0.3	2.4	6.9
Poland	0.6	28.5	3.9	32.9
Portugal	3.3	3.4	4.2	10.9
Romania	1.8	40.4	17.3	59.5
Slovenia	0.6	0.3	0.5	1.4
Slovakia	0.0	2.8	3.9	6.7
Finland	0.7	0.8	1.1	2.6
Sweden	0.6	1.7	0.3	2.6
United Kingdom	0.3	6.8	1.8	8.9
Total	118.9	303.6	123.5	545.9

Table 2.5: Member States own corrections in 2017 applied before payments to beneficiaries are executed (in addition to Commission reporting¹⁹¹) in EUR millions

3. Cohesion policy

3.1. Preventive actions

The regulations for all programming periods enable **the Commission to apply preventive measures**, i.e. payment interruptions¹⁹² and suspensions, and, in case the preventive mechanisms were not effective, also **corrective measures** i.e. financial corrections. The Commission policy on interruption and suspension of payments operates on a preventive basis, triggering the interruption of interim payments as soon as there is evidence to suggest a significant deficiency in the management and control system of all or part of an operational programme, thus avoiding the reimbursement by the EU budget of amounts which might be affected by serious irregularities. As regards **European Regional Development Fund/Cohesion Fund** and **European Social Fund** programmes, it is worth underlining that the remedial action plans agreed by the Member States as a result of the Commission's supervisory role also have a preventive impact on expenditure already incurred by beneficiaries and registered at national level in the certifying authority's accounts, but not yet declared to the Commission. For such expenditure, the certifying authority applies the financial correction requested by the Commission prior to declaring expenditure. Expenditure declared to the Commission is thus already net of irregular amounts.

Similarly, warning letters sent out by the Commission when system deficiencies are identified before a payment claim is submitted to the Commission may also have the same preventive effect on the protection of the EU budget, but no amount is reported by the Commission/Member States in this case as this effect is more difficult to quantify.

Interruptions and suspensions are only lifted on the basis of reasonable assurance on the implementation of corrective measures and/or after financial corrections have been implemented. For 2007-2013 programming period under closure process the suspension of payments has been merged with the closure process.

In view of the regulatory changes for 2014-2020, in particular, the articulation between Article 83 Common Provision Regulation (CPR) on interruptions, Article 142 CPR on suspensions and two new elements of the CPR, the annual closure of accounts and the 10 % retention on reimbursement of interim payments (Articles 130 and 139 of the CPR), Regional and Urban Policy Directorate General (DG REGIO) and Employment, Social Affairs and Inclusion Directorate General (DG EMPL) agreed to follow a common approach regarding interruption of payments, as a balanced solution that protects the EU budget against serious irregularities and serious deficiencies in the management and control system. This ensures a residual error rate below 2 % and the possibility for the Commission to apply net financial corrections should serious deficiencies be identified by the Commission's Audit Directorates (or the European Court of Auditors) subsequent to the submission of the accounts, not identified, reported or corrected by the Member State.

Under the agreed approach, an interruption is necessary only where the serious deficiency in the management and control system would require a correction higher than 10 % or where the irregularity would have serious financial consequences (impact above 10 % of the programme's financial allocation or above the threshold of EUR 50 million) – in application of Article 83 (1)(a) of Regulation 1303/2013. If no payment claim is submitted, a warning letter of possible interruption of payment deadline is to be sent. A warning letter is also sent for cases with estimated risk to the EU budget below 10 %. In case of system deficiencies, the Member State is requested to take necessary measures to improve the system, and in case of irregularities the Member State is required to not include related expenditure in the interim claims and in the accounts until the legality and regularity of the expenditure is confirmed.

Interruptions

Fund	Cohesion policy: 2007-2013 programming period							
	Total open cases at 31.12.2016		New cases 2017		Closed cases during 2017		Total open cases at 31.12.2017	
	Number of cases	Amount	Number of cases	Amount	Number of cases	Amount	Number of cases	Amount
ERDF & CF	49	1 688	0	0	7	125	42	1 563
ESF	13	381	0	0	13	381	0	0
EFF	15	90	3	1	0	0	18	91
Total	77	2 159	3	1	20	506	60	1 653

Table 3.1: Interruptions in EUR millions. The table above presents for the European Regional Development Fund and Cohesion Fund, the European Social Fund and the European Maritime and Fisheries Fund, a view on the evolution of the interruption cases both in number and in amount. The opening balance includes all the cases still open at end 2016, irrespective of the year when the interruption was notified to the Member State. The new cases only refer to the interruptions notified in the year 2017. The closed cases represent the cases for which the payment of cost claims resumed in 2017, irrespective of the year when the interruption started. The cases still open at end 2017 represent the interruptions that remain active at 31 December 2017, i.e. the payment deadline of cost claims is still interrupted pending corrective measures to be taken by the Member State concerned.

For **European Regional Development Fund/Cohesion Fund**, and **European Social Fund** 2007-2013 programmes under closure process, no new interruption letters were sent in 2017. As from 31 March 2017 all ongoing procedures (interruption or suspension decision in relation to applications for interim payment) are no longer necessary since the underlying deficiencies or irregularities which led the Commission to interrupt or suspend the interim payment will be dealt with during the closure procedure.

For **European Regional Development Fund /Cohesion Fund** 2014-2020 programmes, multiple payments related to Greece were interrupted due to a cartel case detected in large infrastructure projects. The national authorities applied the necessary financial corrections and the interruption was lifted before the end of 2017. In addition only

few warnings have been issued, as the implementation of the new programming period has not yet advanced significantly. These cases are based either on the findings of the EPSA (the early preventive system audit) or following the serious allegations in the press (e.g. non-transparent selection procedure). In line with the new methodology for 2014-2020 programming period described above, DG REGIO issued 3 warning letters concerning Slovakia, Poland and Hungary.

For **European Social Fund/Youth Employment Initiative** and the **Fund for European Aid to the most Deprived** 1 interruption concerning the Youth Employment Initiative France, for which the payment was interrupted at the end of 2016 was lifted in 2017 and 4 warning letters have been sent to Greece, Croatia, France and Bulgaria.

Suspensions

For Cohesion at this stage of the programming period 2007-2013 and after the submission of the closure packages for the 2007-2013 programmes by 31 March 2017, all suspensions of interim payments became void (as the interim claims have been replaced by final payment claims), so no new suspension decisions have been adopted by the Commission and no suspension decision have been repealed. The interruptions and suspension cases will be followed during the closure of the respective programme and the suspension decisions will be formally repealed after the closure of programmes.

The Member State is nevertheless required to take necessary actions to solve all identified deficiencies.

The Commission will end the suspension of all or part of the interim payments where the Member State has taken the necessary measures to enable the suspension to be lifted.

For **European Regional Development Fund /Cohesion Fund**, 3 2007-2013 operational programmes were suspended at the time of closure. The concerned Member States were informed that the suspension decision has become redundant at closure and that the underlying deficiencies or irregularities will be dealt within the course of the closure procedure. Final payments could only be processed once all outstanding issues have been dealt with.

For **European Social Fund (ESF)**, 7 operational programmes were suspended at the end of 2016, related to 2007-2013 programmes, of which 2 were lifted in the beginning of 2017 concerning Spain (Balears and Andalucia, following the confirmation of the Member State of the deduction of financial

3.2. Corrective actions

For Cohesion policy where the Commission identifies individual irregularities (including the ones of systemic nature) or serious deficiencies in the Member State management and control systems, it can apply financial corrections with the purpose of restoring a situation where all of the expenditure declared for co-financing from the **European Regional Development Fund, Cohesion Fund** or **European Social Fund** and reimbursed by the Commission is brought back in line with the applicable rules.

During the 2000-2006 and 2007-2013 programming periods, **Member States were able to replace irregular expenditure with new expenditure** if they took the necessary corrective actions and applied the related financial correction. If the Member State did not have such additional expenditure to declare, the financial correction resulted in a net correction (loss of funding). In contrast, a Commission financial correction decision had always a direct and net impact on the Member State: it had to pay the amount back and its envelope was reduced (i.e. the Member State could spend less money throughout the programming period).

3.3. Deficiencies in Member States' management and control identified and measures undertaken

As mentioned above, under shared management Member States are primarily responsible for the effective and efficient functioning of the management and control systems at national level. Nevertheless, the Commission seeks to ensure that the national systems better prevent errors before certification and takes a number of actions such as capacity building actions in Member States, pursuing further the single audit approach, carrying out complementary risk-based audits and exercising a strict supervision over programme management, using the available legal tools such as **interruptions, suspensions** and, where necessary, **financial corrections**.

During the 2007-2013 period, the Commission put in place targeted actions to improve the administrative capacity in the Member States, which continue under the 2014-2020 period. Cross-cutting initiatives to mitigate the main risks and weaknesses identified include notably:

A general administrative capacity initiative with the following measures already implemented or on-

corrections from an interim or the final payment). In addition a pre-suspension letter and a pre-correction letter have been sent before the closure process started to Germany and Slovakia.

Net corrections are rather the exception under the 2007-2013 framework, due to the legal framework and budget management type (reinforced preventive mechanism). The regulatory provisions for the 2014-2020 period significantly strengthen the Commission's position on protecting the EU budget from irregular expenditure. This is mainly due to the set-up of the new yearly based assurance model, which reduces the risk of having a material level of error. In fact, the new legal framework foresees an increased accountability for programme managing authorities which have to apply sound verifications on time for the submission of programme accounts each year. The Commission retains 10 % of each interim payment until the finalisation of all national control cycle. Timely identification of serious deficiencies in functioning of the management and control system and reporting of reliable error rates is in the Member States' best interest since the Commission shall make net financial corrections in case Member States have not appropriately addressed them before submitting annual accounts to the Commission.

going:

– **TAIEX REGIO PEER2PEER**, an exchange tool for regional policy practitioners/experts in Member States, which experienced great success throughout the year. In this framework, 130 exchanges were implemented by December 2017, involving 1 920 participants from 26 Member States (mainly from Lithuania, Czech Republic, Romania, Bulgaria and Croatia). These exchanges should help Member States increase the quality and the legality of spending and accelerate the absorption of Funds. A peer-to-peer exchange of expertise between authorities managing and implementing **European Regional Development Fund and Cohesion Fund** programmes¹⁹³.

– **A strategic training programme** for Managing, Certifying and Audit Authorities and Intermediate Bodies on the implementation of the 2014 – 2020 Regulations: 756 participants from all Member States have attended the 5 different training modules organised so far. In total 26 two-day training

sessions have been organised in the premises of DG REGIO

– **A Competency Framework** for efficient management and implementation of European Regional Development Fund and the Cohesion Fund, aimed at supporting further professionalization of the fund management. The framework is accompanied by a Self-Assessment Tool which is a flexible instrument enabling employees to self-assess the proficiency level for each competency required for their job. The assessment results can be aggregated at institution level thereby providing evidence for the preparation of Learning and Development Plans. Translations of the user guidelines and other support documents are now available in 21 EU languages

– **Prevention of fraud and corruption:** Organisation of 13 anti-fraud and anti-corruption conferences/workshops in different Member States, together with European Anti-Fraud Office, Migration and Home Affairs Directorate General (DG HOME), Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs Directorate General, (DG GROW), European Structural and Investment Funds (ESIF) DGs (DG AGRI, DG EMPL, DG MARE and DG REGIO) and in co-operation with Transparency International, focusing on awareness raising and practical tools and instruments to fight fraud and corruption like data mining tools, open data and intensified cooperation with civil society; **launch of a study on appropriate anti-fraud and anti-corruption practices** in the management of the Funds applied in the Member States which will be summarized in a handbook.

– **Pilot Integrity Pacts:** An Integrity Pact is an innovative tool developed by Transparency International to help governments, businesses and civil society fighting corruption in public contracting. It is based on an agreement between a contracting authority and economic operators bidding for public contracts that they will abstain from corrupt practices and will conduct a transparent procurement process. To ensure accountability and legitimacy, a civil society organisation will monitor that all parties comply with their commitments throughout the entire project lifecycle, i.e. as from the drafting of the terms of reference to the closure of the project. 17 pilot Integrity Pacts will be set up in 11 Member States (Bulgaria, Czech Republic, Greece, Hungary, Lithuania, Latvia, Slovenia, Portugal, Romania, Italy and Poland) as from 2016 and run for a period of four years. Integrity Pacts have been signed for all but one project in Portugal.

– **A dedicated action plan on public procurement** for strengthening capacity in that field in close cooperation with DG GROW, other European

Structural and Investment Funds DGs and European Investment Bank (EIB). The action plan includes 26 actions (13 closed; 13 on going). Some of them are:

– Public Procurement Guidance for Practitioners on the avoidance of errors in ESI funded projects. An updated guide taking into account the new Public Procurement directives is now available in English; all other language versions follow by end May.

– Monitoring of the ex-ante conditionality action plans on public procurement with a focus on those Member States which are still implementing their action plans.

– A public procurement stock-taking study including more than 50 good practice examples in public procurement across the EU, has been widely disseminated. A large follow up study on in-depth analysis of some good practice examples and their transferability to other Member States,

– Promotion of transparency and open data on public procurement.

– Two pilot projects in cooperation with the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) where support was given to Bulgaria and Slovakia for their implementation of their ex ante conditionality action plan on public procurement (especially training) and (in Slovakia) on preparation for an e-procurement strategy.

– Promotion of strategic procurement (smart, green, inclusive, small and medium-sized enterprises) in cohesion policy in cooperation with the Organisation for Economic Co-operation and Development.

– **A State aid action plan** designed in close cooperation with DG Competition. It aims at increasing awareness and understanding of the impact of state aid on cohesion policy, improving the co-operation between the various actors involved in the monitoring of State aid in the Member States, and providing pro-active support to the EU Member States and regions in the correct application of State aid rules. It includes measures for:

– Reviewing existing good practices and their dissemination.

– Strategic training programmes, including expert and country specific seminars.

– Exchanges between the Commission and Audit Authorities, for further dissemination of audit checklists adapted to the 2014 General Block Exemption Regulation (GBER) revisions.

– Tailor made assistance to Member States offering them expert support.

As regards **European Social Fund**, ineligible costs

continues to be the main source of error, together with ineligible projects / beneficiaries and then public procurement issues. The Commission has initiated

targeted measures to address root causes of errors in these areas.

3.4. Cumulative figures

3.4.1. Cohesion Policy: European Regional Development Fund and European Social Fund 2000-2006

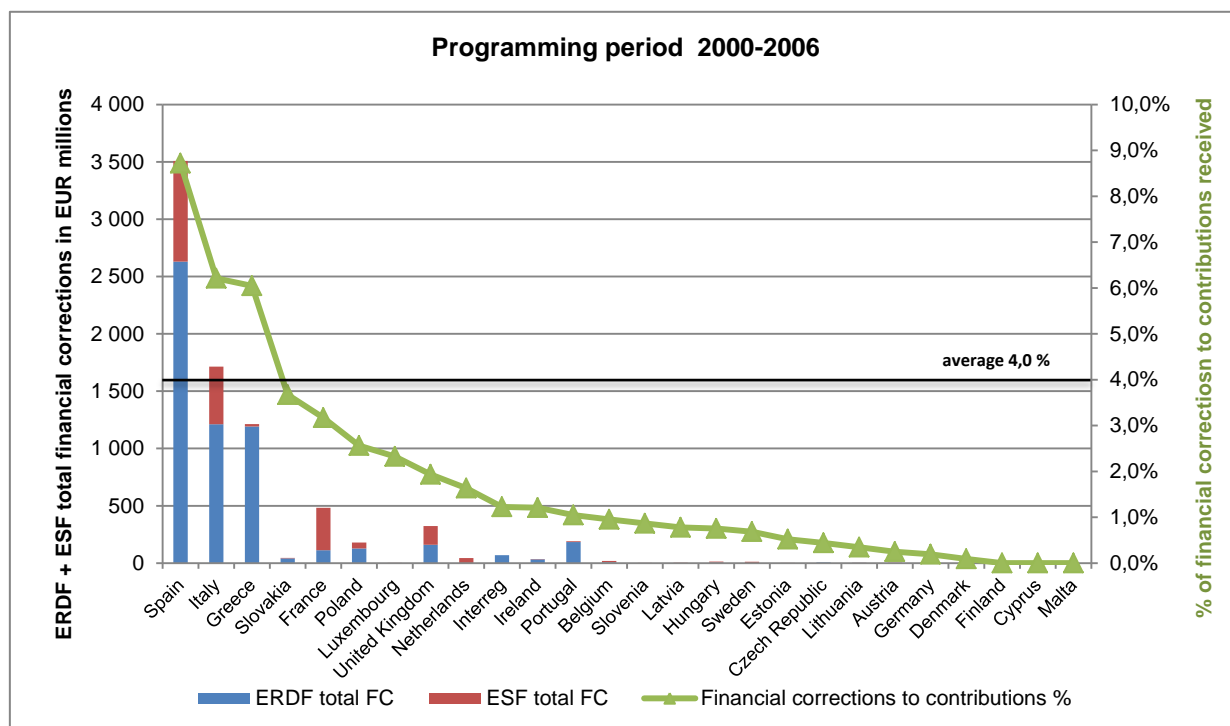
Member State	ERDF+ESF contribution amount	% of contribution amount to total contributions	Financial corrections confirmed	Percentage of financial corrections in relation to the ERDF+ESF contributions	Share of financial corrections imposed compared to total financial corrections
Belgium	1 979	1.0 %	19	1.0 %	0.2 %
Czech Republic	1 443	0.7 %	6	0.4 %	0.1 %
Denmark	608	0.3 %	1	0.1 %	0.0 %
Germany	27 387	13.8 %	53	0.2 %	0.7 %
Estonia	306	0.2 %	2	0.5 %	0.0 %
Ireland	3 003	1.5 %	36	1.2 %	0.5 %
Greece	20 054	10.1 %	1 212	6.0 %	15.3 %
Spain	40 229	20.3 %	3 508	8.7 %	44.3 %
France	15 224	7.7 %	483	3.2 %	6.1 %
Italy	27 612	14.0 %	1 715	6.2 %	21.6 %
Cyprus	52	0.0 %	0	0.0 %	0.0 %
Latvia	517	0.3 %	4	0.8 %	0.1 %
Lithuania	772	0.4 %	3	0.3 %	0.0 %
Luxembourg	80	0.0 %	2	2.3 %	0.0 %
Hungary	1 709	0.9 %	13	0.8 %	0.2 %
Malta	57	0.0 %	0	0.0 %	0.0 %
Netherlands	2 695	1.4 %	44	1.6 %	0.6 %
Austria	1 654	0.8 %	4	0.2 %	0.1 %
Poland	7 015	3.5 %	180	2.6 %	2.3 %
Portugal	18 149	9.2 %	190	1.0 %	2.4 %
Slovenia	218	0.1 %	2	0.9 %	0.0 %
Slovakia	1 225	0.6 %	45	3.7 %	0.6 %
Finland	1 824	0.9 %	0	0.0 %	0.0 %
Sweden	1 696	0.9 %	12	0.7 %	0.1 %
United Kingdom	16 739	8.5 %	324	1.9 %	4.1 %
Interreg	5 645	2.9 %	69	1.2 %	0.9 %
Total	197 893	100.0 %	7 925	4.0 %	100.0 %

Table 3.4.1: Programming period 2000-2006 - European Regional Development Fund & European Social Fund Financial corrections confirmed at 31 December 2017; Breakdown by Member State in EUR millions

For **European Regional Development Fund** the Commission has closed all the 379 programmes (compared to 378 at end of 2016). The last programme (OP Sicily) was closed in May 2017 after the official acceptance of the closure declaration by the Member State.

Financial corrections imposed by the Commission to all Member States cumulatively up to the end of 2017 are EUR 5.8 billion¹⁹⁴, representing around 4.5 % of the total allocations for all 2000-2006 programmes. This process can be broken down into EUR 4.1 billion of financial corrections during the life cycle of the programmes and another EUR 1.7 billion of financial corrections applied at closure of the programmes. The main Member States concerned are Spain (EUR 2.6 billion), Italy (EUR 1.2 billion) and Greece (EUR 1.2 billion).

For **European Social Fund**, the Commission has closed all 239 programmes proceeding to 29 partial and 210 full closures leaving remaining EUR 338 million which corresponds to EUR 100 million of suspended operations following judicial proceedings, and EUR 238 million of not released commitments related to ongoing financial correction procedures for Italy (Sicily). At the end of 2017, the total amount of financial corrections confirmed for 2000-2006 programming period - taking into account financial corrections in progress - amounted to EUR 2.4 billion, representing 3.5 % of the **European Social Fund** allocation. This process can be broken down into EUR 1.2 billion of financial corrections during the life cycle of the programmes and another EUR 1.2 billion applied at closure. Comparing to 2016, no new substantial financial corrections have been reported.



Graph 3.4.1: Member States' cumulative financial corrections confirmed at 31 December 2017 for European Regional Development Fund & European Social Fund programming period 2000-2006 as compared to contributions received

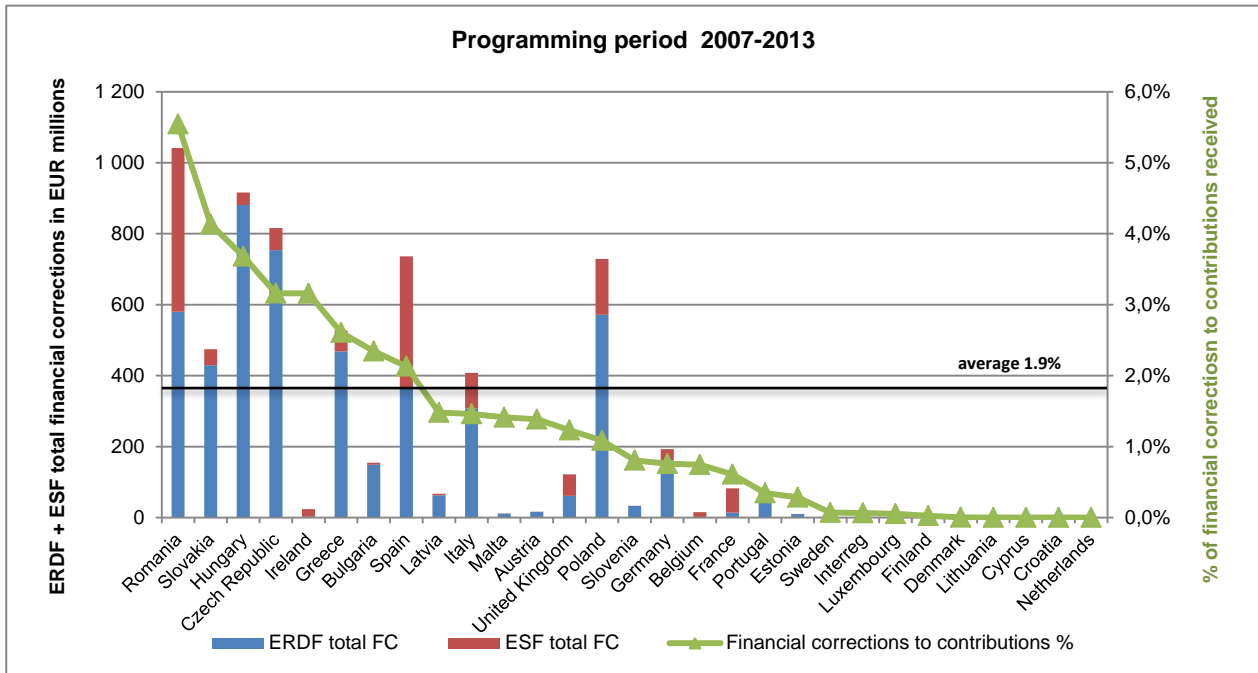
3.4.2. Cohesion Policy: European Regional Development Fund/Cohesion Fund & European Social Fund 2007-2013

The lower volume of financial corrections reflects the improved capacity of the management and control systems to detect problems and to correct errors before expenditure is declared to the Commission,

as reflected in the lower error rates for cohesion policy in the period 2007-2013 compared to the period 2000-2006. Reference is also made to the corrections made by Member States in this period.

Member State	ERDF/CF+ESF contribution amount	% of contribution amount to total contributions	Financial corrections confirmed	Percentage of financial corrections in relation to the ERDF/CF+ESF contributions	Share of financial corrections imposed compared to total financial corrections
Belgium	2 059	0.6 %	15	0.7 %	0.2 %
Bulgaria	6 595	1.9 %	155	2.3 %	2.4 %
Czech Republic	25 819	7.5 %	816	3.2 %	12.6 %
Denmark	510	0.1 %	0	0.0 %	0.0 %
Germany	25 458	7.4 %	193	0.8 %	3.0 %
Estonia	3 403	1.0 %	10	0.3 %	0.2 %
Ireland	751	0.2 %	24	3.2 %	0.4 %
Greece	20 210	5.8 %	527	2.6 %	8.2 %
Spain	34 521	10.0 %	736	2.1 %	11.4 %
France	13 546	3.9 %	83	0.6 %	1.3 %
Croatia	858	0.2 %	0	0.0 %	0.0 %
Italy	27 940	8.1 %	408	1.5 %	6.3 %
Cyprus	612	0.2 %	0	0.0 %	0.0 %
Latvia	4 530	1.3 %	67	1.5 %	1.0 %
Lithuania	6 775	2.0 %	0	0.0 %	0.0 %
Luxembourg	50	0.0 %	0	0.1 %	0.0 %
Hungary	24 893	7.2 %	916	3.7 %	14.2 %
Malta	840	0.2 %	12	1.4 %	0.2 %
Netherlands	1 660	0.5 %	0	0.0 %	0.0 %
Austria	1 170	0.3 %	16	1.4 %	0.3 %
Poland	67 186	19.4 %	729	1.1 %	11.3 %
Portugal	21 412	6.2 %	74	0.3 %	1.2 %
Romania	18 782	5.4 %	1 041	5.5 %	16.1 %
Slovenia	4 101	1.2 %	33	0.8 %	0.5 %
Slovakia	11 483	3.3 %	474	4.1 %	7.3 %
Finland	1 596	0.5 %	0	0.0 %	0.0 %
Sweden	1 626	0.5 %	1	0.1 %	0.0 %
United Kingdom	9 878	2.9 %	122	1.2 %	1.9 %
Interreg	7 956	2.3 %	5	0.1 %	0.1 %
Total	346 220	100.0 %	6 459	1.9 %	100.0 %

Table 3.4.2: Programming period 2007-2013 – European Regional Development Fund/Cohesion Fund & European Social Fund
Financial corrections confirmed at 31 December 2017; Breakdown by Member State in EUR millions. As 2007-2013 programmes are multi-funds, no split is given between European Regional Development Fund and Cohesion Fund in the above table.



Graph 3.4.2: Member States' cumulative financial corrections confirmed at 31 December 2017 for European Regional Development Fund/Cohesion Fund & European Social Fund programming period 2007-2013 as compared to contributions received

For **European Regional Development Fund/Cohesion Fund** programmes, the Commission has imposed around EUR 4.9 billion of financial corrections¹⁹⁵ cumulatively since the beginning of the 2007-2013 programming period (which includes EUR 1.4 billion of financial corrections applied by the Member States before or at the same time of declaring the expenditure to the Commission as a result of requested remedial actions). The main Member States concerned are Hungary (EUR 880 million), Czech Republic (EUR 754 million), Romania (EUR 580 million),

Poland (EUR 570 million), Greece (EUR 468 million), Slovakia (EUR 429 million), Spain (EUR 362 million) and Italy (EUR 307 million).

For **European Social Fund**, the Member States with the highest level of cumulative amount of financial corrections confirmed are Romania (EUR 461 million), Spain (EUR 374 million) and Poland (EUR 158 million). At this stage of the implementation and at closure of the programmes the cumulative amount of financial corrections stands at EUR 1.5 billion representing 2 % of the **European Social Fund** allocation.

3.5. Member States corrections

Under the regulations for the 2007-2013 programming period, Member States have to report annually to the Commission the corrections¹⁹⁶ stemming from all controls performed. The Commission has performed risk-based audits and

desk reviews to test the reliability of these figures as part of its assurance process and the Member States' audit authorities have assessed the reliability of these financial corrections in the context of their audit opinion provided at closure.

Member State	ERDF/CF	ESF	EFF	Total
Belgium	4.8	31.9	0.0	36.7
Bulgaria	106.6	10.0	-	116.6
Czech Republic	387.6	14.8	0.3	402.7
Denmark	0.8	0.2	1.1	2.0
Germany	466.2	258.5	1.9	726.6
Estonia	25.5	1.1	2.8	29.4
Ireland	5.5	30.1	0.2	35.8
Greece	677.4	74.3	77.2	828.9
Spain	1 273.6	513.4	60.3	1 847.3
France	227.4	111.2	4.7	343.3
Croatia	2.1	0.4	0.0	2.5
Italy	546.0	143.5	11.6	701.1
Cyprus	9.2	1.9	0.7	11.8
Latvia	49.1	2.8	1.9	53.8
Lithuania	20.6	1.2	1.8	23.7
Luxembourg	0.0	0.2	-	0.2
Hungary	546.7	6.7	0.1	553.5
Malta	0.0	-	0.1	0.1
Netherlands	24.3	6.1	6.8	37.2
Austria	18.1	6.0	0.1	24.2
Poland	713.0	11.6	6.5	731.1
Portugal	262.7	63.8	14.6	341.0
Romania	382.7	85.7	24.3	492.8
Slovenia	105.1	-	0.0	105.2
Slovakia	127.3	16.3	0.9	144.5
Finland	2.8	1.0	1.0	4.8
Sweden	8.3	2.3	0.4	11.0
United Kingdom	238.0	82.2	8.1	328.2
Cross-border	58.7	-	-	58.7
Total implemented	6 290.1	1 477.1	227.6	7 994.8

Table 3.5.1: Cumulative corrections at end 2017 reported by Member States for Cohesion Policy period 2007-2013¹⁹⁷ in EUR millions

It is highlighted that the Commission has taken a prudent approach¹⁹⁸, due to certain weaknesses in the Member State figures, so as to ensure that the amounts are not overstated – as a result some of them may in reality be higher. This, however, has no impact on the reliability of the Commission's own

figures. The cumulative amounts (above) in question are very significant and when added to the results of the Commission's work, give a very clear indication of the success of the controls put in place by both parties.

Financial corrections declared by the Member States for Cohesion Policy period 2014-2020¹⁹⁹

In February 2018 the Member State authorities submitted certified accounts for the accounting year 1 July 2016 to 30 June 2017. According to the information received in the assurance packages, following the results of audit of operations, for **European Regional Development Fund /Cohesion Fund** the Member States have applied

financial corrections totalling EUR 97 million. The financial corrections imposed for **European Social Fund/Youth Employment Initiative** and the **Fund for European Aid to the most Deprived** amounted to EUR 190 million. No financial corrections were reported for **European Maritime and Fisheries Fund** in 2017.

Member State	ERDF/CF	ESF- YEI/FEAD	Total
Belgium	0.1	0.2	0.3
Bulgaria	2.2	0.1	2.2
Czech Republic	15.2	0.0	15.2
Denmark	-	0.0	0.0
Germany	1.6	4.2	5.8
Estonia	0.6	0.2	0.9
Ireland	0.0	-	0.0
Greece	7.5	11.8	19.3
Spain	-	0.5	0.5
France	2.7	1.3	3.9
Croatia	-	0.0	0.0
Italy	0.9	1.4	2.3
Cyprus	0.0	-	0.0
Latvia	0.0	0.0	0.0
Lithuania	12.8	5.9	18.7
Hungary	8.4	2.2	10.6
Poland	26.0	7.8	33.8
Portugal	2.0	1.9	3.8
Romania	-	0.2	0.2
Slovenia	-	0.0	0.0
Slovakia	16.3	153.2	169.4
Finland	0.2	0.0	0.2
Sweden	-	0.0	0.0
United Kingdom	0.1	0.0	0.1
Territorial Cooperation	0.8	-	0.8
Total implemented	97.3	190.7	288.0

Table 3.5.2: Financial corrections for the accounting year 1/07/2016 to 30/06/2017 reported by Member States for Cohesion Policy period 2014-2020²⁰⁰ in EUR millions

4. Direct and indirect management

For direct and indirect management expenditure, the Commission has control frameworks in place to prevent, detect, correct and thus deter irregularities at the different stages of the grant management process in order to achieve both operational and financial objectives. An overview of the controls made in two key areas of direct and indirect management expenditure, research and international aid, is given below.

For **Research expenditure**, the control framework applicable to both direct²⁰¹ and indirect²⁰² management modes starts with the development of a work programme, which goes through a wide-ranging consultation process to ensure that it best meets the expectations of all stakeholders and will maximise the research outcome. Following the evaluation of proposals, further controls are then carried out as the selected proposals are translated into legally binding contracts. Project implementation is monitored throughout the lifetime of the project. Payments against cost claims are all subject to ex-ante checks according to standard procedures, which include an audit certificate given by a qualified auditor. As well as standard controls, additional, targeted, controls can also be carried out according to the information received and the risk of the transaction.

A main source of assurance comes from in-depth ex-post checks carried out on a sample of claims, at the beneficiaries' premises, after costs have been incurred and declared. A large number of these in-depth checks are carried out over the lifetime of the programme. Any amounts paid in excess of what is

due are recovered, and systemic errors are extended to all ongoing participations of a beneficiary.

In the field of **International Cooperation and Development**, the Commission has established a control framework to prevent, detect, correct and thus deter irregularities at the different stages of the implementation of funding, applicable to both management modes (direct and indirect²⁰³) used for this implementation. This strategy starts from the choice of the most appropriate tool when drafting the planning documents and the financial decisions, and translates into the actual checks carried out at all stages of the implementation. From the point of view of financial control, the system is made up of a number of instruments systematically applied to the implementation of contracts and grants for all management modes: ex-ante checks on payments, audits carried out by the Commission and foreseen in an audit plan, expenditure verifications carried out prior to payments by beneficiaries of grants, verification missions to international organisations and an overall ex-post control on the basis of the Residual Error Rate study carried out every year.

The EU financial interests are therefore safeguarded, in addition to all the other possible means offered by the Financial Regulation, by the Commission's ex-ante control of individual transactions as well as subsequent controls or audits, and by the resulting recovery of any unduly disbursed funds where the agreed procedures have not been respected, or where the activities were not eligible for EU financing.

5. Detailed financial corrections and recoveries information

5.1. Net financial corrections 2017

Confirmed

MFF Heading	Net financial corrections confirmed in 2017*	Financial corrections with replacement of expenditure and other corrections confirmed in 2017	Total financial corrections <u>confirmed</u> in 2017
Smart & inclusive growth	(139)	649	510
ERDF**	(141)	387	246
Cohesion Fund	1	197	198
ESF	0	65	65
Sustainable growth: natural resources	939	275	1 214
EAGF***	710	275	985
Rural Development	225	-	225
FIFG/EFF	4	0	4
EAGGF Guidance	-	-	0
Security & citizenship	0	6	6
Migration and home affairs	0	6	6
Total	800	929	1 729

Table: in EUR millions

* A total of EUR 314 million remain to be classified and is treated as non-net corrections in this table.

** The negative amount for European Regional Development Fund is due to Court of Justice ruling(s) cancelling a number of regional policy financial correction decisions for the 1994-99 period.

*** For the purpose of calculating its corrective capacity in the Annual Activity Report, DG AGRI takes into account only the amounts related to conformity clearance decisions adopted by the Commission and published in the Official Journal of the EU and deducts corrections in respect of cross-compliance as well as other corrections not relevant to current expenditure. For details on the methodology used for financial year 2017, see 2017 Annual Activity Report of DG AGRI, point 2.1.1.3.1.

Implemented

MFF Heading	Net financial corrections implemented in 2017	Financial corrections with replacement of expenditure and other corrections implemented in 2017	Total financial corrections <u>implemented</u> in 2017
Smart & inclusive growth	(100)	543	443
ERDF*	(141)	311	170
Cohesion Fund	41	209	250
ESF	0	23	23
Sustainable growth: natural resources	1 283	277	1 560
EAGF	943	274	1 217
Rural Development	248	-	248
FIFG/EFF	92	3	95
EAGGF Guidance	-	-	-
Security & citizenship	0	6	6
Migration & home affairs	0	6	6
Total	1 183	825	2 008

Table: in EUR millions

* The negative amount for European Regional Development Fund is due to Court of Justice ruling(s) cancelling a number of regional policy financial correction decisions for the 1994-99 period.

The impact of the correction mechanism varies depending on the budget implementation type, the sectorial management and the financial rules of the

policy area. In all cases, the correction mechanisms aim at protecting the EU budget from expenditure incurred in breach of law.

5.2. Breakdown of flat-rate²⁰⁴ corrections 2017

Flat rate corrections are a valuable tool that is used when the related amount cannot be quantified on the basis of a representative statistical sample or when the impact on expenditure of individual errors cannot be quantified precisely. However, this means that the

Member State subject to a flat correction normally bears the financial consequences as these corrections are not directly linked to individual irregularities at project level, i.e. there is no individual final beneficiary to recover monies from.

	Total financial corrections confirmed in 2017	Flat-rate financial corrections* confirmed in 2017	Total financial corrections implemented in 2017	Flat-rate financial corrections* implemented in 2017
Agriculture				
EAGF	985	278	1 217	458
EAFRD	225	89	248	191
Cohesion				
ERDF & CF**	444	(3)	420	130
ESF	65	44	23	2
EFF/FIFG	4	-	95	-
Internal policies	6	5	6	5
Total	1 729	414	2 008	787

Table: in EUR millions

* Includes extrapolated corrections.

** Breakdown of flat-rate corrections available only for MFF 2007-2013.

5.3. Breakdown of financial corrections made at source 2017

At source financial corrections are applied by the Member State authorities before or at the same time that new expenditure is declared to the Commission. In the majority of the cases they are the result of flat

rate corrections imposed for deficiencies in the management and control system, identified following the Commission audits²⁰⁵.

Member State	At source financial corrections confirmed in 2017	At source financial corrections implemented in 2017
Belgium	0.2	(3.3)
Bulgaria	(0.3)	0.0
Czech Republic	0.1	0.1
Germany	0.0	0.0
Ireland	0.1	0.1
Greece	6.8	6.8
Spain	1.9	1.9
France	178.6	178.6
Croatia	0.0	0.0
Italy	60.0	60.0
Cyprus	1.1	0.0
Lithuania	0.1	0.1
Hungary	3.6	65.1
Netherlands	0.4	0.4
Austria	0.2	0.2
Poland	0.0	2.2
Portugal	0.0	0.0
Romania	12.6	13.0
Sweden	1.8	1.8
United Kingdom	25.4	25.4
Total	292.4	352.3

Table: in EUR millions

In 2017, the main financial corrections at source concern **European Agricultural Guarantee Fund**.

The most significant confirmed corrections at source

concern France (EUR 178.6 million) and Italy (EUR 60 million).

5.4. Breakdown by Member State: Financial corrections in 2017 compared to EU payments received

Member State	Payments received from the EU budget in 2017 (EUR million)	Financial corrections confirmed in 2017 (EUR million)	Financial corrections confirmed in 2017 % as compared to payments received from the EU budget in 2017	Financial corrections implemented in 2017 (EUR million)	Financial corrections implemented in 2017 as % of payments received from the EU budget in 2017
Belgium	949	1	0.1 %	0	0.0 %
Bulgaria	1 702	28	1.7 %	46	2.7 %
Czech Republic	3 975	3	0.1 %	12	0.3 %
Denmark	1 074	3	0.3 %	5	0.4 %
Germany	8 569	(181)	(2.1 %)	(108)	(1.3 %)
Estonia	618	0	0.0 %	0	0.0 %
Ireland	1 580	2	0.1 %	0	0.0 %
Greece	4 595	103	2.3 %	7	0.2 %
Spain	9 348	72	0.8 %	314	3.4 %
France	11 358	495	4.4 %	776	6.8 %
Croatia	852	1	0.1 %	0	0.0 %
Italy	8 481	502	5.9 %	258	3.0 %
Cyprus	190	1	0.7 %	1	0.7 %
Latvia	709	21	2.9 %	0	0.0 %
Lithuania	1 413	16	1.1 %	11	0.8 %
Luxembourg	60	2	2.8 %	1	2.4 %
Hungary	4 190	108	2.6 %	125	3.0 %
Malta	125	0	0.0 %	0	0.0 %
Netherlands	1 130	6	0.5 %	3	0.3 %
Austria	1 347	2	0.1 %	10	0.7 %
Poland	12 815	542	4.2 %	315	2.5 %
Portugal	4 085	14	0.3 %	122	3.0 %
Romania	5 175	(79)	(1.5 %)	16	0.3 %
Slovenia	441	0	0.0 %	1	0.2 %
Slovakia	1 615	2	0.1 %	21	1.3 %
Finland	1 159	3	0.3 %	2	0.1 %
Sweden	1 121	2	0.2 %	3	0.3 %
United Kingdom	4 582	48	1.1 %	54	1.2 %
INTERREG	67	12	18.0 %	11	15.8 %
Total	93 326	1 729	1.9 %	2 008	2.2 %

Table: in EUR millions

Negative amounts displayed in the above table may be due to Court of Justice judgements annulling financial correction decisions.

5.5. Agricultural amounts recovered from final beneficiaries by the Member States in 2017 and used in the calculation of the corrective capacity

Member State	EAGF	EAFRD	Total 2017
Belgium	2.3	0.3	2.6
Bulgaria	1.4	2.1	3.5
Czech Republic	0.6	1.4	2.0
Denmark	3.7	1.0	4.7
Germany	16.1	5.7	21.8
Estonia	0.4	1.1	1.5
Ireland	3.8	2.1	5.9
Greece	7.6	8.6	16.1
Spain	12.6	5.3	17.8
France	12.8	3.1	15.9
Croatia	1.0	2.1	3.1
Italy	17.4	18.8	36.2
Cyprus	0.2	0.0	0.2
Latvia	0.3	1.3	1.6
Lithuania	1.4	1.7	3.0
Luxembourg	0.1	0.1	0.3
Hungary	4.1	3.3	7.4
Malta	0.4	1.6	2.1
Netherlands	5.6	0.5	6.1
Austria	5.8	4.6	10.4
Poland	4.8	9.5	14.3
Portugal	4.4	12.7	17.1
Romania	15.6	17.3	32.9
Slovenia	0.7	0.7	1.5
Slovakia	1.3	1.5	2.7
Finland	0.7	0.9	1.7
Sweden	0.4	0.6	1.0
United Kingdom	5.1	5.5	10.6
Total	130.7	113.2	243.9

Table: in EUR millions

The recovered amounts presented above reflect the data used in order to calculate the corrective capacity from recoveries, but include also recoveries due to cross compliance infringements. These amounts are treated as assigned revenue for European Agricultural Guarantee Fund, while the amounts recovered for European Agricultural Fund for Rural Development can be reallocated to the programme concerned.

For **European Agricultural Fund for Rural Development** (2007-2013 and 2014-2020 programming periods), the figures are taken from the debtors' ledger (recovered amount and interest). For

European Agricultural Guarantee Fund, the amounts are taken from the EU accounts, as they are declared by the Member States with their monthly declarations.

Annex 5: Assurance provided by the Internal Audit Service

The Commission also based its assurance on the work done by the Internal Audit Service (IAS), its principal findings and recommendations, and information from the Audit Progress Committee (APC). The Committee supports the Commission in ensuring the independence of the internal auditor and that audit recommendations are properly taken into account and receive appropriate follow-up.

The Internal Audit Service has provided in its 2017 Internal Audit Report according to Article 99 (3) of the Financial Regulation conclusions on performance audits completed in 2017, made reference to the overall opinion on financial management for the year 2017 and reported on progress in implementing its audit recommendations.

The Internal Audit Service concluded that 95 % of the recommendations followed up during 2013-2017 had been effectively implemented by the auditees. Of the 359 recommendations still in progress at the cut-off date of 31 January 2018 (representing 20% of the total number of accepted recommendations over the past five years), one was classified as critical²⁰⁶ and 133 as very important. Out of these 134 recommendations rated critical or very important, 12 very important were overdue by more than six months at the end of 2017, representing 0.7 % of the total number of accepted recommendations of the past five years. The Internal Audit Service's follow-up work confirmed that, overall, recommendations are being implemented satisfactorily and the control systems in the audited departments are improving.

The Internal Audit Service continued to carry out performance audits in 2017 as part of its work programme in response to the Commission's move towards a performance-based culture and greater focus on value for money. The Internal Audit Service conclusions on these audits related to:

(i) Performance management and measurement:

- Governance-related issues: Following the administrative reform of 2000, the Commission made significant advances in strengthening its accountability, responsibility and assurance building processes. The decentralised model of

financial management is well understood and embedded in the culture of the organisation and clear accountability instruments are in place together with a robust assurance building process. Furthermore, in October 2017 the Commission adopted a Communication on governance in the European Commission. Nevertheless, the Internal Audit Service identified the need for proportionate improvements at corporate level, in particular as regards risk management and more general aspects of the current governance arrangements, including IT governance.

- Production process and the quality of statistics not produced by Eurostat: the Internal Audit Service concluded that the framework currently in place in the Commission is not robust enough to ensure that the quality of the statistics not produced by Eurostat which are used by the DGs/Services to support their key policies and report on their performance is of a satisfactory quality overall.
- HR management: the Internal Audit Service concluded that the DGs and Executive Agencies have taken adequate measures to manage the HR challenges to which they are confronted, but also identified significant areas for improvement as regards strategic HR management (DG HOME and EACEA) and the allocation of HR (DG HOME and DG JUST).
- IT management: several IT audits concluded that there is room for improving the effectiveness of IT security in the Commission in specific areas at *corporate* level (DG DIGIT: although the preventive controls are adequately designed and effective, the level of maturity varies between the different technologies analysed; in addition, there are significant weaknesses as regards integrity controls) or *operational* level (DG ENER, European Anti-fraud office).
- Other non-financial processes: Internal Audit Service audits showed that further actions and improvements are necessary to increase the overall performance of the audited processes in specific areas (e.g. the current corporate framework on the cost effectiveness of controls; the management of agricultural markets, including market crises, by DG AGRI; the food safety crisis preparedness by DG SANTE; the cooperation of the Commission with the national courts in the enforcement of EU antitrust policy; the efficiency and effectiveness of complaints

handling as part of the enforcement of EU environmental law by DG ENV; the implementation of scientific projects management activities of JRC; staff awareness on how to deal with social media and interest representatives as part of the ethics rules and obligations in European Anti-fraud office).

(ii) Performance in implementing budget operational and administrative appropriations

- Direct management: Based on the audits of performance in implementing budget operational and administrative appropriations, the Internal Audit Service did not identify significant performance weaknesses in the area of directly managed funds.

However, the Internal Audit Service identified specific improvements to be made in the areas of:

- Indirect management: several audits focused on the supervision arrangements in place in the DGs and Services revealed significant performance issues (e.g. lack of clearly defined supervision strategy for Shift2Rail (S2R) by DG MOVE, DG DEVCO's monitoring of and supervision on the operational performance of the international financial institution's (IFIs) entrusted with the management of investment facilities)
- Shared management: several audits assessed programme and project management processes and revealed several significant performance weaknesses some of which may endanger the achievement of the policy objectives (e.g. the consistency, effectiveness and timeliness of the operational programmes (OP) amendment process by DGs REGIO, EMPL and MARE, through which Member States can re-orient the delivery mechanisms for implementing OPs; the mechanisms to ensure consistency between the policy preparation and the implementation of funding for youth employment initiatives managed by DG EMPL; the performance measurement and reporting of the Fund for European Aid to the most Deprived (FEAD) managed by DG EMPL; the process for the approval and early monitoring of major projects supported by the European Regional Development Fund and the Cohesion Fund managed by DG REGIO).

In addition, the Internal Audit Service issued **limited conclusions on the state of internal control** to every DG and department in February 2018 based on its audit work undertaken between 2015 and 2017. These conclusions were intended to contribute to the 2017 Annual Activity Reports of the DGs and departments

concerned. The conclusions draw particular attention to all open recommendations rated 'critical' or the combined effect of a number of recommendations rated 'very important' and in four cases (DG CLIMA, DG DEVCO, SRSS and EACEA) the Internal Audit Service stated that the DG, service or agency concerned should duly assess if they require the issuance of a reservation in the respective Annual Activity Report. In three cases (DG CLIMA, DG DEVCO and EACEA) the DGs/agency issued such reservations in line with Internal Audit Service limited conclusions:

- DG CLIMA with regard to the delay observed in the implementation of one very important IT security related recommendation (on the management of the security of the EU ETS IT system), which exposes the DG to the risk of security breaches;
- DG DEVCO with regard to the delay observed in the implementation of one very important recommendation issued in the context of the audit on the management of the African Peace Facility;
- EACEA with regard to one critical and a number of very important recommendations issued in the context of the audit on Erasmus+ and Creative Europe – grant management phase 1. Following the action taken by the Agency, the rating of the critical recommendation has been downgraded to 'very important' after a follow-up engagement performed by the Internal Audit Service in March 2018.

In the case of the Structural Reform Support Service (SRSS), the Internal Audit Service drew particular attention to the SRSS to the public procurement issues identified in an audit on financial management in the SRSS and indicated that the service should duly assess if these require a reservation in the Annual Activity Report. On the basis of the existing corporate guidelines, the service concluded that there was no basis for a financial reservation and no need for a reservation in the Annual Activity Report on reputational grounds as the reputational risks identified did not materialise. The Annual Activity Report agreed with this assessment.

As required by its mission charter, the Commission's internal auditor also submitted an **overall opinion**, which is based on the audit work in the area of financial management in the Commission carried out by the Internal Audit Service during the previous three years (2015-2017) and also takes into account information from other sources, namely the reports from the European Court of Auditors. Based on this audit information, the internal auditor considered that, in 2017, the Commission had put in place governance, risk management and internal control procedures which, taken as a whole, are adequate to

give reasonable assurance on the achievement of its financial objectives. However, the overall opinion is qualified with regard to the reservations made in the Authorising Officers by Delegations' Declarations of Assurance and issued in their respective Annual Activity Reports.

In arriving at the overall opinion, the internal auditor also considered the combined impact of all amounts estimated to be at risk at payment as calculated by the Authorising Officers by Delegation, as these go beyond the amounts put under reservation. The overall amounts at risk are the best estimation of Authorising Officers by Delegation for the amount of the expenditure authorised not in conformity with the applicable contractual and regulatory provisions at the time of the payment in 2017. In their 2017 Annual Activity Reports, the DGs estimate the amounts at risk at payment. Taken together, these correspond to an overall amount below materiality of 2%, as defined in the instructions for the preparation of the 2017 Annual Activity Reports, of all executed payments in the Commission budget, the European Development Fund and the EU Trust Funds in 2017. These amounts at risk at payment in 2017 do not yet include any financial corrections and recoveries related to deficiencies and errors the DGs will detect and correct in the next years due to the multi-annual corrective mechanisms built into the Commission's internal control systems.

Given these elements, the internal auditor considers that the EU budget is therefore adequately protected in total and over time.

Without further qualifying the opinion, the internal auditor added an 'emphasis of matter' highlighting issues that require particular attention as follows:

Supervision strategies regarding third parties implementing policies and programmes

Although it remains fully responsible for ensuring the legality and regularity of expenditure and sound financial management (and also the achievement of policy objectives), the Commission is increasingly relying on third parties to implement its programmes. This is mostly done by delegating the implementation of the EC operational budget (under indirect management mode) or certain tasks to third

countries, international organisations or international financial institutions, national authorities and agencies, Joint Undertakings, non-EU bodies and EU Decentralised Agencies. Moreover, in some policy areas, greater use is progressively made of financial instruments under the current 2014-2020 MFF. Such instruments and alternative funding mechanisms entail specific challenges and risks for the Commission, as also highlighted by the ECA.

To fulfil their overall responsibilities, the operational DGs have to oversee the implementation of the programmes and policies and provide guidance and assistance where needed. The DGs therefore have to define and implement adequate, effective and efficient supervision/monitoring/reporting activities to ensure that the delegated entities and other partners effectively implement the programmes, adequately protect the financial interests of the EU, comply with the delegation agreements, when applicable, and that any potential issue is addressed as soon as possible.

The Internal Audit Service recommended in a number of audits that certain DGs' control and supervisory strategies should set out more clearly their priorities and needs as regards obtaining assurance on sound financial management in those EU and non-EU bodies. In particular, the control strategies did not sufficiently take into account the different risks involved in entrusting tasks to the delegated entities and independent sources were not effectively used to build up the assurance. These DGs should undertake more effective and efficient supervisory activities.

Furthermore, the objectives of the supervisory/monitoring/reporting activities and how to assess their effectiveness were not sufficiently clear and controls on these activities were limited in practice.

The Internal Audit Service notes the initiatives undertaken by the central services as well as the action plans developed following the recommendations from Internal Audit Service by the partner DGs to mitigate the risks related to the relations with their decentralised agencies and implementing bodies on among other things, monitoring programming, performance and budgetary issues.

Annex 6: Compliance with payment time limits (Article 111 5 RAP)²⁰⁷

The **statutory time limits** for payments are laid down in the main body of the Financial Regulation²⁰⁸. There are also some exceptionally applied time limits which are detailed in sector-specific regulations.

Article 92 of the Financial Regulation foresees that payments to creditors must be made within deadlines of 30, 60 or 90 days, depending on how demanding and complex it is to test the deliverables against the contractual obligations. Most of the payments have to be executed within 30 days; this represents in volume a global average of: 87 % in 2015 and 2016, 89 % in 2017. For contracts and grant agreements for which payment depends on the approval of a report

²¹⁰ In accordance with the applicable rules, the payment times reported in this annex have been calculated as follows:

For payments related to contracts and grant agreements signed before 2013 the time limits specified in the Financial Regulation of 2007 are applied

- where the payment is contingent upon the approval of a report. the time from approval of the report until payment;

or a certificate, the time limit for the purposes of the payment periods is no longer automatically suspended until the report or certificate in question has been approved.

The period of two months remains valid for payments under Article 87 of the Regulation of the European Parliament and the Council²⁰⁹ laying down the general provisions on the European Regional Development Fund, the European Social Fund and the Cohesion Fund.

Compliance with payment time limits has been reported by the Commission departments in their Annual Activity Reports since 2007

- where no report is required. the time from reception of the payment request until payment

For payments related to contracts and grant agreements signed as from 2013, the Financial Regulation of 2012 is applied:

- where no report is required and where the payment is contingent upon the approval of a report, the time from reception of the payment request until payment

The **Commission's global average payment time** is monitored by the Accounting Officer. It has evolved as follows in recent years:

All time limits combined	2015	2016	2017
Global average net payment time	24.9 days	21.4 days	20.4 days
Global average gross payment time	28.6 days	24.9 days	23.3 days

The data shows that the global average net payment time of the Commission departments has been **below 30 days for the last 3 years** for all time limits combined and has steadily decreased since 2016. They are encouraged to continue their efforts in this regard and to implement follow up measures whenever payment time problems are identified. The global average gross payment time is newly provided following a recommendation from the Ombudsman. It represents the average time to pay including any period of suspension

The table below illustrates the evolution of the “**late payments**”, i.e. *payments made after expiry of the statutory time limit in recent years* for all payments combined. The data used has been extracted from the corporate accounting system:

All time limits combined	2015	2016	2017
Late payments in number	17.9 %	12.4 %	10.4 %
Late payments in value	17.5 %	8.5 %	3.1 %
Average number of overdue days ²¹¹	39.5 days	39.1 days	39.6 days

The number of late payments and the amounts associated with them have decreased significantly since 2016. This result is believed to be linked to the more stringent requirements associated with the 2012 Financial Regulation. Another reason is associated with the sufficient availability of payment appropriations. The average number of overdue days (delays calculated in days), for all time limits combined is stabilized since 3 years.

Concerning the **interest paid for late payments**²¹² (see figures in the table below) **the total amount paid by the Commission in 2017 increased compared to 2016**. This is mainly the consequence of interest paid by the Development department after a Court case (which had been provisioned). The abnormally high amount of interest paid in 2015 was mainly due to the lack of payment appropriations.

	2015	2016	2017
Interest paid for late payments	EUR 2 064 949.02	EUR 685 645.20	EUR 824 420.68

In general, payments delays and interest paid are a consequence of payment shortages. For that reason, the Budget department has summarised some possible measures which could be applied by the Authorising Officer to actively manage payment appropriations

Other **causes of late payments** include the complexities of evaluating the supporting documents that are a prerequisite for all payments. This is particularly onerous when the supporting documents are reports of a technical nature (in average 13 % of the payments in 2015 and 2016, 11 % in 2017) that sometimes have to be assessed by external experts. Other causes are associated with difficulties

in coordinating the financial and operational checks of payment requests, and issues with the management of payment suspensions

*The 2009 Communication establishing Commission-internal payment targets provided a clear incentive to services to reduce their payment times. There is scope for reducing payment times further. When setting up action plans in this area, services' should focus on further reducing late payments from their current levels of 10.4 % of payments in terms of their number, 3.1 % of their value. **The aim should be to meet the statutory payment time for every payment.***

The table that follows gives a detailed overview of the suspensions of payment:

	2015	2016	2017
Total number of suspensions	27 254	26 595	26 173

Suspensions are a tool that allows the responsible authorising officer to withhold temporarily the execution of a payment because the amount is not due, because of the absence of appropriate supporting documentation or because there are doubts on the eligibility of the expenditure concerned. It is a basic tool for the authorising officer in the payment process towards avoiding irregular or erroneous payments and fundamental towards ensuring sound financial management and protecting the Union's financial interest.

Annex 7: Summary of Waivers of recoveries of established amounts receivable (Article 91 5 RAP)

In accordance with Article 91 (5) of the Rules of Application, the Commission is required to report each year to the budgetary authority, in an annex to the summary of the Annual Activity Reports, on the waivers of recovery involving 100 000 EUR or more

The following tables show the total amounts and the number of waivers above 100 000 EUR, per department, for the financial year 2017

EU budget:

Department	Amount of waivers, in EUR	Number of waivers
Agriculture	659 157.56	1
Communication Networks	140 792.06	1
Development	4 719 147.50	8
Education, Audiovisual and Culture Executive Agency	245 000.00	2
Employment	403 588.74	2
Energy	605 481.50	2
Neighbourhood	136 236.00	1
Research	234 338.50	2
Total:	7 143 741.86	19

European Development Fund:

Department	Amount of waivers. in EUR	Number of waivers
European Development Fund	3 074 817.44	9

Guarantee Fund:

Department	Amount of waivers. in EUR	Number of waivers
Guarantee Fund (Research 7 th Framework Programme & Horizon 2020)	1 928 183.77	12

Annex 8: Report on negotiated procedures (Article 53 RAP)

1. Legal basis

Article 53 of the Rules of Application of the Financial Regulation requires Authorising Officers by Delegation to record contracts concluded under negotiated procedures. Furthermore, the Commission is required to annex a report on negotiated procedures to the summary of the Annual Activity Reports referred to in Article 66 (9) of the Financial Regulation.

2. Methodology

A distinction has been made between the 47 departments which normally do not provide external aid, and those three departments (DEVCO, NEAR and FPI) which conclude procurement contracts in the area of external relations (different legal basis: Chapter 3 of Title IV of Part Two of the Financial Regulation) or award contracts on their own account, but outside of the territory of the European Union.

These three departments have special characteristics as regards data collection (decentralised services, ...), the total number of contracts concluded, thresholds to be applied for the recording of negotiated procedures (EUR 20 000), as well as the possibility to have recourse to negotiated procedures in the framework of the rapid reaction mechanism (extreme urgency). For these reasons, a separate approach has been used for procurement contracts of these three departments.

3. Overall results of negotiated procedures recorded

3.1. The 47 departments, excluding "external relations"

On the basis of the data received, the following statistics were registered: 102 negotiated procedures with a total value of EUR 519 million were processed out of a total of 746 procurement procedures (negotiated, restricted or open) for contracts over EUR 60 000 with a total value of EUR 2 892 million.

For the Commission, the average proportion of negotiated procedures in relation to all procedures amounts to **13.7 %** in number (14.2 % in 2016),

which represents some **17.9 %** of all procedures in value (16.4 % in 2016).

An authorising department shall report to the institution if the proportion of negotiated procedures awarded in relation to the number of the contracts is "distinctly higher than the average recorded for the Institution" i.e. if it exceeds the average proportion by 50 %, or if the increase from one year to the next is over 10 % in the proportion.

Thus, the reference threshold for this year is fixed at **20.5 %** (21.3 % in 2016).

8 departments exceeded the reference threshold and, in addition, 8 increased their number of negotiated procedures by more than 10 % in the proportion of the negotiated procedures launched last year (5 departments exceeded both indicators). Among these 8 departments, it should be noted that 5 of them concluded only one to four negotiated procedures, but the low number of procedures conducted by each of them (up to 10), makes their average high. Consequently their results are to be considered as non-significant.

To be noted that, 20 departments have not used any negotiated procedure, including 6 ones that awarded no contract at all.

The assessment of negotiated procedures compared with the previous year shows a decrease in the order of 0.5 percentage points in terms of relative number and an increase of 1.5 percentage points in terms of relative value.

3.2. The three "external relations" departments

On the basis of the data received, the following statistics were registered: 124 negotiated procedures for a total value of contracts of EUR 97 million were processed out of a total of **455** procedures for contracts over EUR 20 000 with a total value of about EUR 544 million.

For the three "external relations" departments, the average proportion of negotiated procedures in relation to all procedures amounts to **27.3 %** in number (23.1 % in 2016), which represents some **17.8 %** of all procedures in value (**11.2 %** in 2016).

Thus the reference threshold for this year is fixed at **40.9 %** (**34.6 %** in 2016) which represents an

increase of 50% the average proportion of 2017. One department exceeds the reference threshold of **40.9 %**.

If compared with previous year, these departments have registered an increase of **4.2** percentage points in number of negotiated procedures in relation to all procedures and an increase of **6.6** percentage points in terms of relative value.

4. Analysis of the justifications and corrective measures

The number of negotiated procedures in 2017 compared to 2016 has slightly increased (from 86 to 102), due to the increase of the overall number of procurement procedures (from 606 to 746).

The following categories of justifications to call for a negotiated procedure have been presented by those departments who exceeded the thresholds:

- **Statistical deviations** due to the high number of contracts awarded under all procedures.
- **Objective situations of the economic activity sector**, where the number of operators may be very limited or in a monopoly situation (for reasons of intellectual property, specific technical expertise, confidential information, exclusivity rights, etc.). Monopoly situations are met inter alia, in the health area, such as for the purchase of vaccines and antigens for animal diseases. Situations of technical captivity may also arise especially in the IT domain (absence of competition for technical reasons and/or because of the protection of exclusive rights related to proprietary licenses).
- **Situations of emergency or crisis** that cannot be foreseen in advance by the contracting authority, as is the need to ensure contractual continuity of critical secured and highly available network services to key applications in the context of police cooperation, asylum policy, foreign policy, civil protection, money laundering. Additionally, situations in relation to the provision of emergency assistance or crisis situation (e.g. in relation to the nature of the Instrument for Stability which intervene in crisis situation, urgent preparatory measures in Iraq in the field of the Common Foreign and Security Policy or Election Observation Missions in Kosovo).
- **Similar services/works** as provided for in the initial tender specifications. Some services in charge of large inter-institutional

procurement procedures realise during the implementation of the contract (most likely in framework contract procedures) that the needs initially foreseen do not often match with the consumption trend during the execution of the contract. Therefore, the leading service must start a negotiated procedure on behalf of all Institutions to increase the ceiling of the framework contract in question.

- **Additional services** not included in the initial contract, which become necessary, due to unforeseen circumstances.
- **Unsuccessful open or restricted procedure**, leading to a negotiated procedure (e.g. “Cooperation on competition in Asia” project or “Platform for Policy Dialogue and Cooperation”, i.e. research services to the EU in the fields of conflict prevention, peace-building, mediation and crisis management)

Regular available measures are proposed or implemented by the Budget department’s Central Financial Service and other departments concerned to redress the use of negotiated procedures when other alternatives could be available:

- An **improved programming** of procurement procedures.
- **Improvement of the system of evaluation of needs**. The Commission’s central services will continue their active communication and consultation policy with the other Commission departments, institutions, agencies and other bodies along the following axes:
 - permanent exchange of information via regular meetings with user services and agencies in appropriate fora;
 - ad-hoc surveys prior to the initiation of (inter-institutional) procurement procedures for the evaluation of needs;
 - better estimate of needs of inter-institutional framework contracts and better monitoring with semester consumption reports from user services or agencies;
- **Training and improved inter-service communication**. The Budget department’s Central Financial Service provides regular practical training sessions on procurement and community of practice sessions.
- Regular update of **standard model documents and guidance documents** on procurement.

Annex 9: EU Trust Funds (Article 187.10 FR)

This annex contains comprehensive and detailed report to the European Parliament and the Council on the activities supported by European Union Trust Funds, on their implementation and performance, as well as on their accounts.

For the performance and results aspects, see sub-section 1.5 on 'Global Europe'.

The Financial Regulation allowed the European Commission to create and administer EU Trust Funds in the field of external action: these are multi-donor trust funds for emergency, post-emergency or thematic actions.

A Trust Fund is both a legal arrangement and distinct financial structure relying on a pool funding mechanism, in which several donors jointly finance an action on the basis of commonly agreed objectives and reporting formats. Trust funds have many advantages, such as flexibility, speed of decision-making and the possibility to pool funding from different sources and donors:

- EU Trust Funds enhance the international role of the EU, as well as strengthen the visibility and efficiency of its external action and development assistance.
- Another advantage is faster decision-making process in the selection of the measures to be implemented in comparison with traditional multiannual programmes devoted to development cooperation. This can prove crucial in emergency and post-emergency actions, the categories of measures (together with thematic actions) for which EU Trust Funds may be established.
- One more benefit is the leverage of additional resources to devote to external action, since the establishment of an EU Trust Fund requires at least one additional donor.

Donors to an EU Trust Fund may be individual Member States as well as other entities. The pooling of resources could also increase coordination between different EU donors in selected areas of intervention, for example if individual Member States decide to channel at least part of their national bilateral assistance through EU Trust Funds.

In order for an EU Trust Fund to be created, it must meet a number of conditions, including EU added value (its objectives can be better met at EU than at national level), additionally (the trust fund should not

duplicate already existing and similar instruments) and managerial advantages.

The constitutive act of the EU Trust Fund signed by the European Commission and the donors details some important features of the trust fund, including its specific objectives, the rules for the composition and the internal rules of its board, as well as the duration of the trust fund, which is always limited in time. EU Trust Funds have so far all been set up for an initial 60 months (five years), apart from the Colombia EU Trust Fund set up in December 2016 for four years.

Financial contributions to an EU Trust Fund are lodged in a specific bank account. EU Trust Funds are not integrated in the EU budget, but their management needs to be in accordance with the Financial Regulation to the extent necessary to ensure proper use of public resources. The European Commission is empowered to adopt delegated acts laying down detailed rules on the management, governance and reporting of the EU Trust Funds.

EU Trust Funds are implemented directly by the European Commission, which is authorised to use up to 5 % of the resources pooled in a trust fund to cover its management costs. In the case of emergency or post-emergency EU Trust Funds, budget implementation may also be indirect, with the possibility to entrust relevant tasks to other entities, such as third countries and their designated bodies or international organisations and their agencies. In addition to the specific objectives of a given trust fund, implementation must comply with the principles of sound financial management, transparency, proportionality, non-discrimination and equal treatment.

Each EU Trust Fund has its own governing board, which decides on the use of the pooled resources. The board ensures representation of the donors and is chaired by the European Commission, whose positive vote is required for the final decision on the use of the resources. Member States that do not contribute to the trust fund as well as the European Parliament participate as observers. An EU Trust Fund acts collectively on behalf of the EU and all the contributors to its financing.

As far as control and audit mechanisms are concerned, the provisions of the Financial Regulation and its rules of application include a series of safeguards. For example, each year EU Trust Funds are subject to an independent external audit. In addition, the powers of the European Court of

Auditors and of the Commission's internal auditor over EU Trust Funds are the same as those they exercise over the other activities of the European Commission.

With regard to reporting obligations, the European Commission is to submit an annual report on each EU Trust Fund to the European Parliament and the Council. The annual report must be exhaustive and include detailed information on the activities supported by the trust fund, their implementation and performance as well as their accounts. The Commission also reports on a monthly basis to the European Parliament and the Council on the budgetary implementation of the EU Trust Funds.

The following EU Trust Funds have been established:

- the EU Trust Fund for the Central African Republic: 'the BÊKOU EUTF' – established 2014
- the EU Regional Trust Fund in Response to the Syrian Crisis: 'the MADAD EUTF' – established 2014
- the European Union Emergency Trust Fund for stability and addressing root causes of irregular migration and displaced persons in Africa: 'the AFRICA EUTF' - established 2015
- the European Union Trust Fund for Colombia: 'the COLOMBIA EUTF' – established 2016

The BÊKOU EUTF

The BÊKOU EUTF (which means 'hope' in Sango, the primary language spoken in the Central African Republic) was established on 15 July 2014, by the European Union (represented by the Commission's Development and Humanitarian departments and by the European External Action Service) and three of its Member States: France, Germany and the Netherlands. The Fund was established with the objective to support all aspects of the country's exit from crisis and its reconstruction efforts. It was furthermore designed taking into consideration the need to better link the reconstruction/development programmes with the humanitarian response (Linking Relief, Rehabilitation and Development - LRRD) in order to rebuild the capacity of the country.

In total 5 EU Member States and other donors have, by the 31 December 2017, contributed to this EU Trust Fund. The total amount of pledges from donors, the European Development Fund and the EU Budget reached over EUR 236 million.

The priority sectors that the Trust Fund supports include health, food security, access to water and

reconciliation within Central African Republic society.

Furthermore, the Court of Auditors published a special report in which it assessed the justification of the fund's establishment, its management and the achievement of its objectives so far. Despite some limited shortcomings, it concluded that the choice to set up the fund was appropriate in the given circumstances. It should be taken into account that this was the first EU Trust Fund ever set up. The Court recommended the Commission to develop further guidance on the choice of aid vehicle, to improve donor coordination, selection procedures, performance measurement and to optimise administrative costs.

The MADAD EUTF

The EU Regional Trust Fund in Response to the Syrian Crisis, the 'Madad Fund', ('Madad' broadly means 'helping together' in Arabic), was established on 15 December 2014.

By way of a revised Commission establishment decision in December 2015, and subsequent adoption by the Trust Fund Board in March 2016, the scope of the Madad Fund has been expanded to also cover support to internally displaced persons (IDPs) in Iraq fleeing from the interlinked Syria/Iraq/Da'esh crisis, to provide flexibility to support affected countries also with hosting non-Syrian refugees, and to provide support in the Western Balkans to non-EU countries affected by the refugee crisis.

At the end of 2017, the EU and 23 donors contributed to the Trust Fund: the EU Budget, 22 Member States and 1 non-Member State, with total contributions reaching an amount of approximately EUR 1.43 billion. The contributions from the EU Budget amounted by the end of 2017 to EUR 1.278 billion while the contributions from Member States amounted to EUR 125.8 million and EUR 24.7 million from Turkey. Projects focusing on education, livelihoods and health covering a total of EUR 1.2 billion million have already been approved, out of which EUR 871 million have been contracted to the Trust Fund's implementing partners on the ground.

The Madad Fund is an important implementation channel also for the Facility for Refugees in Turkey, with some 10 % of the Facility's budget to be channelled via the Trust Fund.

These programmes support refugees and host communities in their needs for basic education and child protection, training and higher education, better access to healthcare, improved water and wastewater infrastructure, as well as support for projects promoting resilience, economic opportunities and social inclusion.

The AFRICA EUTF

The EU Trust Fund for Africa was established on 12 November 2015. It provides a rapid, flexible and effective response to root causes of irregular migration and displaced persons in Africa as well as to the crisis in the Sahel and Lake Chad, the Horn of Africa, and the North of Africa regions. It has since then been extended to Ghana, Guinea and Ivory Coast

It aims to help fostering stability and contributing to better migration management. In line with the EU development-led approach to forced displacement, it also helps addressing the root causes of destabilisation, forced displacement and irregular migration, by promoting economic and equal opportunities, security and development.

The EU provides support to the three regions to face the growing challenges of demographic pressure, environmental stress, extreme poverty, internal tensions, institutional weaknesses, weak social and economic infrastructures and insufficient resilience to food crises, which have in some places led to open conflict, displacement, criminality, radicalisation and violent extremism, as well as irregular migration, trafficking in human beings and the smuggling of migrants.

The EU Trust Fund for Africa benefits a comprehensive group of African countries crossed by the major migration routes. These countries are part of the following regional operational windows:

- Window A: Sahel and Lake Chad: Burkina Faso, Cameroon, Chad, the Gambia, Mali, Mauritania, Niger, Nigeria, Senegal, Ghana, Guinea and Cote d'Ivoire
- Window B: Horn of Africa: Djibouti, Eritrea, Ethiopia, Kenya, Somalia, South Sudan, Sudan, Tanzania and Uganda
- Window C: North of Africa: Algeria, Egypt, Libya, Morocco and Tunisia

In addition to the countries mentioned above, neighbouring African countries may also benefit, on a case by case basis, from EU Trust Fund for Africa projects with a regional dimension in order to address regional migration flows and related cross-border challenges.

Activities funded under the EU Trust Fund for Africa are implemented through a range of operating partners, including EU Member States cooperation agencies, Non-Governmental Organisations and international organisations. Several implementation modalities are envisaged: delegated cooperation, calls for proposals, budget support, blending and direct awards in particular situations. Priorities of the EU Trust Fund for Africa have been identified through a dialogue with African partners and relevant local, national and regional stakeholders.

As of 31 December 2017, a total of 143 projects worth EUR 2 388 million have been approved for the Sahel & Lake Chad, the Horn of Africa and the North of Africa regions. Of the total amount approved, 210 contracts have been signed with implementing partners for an amount of over EUR 1 502 million (63 % of the approved funding).

In total 26 EU Member States and two other donors (Switzerland and Norway) have, by mid-April 2018, contributed to this EU Trust Fund.

The COLOMBIA EUTF

The signature of the constitutive agreement of the EU Trust Fund for Colombia took place on 12 December 2016. The EU Trust Fund is set to have close to EUR 96 million at its disposal, from the EU budget and from contributions of 19 EU Member States (Croatia, Czech Republic, Cyprus, France, Germany, Hungary, Italy, Ireland, Latvia, Lithuania, Luxembourg, Malta, the Netherlands, Portugal, Spain, Sweden, the United Kingdom, Slovakia and Slovenia).

In its first year of operations, the Colombia Trust Fund approved 7 projects for a total amount of EUR 30.3 million and EUR 20 million were contracted by 31st December 2017.

The Trust Fund will help to support the implementation of the peace agreement in the early recovery and stabilisation phases of the post conflict. The overall objective is to help Colombia to secure a stable and lasting peace, to rebuild its social and economic fabric, and to give new hope to the people of Colombia.

The **EU Trust Funds' annual reports by their Trust Fund Managers** (as Authorising Officers by Sub-Delegation), include more details on the activities of the EU Trust Funds. They can be found as annexes of the Annual Activity Reports of the Commission's Development and Neighbourhood departments:

•

DG DEVCO

- EUTF 'Bêkou' – the EU Trust Fund for the Central African Republic
- EUTF 'Africa' - Horn of Africa Window
- EUTF 'Africa' - Sahel and Lake Chad Window
- EUTF 'Africa' - North of Africa Window
- EUTF 'Colombia' - North of Africa Window

DG NEAR

- 'Madad' Fund – The EU Regional Trust Fund in response to the Syrian crisis

Endnotes

-
- 1 <http://www.eib.org/efsi/index.htm>, ie, the figures on this page are not part of formal EIB Group reporting on EFSI. Therefore, they are provisional and unaudited. The figures are subject to change.
- 2 Based on the projects that received financing in 2015 and 2016.
- 3 Five hotspots (Moria, Vathy, Vial, Lepida and Pyli) are operational in Greece.
- 4 https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/eutf_syria_factsheet-english.pdf
- 5 https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/facility_table.pdf
- 6 https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/solidarity-corps-factsheet_en.pdf
- 7 Including European Development Fund and external assigned revenue
- 8 http://ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid/education-emergencies_en
- 9 OJ C 322, 28/09/2017
- 10 See also the Commission's annual Report to the European Parliament and the Council 'Protection of the European Union's financial interests — Fight against fraud 2016 Annual Report' (COM(2017) 383 of 20/07/2017)
- 11 SWD(2018) 171 final
- 12 <http://ec.europa.eu/eurostat/web/europe-2020-indicators/>
- 13 https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/2018-european-semester-country-report-communication_en.pdf
- 14 The text in this section is based on the Annual Activity Reports of DGs RTD, GROW, ECFIN, EAC, MOVE, ENER, CNECT, as well as on the relevant Programme Statements for the programmes under this budgetary heading
- 15 Report on the state of play of the Investment Plan for Europe, https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/brochure-investment-plan-17x17-july17_en.pdf
- 16 Regulation (EU) 2017/2396, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/en/TXT/?uri=CELEX:32017R2396>
- 17 <http://www.eib.org/efsi/index.htm>, ie, the figures on this page are not part of formal EIB Group reporting on EFSI. Therefore, they are provisional and unaudited. The figures are subject to change.
- 18 European Investment Project Portal, <https://ec.europa.eu/eipp/desktop/en/index.html>
- 19 Based on the projects that received financing in 2015 and 2016.
- 20 https://ec.europa.eu/commission/commissioners/2014-2019/thyssen/announcements/speech-conference-financial-instruments-funded-european-social-fund-brussels_en
- 21 Data extracted from Horizon 2020 Dashboard
- 22 SWD(2017) 221, and extended version: https://ec.europa.eu/research/evaluations/pdf/book_interim_evaluation_horizon_2020.pdf#view=fit&pagemode=none
- 23 SWD(2018) 40, <https://ec.europa.eu/assets/eac/erasmus-plus/eval/swd-e-plus-mte.pdf>
- 24 https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/solidarity-corps-factsheet_en.pdf
- 25 External evaluation study report: <http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/28084>, Commission Evaluation Staff Working Document to be published in 2018
- 26 These are preliminary results based on a methodology developed by the consultancies M-Five, KombiConsult and HACON. To ensure the robustness of the analysis, DG MOVE has launched a more detailed study on 14 June 2017 that running until 2018.
- 27 SWD(2018) 44, <https://ec.europa.eu/transport/sites/transport/files/legislation/swd-2018-0044-mid-term-evaluation-cef-ia-part2.pdf>

-
- 28 SWD(2017) 346, <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52017SC0346>
- 29 SWD(2017) 347, <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52017SC0347>
- 30 Staff Working document SWD(2017) 346 final, <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52017SC0346>
- 31 European GNSS Agency: Summary of Achievements in 2016, https://www.gsa.europa.eu/sites/default/files/2016_gsa_summary_report.pdf
- 32 COM(2017) 616, <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM:2017:616:FIN>
- 33 https://ec.europa.eu/info/news/looking-back-europes-contribution-iter-over-last-ten-years-2018-apr-12_en
- 34 http://f4e.europa.eu/Downloads/Press/Magnets_Press_Release_190520171200.pdf
- 35 <http://fusionforenergy.europa.eu/mediacorner/newsview.aspx?content=1212>
- 36 The text in this section is based on the Annual Activity Reports of DGs REGIO and EMPL, as well as on the relevant Programme Statements for the programmes under this budgetary heading
- 37 Five Funds, forming the European Structural and Investment Funds (ESIF), work together to support economic development across all EU countries, in line with the objectives of the Europe 2020 strategy: European Regional Development Fund (ERDF); European Social Fund (ESF); Cohesion Fund (CF); European Agricultural Fund for Rural Development (EAFRD); European Maritime and Fisheries Fund (EMFF). The latter two are covered by Budget Heading 2 (Sustainable Growth).
- 38 COM(2017) 755 final (page 5) - http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/reports/strat_rep_2017/strat_rep_2017_en.pdf
- 39 Special report No 15/2017: Ex ante conditionalities and performance reserve in Cohesion: innovative but not yet effective instruments
- 40 Source: REGIO Annual Activity Report, page 12
- 41 Seventh report on economic, social and territorial cohesion - http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/reports/cohesion7/7cr.pdf
- 42 Strategic report 2017 on the implementation of the European Structural and Investment Funds http://ec.europa.eu/regional_policy/en/policy/how/stages-step-by-step/strategic-report/
- 43 One individual may participate in several European Social Fund funded operations and therefore 'participants' should be understood as participations
- 44 http://ec.europa.eu/regional_policy/en/policy/evaluations/ and <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=701>
- 45 http://ec.europa.eu/regional_policy/en/policy/analysis/
- 46 Staff Working document SWD(2016)318
- 47 COM(2017) 755 final (page 12) - http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/reports/strat_rep_2017/strat_rep_2017_en.pdf
- 48 Special Report 23/2016 Maritime transport, Special Report 2/2017 Partnership Agreements, Special Report 18/2017 Single European Sky, Special Report 13/2017 Rail traffic
- 49 The text in this section is based on the Annual Activity Reports of DGs AGRI, MARE, ENV and CLIMA as well as on the relevant Programme Statements for the programmes under this budgetary heading
- 50 COM(2017) 713 final - <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52017DC0713>
- 51 <https://ec.europa.eu/agriculture/sites/agriculture/files/statistics/facts-figures/direct-payments.pdf>
- 52 Evaluation study of the payment for agricultural practices beneficial for the climate and the environment, Final Report - https://ec.europa.eu/agriculture/sites/agriculture/files/fullrep_en.pdf, Commission Evaluation Staff Working Document to be published in 2018
- 53 Special Report No 21/2017
- 54 Figures by 31/12/2016.

-
- 55 Regulation (EU) 2017/2393
- 56 https://enrd.ec.europa.eu/projects-practice_en
- 57 Special Report No 16/2017: Rural Development Programming: less complexity and more focus on results needed and Special report no 11/2018: New options for financing rural development projects: Simpler but not focused on results
- 58 Staff Working Document to be published in 2018
- 59 SWD(2017) 452 final, Strategic report 2017 on the implementation of European Structural and Investment Funds
- 60 COM(2018) 48 final - <http://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2018/EN/COM-2018-48-F1-EN-MAIN-PART-1.PDF>
- 61 SWD(2017) 274 final – http://ec.europa.eu/newsroom/document.cfm?doc_id=45977
- 62 COM(2016) 942 final - <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM:2016:942:FIN>
- 63 SWD(2017) 355 final - https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/report-on-the-mid-termevaluation_sw_d_355_en.pdf
- 64 COM(2015)478 final, Mid-term review of the EU Biodiversity Strategy to 2020
- 65 The text in this section is based on the Annual Activity Reports of DGs HOME, JUST, ECHO, SANTE, EAC as well as on the relevant Programme Statements for the programmes under this budgetary heading
- 66 Publication first half of 2018
- 67 Publication first half of 2018
- 68 A 'hit' in the Schengen Information System means that the person or object has been found in another Member State and further action, specified in the alert, is provided by the system.
- 69 https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/20171114_central_mediterranean_route_en.pdf
- 70 SWD(2017) 0287 final, 30.8.2017, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=SWD%3A2017%7%3A287%7%3AFIN>
- 71 Publication first half 2018
- 72 COM(2017) 546 final - <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52017DC0546&from=EN>
- 73 COM(2017) 586 final - <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52017DC0586&from=EN>
- 74 The text in this section is based on the Annual Activity Reports of DGs DEVCO, ECHO, NEAR, FPI, ECFIN, as well as on the relevant Programme Statements for the programmes under this budgetary heading
- 75 In 2017, the European Commission provided EUR 1.4 billion in humanitarian aid (excluding the European Development Fund and external assigned revenue). This amount also includes the allocation for the Emergency Support within the EU. If all instruments and sources are added up (European Development Fund, external assigned revenue from Member States – mostly for the Facility for Refugees in Turkey – and Emergency Support within the EU), the total amount of humanitarian aid increases to EUR 2.2 billion.
- 76 http://ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid/education-emergencies_en
- 77 ICF, Comprehensive evaluation of the European Union humanitarian aid in 2012-2016, (2018), https://ec.europa.eu/echo/sites/echo-site/files/cha_final_report_01032018_master_clean.pdf , p 38
- 78 SWD(2017) 604, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52017SC0604>
- 79 SWD(2017) 605, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52017SC0605>
- 80 SWD(2017) 607, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52017SC0607>
- 81 Regulation (EU) 2017/2306 of the European Parliament and of the Council of 12 December 2017 amending Regulation (EU) No 230/2014 establishing an instrument contributing to stability and peace, OJ L 335, 15.12.2017, p. 6–10, <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32017R2306>

82 COM(2017) 720 final, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM:2017:720:FIN>

83 SWD(2017) 608 final, https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/swd-mid-term-review-pi_en_0.pdf

84 External Evaluation of the Partnership Instrument (2014 – mid 2017) of June 2017: https://ec.europa.eu/europeaid/mid-term-evaluation-partnership-instrument-pi-draft-report_en

85 http://europa.eu/rapid/press-release_IP-17-2007_en.htm

86 SWD(2017) 463, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=SWD:2017:463:FIN>

87 However, in the case of Turkey the European Court of Auditors concluded that only limited results have been achieved so far, see Special Report 07/2018, 'EU pre-accession assistance to Turkey, only limited results so far.'

88 https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/facility_table.pdf

89 SWD(2017) 600, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52017SC0600>

90 The EU suspended all its bilateral cooperation with the Government of Syria in May 2011. However the EU continues to deliver assistance to the Syrian population, both inside and outside Syria.

91 This designation shall not be construed as recognition of a State of Palestine and is without prejudice to the individual positions of the Member States on this issue.

92 SWD(2017) 602, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=CELEX:52017SC0602>

93 JOIN(2017) 18, https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/2_en_act_part1_v9_3.pdf

94 https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/eutf_syria_factsheet-english.pdf

95 SWD(2016) 295 final, <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52016SC0295>

96 http://ec.europa.eu/dgs/economy_finance/evaluation/completed/index_en.htm

97 OJ C 322, 28/09/2017

98 The Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission (COSO) is a joint initiative of five private sector organisations, dedicated to providing thought leadership to executive management and governance entities on critical aspects of organisational governance, business ethics, internal control, enterprise risk management, fraud, and financial reporting. COSO has established a common internal control model against which companies and organisations may assess their control systems.

99 Communication to the Commission from Commissioner Oettinger – Revision of the Internal Control Framework (C(2017) 2373 of 19 April 2017)

100 Agriculture, Climate, Communication, Informatics, Education and Culture and its agency, Small and Medium Enterprises agency, Employment, Energy, Environment, Human Resources, Mobility, Regional, Interpretation, and Legal departments.

101 The methodology has been developed in close co-operation with all the Commission departments.

102 During 2017, the Budget department developed and implemented a new (risk-focused) strategy for the validation of local systems. It aims to simplify and speed up the process, reducing the administrative burden on authorising departments and disseminating best practices beyond the departments examined.

103 The main open recommendations involve the Regional and Paymaster departments.

104 Mainly the Mobility/Energy, Research and Agriculture departments

105 Mainly the completeness of the registration of reflows from financial instruments, the documentation and reporting on recovery context, and the timely establishment of recovery orders.

106 Plus the European Development Fund and the EU Trust Funds in the case of the External Relations departments

107 The financial importance of the 50 Commission departments varies significantly. The management of funds is highly concentrated among a few big spending departments (with more than 40% of payments made by the Agriculture department only and 80% by seven Commission departments), with a long tail of other much smaller spending departments (the 'last' 5% of payments is made by 34 (i.e. two thirds) of the Commission departments).

-
- 108 Shares in the 2017 expenses by the European Commission (with less for 'Cohesion' compared to the 2016 'closure year').
- 109 Mainly in shared management: financial corrections before declaring, accepting and reimbursing the expenditure to the Commission.
- 110 Before accepting the expenditure, clearing the pre-financing (i.e. transferring its ownership) and/or making the interim/final payment.
- 111 e.g. recovering unused pre-financing, rejection of (part of) costs claimed, etc.
- 112 After having accepted the expenditure, cleared the pre-financing (i.e. ownership transferred) and/or made the interim/final payment.
- 113 As required by the Financial Regulation Article 66(5).
- 114 For the definitions of the terminology in this subsection, see Annex 3.
- 115 i.e. financial operations not in conformity with the applicable contractual and regulatory provisions.
- 116 Or equivalent: see Annex 3.
- 117 More detailed tables in Annex 2-A.
- 118 European Court of Auditors' 2016 Annual Report, Paragraph 1.25 with Box 1.8
- 119 These may include errors of a formal nature that, although important to address, do not always result in undue payments and therefore do not always give rise to financial corrections or recovery orders.
- 120 Data from AUDEX (AUDIT and EXtrapolation system for H2020), including 'direct' coverage (fully audited transactions) and 'indirect' coverage (non-audited participations which, nevertheless, after the full treatment of audit results, are clean from systematic errors)
- 121 More detailed tables in Annex 2-A.
- 122 More detailed tables in Annex 2-A.
- 123 Article 66(9) of the Financial Regulation requires the Authorising Officers by Delegation to include in their Annual Activity Reports an overall assessment of the costs and benefits of controls.
- 124 For shared management, the Agricultural and Home Affairs departments reported separately on the costs of controls at Member States' level in 2017 whereas the Maritime, Employment and Regional departments will report on it in 2018 once the results of their on-going studies will be available. For indirect management, 13 out of 17 departments reported on the cost at entrusted entities level separately from the Commission's cost of control in 2017. However, the cost of controls by the entrusted entities is only a portion of the broader administration (management) fees paid.
- 125 Simplified Cost Options mean lump sums, flat rates and scales of unit costs.
- 126 Article 325(1) of the Treaty on the Functioning of the European Union
- 127 Article 317 of the Treaty on the Functioning of the European Union
- 128 Article 32 of the Financial Regulation
- 129 https://ec.europa.eu/info/publications/annual-activity-reports_en
- 130 Including since 2017 the 'Task Force for the Preparation and Conduct of the Negotiations with the United Kingdom under Article 50 of the Treaty on European Union'
- 131 'Non-quantified reservations' are defined as reservations for which it is not possible to make an accurate assessment of the impact for the financial year, for which the financial impact is zero for this reporting year, or which cannot be quantified because they are only reputational.
- 132 The first results from the implementation of the related action plan were reviewed by the Internal Audit Service in March 2018. Consequently, the Internal Audit Service downgraded the previously critical recommendation to very important.
- 133 More detailed tables in Annex 2-B.
- 134 Six departments; i.e. the Development, Neighbourhood and Humanitarian departments, plus also (albeit to a limited extent) the Home Affairs, Regional and Employment departments

135 Four EU Trust Funds: the 'Bêkou' Trust Fund, i.e. the EU Trust Fund for the Central African Republic; the 'Madad' Fund, i.e. the EU Regional Trust Fund in Response to the Syrian Crisis; the EU Emergency Trust Fund for Africa; the EU Trust Fund for Colombia

136 In their Annual Activity Reports Annex 4, the materiality criteria state that 'the control system established for Horizon 2020 is designed to achieve a control result in a range of 2 % - 5 % detected error rate, which should be as close as possible to 2 % after corrections. Consequently, this range has been considered in the legislation as the control objective set for the framework programme.' This is an alternative to the general materiality criteria usually applied by Commission departments (by which the residual error rate must be lower than 2 % by the end of the implementation of the programme).

137 The legislative financial statement accompanying the Commission's proposal for the Horizon 2020 regulation states: 'The Commission considers therefore that, for research spending under Horizon 2020, a risk of error, on an annual basis, within a range between 2-5 % is a realistic objective taking into account the costs of controls, the simplification measures proposed to reduce the complexity of rules and the related inherent risk associated to the reimbursement of costs of the research projects. The ultimate aim for the residual level of error at the closure of the programmes after the financial impact of all audits, corrections and recovery measures will have been taken into account is to achieve a level as close as possible to 2 %.'

138 The Legislative Authority adopted certain provisions that increase the risk of error, such as a limit on additional remuneration, reimbursement for large scale research infrastructure and a higher target for SME participation.

139 <https://www.eca.europa.eu/en/Pages/Strategy.aspx>

140 <https://www.eca.europa.eu/en/Pages/DocItem.aspx?did=44524>

141 In Cohesion this is not always a 'net' reimbursement to the EU budget, as Member States have the option to replace the ineligible expenditure with new eligible expenditure.

142 Including financial corrections at source and corrections from financial clearance in Agriculture. The methodology used by DG AGRI to calculate the corrective capacity for the purpose of its annual activity report is explained under point 2.1.1.3.1 of DG AGRI's 2017 Annual Activity Report.

143 The Internal Audit Service audit on Erasmus+ and Creative Europe – grant management phase 1 (from the call to the signature of contracts).

144 Internal Audit Service Audit on the Governance, Planning, Monitoring and Implementation of the budget line of the OLAF Supervisory Committee.

145 INEA only partially accepted the observation as it considered that part of this recommendation was beyond its remit and should be addressed at Commission level. However, the action plan provided by INEA addressed all parts of the recommendation (including the part rejected).

146 Following discussion in the Audit Progress Committee DG NEAR confirmed that the management will pursue the principles recommended by the Internal Audit Service .

147 E.g. internal control standards are based on the 2013 framework for internal control principles established by the Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

148 European Court of Auditors' Special Report No 27/2016 on 'Governance at the European Commission – best practice?',

149 Communication to the Commission from President Juncker and First Vice-President Timmermans: Governance in the European Commission, C(2017) 6915 final of 11 October 2017, URL: https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/c_2017_6915_final_en.pdf.

150 European Court of Auditors, Rapid case review on the implementation of the 5 % reduction of staff posts, 21/12/2017.

151 Eurostat periodically revises its published data to reflect new or improved information, also for previous years. The latest published data is available by clicking on "bookmark". The "latest known value" column reflects the data that was available at the time of the preparation of the Annual Activity Reports on 2017 and it is the reference point for the Annual Activity Reports of Commission services.

-
- 152 The share of 18 to 24 year old persons who have at most lower secondary education and are not in further education and training.
- 153 Gross domestic product at 2010 reference levels per hour worked (purchasing power parity adjusted).
- 154 The indicator focuses on the sustainability of growth and jobs.
- 155 DESI is a composite index that summarises relevant indicators on Europe's digital performance and tracks the evolution of EU Member States in digital competitiveness. The closer the value is to 1, the better. The DESI index is calculated as the weighted average of the five main DESI dimensions: 1 Connectivity (25 %), 2 Human Capital (25 %), 3 Use of Internet (15 %), 4 Integration of Digital Technology (20 %) and 5 Digital Public Services (15 %). The DESI index is updated once a year.
- 156 The FINTEC indicator is a scale-free measure normalized to always lie between 0 and 1; 0 means no cross-border integration, 1 means full integration; for the price-based part 1 would mean total absence of any price differentials for comparable money market instruments; for the volume-based part, full integration would mean lack of any home bias on the side of investors.
- 157 Variation coefficient of GDP volume indices of expenditure per capita.
- 158 CISS measures the state of instability in the euro area financial system. It comprises 15 mostly market-based financial stress measures split into five categories: financial intermediaries sector, money markets, equity markets, bond markets and foreign exchange markets. It is unit-free and constrained to lie within the interval (0, 1).
- 159 The ratio of total income received by the 20 % of the population with the highest income (top quintile) to that received by the 20 % of the population with the lowest income (lowest quintile).
- 160 The unadjusted Gender Pay Gap (GPG) represents the difference between average gross hourly earnings of male paid employees and of female paid employees as a percentage of average gross hourly earnings of male paid employees.
- 161 The indicator measures the % of effected returns compared to return decisions issued by the Member States.
- 162 Eurostat collects both the nominator and the denominator annually from the Ministries of Interior / Border Guards / Police of the Member States. The data depend very much on national circumstances and policies. In addition, the time lag between the return decision and its execution means that the reference population of the nominator and denominator are not the same.
- 163 Host-country nationals and other EU nationals counted together.
- 164 This designation is without prejudice to positions on status, and is in line with UNSCR 1244 and the ICJ Opinion on the Kosovo Declaration of Independence.
- 165 This designation is without prejudice to positions on status, and is in line with UNSCR 1244 and the ICJ Opinion on the Kosovo Declaration of Independence.
- 166 The indicator measures perceptions of the likelihood that the government will be destabilized or overthrown by unconstitutional or violent means, including politically-motivated violence and terrorism. Higher values in percentile rank indicate better governance ratings.
- 167 For the calculation of the baseline, beneficiary countries under the Development Cooperation Instrument and European Development Fund have been taken into account. Beneficiaries under the European Neighbourhood Instrument and EU-Greenland Partnership Instrument have been excluded.
- 168 The number of opinions to a certain degree depends on the number of legislative proposals and policy communications put forward by the Commission.
- 169 Six departments; i.e. the Development, Neighbourhood and Humanitarian departments, plus also (albeit to a limited extend) the Home Affairs, Regional and Employment departments; Four EU Trust Funds: the 'Bêkou' Trust Fund, i.e. the EU Trust Fund for the Central African Republic; the 'Madad' Fund, i.e. the EU Regional Trust Fund in Response to the Syrian Crisis; the EU Emergency Trust Fund for Africa; the EU Trust Fund for Colombia. See also Annex 9.
- 170 e.g. the "adjusted error rates" (Agriculture department, for Rural Development), the "reportable error rates" (Regional department, for the 2007-2013 programmes), or the "residual total error rates" (Maritime department, for the current programme). In other cases (e.g. Development and Neighbourhood departments), they

are derived by a backwards calculation based on results from advanced residual error studies; i.e. by adding the estimated future corrections (if not assumed being zero) to the amount at risk at closure.

171 As disclosed in the Annual Activity Reports, this includes considering fewer more recent years than the 7-years-period (e.g. Agriculture, Development, Neighbourhood departments), using an alternative estimation basis (e.g. Agriculture, Research, Communication Networks, Regional, Employment departments and the Research Executive Agency), or even estimating that future corrections will be zero (e.g. Regional, Employment, Maritime departments for their current programmes, as the relevant corrections have been implemented by the Member States in the relevant annual accounts to have a residual error rate below the materiality threshold of 2 % following the change of the management and control system put in place for the 2014-2020 period).

172 'Non-quantified reservations' are defined as reservations for which it is not possible to make an accurate assessment of the impact for the financial year, for which the financial impact is zero for this reporting year, or which cannot be quantified because they are only reputational.

173 For some programmes with no set closure point (e.g. European Agricultural Guarantee Fund) and for some multiannual programmes for which corrections are still possible afterwards (e.g. European Agricultural Fund for Rural Development and European Structural and Investment Funds), all corrections that remain possible are considered for this estimate.

174 or equivalent, such as after the expenditure is registered in the Commission's accounting system, after the expenditure is accepted or after the pre-financing is cleared. In any case, this means after the preventive (ex-ante) control measures have already been implemented earlier in the cycle.

175 As disclosed in the Annual Activity Reports, this includes considering fewer more recent years than the 7-years-period (e.g. Agriculture, Development, Neighbourhood departments), using an alternative estimation basis (e.g. Agriculture, Research, Communication Networks, Regional, Employment departments and the Research Executive Agency), or even estimating that future corrections will be zero (e.g. Regional, Employment, Maritime departments for their current programmes, as the relevant corrections have been implemented by the Member States in the relevant annual accounts to have a residual error rate below the materiality threshold of 2 % following the change of the management and control system put in place for the 2014-2020 period).

176 Equivalent to the European Court of Auditors' methodology (European Court of Auditors 2016 Annual Report methodological Annex 1.1 paragraph 10)

177 In all cases of Co-Delegations (Internal Rules Article 3), the "payments made" are covered by the Delegated departments (since 2017 also for Type 3). In the case of Cross-SubDelegations (Internal Rules Article 12), they remain with the Delegating departments (the reporting on the latter is being reconsidered for 2018).

"Pre-financings paid/cleared" are always covered by the Delegated departments, even in the case of Cross-SubDelegations.

PS: Co-Delegations Type 1 are actually 'divided' between departments, with each department duly covering its own 'share' of (both) payments and pre-financings.

178 e.g. the "adjusted error rates" (Agriculture department; for Rural Development), the "reportable error rates" (Regional department; for the 2007-2013 programmes), or the "residual total error rates" (Maritime department; for the current programme). In other cases (e.g. Development and Neighbourhood departments), they are derived by a backwards calculation based on results from advanced residual error studies; i.e. by adding the estimated future corrections (if not assumed being zero) to the amount at risk at closure.

179 See the European Court of Auditors' 2016 Annual Report, paragraph 1.25 with box 1.8

180 See the European Court of Auditors' methodology (European Court of Auditors 2016 Annual Report methodological Annex 1.1 paragraph 17)

181 'Non-quantified reservations' are defined as reservations for which it is not possible to make an accurate assessment of the impact for the financial year, for which the financial impact is zero for this reporting year, or which cannot be quantified because they are only reputational.

182 Special Report No 4/2017 "Protecting the EU budget from irregular spending: The Commission made increasing use of preventive measures and financial corrections in Cohesion during the 2007-2013 period".

183 The methodology used by DG AGRI in order to calculate the corrective capacity for the purpose of its annual activity report is explained under point 2.1.1.3.1 of DG AGRI Annual Activity Report 2017.

184 The methodology used by DG AGRI in order to calculate the corrective capacity for the purpose of its annual activity report is explained under point 2.1.1.3.1 of DG AGRI Annual Activity Report 2017.

185 It should be noted that due to the rounding of figures into millions of euros, some financial data in the tables above may appear not to add-up.

186 For the purpose of calculating its corrective capacity in the Annual Activity Report, DG AGRI takes into account only the amounts related to conformity clearance decisions adopted by the Commission and published in the Official Journal of the EU and deducts the corrections in respect of cross-compliance infringements. For details on the methodology used for FY 2017, see DG AGRI Annual Activity Report 2017, point 2.1.1.3.1.

187 The amount does not include the financial corrections “at source”.

188 Article 21(3)(c) of the Financial Regulation.

189 Art. 41 of Reg. 1306/2013.

190 Regulation (EU) N° 1303/2013 of the European Parliament and of the Council laying down common provisions on the European Regional Development Fund, the European Social Fund, the Cohesion Fund, the European Agricultural Fund for Rural Development and the European Maritime and Fisheries Fund covered by the Common Strategic Framework and laying down general provisions on the European Regional Funds, the European Social Fund and the Cohesion Fund repealing Regulation (EC) N° 1083/2006 – OJ L 347, 20.12.2013, p. 320.

191 Stemming from Member States' control statistics reported to the Commission

192 Not for the 2000-2006 period.

193 'Technical Assistance and Information Exchange instrument TAIEX-REGIO PEER 2 PEER'

194 This amount does not include the at source financial corrections applied by the Member States before declaring the expenditure to the Commission, since there was no legal requirement to report such amounts. Consequently, the Commission does not have such information.

195 Including financial corrections at source.

196 At source corrections are excluded from this annual reporting, in line with the legal framework applicable for 2007-2013.

197 In addition to Commission reporting.

198 In order to eliminate the risk of double counting, the amounts reported in this section are calculated as the difference between the cumulative amounts reported by the Member States (Art. 20 reports on withdrawals and recoveries) and the financial corrections reported by the Commission (table 1.2.2 above).

199 This information has been transmitted in the assurance packages received in February 2018 for the third accounting year and is still under assessment by the Commission services (information as reported by the Member States, pending the Commission verifications).

200 In addition to Commission reporting

201 Research budget implemented by the Commission and Executive Agencies.

202 Implementation of Research budget entrusted to joint undertakings.

203 Budget implementation by international organisations.

204 Flat rate corrections should be seen as an estimation of the financial corrections (flat-rate and/or extrapolated) which are not directly linked to individual operations/projects. It needs also to be underlined that for European Regional Development Fund/Cohesion Fund in some cases the amounts of corrections communicated by the Member States cover both individual and flat rate/extrapolated corrections; for reporting purposes these amounts are included under the typology (individual or flat rate) which is considered prevalent. These two limitations do not have an impact on the reliability of the global amounts reported.

205 As a result, the eligible expenditure declared to the Commission is capped to the amount after the deduction of the flat rate correction.

206 The Internal Audit Service performed in 2017 (final report issued in January 2018) an audit in EACEA on Erasmus+ and Creative Europe – Grant Management phase 1 (from the call to the signature of contracts). Overall,

the Internal Audit Service identified serious shortcomings in the design and implementation of EACEA's controls that require urgent and determined action to ensure that the highest quality projects are selected for EU funding in compliance with the applicable rules. The Internal Audit Service notably issued one critical recommendation (accepted by the Agency) as regards the role of the evaluation committee (no evidence that the evaluation committees' final conclusions on the projects to be financed or rejected were based on a review of and deliberations on the merits of all the submitted grant proposals and that they did not simply endorse the work done by external experts whose role is to assist the committees but not to take the final decisions). Following the action taken by the Agency, the rating of this critical recommendation has been downgraded to 'very important' after an Internal Audit Service follow-up engagement performed in March 2018.

207 From 2017 onwards, the scope of statistics has been extended to include the European Development Fund and the EU Trust Funds in the total of the Commission.

208 Commission Delegated Regulation (EU) N° 1268/2012 of 29 October 2012 (OJ L 362, 31.12.2012, p.1)

209 Regulation (EC) No 1083/2006 of the European Parliament and of the Council laying down general provisions on the European Regional Development Fund, the European Social Fund and the Cohesion Fund and repealing Regulation (EC) No 1260/1999 (OJ L 210, 31.7.2006, p. 25)

210 Based on available data in the corporate accounting system (ABAC) as of end of the financial year 2007

211 i.e. above the statutory time limit

212 i.e. no longer conditional upon the presentation of a request for payment (with the exception of amounts below EUR 200)